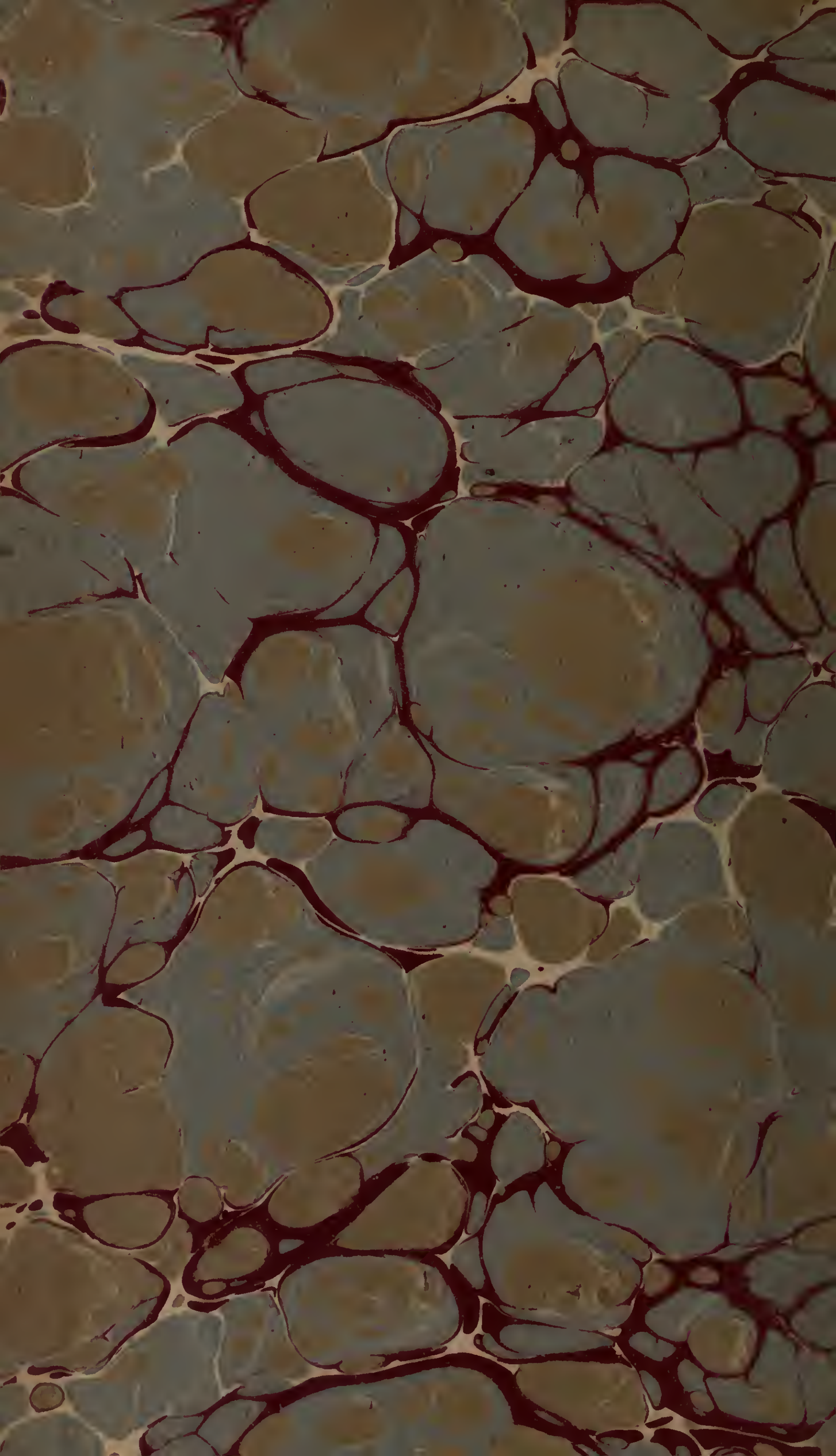
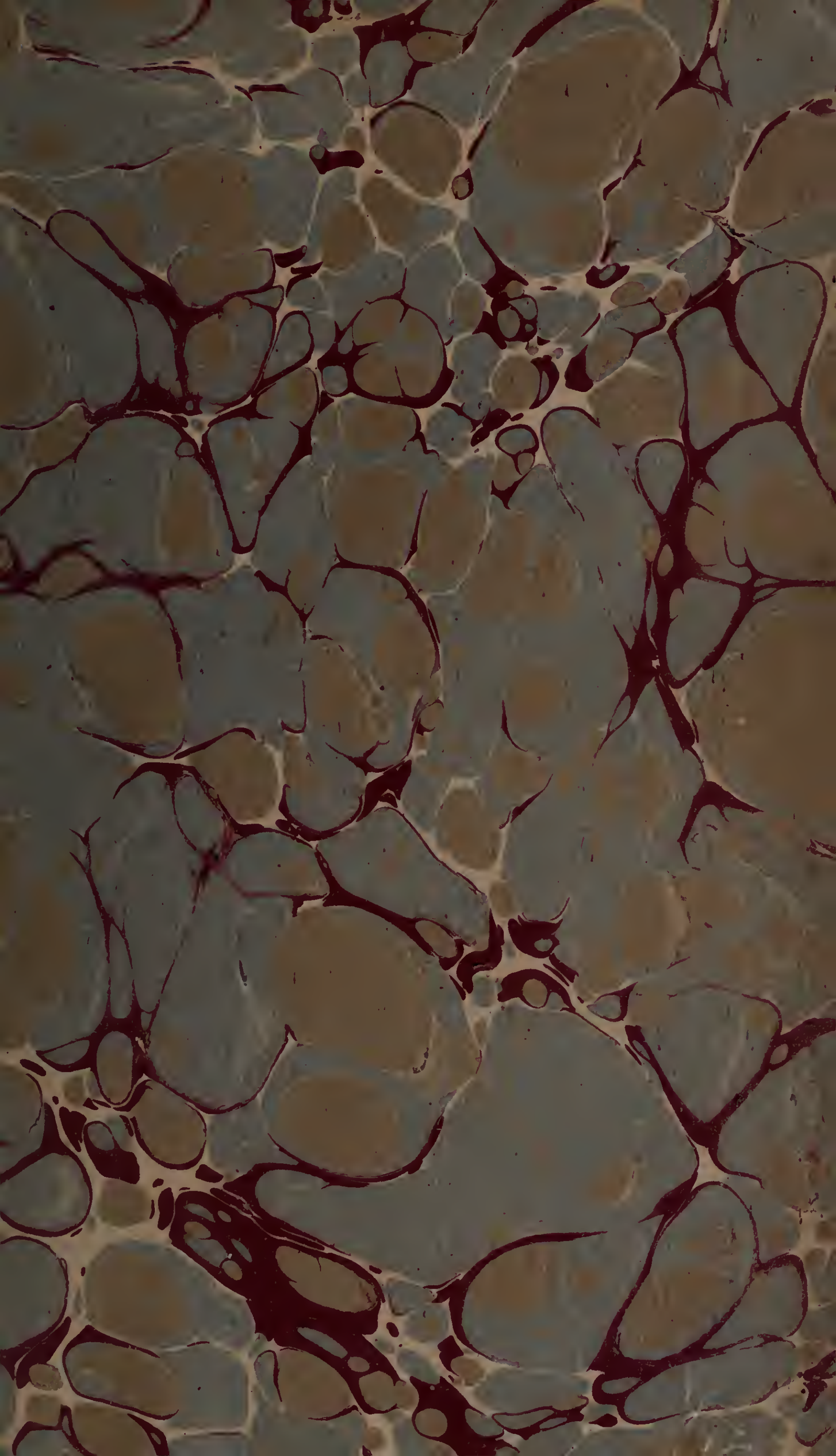




CAMBRONNE

Nantes, Imp. G. Schwob et Fils, rue Scribe, 6



Ce portrait du général Cambronne m'a été remis de sa part le 8 mai 1816 lendemain du jour où son jugement a été confirmé au conseil de révision.

Berryer fils

CAMBRONNE

Sa Vie Civile, Politique et Militaire

ÉCRITE D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

des Archives Nationales

ET

des Archives du Ministère de la Guerre

PAR

LÉON BRUNSCHVICG

Ouvrage orné de deux portraits et d'un dessin en trois couleurs.



NANTES

Vve VIER
Libraire-Éditeur



G. SCHWOB & FILS
Imprimeurs

1894


LIBRARY
MAR 27 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Mon cher ami,

Vous êtes venu me trouver dans ma retraite et me confier la mission de présenter à vos lecteurs le livre que vous avez écrit sur Cambronne.

Alors que tant de plumes sérieuses se seraient fait un plaisir de vous rendre cet office, c'est de votre part une aberration dont je ne puis trouver l'explication ailleurs que dans nos liens d'amitié, ou dans le souvenir d'une collaboration d'antan. Si j'accepte de le faire — à vos risques et périls — c'est que je suis heureux de déclarer à vos lecteurs qu'en écrivant ce livre, vous avez fait bonne œuvre. Dans les temps relâchés où nous vivons, il est bon, il est sain que des écrivains se dévouent à faire ressortir des caractères semblables à celui de l'homme que vous avez choisi, et à retremper les défaillances par de tels exemples, qu'en opposition à la formule moderne je pourrais qualifier de « commencement de siècle ».

Cambronnne, dont vous retracez la vie dans ses plus petits détails, détails appuyés de pièces des plus authentiques, est une figure caractérislique au milieu de cette pléiade de généraux et de maréchaux titrés qui a servi d'auréole à l'Empereur. S'il est demeuré général de brigade à un âge où l'avancement n'avait pas

alors de limites, c'est qu'il a été avant tout un soldat — disons plutôt « le soldat » — dont un haut commandement aurait dérouté les habitudes de discipline. Et il partage en cela le sort de bien des héros obscurs, dont les noms n'ont pu trouver place dans cette étonnante épopée, et que les gloires les plus illustres ont peut-être égalés, mais non dépassés.

Son histoire peut se résumer dans ces trois mots: bravoure, fidélité et modestie.

Bravoure : car ses états de service sont tels que peu furent plus brillants à une époque de batailles successives et de campagnes sans trêve. Et cette bravoure était tellement innée chez lui qu'elle se retrouve au même degré en dehors de sa carrière militaire : témoin son attitude devant ses juges, lorsque les passions politiques l'amenèrent devant un tribunal d'où pouvait, devait même sortir une condamnation à mort.

Fidélité : pendant toute la durée de l'Empire, il fut le serviteur aveugle du drapeau et de l'homme qui le personnifiait alors. Si, lors de la Restauration, il accepta de rentrer dans l'armée, c'est qu'il avait éte nettement dégagé de ses serments par l'homme, et qu'il lui semblait impossible d'abandonner le drapeau, quelle que fût sa couleur. Pensée qu'il exprimait naïvement dans sa correspondance, en disant qu'il ne saurait se figurer autrement que revêtu de l'uniforme français.

Modestie : poussée à l'extrême et d'autant plus méritoire que, même à cette époque, l'ambition florissait comme de nos jours. Sa correspondance prouve qu'il dépendait de lui de rendre encore plus brillants ses états de service, en ne laissant pas ignorés certains faits qu'il était seul, ou à peu près, à connaître. L'homme modeste n'est-il pas peint, d'ailleurs, dans l'anecdote de ce carrosse pour lequel il esquissait de ses mains le modèle d'armoiries dont le fac simile *figure dans cet ouvrage, et qu'il laissait sous la remise, en continuant à se faire transporter par une simple prolonge d'artillerie ?*

Cambronne n'appartient pas seulement à notre région : il

appartient à la France. Autant et plus que bien d'autres il méritait qu'une plume fouilleuse vînt tirer sa mémoire de l'oubli et l'inscrire au Panthéon des gloires militaires Françaises. Par les recherches que vous avez poursuivies avec tant de zèle, par les documents curieux dont vous avez su vous entourer, vous avez fait revivre, mon cher ami, une personnalité qu'il est bon de faire mieux connaître.

Il fallait qu'on sût bien que Cambronne avait d'autres titres au jugement de la postérité et à la trompette de la Renommée que ceux qui reposaient sur un seul mot : sur ce mot peut-être vrai, peut-être apocryphe, à coup sûr contesté ; sur ce mot grâce auquel notre grand poète Hugo a donné au général de Waterloo un regain de popularité ; sur ce mot enfin dans lequel — ainsi que le disait récemment un de nos plus spirituels chroniqueurs de la presse parisienne, — le peuple Français a embaumé *le souvenir de Cambronne.*

P. CHAUVET

Nantes, 15 décembre 1893.

CAMBRONNE

Sa Vie Civile, Politique et Militaire

CHAPITRE Ier

LA FAMILLE DE CAMBRONNE

Il existe dans le département de la Somme, non loin d'Abbeville, une vieille commune du nom de Cambron, célèbre par une vieille église du XVIe siècle, du style gothique flamboyant et que les manuscrits d'autrefois appellent *Camberone* et *Camberonium.*

Dans l'Oise, deux communes portent le nom de Cambronne : l'une (arrondissement de Compiègne, canton de Ribécourt) était au moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie considérable dont les possesseurs avaient pris le titre, mais qui, à partir du XVe siècle, passa en d'autres mains. Les familles de Vandeuil, de Blécourt, d'Aumalle, de Montmorency, de Montguiot et Poulletier en occupèrent tour à tour le château plus tard détruit et remplacé en 1762 par une construction nouvelle. La nef de la vieille église romane remonte au XIVe siècle.

L'autre commune, Cambronne les-Clermont, est située dans l'arrondissement dont nous venons d'écrire le nom et fait partie du canton de Mouy. Eglise vénérable là aussi par son antiquité, puisqu'elle fut consacrée en 1239.

C'est vraisemblablement d'une de ces communes que la famille du général Cambronne a dû, à une époque qu'il est difficile de préciser, emprunter le nom qu'il a illustré et, ce qui permet de le croire, c'est qu'elle est certainement originaire de Picardie.

Dans une notice intéressante, M. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes, a reconstitué la généalogie des parents et des grands-parents de Cambronne, d'après les registres des actes de baptême et des actes de l'état-civil. Nous la reproduisons à notre tour, en nous réservant de la compléter et de la rectifier sur certains points.

Jean-Louis Cambronne, courtier de toiles, marié à Marie-Anne Blondel, qui habitait Saint-Quentin au commencement du XVIIIe siècle, eut trois enfants, deux fils Jean et Louis-Marie et une fille Françoise. Laissons de côté cette fille qui épousa en 1736 Pierre-Alexis Saugnier, dont le père avait exercé les fonctions de consul — quelque chose comme membre de la Chambre de Commerce — et revenons au fils Louis-Marie qui se maria à Saint-Quentin, le 9 juillet 1731, avec Marie-Anne Reneuve.

Louis-Marie eut au moins sept enfants, cinq fils, André, Louis-Jacques-Nicolas, Pierre-Charles, Marie-Antoine-Alexis et Nicolas-François, que nous n'inscrivons peut-être pas dans l'ordre de primogéniture, e deux filles, Marie-Anne, qui se maria dans la suite à Louis Roger, marchand apprêteur de toile, à Saint-Quentin et Jeanne-Françoise-Véronique, qui épousa à Saint-Quentin un de ses cousins, Quentin-Corneil Cambronne.

Nous donnerons à la fin de ce livre, aussi exactement que faire se pourra, l'arbre généalogique de la famille Cambronne. Revenons pour l'instant à Louis-Jacques-Nicolas qui se marie à Nantes en l'église Sainte-Croix le

12 décembre 1763 avec la fille cadette d'un négociant nantais alors décédé, Thérèse Daller. Il en eut l'année suivante deux jumeaux, garçon et fille, qui ne vécurent pas et moururent au lendemain de leur naissance (17 nov. 1764), un fils Louis-Charles-François, né le 22 mai 1766, mort le 9 juillet 1792 et un autre fils Pierre-Félix, baptisé, le 9 février 1768.

Sa sœur, Jeanne-Françoise-Véronique née le 16 octobre 1737 et baptisée le même jour à la paroisse Saint-Jacques de Saint-Quentin, mourut jeune encore en 1760. Elle avait épousé, le 30 mai 1756, son cousin, Quentin-Corneil Cambronne, marchand brasseur. Leur mariage fut célébré par l'abbé André Cambronne, « chanoine de l'église collégiale de Nesle, frère de l'épouse », mais il dura peu, puisque quatre ans après, il était dissous par la mort de la femme.

Elle laissait deux filles qui épousèrent l'une M. Lefebvre de Saint-Quentin, l'autre M. Viéville. Resté veuf, Quentin Corneil Cambronne se remaria avec Anne-Françoise Adan dont il eut six enfants. Leur descendance vit encore à Saint-Quentin, Ay, Arras, Lille et Paris.

Mais des enfants de Louis Cambronne, celui qui doit nous intéresser le plus directement, c'est Pierre-Charles Cambronne, né le 25 décembre 1738 à Saint-Quentin. Il avait dû assister au mariage de son frère aîné et être séduit par les bonnes manières de Charlotte Daller, la sœur aînée de sa belle-sœur. Il la demanda en mariage, et l'épousa à Nantes, le 28 janvier 1765, à la chapelle de la Madeleine (paroisse Sainte-Croix) qui s'élevait alors à l'angle de la chaussée de ce nom et du quai des Fumiers (depuis quai Magellan) ; mais si cette union fut heureuse, elle ne le fut pas longtemps. Le 5 janvier 1767, Charlotte

accouchait comme sa sœur Thérèse de deux jumeaux morts-nés, hélas! elle ne leur survécut guère, et le 25 du même mois, elle succombait elle-même à l'âge de trente ans seulement.

Son mari ne resta veuf que deux ans et, le 31 janvier 1769, il épousait à l'église Saint-Martin de Noyon Françoise-Adélaïde Druon, fille de Charles Druon, licencié ès-lois, conseiller du roi en l'élection de Noyon, lequel n'avait pas moins de huit enfants.

Nous avons sous les yeux le contrat de mariage de Pierre-Charles Cambronne passé le 30 janvier 1769 par devant les « notaires royaux gardes-nottes héréditaires et tabellions au baillage de Noyon », Caillet et Sauvel. Il constate le régime de la communauté « en tous biens, meubles, acquets, conquets, immeubles » suivant la coutume de Noyon, que les époux y habitent ou non. Le futur apportait en meubles, marchandises et argent une valeur de quinze mille livres. Les parents de la future lui constituaient en dot une somme de dix mille livres payés comptant.

Chacun des époux mettait dans la communauté deux mille livres, outre leurs habits et linges ; le reste de leur apport leur demeurait propre. De plus, le futur *douait* la future, si mieux elle n'aimait prendre le douaire coutumier, de la somme de quatre cents livres de rente viagère et annuelle.

Le contrat réglait également ce qui adviendrait en cas de décès ou de dissolution de communauté, sans décès.

Mais ce qui n'est pas moins intéressant que les conditions du contrat, c'est la liste de ceux qui furent témoins, accompagnée de l'indication de leur parenté avec les futurs époux.

Du côté de Pierre-Charles Cambronne, c'est d'abord son père Louis ; son frère Marie-Antoine-Alexis, « garçon majeur » ; sa sœur Marie-Anne, épouse Louis Roger, alors consul en exercice à Saint-Quentin ; son beau-frère, Quentin-Corneil Cambronne, mari de sa sœur Jeanne-Françoise-Véronique, qualifié de « marchand, ancien consul » ; François Reneufve, ancien maire de Noyon ; ses cousins Jacques Christophe Reneufve, « garçon majeur », Claude-Nicolas Reneufve, conseiller du Roy, « grenetier au grenier à scel » (sic) de Noyon et Jacques-Maurice Reneufve, « garçon majeur ».

Du côté de l'épouse, c'est son père Charles Druon, licencié-ès-loix, conseiller du Roy, élu en l'élection de Noyon, sa mère, dame Marie-Louise Frassens ; son frère, Me Charles-Louis Druon, avocat en parlement, conseiller du Roy et son procureur en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Noyon, Péronne et Roye ; sa sœur Marie-Thérèse-Aldegonde Druon, fille majeure ; son beau-frère Me Jean-Charles-Marie Margerin, conseiller du Roy, garde-marteau en la maîtrise de Noyon, et la femme de ce dernier, sœur de la future, Marie-Catherine-Louise Druon.

Pierre-Charles Cambronne avait alors trente ans et sa seconde femme vingt-sept. Leur union ne laissa pas que d'être féconde, puisque, suivant l'exemple de sa mère, madame Cambronne eut également huit enfants.

1° Adélaïde-Marguerite, baptisée le 23 janvier 1770, morte le 7 juin 1786 et que Rogeron de la Vallée, auteur d'une *Vie de Cambronne* sur laquelle nous aurons à dire notre sentiment, donne à tort comme épouse de François Lemerle.

2° Pierre-Jacques-Etienne, le futur général, né le 26 décembre 1770, à qui ce livre est consacré.

3° Amable-Charles-François, né le 30 mai 1772.

4° Constant, baptisé le 4 avril 1773.

5° Stanislas-Louis, baptisé le 18 juin 1776, décédé le 23 février 1781.

6° Constant-Louis-François, né le 15 août 1778, mort glorieusement à Austerlitz à l'âge de vingt-huit ans, comme sous-lieutenant au 46e régiment d'infanterie de ligne, dans la compagnie même où avait servi La Tour d'Auvergne.

7° Justine Cambronne, baptisée le 10 novembre 1780, qui épousa en premières noces Armand-Pierre Lemerle, commis au bureau des contributions directes à Nantes, et en second mariage Jacques-Philippe Ferro, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de St-Louis.

De son premier mariage, Justine Cambronne avait eu huit enfants :

(a) François Lemerle, qui figurait sur le testament de la générale Cambronne, avec l'indication de la profession d'artiste, mais qui mourut avant elle, comme nous l'apprend l'inventaire dressé à la mort de cette dernière, le 5 janvier 1853, à Paris;

(b) Armande-Justine Lemerle, qui portait les prénoms de son père et de sa mère et devint la femme de Jean-Louis Cabanne. Nous la voyons figurer en 1863, comme veuve sans enfants, dans un acte notarié. Elle était rentière et habitait Saint-Jean-Bonnefonds (Loire);

(c) Marie-Rachel Lemerle, née le 16 Septembre 1808, qui épousa à Nantes, le 31 décembre 1825, M. Philippe-Jacob Vincent, rentier. Elle demeurait en 1863 à Paris, 23, route de Choisy.

(d) Joseph-Silas Lemerle, raffineur, domicilié à l'époque que nous venons d'indiquer à Paris, 69, rue de Flandres, avec sa femme Célina-Augustine-Fanny Pressensé. Cette dernière, aujourd'hui veuve, vit encore. Elle demeure à Porte-Chaise, en Saint-Sébastien près Nantes et porte gaillardement ses quatre-vingts ans. Elle est née à Nantes le 4 mars 1813. C'est à elle que nous devons une partie des renseignements qui précèdent.

(e) Gertrude Lemerle, née à Nantes, en 1813.

(f) Caleb Lemerle, né le 3 mai 1815 à Nantes.

(g) Claudine-Dauphan Lemerle qui épousa Pierre-François Lhéritier, docteur en médecine.

(h) Enfin Noëmie-Thérèse Lemerle, qui mourut à Nantes le 23 janvier 1829.

Justine Cambronne mourut à Angoulême, faubourg Labussatte, rue Montlogis, 70, le 22 juin 1861, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, et son second mari, M. Ferro, la suivait quelques mois après, le 27 septembre, dans la tombe, sans postérité, laissant par testament sa fortune aux trois enfants encore vivants de sa femme.

8° Enfin Lucie, baptisée le 5 juin 1782.

De cette grande et belle famille, qu'est-il advenu? Adélaïde-Marguerite, l'aînée, meurt à l'âge de seize ans; nous ignorons le sort d'Amable-Charles-François, de Constant, de Stanislas-Louis, de Lucie; nous suivons un peu plus longtemps dans la vie Justine, dont nous retrouvons la présence aux principaux actes civils de l'existence de son illustre frère, nous connaissons la mort glorieuse de Constant-Louis-François, dont M. de la Nicollière a retrouvé dans les registres de l'état-civil de la mairie de Nantes

(AN XIV, 1806, 2e division, folio 154) l'acte de décès bien digne des honneurs de la reproduction :

Extrait du registre de l'état-civil au 46e régiment d'infanterie de ligne

Conformément à l'instruction du Ministre de la Guerre, en date du 24 brumaire an XII, sont comparus devant moi soussigné officier payeur du 46e régiment de ligne, les nommés Dorothé Merens, sous-lieutenant à la 1re compagnie du 2e bataillon, Jean Richard, sergent-major et Pierre Noblet, caporal fourrier à la compagnie de grenadiers du 2e, tous trois du dit régiment, pour y déclarer ce qui suit :

Le onze frimaire an quatorze, a été tué, en notre présence, sur le champ de bataille, à Austerlitz, le sieur Constant Cambronne, sous-lieutenant à la compagnie de grenadiers du 2e bataillon, fils de... et de..., né le seize aoust mil sept cent soixante-dix-huit, à Nantes, département de la Loire-Inférieure, que nous avons parfaitement connu.

Delaquelle déclaration nous avons pris acte que les témoins ont signé avec nous à Austerlitz, les jour, mois et an que dessus, Signé : Merens, sous-lieutenant ; Richard, sergent-major ; Noblet, fourrier, et Le Tellier, officier-payeur.

Certifié par le colonel du dit régiment, G. Latrille.

FELLONNEAU.

En marge est écrit : No 16, acte constatant le décès du nommé Constant Cambronne, sous-lieutenant aux grenadiers du 2e bataillon, signalé au registre des officiers, sous le no...

Il appert, suivant l'acte de naissance du défunt qu'il se nommait Constant-Louis-François Cambronne, et qu'il était fils du sieur Pierre-Charles Cambronne, négociant, et de dame Françoise-Adélaïde Druon.

Il ne nous reste plus qu'à parler de Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, mais auparavant disons que son père mourut le 6 octobre 1784, âgé de quarante-cinq ans

seulement. Bien que qualifié de négociant, terme élastique qui comprend au besoin le plus humble commerce, le père Cambronne passait pour n'avoir qu'une position de fortune fort modeste. Nous le voyons exempté, sur sa requête, du logement des gens de guerre, par délibération de la ville et communauté de Nantes du 30 mai 1778, comme garde-magasin des poudres et salpêtres (1). Quand il mourut dans la paroisse de Sainte-Croix, il laissait à sa veuve qui n'avait alors que quarante-deux ans, la charge de jeunes enfants dont l'aînée n'était âgée que de quatorze ans et la plus jeune de deux ans seulement. Nous avons sous les yeux l'inventaire des meubles, effets et marchandises fait au décès de Pierre-Charles Cambronne, par Noiron, commis-greffier au présidial de Nantes, avec l'aide de Pierre Cox, maître *frippier*, Haute-Grande-Rue. Nous en donnerons en annexe quelques passages curieux pour les modes du temps, ce que nous pouvons dire dès ici, c'est que Cambronne, marchand de bois du Nord, laissait une fortune prisée 140.447 livres 2 sols 9 deniers, somme assez considérable pour l'époque. Mais il fallait un homme pour conduire un pareil négoce et ce n'était pas trop de toute la vaillance de la mère de famille pour mener à bien l'œuvre que lui laissait la mort prématurée du chef frappé dans la fleur de l'âge.

---

(1) Archives municipales de Nantes. Administration communale BB 106, fol. 15.

CHAPITRE II

ENFANCE DE CAMBRONNE

Pierre-Jacques-Etienne Cambronne naquit le 26 décembre 1770, à Nantes, et non pas à Saint-Sébastien, comme l'ont imprimé à tort tant de notices biographiques (1).

Avant les modifications qu'a subies le quai de l'Hôpital pour faciliter la création des squares de l'Hôtel-Dieu, on montrait encore, parmi les maisons voisines du pont de la Belle-Croix, celle où Cambronne reçut le jour. La vue daguerréotype, publiée par Forest, et intitulée : *Nantes, vue prise du quai de l'Hôpital,* donne à droite la façade de la maison dont nous parlons. C'était la seconde en partant du pont, et la famille de Cambronne en occupait, dit-on, le deuxième étage (2). Voici le texte de son acte de naissance, ou plutôt de baptême — c'était alors la même chose — qui, pour avoir reçu déjà les honneurs de la publicité, n'en mérite pas moins d'être reproduit dans cet ouvrage :

Le vingt-sept décembre mil sept cent soixante-dix a été baptisé Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, né hier, du légitime mariage de N. H. (c'est-à-dire noble homme) Pierre-Charles Cambronne,

---

(1) C. D. *Vie militaire de Cambronne*, Paris, 1822, dit qu'il naquit à Saint-Sébastien, près Nantes ; Levot, *Biographies bretonnes*, dans la banlieue de Nantes, paroisse de Saint-Sébastien ; Larousse, à Saint-Sébastien ; les *Ephémérides nantaises* reproduisent la même erreur.

(2) *Cambronne*, par S. de La Nicollière-Teijeiro, 1892.

négociant, et de dame Françoise-Adelaïde Druon, son épouse. Ont été parrain le sieur Jacques Honorati et marraine Thérèse Dhaler, épouse de N. H. Jacques-Nicolas Cambronne, tante de l'enfant.

Thérèse Dhaler; Honorati; Cambronne; Delaville, vicaire (1).

A son père, Cambronne avait pris le prénom de Pierre; à son parrain, qu'avec son emphase ordinaire, Rogeron de la Vallée appelle « le plus vertueux des Italiens », et peut-être aussi à son oncle, le mari de sa marraine, il emprunte celui de Jacques; enfin le saint dont l'Eglise célébrait ce jour-là la fête, Etienne, lui valait son troisième prénom. Lequel des trois préférait-il ? Comment sa mère l'appelait-elle, quand il était petit, comment ses camarades, lorsqu'il jouait avec eux dans la cour de l'école, l'interpellaient-ils ? De ce qu'à l'un des registres relatant son acte de mariage civil, il a signé E. baron Cambronne, M. de la Nicollière a conclu peut-être un peu vite qu'Etienne était son prénom usuel. L'autre registre porte seulement le baron Cambronne, sans autre indication.

Notons par contre ce détail significatif qu'à leur contrat de mariage, que nous analysons plus loin, chacun des époux indique la marque à laquelle se reconnaîtront le linge et l'argenterie qui lui appartiendront lors de la dissolution du mariage. Or, la marque de Cambronne était P. C., ce qui signifie Pierre Cambronne et répond à l'argument tiré de la signature d'un acte de l'état-civil isolé.

Cambronne, en effet, faisait précéder son nom plus volontiers de son titre que de ses prénoms. Son contrat de mariage, son acte de mariage religieux portent comme

(1) Archives municipales de Nantes. Série GG. Cultes, registre de Sainte-Croix 1770, folio 129.

signature : *Le baron Cambronne,* sans aucune initiale ; et quand, plus tard, la Restauration eut fait de lui un vicomte, il signait tantôt de ce titre nouveau, tantôt et même plus souvent L. V. Cambronne, ce qu'il fallait traduire ainsi : *Le Vicomte Cambronne.*

Ce qui nous donnerait plutôt lieu de penser que ses amis l'appelaient habituellement Pierre, c'est que plus tard, entre intimes, faisant allusion à ses campagnes en Espagne où s'il s'était battu pendant quatre ans (1808, 1810, 1811, 1812) ils ne se gênaient pas pour le traiter avec une familiarité tout amicale et à titre de plaisanterie, bien entendu, de Pierre le Cruel.

Dans un document public daté de Chateaubriant, que nous donnerons à sa place, il déclare se nommer Pierre.

Cambronne grandit rapidement. A l'âge de neuf ans c'était déjà un petit homme, et sa taille svelte lui donnait les apparences d'un garçon de treize à quatorze ans. Il aimait beaucoup sa mère, qui exerça toujours sur lui une grande et heureuse influence et pour laquelle il professait un véritable culte fait tout à la fois de respect et d'affection.

Mais il ne pouvait pas indéfiniment passer sa vie à dénicher des merles. Il fallut songer à son instruction, à son éducation, et son père, qui voulait faire de lui un négociant, comme il l'était lui-même, le fit entrer au collège de l'Oratoire, qui comptait alors comme supérieur le père Latyl, appelé à quelques années de là, à siéger à la Constituante parmi les représentants les plus libéraux et les plus distingués de la sénéchaussée de Nantes. Il devait y trouver aussi Fouché, du Pellerin, que la destinée allait conduire à la Convention avant d'en faire un duc d'Otrante et un ministre de la Restauration.

Cambronne entra chez les Oratoriens, mais seulement à titre d'externe, le 2 janvier 1781.

Nous ne possédons pas les notes qui devaient être consacrées, là comme partout, aux progrès et aux aptitudes des élèves. Il aurait été curieux de connaître quels pronostics les maîtres du jeune Cambronne avaient portés sur lui, sur ses dispositions, sur son avenir. D'après un de ses biographes, la littérature le laissait assez froid et, en dehors de l'histoire, de la géographie et du dessin, il ne fallait pas lui demander grand'chose. Mais, s'agissait-il d'organiser dans les cours du collège quelques jeux exigeant de l'audace ou de l'adresse, quelques divertissements violents, le simulacre de combats, par exemple, auxquels de tout temps les enfants se sont plu, alors Cambronne était un boute-en-train sans égal, et, dans ces petites guerres pour rire, il pouvait passer pour l'organisateur de la victoire. On cite de lui des traits d'une hardiesse peu commune, dont voici peut-être le plus caractéristique :

C'était en 1784, en plein hiver, la veille de la fête de Noël, Cambronne avait obtenu d'aller à la messe de minuit, mais sa mère inquiète lui avait surtout recommandé, à la sortie de l'église, de rester à Nantes et de ne venir la retrouver que le lendemain, à la petite propriété de La Treille qu'elle occupait sur la côte de Saint-Sébastien. Recommandation vaine. La messe achevée, l'enfant, malgré le froid, malgré la nuit, se met en route pour rejoindre sa mère, mais par quel chemin ? par la Loire alors prise, à l'aide de patins qui glissent péniblement sur la glace inégale et sans souci comme sans crainte de s'enfoncer dans quelque crevasse inaperçue. Il arriva enfin à destination au milieu de la nuit, après une

expédition dont le souvenir suffisait à donner à la pauvre maman plus d'un frisson rétrospectif, en songeant aux dangers que son fils avait ainsi courus.

A la mort de son père, Cambronne devint pensionnaire et, comme si cet événement l'eût rendu plus sérieux et plus sage, il se disciplina davantage et essaya même de mordre aux racines amères des sciences pour lesquelles il avait manifesté jusque-là le plus de répulsion, sans grand succès d'ailleurs, malgré ses efforts et sa bonne volonté. La rhétorique ne fut jamais son fort, et la philosophie ne fut jamais son faible. Quand, aux vacances de 1788, il quitta l'Oratoire pour n'y plus revenir, il n'avait fait que des études fort incomplètes et si le baccalauréat eût existé de son temps comme du nôtre, nul doute que les examinateurs ne l'eussent ajourné sans pitié à la prochaine session.

Ceux qui n'ont connu Cambronne que vers la fin de sa vie et qui avaient conservé de lui, comme Monselet, le souvenir d'un homme laid, ne l'auraient jamais deviné dans ce portrait à la plume, sans doute quelque peu embelli, qu'en traçait en 1853, sur les indications de sa veuve, Rogeron de la Vallée :

» Cambronne n'avait alors que dix-huit ans ; ses traits
» étaient ceux de sa mère. De beaux yeux largement
» ouverts, aussi limpides qu'éblouissants, des sourcils
» longs et épais, un front large et arrondi, une tête
» rayonnante d'intelligence, des cheveux blond châtain,
» soyeux et frisés comme ceux du noir américain ; un nez
» plus aquilin qu'ordinaire, les narines légèrement renflées
» où palpitaient les émotions, signe de courage ; une
» bouche grande, des dents éclatantes de blancheur, les
» lèvres minces et les joues bombées, couleur d'une rose
» fraîchement épanouie ; le tour du visage presque rond,

» une physionomie expressive, passionnée; une peau
» fine, une carnation riche, la taille élevée, la poitrine
» grasse, tout le reste du corps bien proportionné;
» l'attitude timide, mais la marche assurée; enfin la
» beauté d'Alcibiade dans la force de Coriolan. »

Rabattons-en un peu de ce portrait par trop dithyrambique, il n'en restera pas moins établi qu'à dix-huit ans, Cambronne était ce que nous sommes convenus d'appeler « un beau garçon ».

Qu'allait-il devenir ? Né à toute autre époque, Cambronne eût sans doute été amener à auner du drap dans quelque boutique de la rue de la Poissonnerie ou à s'engager comme commis marchand sur le quai de la Fosse. Sa bonne étoile voulut que l'heure où allait s'affirmer sa vocation fût précisément celle qui marquait les débuts de l'épopée révolutionnaire et qu'il comptât au nombre de ceux que l'ère nouvelle allait mettre en relief. Cambronne avait dix-huit ans à la veille de 1789. Il était de ceux dont Voltaire avait dit quelques années auparavant : — Nos enfants sont bien heureux, ils verront de grandes choses.

Cambronne les a vues, il a même été un peu de ceux qui les ont faites.

CHAPITRE III

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

Il importe de ne pas oublier que, pour être né à Nantes, Cambronne avait du sang picard dans les veines. Son père était de Saint-Quentin, sa mère de Noyon ; c'est dire qu'il appartenait par ses origines à une des provinces de France qui partageaient, avec la Bretagne, le privilège d'un profond amour de la liberté et de la patrie.

Aussi fut-il des premiers, parmi la jeunesse nantaise, à saluer la Révolution à son aurore. Nous n'avons pas la pensée de reprendre ici par le menu le récit des événements qui marquèrent en Bretagne le début de cette ère nouvelle, l'envoi dès le 1er novembre 1788 d'une requête des habitants de Nantes au roi pour réclamer le vote par tête et non par ordre et l'abolition des corvées, la protestation des députés de Nantes aux Etats de Bretagne quand le roi en prononça la dissolution et l'ajournement à l'année suivante, l'irritation du peuple de Rennes, les conflits sanglants qu'elle provoqua, les arrêts du Parlement condamnant au feu certains écrits libéraux et interdisant le droit de réunion et enfin la grande démonstration du 29 janvier 1789.

Voici quelle en fut la cause :

A la suite de la suspension des Etats de Bretagne que la noblesse et le clergé avaient sollicitée du roi, la ville de Rennes fut le théâtre de démonstrations violentes. D'une part les étudiants de l'école de droit, ayant à leur tête Moreau, le futur général, qui devait ternir une vie

glorieuse par une mort honteuse dans les rangs des ennemis de la France, de l'autre les nobles qui avaient équipé, pour les soutenir, une bande de valets. Au cours d'une collision, il y eut des blessés et des tués. La jeunesse libérale de Rennes fit appel, pour résister, à celle du reste de la Bretagne et de l'Anjou. Le député qui vint à Nantes s'appelait Omnes Omnibus. Il devait ce second nom qui était venu s'accoler au sien à un acte de dévouement : il avait sauvé la vie à deux personnes qui se noyaient. Louis XVI lui avait fait don d'une médaille en or avec cette inscription flatteuse : *Omnes omnibus*.

Cette appellation honorable entre toutes lui resta.

Dans la nuit du 27 au 28 janvier, les jeunes gens de Nantes se réunirent à la Bourse pour recevoir et entendre leur camarade de Rennes. Au discours passionné d'Omnes répondit une énergique et fraternelle protestation souvent publiée, mais presque toujours tronquée et que nous donnons ici dans son entier :

Protestation et Arrêté des Jeunes Gens de Nantes
(du 28 Janvier 1789)

Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à Rennes, à l'instigation de plusieurs membres de la noblesse ; convoqués par le cri général de la vengeance et de l'indignation ; reconnaissant que les dispositions bienfaisantes de notre auguste roi, pour affranchir ses fidèles et dévoués sujets de l'ordre du Tiers, de l'esclavage où ils gémissent depuis tant de siècles, ne trouvent d'obstacles que dans cet ordre dont l'égoïsme forcené ne voit, dans la misère et les larmes des malheureux, qu'un tribut odieux qu'ils voudraient étendre jusque sur les races futures.

D'après le sentiment de nos propres forces, et voulant rompre le dernier anneau de la chaîne qui nous lie, jugeant d'après la

barbarie des moyens qu'emploient nos ennemis pour éterniser notre oppression, que nous avons tout à craindre de l'aristocratie qu'ils voudraient ériger en principe constitutionnel, nous nous en affranchissons dès ce jour, sous la protection d'un second Henri IV et d'un nouveau Sully.

Un ordre, dans sa protestation, ose apposer son opinion à celle de son roi, à celle de l'Europe, à celle du patriote et vertueux Necker, solide et seul appui d'un royaume prêt à s'écrouler ! Mortel adorable dont l'héroïsme est au-dessus du sang et des vains préjugés ; ô toi, qu'on ne peut mieux louer qu'en t'acccordant le nom d'*homme*, nom que toi seul peux rendre encore respectable, puisque tous tes travaux n'ont d'autre objet que de lui rendre sa dignité première, et de le remettre à la place que lui fixa la nature, et que lui conserveront toujours et les bonnes lois, et les bons rois, ô Necker, accepte ici l'hommage que l'ordre du Tiers rend à tes vertus ; si le bronze et le marbre n'offrent point encore dans nos villes, à nos yeux attendris, tes traits révérés, tous nos cœurs sont autant d'autels où l'encens de la reconnaissance se mêlera sans cesse à nos vœux ardents pour la conservation de tes jours précieux et pour que tu jouisses du bonheur que tu veux donner à vingt-trois millions de Français.

L'insurrection de la liberté et de l'égalité intéressant tout bon citoyen de l'ordre du Tiers, tous doivent la favoriser de tout leur pouvoir par une inébranlable et indivisible adhésion ; mais principalement les jeunes gens, classe heureuse à qui le ciel accorda de naître assez tard pour pouvoir espérer de jouir, sous un monarque chéri, des fruits qu'ont enfin fait naître en France et la philosophie du dix-huitième siècle et l'ascendant de l'immortel Necker !

Que le cri de la vengeance retentisse jusqu'au pied du trône ! que les yeux du monarque voient couler le sang de nos frères : son cœur paternel sera glacé d'horreur et son auguste main fera étinceler le glaive des lois sur les vils moteurs d'un aussi lâche assassinat et d'un complot que nous n'osons même pénétrer.

Jurons tous, au nom de l'humanité et de la liberté, d'élever un

rempart aux efforts de nos ennemis; d'opposer à leur rage sanguinaire le calme et la persévérance des paisibles vertus. Elevons un tombeau aux deux martyrs de la cause de la liberté et pleurons sur leurs cendres jusqu'à ce qu'elles soient apaisées par le sang de leurs bourreaux et l'éclatante justice que nous attendons de notre souverain, chef suprême des lois, qui seul peut, sans être homicide, venger l'humanité, punir les forfaits.

Avons arrêté, nous soussignés jeunes gens de toute profession, de partir en nombre suffisant pour en imposer aux vils exécuteurs des fanatiques aristocrates et pour demander à ceux qui doivent être les dispensateurs de la justice, la réparation du délit commis à Rennes.

Que comme plusieurs d'entre nous peuvent être retenus par des places qu'ils craindraient de perdre, nous regarderons comme infâmes et déshonorés à jamais ceux qui auraient la bassesse de postuler ou même d'accepter les places des absents.

Tous ceux qui partiront seront soumis aux commissaires nommés par acclamation, pour la police et ordre qu'il conviendra d'observer pendant le voyage et le séjour à Rennes.

Protestons d'avance contre tous arrêts qui pourront nous déclarer séditieux, lorsque nous n'avons que des intentions pures et inaltérables. Jurons tous, au nom de l'honneur et de la patrie, qu'au cas qu'un tribunal injuste (car nous nous mettons sous la sauvegarde du conseil de Sa Majesté) parvînt à s'emparer de quelqu'un de nous, et qu'il osât, par un de ces actes que la politique appelle de vigueur, et qui ne sont en effet que des actes de despotisme, le sacrifier sans observer les formes et les délais prescrits par la loi, jurons de faire ce que la nature, le courage et le désespoir inspirent pour sa propre conservation.

Arrêté à Nantes, dans la salle de l'hôtel de la Bourse, ce 28 janvier 1789.

Si Cambronne ne tint pas la plume pour rédiger cette vigoureuse protestation écrite dans le style à panache du temps, il en fut du moins un des signataires.

Son nom y figure après celui des commissaires et des chefs de correspondance, entre celui de Baudichon jeune et de Bonnement, non loin de celui de Lafont, dont il resta toujours l'ami (1).

On ne dormit guère cette nuit-là et dès le lendemain 29 janvier, quatre cents jeunes gens, dont Cambronne, prenaient la route de Rennes. Quand ils y arrivèrent, le calme s'était quelque peu rétabli dans les esprits, mais ils profitèrent de leur séjour pour cimenter l'union de la bourgeoisie des deux villes. Douze jours après, ils rentraient à Nantes, chargés de couronnes et de fleurs et tout fiers de l'œuvre fraternelle à laquelle ils venaient de prêter leur concours.

Les détails de ce voyage consigné dans un *Journal de Route* qui fut condamné depuis par le Parlement de Paris, excitèrent dans toute la Bretagne un enthousiasme indescriptible qui mit en relief la générosité et la bravoure de la jeunesse nantaise.

Voilà qui n'était pas fait pour détourner Cambronne de la seule vocation où il trouvait le moyen de satisfaire sa passion pour le métier des armes. Quelque affectueux qu'il ait toujours été pour sa mère, il joignait aux qualités du cœur une grande fermeté, quelque chose de l'obstination, de l'entêtement breton et toutes les prières furent impuissantes à le détourner de la résolution qu'il avait prise : il serait soldat.

---

(1) Une plaquette petit in-8° de huit pages, sans nom d'imprimeur, avec la date en toutes lettres de mil sept cent quatre-vingt-neuf, consacra le souvenir de ces mémorables événements. Elle est devenue très rare. La bibliothèque publique de Nantes la possède sous le n° 50.387.

Lafont était le grand-père de M. Georges Lafont, architecte à Nantes.

Fit-il partie, un des premiers, d'une milice de jeunes volontaires qui fut créée à Nantes ? Montait-il la garde pendant la nuit, après avoir travaillé toute la journée chez un négociant ? Se prépara-t-il ainsi, de 1789 à 1792, au rude apprentissage des armes ? C'est possible, c'est même fort vraisemblable, bien qu'aucun document n'ait été produit à l'appui de ces assertions et qu'elles ne soient venues jusqu'à nous que par une sorte de tradition qui n'a pas rencontré de contradicteur.

Il faut en arriver à la déclaration de guerre faite à la France par l'Europe coalisée, à l'insolent manifeste du duc de Brunswick, à l'heure solennelle où l'assemblée législative fit retentir ces paroles célèbres : « La patrie est en danger ! » pour assister à l'enrôlement de Cambronne en qualité de grenadier, dans le premier bataillon de Maine-et-Loire — certains documents disent de la Mayenne, d'autres de Mayenne et Loire.

C'était le 27 juillet 1792. A partir de ce jour, Cambronne ne s'appartient plus, il appartient tout entier à la France, à l'armée et pendant près de vingt-trois ans, il ne quittera plus l'uniforme qu'il saura couvrir de gloire.

CHAPITRE IV

CAMBRONNE A LA LÉGION NANTAISE

Et pourtant, malgré cette existence vouée à la patrie, malgré ces campagnes qui le menaient de l'Ebre au Danube, des côtes de l'Océan aux montagnes saxonnes, malgré des états de services qui suffiraient à illustrer plus d'un officier supérieur, nous ne connaissons pas grand' chose de la vie militaire de Cambronne. Il avait dû cependant, au cours des guerres qui le tinrent presque constamment éloigné de Nantes, écrire aussi souvent que possible à sa mère, la mettre au courant des batailles auxquelles il prenait part, des incidents multiples de cette vie mouvementée, des épisodes qui signalaient la promenade des aigles impériales à travers l'Europe. D'Espagne surtout, où il se battit pendant quatre ans, et plus tard de l'île d'Elbe où il n'avait pas grande besogne à faire et même de la prison d'Ashburton où les Anglais l'enfermèrent après Waterloo, il n'est pas admissible qu'il n'ait pas correspondu avec ses parents, ses amis de France. A la mort de Mme Cambronne mère, il dut retrouver ses lettres ; à sa mort à lui, sa veuve dut à son tour les garder, puisque l'inventaire du 11 janvier 1854 fait après son décès note, parmi les pièces cotées, « les états de service et » autres papiers relatifs à la personne du général Cam- » bronne. »

Que sont devenus ces documents et bien d'autres? Est-ce parce que l'Etat finit par recueillir la belle fortune du général que les archives familiales de Cambronne ont disparu de Nantes? Ces papiers précieux à tant d'égards,

sont-ils irrémédiablement détruits? ou sommeillent-ils dans quelque coin perdu d'archives ignorées où les vers les dévoreront avant qu'une main curieuse soit venue troubler leur œuvre de destruction?

Ce sont là des points d'interrogation que nous voulons pour l'instant nous borner à poser, sans perdre l'espoir d'arriver à y répondre un jour, tant nous avons déjà découvert de renseignements inédits depuis que nous nous sommes mis au travail.

Aussi bien, avant Waterloo, avant son procès devant le conseil de guerre, Cambronne, d'une modestie exemplaire comme sa bravoure et son dévouement, s'était-il toujours volontairement tenu à l'écart. « On connait peu de détails sur la vie du général Cambronne », dit la préface d'une brochure publiée, dès 1816, sur son procès (1). Aussi tout ce que nous aurons trouvé sur sa vie militaire n'en acquerra-t-il que plus de prix.

Et tout d'abord, donnons ici ses états de service. M. de La Nicollière les a publiés pour la première fois, en en faisant demander la copie au ministère de la guerre en 1886, de la part du général Mellinet, par l'entremise du général Vanson. Il les aurait trouvés presque aussi complets, dans le dossier de la *Statue de Cambronne*, joints à une lettre du général Pelet que nous analyserons à sa place. Bien que ces deux copies aient été puisées à la même source, elles comportent pourtant sur certains points et sur certaines dates des différences que nous indiquerons.

---

(1) *Procès du géneral Cambronne*, commandant de la Légion d'honneur. Imprimerie de Fain, place de l'Odéon, Paris, 1816. (Brochure rare, que ne possède pas la Bibliothèque Nationale et que nous avons découverte à Londres, au *British Museum*).

Nous reproduisons les états de service transmis à M. le général Mellinet. Les variantes sont empruntées à l'exemplaire déposé depuis 1844 aux archives de la mairie de Nantes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
—
DIRECTION
DU
Contrôle et de la Comptabilité
—
BUREAU
des
Archives Administratives

Vicomte Cambronne (Pierre-Marie-Etienne), fils de Pierre-Charles et de Françoise-Adelaïde Druon, né le 26 décembre 1770, marié le 10 mai 1820 à Marie Osburn, veuve Svoord.

Grenadier au 1er bataillon de Mayenne et Loire (1)	27 juillet 1792.
Sergent à la 2e Légion nantaise (2)	17 juin 1793.
Il sauva le 20 juin 1793, à l'affaire de Salonay, un caisson que les charretiers avaient abandonné au pouvoir de l'ennemi (3)	
Sergent-major (4)	1er juillet 1793.
Lieutenant	10 septembre 1793.
Capitaine de carabiniers à la 2e Légion des Francs (5)	6 octobre 1794.
Passé à la 46e demi-brigade de ligne (6)	22 octobre 1796.
Membre de la Légion d'honneur (7)	14 juin 1804.
Chef de bataillon au 88e de ligne (8)	29 août 1805.

(1) Variante. — Grenadier au 1er bataillon de la Mayenne.

(2) Variante. — 17 juillet 1793.

(3) Variante. — Le 20 juin 1793, il sauva un caisson que les charretiers avaient abandonné à l'ennemi dans l'affaire de Launay, en Vendée.

(4) Variante. — Juillet 1793, sans date du jour.

(5) Variante. — Le 15 vendémiaire an III (5 octobre 1794).

(6) Variante. — Le 1er brumaire an V (22 octobre 1796).

(7) Variante. — Légionnaire, le 26 prairial an XII (15 juin 1804).

(8) Variante. — Chef de bataillon au 88e régiment, le 12 fructidor an XIII (30 août 1805).

Officier de la Légion d'honneur..........	16 janvier 1807.
Dotation de 2.000 francs sur le département de Trasimène..................	19 mars 1808.
Passé au 1er régiment de tirailleurs-chasseurs (devenu 1er de voltigeurs de la Garde-Impériale) (1)................	11 avril 1809.
Baron de l'Empire......................	
Colonel-major du 3e régiment de voltigeurs	6 août 1811.
Dotation de 4.000 francs sur l'Illyrie....	1er janvier 1812.
Commandant de la Légion d'honneur (2)..	6 avril 1813.
Passé au 2e régiment de chasseurs à pied.	14 septembre 1813.
Général de brigade-major du 1er régiment de chasseurs à pied..................	20 novembre 1813.
Commandant la 2e brigade de la 1re division de Vieille-Garde	21 décembre 1813.
Coup de feu à la cuisse à la bataille de Bar-sur-Aube.......................	27 février 1814.
Coup de mitraille à la cuisse, coup de feu au bras gauche, coup de feu au côté gauche, contusion au côté droit, à la bataille de Craonne....................	6 mars 1814.
Coup de feu à la cuisse droite et contusion au jarret gauche à la bataille de Paris..	30 mars 1814.
Major du bataillon Napoléon, à l'île d'Elbe..	13 avril 1814.
Rentré en France......................	1er mars 1815.
Grand officier de la Légion d'honneur....	1er avril 1815.
Major du 1er régiment de chasseurs à pied de la garde impériale................	13 avril 1815.
Prisonnier de guerre	18 juin 1815.
Compris dans l'ordonnance du...........	24 juillet 1815.
Rentré de captivité	17 décembre 1815.

(1) Variante — Passé avec son grade dans les chasseurs à pied de la Garde Impériale le 11 avril 1809. Placé dans le 1er régiment des voltigeurs de la Garde.

(2) Variante. — Commandant de la Légion d'honneur (8 avril 1813).

Ecroué à l'Abbaye	19 décembre 1815.
Acquitté par le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire	26 avril 1816.
Mis en liberté et considéré comme réformé sans traitement	14 mai 1816.
Admis au traitement de non-activité	1er juillet 1818.
Commandant la 1re subdivision (Nord) de la 16e division militaire	21 avril 1820.
Vicomte	17 août 1822.
Remplacé sur sa demande	2 octobre 1822.
Retraité par ordonnance	15 janvier 1823.
Décédé	29 janvier 1842.

CAMPAGNES

1792-1801	Armées des Ardennes, du Nord, des côtes de Brest, des côtes de Cherbourg, de l'Ouest, de Rhin et Moselle, d'Angleterre, du Danube et du Rhin.
1804-1805	Armée des côtes de l'Océan.
1806-1807	Grande Armée.
1808	Armée d'Espagne.
1809	Armée d'Allemagne.
1810, 1811, 1812	Espagne.
1813	Saxe.
1814	France.
1815	Armée du Nord.

Quelques-uns des documents que nous avons consultés au ministère de la guerre portent en outre les indications suivantes des généraux sous les ordres de qui servit Cambronne, au cours de ces diverses campagnes :

Armée des Ardennes	Lafayette et Luckner.
Armée du Nord	Dumouriez
Armée des côtes de Brest	Canclaux, Léchelle
Armée des côtes de Cherbourg	Rossignol, Canclaux, Hoche.
Armée de l'Ouest	Hoche.
Armée de Rhin et Moselle	Moreau, Augereau.

Armée d'Angleterre	Bonaparte.
Armée du Danube	Jourdan, Masséna.
Armée du Rhin	Masséna, Moreau.
Armée des côtes de l'Océan	Soult.
Armée d'Espagne (1810, 1811, 1812)	Duc d'Istrie et Comte d'Orsenne.

Comme on l'a dit avec raison, d'aussi beaux états de service se passent de tout commentaire. Leur éloquente concision énumère les nombreux traits de bravoure de Cambronne qui sut immortaliser son nom au milieu de la pléiade de généraux illustres des premières années de ce siècle.

Nous allons maintenant reprendre par le détail les principaux faits que résument les états de service de Cambronne.

C'est le 27 juillet, en qualité de grenadier, qu'il s'engage dans le premier bataillon de Mayenne-et-Loire (1). De gros souliers avec une épaisse semelle garnie d'un triple rang de clous ; des guêtres étroites d'étoffe noire, boutonnées jusqu'au genou ; une culotte de toile blanche ; un habit dont les revers de drap rouge formaient comme une large tache de sang sur chaque sein et dont les longues basques battaient sur les mollets ; deux courroies de cuir jaune se croisant sur la poitrine et soutenant l'une la giberne sur les reins, l'autre le sabre sur le flanc gauche ; sur le dos, le sac de peau de chèvre du soldat, la moustache naissante et frisée, les cheveux longs, poudrés et séparés au sommet de la tête, pendants sur les oreilles et noués par derrière avec un cordon de soie ; pour coiffure, un bonnet de fourrure au milieu duquel luisait une plaque de

---

(1) *L'Histoire du 1er bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire* (1791-1796), par François Grille (Paris, Amyot, 1850, 4 vol. in-8°), ne mentionne pourtant pas le nom de Cambronne.

cuivre argenté portant le numéro du bataillon ; enfin pour arme, indépendamment du sabre, un lourd fusil à un seul tube, au bout duquel s'ajustait la terrible bayonnette, tel était le costume de Cambronne quand le 1er août 1792 il prit congé de sa mère pour rejoindre son corps avec cinq autres volontaires de Saint-Sébastien.

Quand ils arrivèrent à Angers, leur bataillon était parti. Ils n'atteignirent Paris que le 13 et y restèrent quinze jours, avant de se remettre en route pour Verdun, mais ils n'y pénétrèrent pas et ce n'est que le 15 septembre, après Dieu sait combien de marches et de contre-marches, qu'ils finirent par rencontrer à Clermont-en-Argonne les volontaires angevins encore tout émus de la mort de leur commandant Beaurepaire.

Le 6 novembre, Cambronne reçoit à Jemmapes le baptême du feu et il assiste, ébloui, à la conquête de la Belgique. C'est à Anvers qu'il se trouvait dans les premiers jours de 1793, quand la Convention victorieuse licencia, faute de ressources, ceux de ses défenseurs qui aspiraient à revoir leur famille. Il regagna Paris, puis Orléans et c'est dans cette ville qu'il s'embarqua sur la Loire, à bord du bateau du marinier Jacques Malivet que ne mit pas moins d'un grand mois pour le déposer sur la cale du Port-Maillard.

Il trouva Nantes en proie à l'agitation la plus vive. La ville toute dévouée au nouvel ordre de choses avait à lutter contre la résistance de la noblesse et du clergé qui entraînaient à leur suite les campagnes fanatisées. D'une extrême bienveillance même pour ceux dont il ne partageait pas les opinions politiques et religieuses, il avait déjà l'année précédente, avant son départ pour l'armée, sauvé les jours de l'abbé Duménil, devenu depuis curé de Ville-l'Évêque, près d'Angers, en lui donnant un asile chez sa

mère pendant deux mois, et cet acte d'humanité ne sera pas le seul que nous aurons à enregistrer à l'actif de Cambronne. Mais il n'en était pas moins foncièrement attaché à la Révolution et, quand Nantes fut menacé par l'armée catholique et royale, il fut inscrit comme sergent, le 17 juin 1793, dans les rangs de cette fameuse Légion Nantaise, recrutée, jusqu'à concurrence de huit cents hommes, dans l'élite de la jeunesse et qui s'immortalisa par sa générosité, sa bravoure et ses exploits.

Trois jours après, Cambronne se distinguait déjà au village de la Louée, où la mort de Coëslin avait démoralisé les soldats républicains qui battaient en retraite. Les charretiers avaient abandonné aux mains des Vendéens un caisson de munitions qu'il s'agissait de leur reprendre. Cambronne s'élance à la tête de sa compagnie et parvient, après avoir égorgé l'escorte ennemie, à ramener le caisson dans les rangs des *bleus* étonnés de tant d'audace et de bonheur (1).

Au mémorable siège de Nantes, la Légion Nantaise se tenait à la porte de Vannes. Le poste des Trois-Moulins est emporté par les troupes royalistes et les gardes nationaux qui le défendaient, se replient sur la ville, écrasés par le nombre. Le capitaine Touchard, sous les ordres de qui servait Cambronne, les secourt, les ramène au combat et refoule les Vendéens. mais sans parvenir à reprendre le premier poste perdu. Il ne fallut pas moins que la mort de Cathelineau, tué par un cordonnier de la place Viar-

(1) Les états de service de Cambronne parlent suivant les copies plus ou moins lisibles qui ont été faites, soit de Salonay, soit de Launay. Ce sont des inexactitudes manifestes : il n'y a pas eu de rencontres de ce nom et c'est de La Louée, orthographiée quelquefois Lalouay, qu'il s'agit.

mes, pour jeter le désordre et la panique parmi les assaillants et les contraindre à la retraite. Cambronne, qui s'était multiplié dans cette journée sans laquelle Nantes et la République étaient perdus, obtint, pour prix de sa bravoure, le grade de sergent-major.

Nous le retrouvons, le 20 août, à Paimbœuf où sa compagnie débarque, malgré la fusillade des royalistes qui reculent devant le courage des légionnaires nantais. On rapporte que, muni d'un billet de logement, Cambronne refusa d'en profiter à cause de la misère extrême des malheureux qui lui devaient place au feu et à la chandelle. Il abandonna même à la pauvre famille, aux enfants affamés son pain de munition et s'en fut dormir dans la rue, la tête sur son sac, entre deux bornes.

Le 25 août, Cambronne était de retour à Nantes et dès lors il ne se passa peut-être pas de jour sans qu'il fût appelé à quelque reconnaissance dans la campagne, à quelque escarmouche contre les chouans. Charette attaqua le 7 septembre le camp des Naudières où Beysser commandait. La Légion Nantaise contribua vaillamment à repousser cette attaque. Le camp de La Balinière fut à son tour assailli dans la même journée, mais également défendu par l'invincible Légion. Toujours en tête de sa compagnie, Cambronne se fit remarquer parmi les plus méritants et, à cette époque où l'avancement était rapide, il fut nommé le 8 septembre lieutenant de sa compagnie (1).

---

(1) Mellinet (*La Commune et la Milice de Nantes*, tome 8. p. 91) donne le rapport du général Canclaux sur cette double défense. Il se termine par l'ordre du jour suivant :

« Au nom de la République, le général en chef remercie et félicite « les généraux, son état-major, les officiers, sous-officiers, volontaires

Le lendemain soir, 9 septembre, il occupe le château d'Aux, que M. de Chataigner cherche à surprendre à la faveur de la nuit. Mais les royalistes sont repoussés et quelques-uns d'entre eux faits prisonniers. Pourquoi n'ajouterions-nous pas foi à un certificat servi en 1816, pendant son procès, et d'après lequel Cambronne aurait à cette date sauvé la vie à deux de ces prisonniers, M. Yves Chataigner et un rennais, du nom de Joseph ? Ces marques de générosité n'étaient pas surprenantes de la part de notre jeune lieutenant.

Vers le mois de janvier 1794, la Légion nantaise est détachée en partie au Croisic, Cambronne s'y trouvait. S'il faut en croire la tradition, les officiers de la Légion auraient été dénoncés à Fouquet, un des séides de Carrier, comme coupables d'incivisme pour s'être installés, en guise de caserne, dans un vieil hôtel dont les tapisseries portaient encore des fleurs de lys et des médaillons à l'effigie de Louis XVI. Tout au plus, est-il permis de penser que c'était là un des griefs invoqués par Fouquet, mais il y en avait certainement d'autres, vrais ou faux, en tous cas moins ridicules. Fouquet, qui avait le titre d'adjudant-commandant, vint au Croisic et voulut faire procéder à l'arrestation des officiers et sous-officiers inculpés, au nombre de quarante, mais il ne trouva personne parmi les soldats et moins encore parmi les habitants, pour exécuter ses ordres et il dut quitter honteusement le Croisic,

---

« et soldats de toute l'armée, de leur brave et généreuse conduite et « de leurs succès. »

Cette journée dans laquelle les chefs de la basse Vendée virent échouer tous leurs projets facilita sans doute la marche rapide de l'armée de Canclaux dans le pays.

heureux encore de n'avoir pas subi le sort qu'il réservait à ses adversaires.

Du Croisic à Guérande la distance était trop courte pour n'être pas souvent franchie par les officiers de la Légion Nantaise. Une délibération du conseil général de la commune de Guérande du 5 août 1793 ordonne de préparer des logements à 200 hommes du bataillon de Seine-et-Oise commandée par Bizet et à plusieurs autres officiers, au nombre desquels figure Cambronne. Nous ne savons s'il y vint à cette date, s'il y resta et pendant combien de temps, mais nous l'y retrouvons le 5 floréal, an II (24 avril 1794) ainsi qu'en témoigne le très curieux procès-verbal inédit dont nous devons le texte à l'obligeance de M. Emmanuel de Boceret :

Du 5 Floréal de l'an II de la République Française une et indivisible

Assemblée publique du Conseil municipal de la Commune de Guérande, tenue en la Maison Commune dudit lieu, où présidait le Citoyen Retel, premier Officier municipal.

Présent le Citoyen Le Borgne, agent national provisoire.

A l'endroit le Citoyen Moysen, Maire, a dit :

Citoyens,

Ce jour, dans votre absence environ les 3 heures de l'après-midi, s'est présenté à la Maison Commune le Citoyen Cambrone, Officier des Grenadiers de la Légion Nantaise en garnison dans cette Ville, qui outre les insultes qu'il n'a cessé de me faire, m'a en outre menacé. J'ai cru devoir, par respect pour la place dont je suis honoré, rapporter procès-verbal du tout et sur lequel je vous prie de délibérer.

Signé : Chles Moysen, maire.

La municipalité, après s'être fait donner lecture, par le Secrétaire Greffier du procès-verbal rapporté ce jour, par le Citoyen Moysen, Maire, contre le citoyen Cambrone, Officier des Gre-

nadiers de la Légion Nantaise en garnison dans cette ville, et après avoir délibéré sur le tout, considérant combien est répréhensible et même punissable le Citoyen Cambrone pour la conduite qu'il a tenue envers le citoyen Maire, autrement le fonctionnaire public serait sans sûreté à son poste et ne pourrait remplir avec toute la tranquillité qui convient à son caractère, les pénibles mais honorables fonctions dont il est chargé.

Ouï l'agent national provisoire, déclare louer et approuver la conduite du Citoyen Maire dans le refus qu'il a fait de mettre de suite en arrestation la citoyenne Dory, parce que seul il ne le pouvait pas sans consulter et avoir l'avis de la majorité des membres qui lui sont associés.

Et attendu que la citoyenne Dory a été trouvée sans cocarde, la condamne à garder la prison pendant huit jours conformément à la loi du 21 septembre 1793.

Arrête en outre que le procès-verbal susdit restera déposé au Greffe de cette Commune, qu'expédition de celui-ci, ainsi qu'une du présent seront envoyées au citoyen Normand, Commandant de la dite Légion, qui est requis par le présent d'appliquer ou de faire appliquer par qui de droit contre le dit Cambrone, la peine que la loi prononce en pareil cas.

Signé : Belliotte le jeune, Noize, Le Dorguet agent, Gautier, Gagouart et Retel.

Ce qui s'était passé se devine sans peine. Cambronne avait rencontré dans les rues la citoyenne Dory, fille du fournisseur des étapes, sans cocarde et, par suite, en contravention avec la loi du 21 septembre 1793 (1). Peut-

(1) Ces prescriptions n'étaient pas moins strictement appliquées à Nantes. Témoin cet avis, du 8 pluviôse an IV, de l'administration municipale de Nantes à ses concitoyens :

« Citoyens,

» Vos administrateurs s'apperçoivent avec douleur que plusieurs personnes, et particulièrement les femmes, négligent de porter la cocarde tricolore, ce signe de ralliement des Républicains français.

» Plusieurs lois font une obligation formelle à tous les citoyens de

être avait-il eu à se plaindre pour ses hommes de quelques distributions insuffisantes ou de mauvaise qualité. Toujours est-il qu'il fit des observations au maire en l'invitant à faire arrêter séance tenante la coupable. Et comme le maire n'allait pas assez vite au gré de ses désirs, il l'injuria et le menaça.

De là réunion du Conseil, qui demande la punition de Cambronne, ce qui ne l'empêche pas, en attendant, d'infliger huit jours de prison à la citoyenne Dory. Le 8 floréal, c'est-à-dire trois jours après, toute cette grande colère s'était apaisée, soit par peur des soldats, soit par bonté d'âme ; et un nouveau procès-verbal, curieux aussi dans le libellé de ses motifs, venait annuler le premier.

Voici ce document :

La Municipalité,

« Considérant que le citoyen Cambronne est un franc et loyal républicain,

» Que sa bravoure est connue par tous ses compagnons d'armes qui, en différentes occasions, ont été témoins de sa valeur et de la haine implacable qu'il porte aux tyrans ;

» Considérant que si ledit Cambronne s'est écarté du respect que tout citoyen doit aux représentants du peuple, ce n'est qu'un oubli involontaire auquel l'a porté sa tête éprise par le vin.

» Qu'un pareil oubli, quand il n'a pas pour principe la méchanceté appuyée de l'incivisme, doit être repris, sans doute, mais

---

l'un et l'autre sexe de s'en décorer et prononcent des peines contre ceux qui paroissent en public sans l'avoir.

» Celle du 21 septembre 1793 (vieux style) enjoint positivement aux femmes de la porter ; elle punit celles qui ne le font pas, la première fois de huit jours de prison, et en cas de récidive, elles sont réputées suspectes. Quant à celles qui arracheraient à l'autre ou profaneraient la cocarde nationale, elles seront punies de six ans de réclusion ».

Suivait l'injonction d'avoir à porter la cocarde nationale, avec les signatures de Beaufranchet, Haudaudine, Lecadre, Fourny, Couprie, Ogier et Dorvo.

que l'auteur ne doit pas subir la peine que mériterait celui qui serait dans le cas contraire ;

» Ouï l'agent national provisoire ;

» Arrête que le citoyen Normand, commandant la Légion Nantaise, en garnison dans cette ville, sera invité à vouloir bien, sur les procès-verbaux et l'arrêté de cette municipalité qui lui ont été envoyés, ne faire punir le dit Cambronne que par la police de son corps.

Cambronne dut être modérément puni, si même il le fut. D'après la tradition, Cambronne et ses soldats remplissaient Guérande de tumulte et faisaient mille dégâts aux alentours. On trouve trace de ces incartades dans quelques délibérations des pouvoirs publics, une fois entre autres, où le sentiment général leur reprochait de taillader à coups de sabre les jeunes arbres des promenades, de tirer à la cible dans les branches et les troncs et de détériorer les marais salants, en y allant à la pêche. Il fut même question de la profanation d'un christ, mais rien n'établit une part quelconque prise par Cambronne dans ces faits et il n'est pas désigné nommément dans les délibérations relatives aux dégâts commis sur les promenades et dans les marais salants.

Cambronne séjourna aussi quelque temps à la Roche-Bernard, où il fut logé par réquisition chez une dame de Boceret, qui n'avait pas émigré. M. Emmanuel de Boceret, neveu de cette dame, duquel nous tenons ces détails, a entendu dire dans sa famille que Cambronne s'était battu en duel en pleine rue, à côté de l'hôtel-de-ville de La Roche-Bernard, il est vrai qu'il était trois heures du matin. Blessé au bras, Cambronne alla se coucher, sans souffler mot, mais le lendemain, son lit ensanglanté le trahit. Toutefois, il ne voulut fournir aucun renseignement et aux questions qui lui furent faites par Mme de

Boceret, qu'il estimait beaucoup malgré l'antagonisme de leurs idées, il répondait seulement : — Ce n'est rien, Madame, ce n'est rien.

Peut-être ne s'agissait-il même pas d'un duel, mais d'une simple rixe, dont nous avons trouvé le récit dans un volume devenu fort rare aujourd'hui, *Souvenirs et Anecdotes sur la Révolution française* ou plutôt contre elle, publiés par M. G. Audiger, d'un style ampoulé et médiocre (1). Voici ce récit qui figure à la page 54 de la seconde édition et que nous reproduisons sans en garantir l'authenticité et sans en approuver l'esprit :

La Ville de La Roche-Bernard avait aussi sa société populaire et, un jour que celle-ci tenait sa séance, et qu'un de ses membres était à la tribune, prononçant un discours qui sentait furieusement le gibet, le capitaine Cambrone, aujourd'hui maréchal de camp et qui commandait alors la Légion Nantaise, se présenta au club avec plusieurs de ses amis, tous jeunes officiers qui s'égayèrent hautement aux dépens des clubistes et surtout de l'orateur qui occupait la chaire aux harangues.

La gent sans-culottide ne s'amusa pas de leurs plaisanteries et les invita très-grossièrement à quitter la séance ; Cambrone dissimula son mécontentement et dédaigna de corriger l'insolence de ces frères et amis et sans imaginer qu'il fut possible de jamais manquer d'égards envers des gens aussi incivils, il va d'un pas assuré allumer sa pipe au flambeau qui éclairait le président, vrai président à *mortier*, car c'était un maître maçon qui, choqué d'une familiarité qui semble insulter à sa dignité, se plaint amèrement de la licence que prend le Capitaine. Celui-ci

---

(1) La couverture porte ces mots : *A Paris, chez les principaux libraires, 1832.*

On lit sur la première page : Paris, Audin, quai des Augustins, Delaunay et Levavasseur, Palais-Royal, 1831. Imprimerie de Guiraudet, rue Saint-Honoré, 315. C'est un in-16.

qui faisait profession de mépriser très souverainement les Jacobins, ne voulut même pas s'excuser et, au lieu d'opposer quelque raisonnement aux invectives du président sans-culotte, en vrai militaire, Cambrone lui appliqua sur la figure la plus énergique paire de soufflets qu'on ait jamais reçus. Le président quoiqu'étourdi de la colaphisation républicaine du Capitaine, cria : Assassin et tout le tripot patriotique est en émoi. On entoure le chef des bonnets rouges qui, armé de son étourdissante clochette, sonne à tour de bras son appel au peuple.

On charge l'ennemi, et alors chaises et bancs sont lancés sur lui, flamberge au vent nos jeunes gens d'estoc et de taille se défendent courageusement, évitent en partie l'atteinte du mobilier de la société populaire dont les sociétaires clopin clopant, prennent bravement au large en battant en retraite par les fenêtres, et laissant Cambrone et ses amis maîtres du champ de bataille.

Le lendemain le Comité Révolutionnaire s'assembla et tandis qu'il délibérait sérieusement sur les soufflets dont le président Jacobin avait été gratifié, la Légion Nantaise battait aux champs et les officiers fauteurs du délit riaient de l'aventure.

L'affaire n'eut pas d'autre suite que celle qu'éprouva certain gascon qui racontant à quelqu'un qu'on lui avait donné un soufflet, répondit à celui qui lui demandait si l'affaire avait eu des suites : — Oui sans doute elle en eut..... car ma joue fut très-enflée.

Comme tous les corps d'élite, qui ne se recrutaient que dans une classe spéciale de citoyens, la Légion Nantaise fraternisait peu avec les troupes de la République. Le général Hoche comprit que le seul remède à un pareil état de choses, c'était l'embrigadement de l'armée, autrement dit la fusion des bataillons de ligne dans les bataillons de volontaires : de là la création d'un nouveau corps sous le nom de deuxième Légion des Francs. Cambronne y fut nommé le 6 octobre 1794, capitaine de la compagnie

des carabiniers. C'est à ce titre que nous le retrouvons l'année suivante à Châteaubriant où ils se trouva mêlé à l'incident que voici. Le 18 floréal an III (7 mai 1795), un sieur Jacques Aulnette, maréchal-taillandier, demeurant faubourg de la Barre, à Châteaubriant, monta sur la tour du four à l'aide d'un grappin et y encloua trois canons.

Cambronne qui l'avait surpris, vint avec la garde et le fit arrêter. Le surlendemain 20 floréal, il fut cité comme témoin et voici sa déclaration :

Pierre (1) Cambronne, capitaine au premier B^{on} d'Infanterie légère, en garnison à Châteaubriant, âgé d'environ vingt-cinq ans, a dit n'être parent, alié, serviteur ni domestique de ceux dont il vat parler.

Déclare que le dix-huit de ce mois environ les deux heures de l'après-midi il alla avec la garde à la tour du four. Ayant regardé à travers la porte il apperçut un particulier à lui inconnu qui étoit monté sur une pièce de canon, que quand la porte fut ouverte la garde se saisit de ce particulier et le conduisit au corps-de-garde, que le déclarant remarqua que les trois canons qui étoient sur la tour du four avoient été encloüés. Et n'a autre connoissance.

A signé la ditte déclaration après lecture.

CAMBRONNE
Cap^{ne}

L'enquête démontra qu'Aulnette ne jouissait pas de ses facultés mentales.

Cambronne, appelé par ses chefs là où sa présence semble nécessaire, se distingue dans tous les combats qui se livrent en Bretagne, spécialement à Quiberon.

---

(1) C'était donc bien, parmi les prénoms de Cambronne, celui de Pierre qu'il préférait, comme nous l'indiquions plus haut.

Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire de la descente des armées royales sous le commandement de Puisaye et de Sombreuil. Cambronne fit son devoir, mais, une fois la lutte terminée, il s'efforça de rendre aux prisonniers le plus de services qu'il put. Quelques-uns l'ont attesté depuis (1). C'est ainsi qu'il protégea M. Rado-Dumatz, capitaine des grenadiers, qu'il avait eu comme camarade aux Oratoriens, et quelques-uns de ses compagnons d'armes. Il leur procura même les moyens de s'évader du fort Penthièvre et s'occupa encore d'eux quand, repris par un corps d'observation, ils eurent été transférés aux prisons d'Auray. Il leur venait en aide de sa bourse. Il s'efforça d'en faire autant pour M. Pavon de Faymoreau, officier au régiment de Rohan-Soubise, qu'il ne dépendit pas de lui de soustraire à la mort.

Désormais, Cambronne ne connaîtra plus, comme soldat, les tristesses de la guerre civile dont il cherchait à atténuer les horreurs. C'est contre les ennemis de la France qu'il se battra, et contre eux seulement, avec une bravoure qui n'a jamais subi un moment d'hésitation ou de faiblesse.

C'est le 16 décembre 1796 que le général Hoche quitta le port de Brest pour l'expédition d'Irlande. La deuxième Légion des Francs, où Cambronne était capitaine de carabiniers depuis le 15 vendémiaire an III, faisait partie de

---

(1) Ces faits ne sont connus que par des certificats produits en 1816 dans le procès intenté à Cambronne. C'est à cette date seulement qu'il songea, pour sa défense, et sans doute sur les conseils de son illustre avocat, à se faire délivrer des attestations qui, eu égard au long temps écoulé depuis les évènements qu'elles affirment, manquent à coup sûr de précision dans les dates et dans les détails. Elles n'en sont pas moins l'expression de la vérité et à ce titre, nous les avons notées ici.

l'expédition. La flotille française comprenait quinze vaisseaux de haut bord, vingt frégates, six gabarres, cinquante bâtiments de transport, que montaient vingt-deux mille hommes. Que fût-il advenu de l'Angleterre, le seul pays où les armées de la Révolution et de l'Empire n'aient jamais réussi à pénétrer, si une violente tempête n'eût, le soir même, dispersé notre escadre ? Un vaisseau sombra ; un autre, après une défense héroïque, fut pris par l'ennemi, et c'est miracle si le reste de la flotte put regagner les côtes de la France.

Le général Bigarré, dans ses piquants *Mémoires*, a donné d'intéressants détails sur cette tentative. Il y parle de la Légion des Francs et s'il ne nomme pas Cambronne, nul doute que ces deux vaillants Bretons se soient plus d'une fois rencontrés à ce moment-là, comme depuis.

Pour témoigner à Hoche sa reconnaissance et lui prouver que l'insuccès de l'expédition d'Irlande n'avait diminué la confiance de personne dans son dévouement et son courage, le Directoire l'appela au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse. La plupart des troupes qui avaient formé sous ses ordres l'armée des côtes d'Angleterre, le suivirent sur les bords du Rhin. C'est ainsi que le 1er brumaire an V (22 octobre 1796) Cambronne fut nommé capitaine à la 46e demi-brigade.

CHAPITRE V

DE ZURICH A HOHENLINDEN

Sous la première République, trois corps qui n'ont rien de commun entre eux portèrent successivement le numéro 46.

C'était d'abord le 46e de ligne, ancien régiment de Bretagne, dans lequel débuta Desaix. Les bataillons de ce régiment se fondirent, après la campagne d'Alsace, en 1793, avec des bataillons de volontaires pour former la 91e et la 92e demi-brigade de bataille.

En second lieu, ce fut la 46e demi-brigade de bataille, formée en 1794 (le 3 ventôse an II) à l'armée d'Italie, qu'elle quitta en 1796, après Montenotte, pour être versée dans la 39e demi-brigade de ligne.

Ce fut enfin la 46e demi-brigade de ligne, celle de La Tour d'Auvergne et de Cambronne, qui se forma en l'an V en Bretagne avec les anciennes 17e et 107e de bataille, le 2e bataillon du 9e de ligne (ci-devant Normandie) et les deux bataillons du 39e de ligne (ci-devant Ile-de-France). Cette brigade n'avait pas trois mois d'existence que les hommes furent versés en totalité dans l'artillerie de la marine à Brest. C'est là que le corps fut reconstitué avec les cadres qu'il avait conservés et la Légion des Francs, où Cambronne était capitaine de carabiniers, et qui elle-même se composait de détachements de vingt hommes tirés de chacun des corps de l'armée de l'Ouest.

Cambronne, en se rendant à son nouveau poste, s'arrêta quelques jours à Nantes, où il embrassa sa mère, puis il se mit en route pour Cologne où se tenait alors le quartier général de Hoche. C'est là qu'il prit pour la première fois le commandement d'une des compagnies du bataillon des grenadiers de la 46e demi-brigade d'infanterie de ligne, où il devait s'illustrer pendant près de neuf années. La campagne fut tout d'abord de courte durée. Le sanglant combat de Neuwied, l'entrée de l'armée de Sambre-et-Meuse à Francfort, étaient les préliminaires de succès plus éclatants encore que vint interrompre le traité de Leoben.

La paix n'était, à cette époque, qu'une trêve armée. Quand Bonaparte, songeant à une nouvelle invasion de l'Angleterre, mit en mouvement vers la Manche les troupes disséminées sur les bords du Rhin, ce n'était plus Hoche qui les commandait. Le vaillant général était mort le 18 septembre 1797, au camp de Wetzlar, trop tôt, hélas ! pour la France, pour l'armée et pour la République. C'est Augereau qui lui avait succédé, mais sans le remplacer.

L'armée d'Allemagne, divisée en plusieurs corps, se répartit en diverses garnisons. C'est la petite ville de Bruges qui reçut les grenadiers de la 46e demi-brigade jusqu'au printemps de l'année suivante. Un jour, le 19 mai 1798, le commandant de Bruges, Keller, les rassemble, il s'agit de se porter en toute hâte au secours d'Ostende dont le général anglais Coote menace la faible, mais héroïque garnison. Les grenadiers de la 46e marchent pendant toute la nuit, leur troupe se grossit chemin faisant et le lendemain ces braves tombent sur les Anglais retranchés dans les dunes, en tuent plus de deux cents et font les autres prisonniers.

Augereau, en disgrâce auprès du Directoire, ne commandait déjà plus, l'armée de Sambre-et-Meuse qui se partagea, sous de nouvelles dénominations, entre trois autres généraux, Jourdan (armée du Danube), Bernadotte (armée du Rhin), et Masséna (armée d'Helvétie). Après avoir tenu garnison successivement à Anvers, à Giessen, à Strasbourg, à Mayence, la 46e demi-brigade fut placée à l'armée du Danube (division Ferino).

Toujours capitaine de sa compagnie, Cambronne passa, vers la fin de 1798, de Flandre en Suisse, d'abord dans la division du centre aux ordres du général Mesnard, puis après la retraite de Jourdan, vaincu à Stokach, une fois l'armée d'Helvétie fondue dans celle du Danube, dans la sixième division, toujours aux ordres du même général.

On sait combien fut longue et pénible la campagne d'Helvétie. Que celui qui veut s'en rendre compte, feuillette les rapports de Masséna, publiés au *Moniteur Universel*, et dont la concision toute militaire constitue une des plus belles pages de nos annales. Il n'est pas une affaire importante où Cambronne ne se soit signalé par son intrépidité et son sang-froid dans la bataille.

Souwaroff avait concentré ses principales forces dans Zurich, d'où Masséna avait résolu de le débusquer. Le 25 septembre 1799, la division du général Lorge et une partie de celle du général Mesnard avaient, de grand matin, traversé la Limmath sur un pont de bateaux. Les grenadiers de la 46e demi-brigade marchaient en tête de cette seconde division qui s'était emparée du petit camp de Hong et des hauteurs d'où l'on domine la ville de Zurich sur la grande route de Winterthur.

Dès l'aurore, l'action commençait avec d'autant plus d'acharnement que les Russes n'avaient pas d'autre che-

min pour sortir de Zurich. Korsakoff se défend avec une rare opiniâtreté, mais ses troupes, coupées en deux tronçons par les brigades Lorges et Mesnard, sont culbutées et forcées de rentrer dans la ville.

Nos grenadiers les y suivent et... Mais laissons ici la parole au général Masséna lui-même dans le rapport qu'il adressa au Directoire exécutif, comme commandant en chef de l'armée du Danube, sur les opérations de cette armée du 3 au 18 vendémiaire an VIII :

« ... Je fis de suite, dit-il, resserrer la place de Zurich ;
» l'ennemi s'y défendait encore pour protéger sa sortie
» par la porte de Rapperschwill qu'il tenait et par laquelle
» il espérait encore retirer ses troupes et ses équipages ;
» mais le général Oudinot, qui déjà s'était emparé du
» faubourg de Zurich, marchait sur le corps de la place
» avec la 37e, un bataillon de la 46e, la Légion Helvéti-
» que, un escadron du 9e hussards et une compagnie
» d'artillerie légère. Le chef de brigade Lacroix, à la
» tête de la colonne, enfonce à coups de canon la porte
» de Baden, égorge tout le poste russe qui la défendait et
» entre dans la ville, faisant un carnage horrible de tout
» ce qui entreprenait de se défendre. » (1)

Voilà pour la prise de Zurich, mais les exploits de la 46e demi-brigade ne s'en tinrent pas là et nous empruntons au même rapport de Masséna, dans les pages suivantes, les détails suivants sur le combat de Paradis :

« Le 14 vendémiaire, le général Molitor se replia sans
» pouvoir être entamé sur les points de Mollis et de
» Nœfels où, soutenu très à propos par la division Gazan
» qui arrivait à peine, il s'était maintenu et avait conservé

(1) *Moniteur Universel*, du 11 brumaire an VIII, p. 157-159.

» le pont de Nœfels, six fois pris par les Russes et autant » de fois repris par nos troupes, ce qui nous laissait » maîtres des deux rives de la Linth.

» .. Je dirigeai sur Stein et Dissenhofen la division Lorge, » sur Paradis et la tête du pont de Bussingen le général » Mesnard et sur Wintherthur et Audelfingen la réserve » de grenadiers ; je me rendis moi-même avec mon chef » d'état-major à Frauenfeld et de là à Audelfingen.

» Le 15, dès la pointe du jour, les divisions firent leur » dernière marche pour se porter sur le point d'attaque. » Celles de Gazan et de Lorge avaient, pour arriver à » leur destination, beaucoup plus de chemin à faire que » celle de Mesnard ; et quoique, à cause de cette différence, » la division Mesnard fût partie plus tard, elle n'eût pas » plutôt commencé son mouvement sur Paradis qu'elle » trouva Korsakow, marchant à sa rencontre avec un » corps de 12000 Russes ou Bavarois. L'engagement fut » très vif, mais la supériorité du nombre des ennemis » arrêtait déjà notre mouvement, lorsque la réserve des » grenadiers arrivant, le combat changea bientôt de face. » L'ennemi fut attaqué avec la plus grande vigueur, le » champ de bataille fut bientôt jonché de morts et les » bavaro-russes ne trouvèrent leur salut que dans une » fuite précipitée et en se jetant en désordre dans la tête » de Bussingen ».

Cambronne n'est pas désigné dans ce rapport, mais le général Masséna n'y a pas nommé beaucoup de ses subordonnés. « Tous, écrit-il, généraux, officiers, soldats, » ont parfaitement rempli leur devoir, je regrette de ne » pouvoir les nommer individuellement. » (1)

(1) *Moniteur Universel* du 15 brumaire an VIII, p. 173.

Toutefois les états de service de Cambronne relatent par une note spéciale, son rôle dans cette chaude journée. Voici cette note :

« A la prise de Zurich, le capitaine Cambronne enleva à
» la bayonnette avec sa compagnie deux pièces de canon
» qui faisaient feu dans la ville, sous une fausse porte,
» contre le bataillon dont il faisait partie. Il prit sur lui
» cette manœuvre qu'il exécuta avec une telle vivacité
» qu'il empècha les canonniers de faire une seconde
» décharge. »

Faut-il ajouter quelques détails à ces lignes trop concises ? On se fusillait, on se canonnait presque à bout portant. Plusieurs pièces russes, favorablement placées, mitraillaient les assaillants. Cambronne comprend aussitôt que ces canons peuvent décider du succès.

— Grenadiers, s'écrie-t-il, c'est là qu'il faut frapper. En avant et à la baïonnette !

Il s'élance le premier sur les pièces. Une volée de mitraille renverse les hommes qui l'entourent, mais ceux qui restent debout, redoublent d'ardeur. Ils arrivent enfin et tuent les canonniers russes sur leurs pièces. Cambronne fait alors tourner ces pièces contre l'ennemi. Après une résistance acharnée des Russes qui essaient de les reprendre, les grenadiers chargent de nouveau à la baïonnette, mettent l'ennemi en déroute et lui font douze cents prisonniers. Il n'en fallait pas moins pour achever la défaite de Korsakoff. Elle était d'ailleurs complète.

Huit mille hommes tués ou blessés, cinq mille prisonniers, une partie de la cavalerie, les bagages, cent pièces de canon enlevées, quinze drapeaux, le trésor, la chancellerie, la chapelle même de l'armée russe, tombés entre nos mains, voilà quel était le bilan de la journée du 26

septembre 1799 qui devait sauver la France républicaine de l'invasion moscovite.

Restait pourtant Souwaroff qui arrivait d'Italie, la rage au cœur et impatient de venger la défaite de son lieutenant, Souwaroff, l'invincible qui cherche à tout prix à se frayer un passage vers le Rhin. Il a devant lui le général Molitor, mais, malgré toute la bravoure des Français, comment avec trois bataillons seulement, résister à une armée de douze mille Russes? On a vu comment, au combat de Paradis, nos troupes vinrent à bout de la supériorité numérique de l'ennemi.

Tant de valeur méritait bien une récompense. Masséna la donna à la 46e demi-brigade sous la forme d'un ordre du jour spécial où il la félicitait de s'être distinguée à l'affaire du 15 vendémiaire an VIII (7 octobre 1799) et d'avoir pris aux Russes cinq drapeaux et deux pièces de canon :

Braves soldats,

Quelle part brillante n'avez-vous pas eue dans les mémorables événements qui viennent de se passer! Partout l'ennemi vous a vus lui présentant un front inexpugnable ou l'enfonçant avec une ardeur sans exemple, partout vous avez semé au milieu de lui la mort et l'épouvante! Qui oubliera surtout que, sur le Rhin, vous avez hâté sa défaite en enlevant son artillerie et ses drapeaux! Quel exemple de bravoure et de dévoûment vous avez donné tout à la fois! Vous avez confirmé cette grande vérité que rien n'est au-dessus du courage des soldats républicains. Que l'idée de votre conduite brillante vive au milieu de vous! elle entretiendra cet enthousiasme généreux qui forme les héros!

Soldats de la 46e demi-brigade, toute l'armée a fait son devoir, mais j'ai remarqué encore que vous aviez parfaitement rempli le vôtre.

MASSÉNA.

Cambronne pouvait prendre sa grande part de ces éloges, le souvenir de sa conduite à Paradis était resté dans la mémoire de ses supérieurs et dix-sept ans plus tard en prononçant pour lui devant le conseil de guerre une de ses plus belles plaidoiries, Berryer pouvait évoquer, à juste titre, la journée du 7 octobre 1799 comme une de celles où Cambronne s'était le plus héroïquement comporté, à côté de Zurich, d'Iéna et de Waterloo, personne ne se fut levé pour le contredire.

« Toutes les fois, s'écriait-il, qu'une ardeur française « vous emporta au fort du péril, au foyer des combats, « vous avez rencontré, vous avez admiré le général « Cambronne. Soit que, dans les rues de Zurich, à la tête « d'une seule compagnie de grenadiers, il emporte à « l'ennemi plusieurs pièces de canon et douze cents pri- « sonniers ; soit qu'à Paradis, avec quatre-vingts hommes, « il parvienne à culbuter trois mille Russes, partout « éclatent à la fois et sa bravoure et sa volonté ferme de « remplir les ordres de ses chefs. »

Qui donc aurait pu contester d'aussi glorieux souvenirs ?

Pendant la campagne de 1800, la 46e demi-brigade fit partie de l'armée du Danube sous les ordres du général Moreau et fut placée au corps de réserve que commandait le général en chef en personne (division Delmas). Cambronne y commandait la 3e compagnie de grenadiers, c'est-à-dire les grenadiers du 3e bataillon. C'est à Bâle que la demi-brigade passa le Rhin le 25 avril, pour prendre le 3 mai une part glorieuse à la bataille d'Engen. A la tête de ses hommes, Cambronne est de ceux qui enlèvent à la baïonnette les bois et le pic de Hohenhewen défendus par huit bataillons autrichiens, qu'il précipite dans la

vallée. Deux jours après, nous le retrouvons à la bataille de Mœskirch où, en prenant position entre les divisions Delmas et Lorges, la 46e demi-brigade repousse les attaques tentées par l'ennemi pour couper ces deux divisions.

Pendant les opérations autour d'Ulm, elle assiste avec le corps de réserve à la fin de la bataille d'Hochstedt et tandis que le 1er bataillon poursuit l'ennemi et s'empare de Donauwerth le 23 juin et du château de Wurbourg le 24, les deux autres bataillons poussent jusqu'à Nordlingen. Nous la retrouvons tout entière le 27 juin à Neubourg où la brigade Montrichard accablée par des forces supérieures, risquait d'être anéantie. La 46e, conduite par le capitaine du génie Rogniat, accourt au pas de course de Rhain et arrive sur le champ de bataille à la tombée de la nuit. Des masses de ulhans la chargent aussitôt avec rage, elle les reçoit, sans tirer un coup de fusil, sur le fer de ses baïonnettes. Ce fut, une fois la nuit complète, une terrible mêlée à l'arme blanche où l'on ne se connaissait plus que de près, à l'uniforme qu'on portait, à la langue qu'on parlait. A dix heures, la bataille continuait encore. Enfin les Autrichiens cédèrent les premiers et nous laissèrent maîtres du terrain. Mais à quel prix ? La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, avait été mortellement atteint d'un coup de lance au cœur et le chef de brigade Forty fut retrouvé percé de vingt-cinq coups de sabre. Ce combat fut le dernier de la campagne d'été sur le Danube, auquel prit part la 46e demi-brigade.

On s'est demandé s'il était vrai qu'après avoir élevé à la La Tour d'Auvergne un monument laissé sous la sauvegarde des braves de tous les pays, l'armée eût proclamé pour son successeur dans le beau titre de « premier

4

grenadier de France » le capitaine Cambronne, son compatriote et son ami. Cambronne s'en est toujours défendu. Lorsque vers la fin de sa vie, le docteur Priou lui donna lecture d'une biographie encore manuscrite de La Tour d'Auvergne où il faisait allusion au titre dont il avait ainsi hérité, Cambronne l'interrompit : — Mon cher monsieur, lui dit-il, cela n'est pas exact, et je désire que ce passage soit supprimé de votre écrit.

Cette attitude était conforme à celle qu'il avait eue suivant certains de ses biographes (1), au moment même où ses compagnons d'armes lui offraient la succession de La Tour d'Auvergne.

— Mes amis, souffrez que je refuse cet honneur que je ne crois pas avoir suffisamment mérité. Il n'en est pas un parmi vous qui n'en ait fait autant que moi; marchons donc ensemble sur les traces du brave qui vient d'expirer et laissons-lui la gloire de n'avoir pas trouvé de successeur.

Etait-ce pure modestie? Cambronne en était assurément capable. Mais voici qui constitue un argument plus sérieux :

Quand, après sa mort, il fut question de lui élever une statue à Nantes, on se préoccupa des inscriptions qui figureraient sur le piédestal et l'on songea à y graver ces mots: *Premier Grenadier de France*. Mais, en présence des opinions diverses qui circulaient sur ce point, le maire de Nantes s'adressa, pour en avoir le cœur net, au ministère de la guerre.

Des recherches minutieuses furent faites alors, sans

---

(1) *Histoire du général Cambronne*. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1846.

rien produire qui pût donner quelque fondement à l'assertion des biographes. Cette circonstance si importante n'est pas mentionnée aux états de service du général Cambronne et pourtant il est hors de doute que, s'il eût été salué d'un titre aussi honorable, on eût trouvé une inscription quelconque sur le registre des officiers de la 46e demi-brigade.

D'ailleurs l'ordre du jour de l'armée du 12 messidor an VIII (1er juillet 1800) annonçant la mort glorieuse de La Tour d'Auvergne, porte qu'il ne sera pas remplacé dans la compagnie dont il avait fait choix et qu'elle n'aura plus que 82 hommes au lieu de 83. Et de fait, La Tour d'Auvergne continua à être compris comme grenadier à la 2e compagnie dont il faisait partie, tandis que Cambronne, comme nous l'avons dit plus haut, comptait à la 3e.

Les hostilités ne reprirent que vers la fin de novembre. La 46e demi-brigade, toujours attachée à la même division, sous les ordres du général Grandjean, se porta sur Wasserbourg et assista le 1er décembre au combat d'Ampfing, puis le lendemain elle prit position dans la petite plaine de Hohenlinden, à droite du village de ce nom et de la route. C'est là que, vingt-quatre heures plus tard, devait se livrer la grande bataille où s'illustra le général Moreau,

Qui depuis... Rome alors estimait ses vertus.

Derrière la droite de la 108e qui était déployée en première ligne, la 46e se forma en colonne serrée et quand le premier choc se fut produit entre la 108e et le jeune archiduc Jean qui avait donné l'ordre à huit bataillons hongrois de filer sous bois et de chercher à tourner la droite de cette demi-brigade, la 46e accourut, engagea,

au milieu des sapins une lutte corps à corps avec les hongrois et demeura victorieuse. Au même instant, le mouvement du général Richepanse commençait à se faire sentir dans l'intérieur de la forêt, la 46e se porta alors en avant, poursuivit l'ennemi la baïonnette dans les reins et lui fit de nombreux prisonniers.

Après cette mémorable victoire, Moreau passant successivement les divers affluents du Danube, arriva jusqu'aux portes de Vienne comme pour y arracher à l'infortuné François II, la promesse de la paix qui se signait bientôt à Thionville.

La 46e demi-brigade fut alors dirigée sur Spire et de là sur Dunkerque où elle arriva le 28 mai 1801. Après quelques mois d'exercices et de manœuvres, des détachements, parmi lesquels celui que commandait Cambronne, furent embarqués à bord de la flotille et eurent le 17 août notamment quelques engagements avec les Anglais qui, mécontents, se décidèrent le 25 mars 1802 à signer le traité d'Amiens, le plus beau que la France ait jamais obtenu.

Mais la paix, à cette époque, n'était jamais de bien longue durée. Quand la guerre éclata de nouveau, les deux bataillons de guerre de la 46e devenue en 1803 le 46e régiment de ligne furent envoyés à Boulogne et placés dans le corps du maréchal Soult (division Vandamme). Au camp de Saint-Omer, Cambronne continue à se distinguer par son assiduité et sa bravoure, qu'il soit occupé sur la grève à protéger les ouvriers contre les bombes, dans le port à diriger leurs travaux ou sur les péniches à poursuivre les croisières ennemies. Le 26 prairial an XII (15 juin 1804) il fut nommé membre de la Légion d'Honneur et, comme pour prouver que jamais distinction ne

fut mieux justifiée, à quelques jours de là, il accomplissait un nouvel acte de courage.

Une péniche percée de boulets anglais, coulait à fond. Cambronne monte avec quelques soldats dans un canot pour tâcher de sauver ceux qui la montaient. Il arrive trop tard, seul un matelot se débattait encore. Cambronne n'hésite pas, il se jette à la mer, est assez heureux pour le saisir et le ramener sain et sauf à la côte. Il reçut les félicitations du colonel du génie, Pascal Vallongue, qui informa le ministre de ce nouveau trait d'héroïsme par la lettre suivante :

CAMPS & ARMÉES
DES CÔTES

Grand Etat-Major
GÉNÉRAL

BOULOGNE, ce 8 thermidor an 12.

Le colonel du génie P. Vallongue, charge en chef des détails du Grand Etat-Major Général des camps et armées des Côtes.

A l'honneur d'exposer au Ministre de la Guerre que le capitaine des Grenadiers Cambrone, du 46e régiment, s'étant jeté à la nage et arrivant trop tard pour secourir une péniche qui allait être submergée, sauva néanmoins un matelot de la Garde Impériale.

Il propose à Monsieur le Maréchal d'accorder à cet officier, membre de la Légion d'honneur, un mois de solde.

P. VALLONGUE.

Ce fut le 29 août 1805 que la 46e partit de Boulogne pour combattre la troisième coalition et faire campagne contre l'Autriche et la Russie. Le même jour, Cambronne,

promu au grade de chef de bataillon au 88e, quittait le 46e régiment dont il emportait tous les regrets (1).

A quelques semaines de là, le 4 octobre suivant, (2) les officiers du 46e signaient au bivouac la pièce élogieuse que voici :

Les officiers du 46e régiment d'infanterie saisissent avec empressement l'occasion que leur offre la promotion de M. Cambronne, capitaine, membre de la Légion d'honneur, au grade de chef de bataillon dans le 88e régiment, pour lui donner un nouveau témoignage d'estime et d'amitié, en attestant que depuis la formation du corps, sa conduite militaire et privée, l'aménité de son caractère, la délicatesse et la loyauté de ses procédés le firent toujours distinguer sous les rapports qui caractérisent un officier d'honneur dont l'éloignement exciterait chez nous les plus vifs regrets, s'il n'était occasionné par suite des marques d'intérêt qu'il a plu à Sa Majesté de vouloir bien lui donner en l'appelant à un grade supérieur.

Au bivouac, ce 12 Vendémiaire an XIV.

Latrille, colonel; Legros, chef de bataillon; Menu, chef du service: Sucré, adjudant-major; Trupel, lieutenant; Salmon, lieutenant; Masson, lieutenant; Delamarre, sous-lieutenant; A. Dillon, sous-lieutenant, etc.

---

(1) Voici le texte du décret (Archives nationales, Minutes des décrets. A F. IV. 176, plaquette 1103 n° 14).

Au Camp Impérial de Boulogne, le 12 Fructidor an 13.
Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie,
Décrète ce qui suit :

Art. 6. — Le sieur Cambronne, Capitaine des carabiniers du 46e régiment d'infanterie de ligne, est nommé chef de bataillon du 88e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement du sieur Longchamp, nommé chef de bataillon des Grenadiers de la Garde.

NAPOLÉON.

(2) Le catalogue d'autographes de M. Gauthier-Lachapelle (Paris. J. Charavay aîné 1872) signale une lettre de Cambronne, datée de Halle le 12 vendémiaire an XIV c'est-à-dire du 4 octobre et adressée à Berthier. Elle est, dit-il, relative à sa nomination comme chef de bataillon au 88e.

Mais le nom de Cambronne ne disparaissait pas tout à fait du 46e régiment, il y restait encore un sous-lieutenant qui fut tué à Austerlitz et qui était le frère de celui dont nous écrivons l'histoire, (1) et, quand en 1815 Cambronne revint en France avec Napoléon il avait laissé de si bons souvenirs au 46e de ligne que le gouvernement évita d'envoyer contre l'empereur un régiment qui aurait pu faire trop facilement défection (2).

Cette lettre figurait à la vente d'autographes Eugène Charavay, faite le 21 février 1891 : le catalogue l'attribuait au futur général Cambronne, mais l'officier dont elle parle n'était que sous-lieutenant et c'est le jeune frère de notre héros qu'elle concernait, puisque Cambronne aîné était capitaine depuis plusieurs années déjà et à la veille de passer chef de bataillon.

---

(1) Ce frère avait donné sa démission, mais l'empereur l'avait refusée. Une lettre du maréchal Berthier du 14 germinal an XIII au colonel Cavaignac annonce le refus de Napoléon. « L'intention de » Sa Majesté, dit-elle, est que tout individu faisant partie des corps » employés dans les camps, reste sous les drapeaux ; l'honneur en » fait un devoir à tous les militaires français et particulièrement » aux officiers ».

(2) Nous en donnerons les preuves plus loin.

CHAPITRE VI

D'AUSTERLITZ A PULTUSK

Le 88e de ligne, dans les rangs duquel Cambronne allait se distinguer, avait déjà de magnifiques états de service. Il avait fait de 1798 à 1801, la campagne d'Egypte sous Bonaparte et comptait au nombre des régiments que quarante siècles avaient contemplés du haut des Pyramides. Il s'était battu à Alexandrie, aux Pyramides, à Sédiman, dans la Haute-Egypte, sous les ordres des généraux Desaix, Friant et Belliard et, comme il n'y avait guère plus de quatre ans qu'il était revenu en France, on pouvait admirer encore six cents hommes au moins du régiment qui portaient sur leurs figures bronzées les stigmates glorieux du soleil d'Afrique.

Il avait alors pour colonel le baron Curial et était fort de 1595 hommes (1). Classons-le, pendant que nous y sommes; il faisait partie du 5e corps d'armée, maréchal Lannes, division Suchet, brigade Claparède.

---

(1) CURIAL (Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph, comte), général français, 1776-1829, entra comme volontaire dans la Légion des Allobroges, fit les campagnes d'Italie et d'Egypte, se distingua à Austerlitz, devint colonel-major des fusiliers de la Garde, général de brigade pour sa conduite à Eylau et à Friedland, général de division à Essling. A Hanau (1813), avec quatre bataillons de la Vieille Garde, il cubutta les Bavarois commandés par Wrède. Il se signala dans la campagne de France, notamment à Vauchamps et à Craonne. Après l'abdication de l'Empereur, il fit adhésion au gouvernement de Louis XVIII, revint, pendant les Cent-Jours, sous les drapeaux de Napoléon et combattit à Waterloo. Il rentra en grâce à la deuxième Restauration, siégea à la Chambre des Pairs, fit la guerre d'Espagne (1823), et mourut d'une chute faite au sacre de Charles X.

La campagne de 1805 est restée mémorable entre toutes. Cambronne assista à la capitulation d'Ulm, et le 2 décembre suivant, il voyait se lever le soleil d'Austerlitz. Le corps de Lannes était placé à la gauche de la ligne française, à cheval sur la route de Brünn, en face de l'aile droite de l'armée austro-russe commandée par Bagration, à cheval sur la route d'Olmütz.

Tandis que, suivant les ordres de l'empereur, les divisions de Soult enfoncent le centre ennemi et cherchent à prendre à revers les colonnes de gauche aux ordres de Buxhowden, le 5e corps, après avoir vicorieusement soutenu les attaques redoublées de la cavalerie de Bagration, avait à son tour marché en avant, appuyé par la cavalerie de Murat. Une charge brillante de cuirassiers et de dragons culbute l'ennemi; le village de Blazowitz, défendu par 1200 Russes, est enlevé par l'infanterie de Lannes, et Bagration bat en retraite sur Olmütz. Il n'était qu'onze heures du matin et le sort de la journée était déjà décidé en notre faveur.

Cambronne, qui s'y était admirablement battu, y perdit son frère Constant, sous-lieutenant au 46e de ligne, tué sur le champ de bataille. Ce sont là les inévitables douleurs de la guerre, *bella matribus detestata*.

Une lettre inédite de Cambronne, qui nous a été obligeamment communiquée par M. Lefebure d'Ay, petit-fils du destinataire, trouve ici sa place. Elle est curieuse à plus d'un titre. L'enveloppe, qui fait corps avec la lettre, porte cette mention :

GRANDE ARMÉE. A Monsieur,

Monsieur Lefebure-Cambronne, fils,

à Saint-Quentin.

Voici le texte de la lettre avec son orthographe :

Cambronne, chef de Bataillon au 88e régiment,
Membre de la Légion d'honneur.

Je suis on ne peut plus reconnaissant de l'intérêt que vous montrez pour moi, ainsi que tous mes parents : ce souvenir me sera éternel; si je suis assez heureux en revenant de Paris me rendant à Boulogne, de passer dans votre voisinage, je compte aller vous en remercier de bouche. Je désire non seulement faire votre connoissance, mais encore pouvoir acquérir votre amitié. Dites mille choses honnêtes à tous nos parents, assurez-les de mes respects.

J'ai eu le malheur de perdre mon frère dans cette campagne, il a été tué à la tête de sa compagnie de grenadiers, le courage des officiers français ne leur permet pas de rester à leur place, c'est où il y a le plus de dangers qu'ils se portent et c'est ce qui me fait en ce moment verser des pleurs.

Quand à moi, je me porte bien ; j'ai eu, à la bataille d'Austerlitz, une balle morte à la fesse et mon cheval tué d'un boulet de canon, il y a eu peu d'affaires dans cette guerre, mais toutes ont presque été pareilles, *décisifs* et meurtrières. Je ne me suis battu que 2 fois ; il y a des régiments qui ne l'ont pas fait du tout, et il n'y en pas qui l'aient fait 4. Notre armée étoit un torrent à qui rien ne pouvoit résister. Malgré les brigandages qu'ont *fait* nos traînards, vu nos marches forcées, nous avons été mieux *vu* que les Russes qui généralement pillaient et brûlaient tout ; les habitants disoient que nous ne leur faisions pas tant de mal que leurs alliés. Cela n'est pas étonnant, ces soldats sont plutôt des sauvages que des hommes, c'est une leçon pour l'Autriche qu'elle paye chêr, mais qui, je crois, pourra au moins nous laisser tranquilles 6 ans.

Embrassez vos père et mère pour moi, n'oubliez pas mes jolies cousines, j'envie le plaisir que vous devez gouter en leur donnant ces baisers.

Croyez à mon attachement.

Votre Cousin,
CAMBRONNE, Chef de Bataillon.

Leonfelden, le 24 janvier, lieu où nous devons encore rester 15 jours après lesquels nous devons partir pour France, nous désirons que ce soit *plutot*.

On sait quelles furent les conséquences de la bataille d'Austerlitz; les Autrichiens se retirèrent de la coalition et conclurent avec nous le 27 décembre suivant la paix de Presbourg. La grande armée s'en vint camper dans les plaines boisées de la Franconie : le corps de Lannes s'établit aux environs de Cobourg, jolie petite ville, capitale du duché de Saxe-Cobourg-Gotha, célèbre par le séjour qu'y fit Luther en 1530 et par le siège qu'elle soutint en 1635 contre les Impériaux. Cambronne n'y tint garnison que peu de mois. La Prusse avait provoqué l'empereur et la guerre recommençait. Nous retrouvons Cambronne toujours à la tête du 1er bataillon du 88e de ligne, toujours dans le 5e corps de la Grande Armée, d'abord au combat de Saalfeld, le 10 octobre 1806 et quelques jours après, le 14, sur le champ de bataille d'Iéna, en face de l'armée du prince de Hohenlohe.

Commencée à sept heures du matin, l'action durait déjà depuis six heures, sans résultat appréciable, elle était engagée sur toute la ligne, quand Napoléon, qui voulait en finir avant la nuit, fit avancer toutes les troupes qui occupaient le centre de sa ligne de bataille. Là se trouvait Cambronne à la tête de son bataillon, il s'élance au pas de course sous une véritable pluie de mitraille pour prendre position sur un plateau, mais le feu de l'ennemi devient alors de plus en plus meurtrier, les grenadiers n'avancent plus qu'en marchant sur des monceaux de cadavres et bientôt enveloppé dans un brouillard qu'épaissit la fumée de l'artillerie, décimé par les forces dix fois supérieures de l'armée prussienne, il semble que le bataillon chancelle, recule et soit prêt à se débander. Cambronne comprend le danger :

— En avant! s'écrie-t-il, suivez-moi ou j'irai me faire tuer tout seul là haut.

Et il place son chapeau sur la pointe de son épée et l'agite en signe de ralliement. Le bataillon électrisé reprend sa marche en avant, il serre les rangs et tombe à la baïonnette sur les Prussiens qui plient à leur tour, se débandent et nous abandonnent le plateau. Témoin de ce haut fait d'armes, Napoléon tint à féliciter en personne l'intrépide chef de bataillon.

— Vous êtes un brave officier, lui dit-il, et je n'oublierai jamais ce que je vous ai vu accomplir.

L'armée tout entière ne l'oublia pas davantage et quand, en 1816, Berryer rappelait la belle conduite de Cambronne à la bataille de Zurich, il disait aux juges militaires, compétents entre tous, qui allaient statuer sur son sort :

« Vous avez admiré le général Cambronne, quand dans « les plaines d'Iéna, voulant raffermir contre le danger « ses gens qui chancelaient, il s'élance seul sur le plateau, « sous un feu effroyable d'artillerie et de mousqueterie et « rallie la troupe par ce froid courage, en faisant éclater « à la fois et sa bravoure et sa volonté ferme de remplir « les ordres de ses chefs. »

Après un repos bien gagné de trois jours sur le champ de bataille, Cambronne, à la tête de son bataillon, parcourt l'Allemagne avec une rapidité extraordinaire. Nous le voyons le 18 octobre à Halle, le 20 à Dessau, puis il traverse Postdam, Spandau, Prentzlau et il arrive à Stettin où il est de ceux qui font des premiers entendre le cri de : Vive l'empereur d'Occident ! Remis de ses fatigues, il franchit la sablonneuse et stérile Poméranie et, en passant par Stargard et Bromberg, il remonte la Vistule jusqu'à Varsovie où il fait son entrée le 1er décembre suivant. Comme de raison, cette marche triomphale était signalée par autant de combats heureux. Le combat de Halle fut une des plus brillantes affaires de la campagne de 1806 :

Napoléon, à la vue de cette redoutable position fortifiée, disait qu'il aurait hésité, s'il l'avait connue, à attaquer cette ville avec cent mille hommes. A Prentzlau le 25 octobre, c'est le prince de Hohenlohe qui se rend prisonnier avec une vingtaine de mille hommes devant les dragons de Murat et les fantassins du maréchal Lannes qui ont suivi tous les mouvements de notre cavalerie, marchant jour et nuit, sans repos, s'arrêtant à peine pour manger.

Il semblait qu'en détachant par avance une partie de la Grande-Armée du côté de la Pologne, Napoléon eût prévu que la Russie allait de nouveau lui déclarer la guerre. A l'heure même où l'empereur quittait Berlin (28 novembre 1806) pour épargner aux Russes la moitié du chemin, la cavalerie de Murat entrait à Varsovie, bientôt suivie de nos vaillants fantassins. L'empereur y arrivait le 16 décembre. Son but était de couper l'armée russe de la mer, pour l'isoler des secours anglais et des Prussiens encore maîtres de Dantzig et de Kœnigsberg. Un dégel inattendu qui survint dans la nuit du 25 décembre, gêna beaucoup les mouvements de l'armée qui s'épuisa en marches lentes et pénibles dans les boues de Pultusk. Enfin, le 26 au matin, les troupes de Lannes débouchent de la forêt de Pultusk et aperçoivent l'armée de Benningsen rangée en bataille contre la ville de ce nom et appuyée par une nombreuse artillerie. Lannes n'a avec lui que quelques pièces de petit calibre traînées avec des efforts inouïs par les chemins partout défoncés. La lutte s'engagea avec un acharnement sauvage ; tout à coup, au milieu d'une bourrasque de neige, le premier bataillon du 88e de ligne, commandant Cambronne, surpris par la cavalerie russe, avant d'avoir pu se mettre en carré, est rompu et renversé ; mais bientôt rallié par son chef, il se relève et, profitant à

son tour des embarras de la cavalerie russe, tue à coups de baïonnette ces cavaliers plongés, comme nos propres fantassins, dans une mer de boue.

Voici dans le rapport du maréchal Lannes à l'Empereur, la partie qui a trait au 88e :

Pultusk, le 27 décembre 1806.

Sire, je suis arrivé hier avec mon corps d'armée devant Pultusk vers 10 heures. J'ai trouvé l'ennemi établi sur la plaine devant cette ville ; son avant-garde était composée d'environ 5.000 hommes de cavalerie et de quelques mille Cosaques. J'ai placé la division Suchet sur deux lignes, et celle du général Gazan en arrière, aussi sur deux lignes. Dès que j'ai été formé, j'ai fait attaquer l'avant-garde ennemie par le 17e léger et le 88e. Après quelques charges que nos troupes ont reçues avec beaucoup de sang-froid l'ennemi s'est replié sur son corps de bataille...

L'ennemi a fait porter environ 8.000 hommes d'infanterie et 3 régiments de cavalerie sur ma droite, cherchant à me déborder. Alors j'ai fait marcher sur le pont de droite le restant du 64e et tout le 88e pour lui couper la retraite sur le pont... L'ennemi a été culbuté et est revenu sur le pont dans le plus grand désordre. Si un bataillon du 88e qui a été chargé par la cavalerie, n'eût pas plié, toute cette colonne était prisonnière de guerre.

... Nous nous sommes battus depuis 10 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir dans la boue jusqu'à mi-cuisse. Il a fallu toute la force et le courage de nos soldats pour résister. Votre Majesté a vu la journée qu'il a fait, le vent et la grêle renversaient nos soldats...

Toute l'infanterie a supérieurement servi (1), et si une partie d'un bataillon du 88e a cédé un instant, c'est que la pluie et le mauvais temps l'ont empêché de voir assez tôt le mouvement de la cavalerie qui l'a surpris... Je puis assurer à Votre Majesté que

(1) Le 88e souffrit beaucoup le 26 décembre. D'après la situation au 30 décembre, il y avait à cette date 945 hommes de troupe présents au corps, mais il faut compter aussi quelque fort détachement, sans quoi il aurait eu 800 hommes hors de combat ce jour-là.

depuis que je fais la guerre, je n'ai pas vu de combat aussi acharné que celui d'hier. Nos baïonnettes se sont croisées plusieurs fois avec celles de l'ennemi (1).

D'autre part, voici ce que disent de la même bataille les *Mémoires du chancelier Pasquier* (Tome 1, p. 297) :

« Ce n'était qu'après des combats sanglants qu'il avait » été possible de s'établir sur la rive droite de la Vistule ; » l'affaire de Pultusk surtout avait été fort acharnée ; » l'armée française y avait éprouvé des pertes considé- » rables ; elle s'était pour la première fois trouvée aux » prises en même temps avec les glaces et avec les » soldats du nord, et il avait fallu toute la vigueur des » maréchaux Lannes et Davout pour un succès qui n'était » guère constaté que par la retraite de l'ennemi, retraite » opérée pendant la nuit ».

Il fallut suspendre les opérations devant l'impraticabilité du terrain et tandis que l'ennemi battait en retraite sur le Pregel, prendre ses quartiers d'hiver à Varsovie. Le 1er janvier 1807, Napoléon y rentre avec sa garde, furieuse de cette courte campagne où, contrairement à leurs habitudes, ces vieux soldats n'ont pas brûlé une seule amorce. C'est alors que l'empereur leur décerna le pittoresque sobriquet de *grognards* qui leur est resté depuis.

Cambronne s'était trop distingué pour ne pas obtenir la juste récompense de ses services. « Par décret rendu au » camp impérial de Varsovie le 16 janvier 1807, S. M. » nommait officier dans la Légion d'Honneur, M. Cam-

(1) Nous empruntons ce rapport à l'intéressante *Campagne de Pologne en 1806* du capitaine P. Foucart, du 26e bataillon de chasseurs à pied.

» bronne, chef de bataillon au 88e de régiment d'infan-
» terie » (1).

Bientôt la campagne de Pologne recommence, illustrée par les batailles glorieuses, mais sanglantes d'Eylau et de Friedland. Cambronne n'y assista pas, il était campé sur les bords de la Narew, un des affluents de la Vistule, mais qui sait s'il n'eût pas préféré les hasards des combats aux souffrances inouïes de cette première partie de la campagne de Pologne. Vivre pendant près de quatre mois, sans se déshabiller, au milieu de la neige et de la boue, sans vin, sans eau-de-vie, parfois sans pain, ne se nourrissant que de viande et de pommes de terre, et il n'y en avait pas tous les jours, faisant des marches et des contremarches inutiles, harcelés par de continuelles escarmouches, telle fut l'existence du 88e de ligne jusqu'à la paix de Tilsitt (25 Juin 1807).

Depuis cette époque jusqu'en septembre 1808, c'est-à-dire pendant plus d'un an, le 5e corps de la Grande-Armée occupa les environs de Breslau, capitale de la Haute-Silésie, sans que nous ayons rien de spécial à noter concernant Cambronne.

Nous devons à l'obligeance de M. Gustave Bord, communication d'une lettre du conseil d'administration du 88e de ligne au pied de laquelle figure la signature de Cambronne et qui porte la date de Trebnitz en Silésie 4 juin 1808. Elle a trait aux difficultés de change du billon. C'est une lettre purement administrative et qui n'offre d'intéressant que les indications de date et de lieu.

---

(1) *Moniteur Universel* du 16 mars 1807, page 292.
La minute du décret figure aux archives nationales A F IV 235, plaquette 1570.

CHAPITRE VII

VIENNE, DRESDE, LEIPZIG, HANAU

Au mois de septembre, Napoléon appela le 5e corps en Espagne où nous combattions depuis un an sans avoir fait de sérieux progrès et il se retrouvait le 19 décembre devant Sarragosse après avoir traversé l'Allemagne et la France, du Rhin aux Pyrénées avec une étonnante rapidité. Jusqu'aux derniers jours de ce siège mémorable (21 février 1809), Cambronne se distingua, à la tête de son bataillon, soit que, sur la rive droite de l'Ebre. il repoussât dans leurs murs les assiégés qui voulaient tenter des sorties, soit que, en pleine campagne, il dispersât les bandes de paysans qui essayaient de porter secours à leurs compatriotes.

Le 88e se dirigea quelques jours après vers la vieille Castille. Tandis que l'Espagne épuisée se reposait un instant, l'Autriche humiliée par la paix de Presbourg reprenait l'offensive. Pour la réduire à l'obéissance, Napoléon forma la Jeune Garde Impériale de tout ce que l'armée comptait de plus brave et de plus irréprochable et, comme il fallait donner à ces nouveaux régiments des chefs dignes de les commander, il nomma le 11 avril 1809 Cambronne avec son grade au 1er régiment de tirailleurs-chasseurs, devenu depuis le 1er voltigeurs de la

5

Garde Impériale (1). Mais il fallait gagner immédiatement son poste : après avoir encore une fois traversé la France, cette fois des Pyrénées au Rhin, Cambronne arriva à Ratisbonne le 24 avril. Dès lors, il ne quitte plus l'empereur, il entre avec lui à Landshut emporté de haute lutte par le général Mouton, et le 10 mai, il arrive aux portes de Vienne que l'archiduc Maximilien semble disposé à défendre à outrance.

Mais Vienne ne résista que trois jours. Nous faut-il rendre compte longuement de la sanglante bataille d'Essling où la jeune garde faillit se laisser démoraliser par l'effroyable feu de l'ennemi et ne reprit son sangfroid que grâce à l'énergie de Bessières et de la bataille de Wagram (6 juillet 1809) que devaient suivre de près l'armistice de Znaïm et le traité de Vienne ? Témoin de la vaillance de Cambronne, l'empereur lui offrit le grade de colonel.

— Sire, répondit-il modestement, permettez que j'acquière ce qui me manque pour bien commander un régiment.

— Voilà un vrai et noble soldat, s'écria Napoléon, que ne ferait-on pas avec de tels hommes ?

---

(1) Voici le texte du décret tel qu'il figure aux minutes qui sont conservées aux Archives Nationales A F. IV. 375 plaquette 2749.

DÉCRET DU 11 AVRIL 1809

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

... Le sieur Cambronne, chef de bataillon du 88e régiment d'infanterie de ligne, est nommé chef de bataillon dans les chasseurs à pied de notre Garde.

Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution de notre présent décret.

NAPOLÉON.

Le jour même de la signature du traité de Vienne (14 octobre 1809), Cambronne qui, depuis le mois de juillet, occupait avec la garde le palais de Schœnbrünn, avait quitté la capitale de l'empire d'Autriche et repris la route de Paris, où il arriva le mois suivant. Il y passa l'hiver dans les fêtes données à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. L'empereur avait déjà beaucoup fait pour lui. Après sa promotion comme officier de la Légion d'honneur, il l'avait inscrit par décret du 19 mars 1808, pour une dotation de 2.000 fr. sur le département du Trasimène. C'était une sorte de rente que l'empereur créait au profit de certains de ses sujets, notamment au profit de l'armée, et dont il imposait la charge aux pays vaincus, en faisant administrer leurs biens par un syndic que désignaient les donataires eux-mêmes. Les dotations étaient garanties surtout par le produit des mines et les décrets impériaux ne manquent pas pour réglementer la matière (1).

Napoléon fit plus et par lettres-patentes datées de Saint-Cloud le 4 juin 1810, il conféra à Cambronne le titre de baron de l'Empire. Voici ce document inédit qui fut entériné le 16 avril 1811 par le tribunal civil de Nantes :

Napoléon, par la grâce de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse.

A tous présents et à venir, Salut :

Par l'article treize du premier statut du premier mars mil huit cent huit, nous nous sommes réservé la faculté d'accorder des titres que nous jugerions convenables à ceux de nos sujets qui

---

(1) Nous publions en annexe ce décret qui figure aux Archives Nationales A F IV. 301. plaquette 2154 (Minutes des décrets).

se seront distingués par les services rendus à l'Etat et à nous, la connaissance que nous avons du zèle et de la fidélité que notre cher et amé le sieur Cambronne a manifestés pour notre service, nous a déterminé à faire usage en sa faveur de cette disposition, dans cette vue, nous avons nommé par notre Décret du quinze mars mil huit cent dix notre cher et amé le sieur Cambronne, Baron.

En conséquence et en vertu de ce Décret, ledit sieur Cambronne s'étant retiré par devant notre Cousin le Prince Archi Chancelier de l'Empire à l'effet d'obtenir de notre Grâce les lettres patentes qui lui sont nécessaires pour jouir de son titre, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, conféré et conférons à notre cher et amé, le sieur Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, Lieutenant-Colonel au premier Bataillon du premier régiment des Tirailleurs de notre Garde, officier de la Légion d'Honneur, né à Nantes le vingt-six décembre mil sept cent soixante dix le titre de Baron de notre Empire, le dit titre sera transmissible à sa descendance directe, légitime, naturelle ou adoptive de mâle en mâle, par ordre de primogéniture après qu'il se sera conformé aux dispositions contenues en l'article six de notre premier statut du premier mars mil huit cent huit.

Permettons au dit sieur Cambronne de se dire et qualifier Baron de notre Empire dans tous actes et contrats, tant en jugement que dehors, voulons qu'il soit reconnu par tout en ladite qualité, qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit en l'article trente-sept de notre second statut, devant celui ou ceux par nous délégués à cet effet, qu'il puisse porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes : d'azur au lion d'or en abime à l'orle de dix grenades d'argent, allumées du même, franc quartier des Barons tirés de l'armée ; pour livrée, bleu, jaune, blanc (1).

---

(1) Archives Nationales.
Ces armoiries diffèrent peu de celles indiquées par l'*Armorial genéral de l'Empire Français* de Fleury Simon (Paris, 1812, 2 vol.

Chargeons notre Cousin le Prince Archi Chancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses Registres; car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours notre Cousin le Prince Archi Chancelier de l'Empire y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau en présence du Conseil du sceau des titres.

Donné en notre Palais de Saint-Cloud le quatre du mois de Juin de l'an de grâce mil huit cent dix.

Signé : NAPOLÉON.

Scellé le huit Juin 1810
Le Prince Archichancelier de l'Empire
Signé : CAMBACÉRÈS.

Quelques jours après, il reprenait le chemin de l'Espagne où il devait rester pendant près de trois ans, guerroyant constamment contre les héroïques populations de la Biscaye et de la Galice. Il servit d'abord de juin 1810 à juillet 1811 sous les ordres de Bessières, duc d'Istrie, qui commandait alors l'armée du Nord. A cette époque, il fut élevé le 6 août 1811 au grade de colonel-major du 3e régiment de voltigeurs de la Jeune Garde, grade que cette fois il ne crut pas devoir refuser (1). Il n'en paraissait pour tant pas autrement ravi, si nous en croyons une lettre qu'il écrivait à Sophie Corbizé et que nous reproduisons plus loin : « J'ai été obligé, lui écrit-il, d'accepter la place de » colonel malgré moi ; des douleurs continuelles me

---

in-f°, t. 1, pl. 36, p. 39). Ce dernier a ajouté : *de gueules à l'épée haute d'argent* et n'a pas indiqué les couleurs de la livrée : *bleu, jaune, blanc.*

Les lettres patentes qualifient Cambronne de « Lieutenant-Colonel », titre qui ne figure pas à ses états de service, mais le grade de chef de bataillon dans la Garde Impériale était considéré comme l'équivalent de celui de lieutenant-colonel.

(1) Le décret, daté de Saint-Cloud, figure aux Minutes des Archives Nationales, AF. IV. 572, plaquette 4505.

» forceront à quitter le service. Je ne voulais donc pas
» d'une place que ma santé ne me permettait pas d'occuper,
» On n'a rien écouté, et maintenant, je commande le 3e
» régiment de voltigeurs de la Garde en Espagne. »

Cette lettre est datée de Léon, le 14 décembre 1811. Bessières fut remplacé par Dorsenne (juillet 1811 à mai 1812) puis ce dernier par le général Caffarelli (mai 1812 à avril 1813). Ce n'étaient plus des batailles rangées comme en Allemagne, mais une guerre de montagnes, une guerre de partisans, comme jadis en Vendée, et, s'il n'y connut pas la gloire qui s'acquiert sur les champs de bataille d'Austerlitz, d'Iéna ou de Wagram, du moins il fut constamment exposé à tous les dangers de la lutte contre les guerillas.

Le 1er janvier 1812, il fut compris pour une nouvelle dotation de 4.000 francs à prendre sur les revenus des provinces illyriennes (1).

La campagne de Saxe s'ouvrit le 29 avril 1813. C'était le corollaire de la funeste retraite de Russie : la coalition s'était reformée contre nous et Napoléon 1er, contre qui se levait l'Europe entière, faisait un suprême appel aux forces vives de la nation. Promu commandant de la Légion d'Honneur le 6 avril (2), Cambronne avait été rappelé

---

(1) Voir aux annexes le texte de ce décret qui figure aux Archives nationales AF. IV, 614, plaquette 4860.

(2). On disait alors commandant et non pas commandeur. Le décret (Archives nationales, AF. IV, 754, plaquette 6.066) est daté du Palais de l'Elysée : il accorde la même distinction au général Michel qui fut tué à Waterloo et dont nous parlerons longuement plus loin et au général Mouton-Duvernet.

C'était un honneur pour Cambronne qui n'était pas encore général, d'obtenir cette haute dignité dans la Légion, en même temps que deux de ses supérieurs.

d'Espagne pour prendre part aux opérations de la Grande Armée.

Le 2 mai, Cambronne est à Lutzen où la Jeune Garde commandée par le général Dumoustier, qu'il avait connu en Espagne et qu'il devait retrouver plus tard, décida de la victoire. Nos jeunes soldats luttent contre les vétérans de l'armée russe, corps à corps, à l'arme blanche et pendant la nuit, éveillés aux bivouacs, ce sont encore eux qui repousent le retour offensif de la cavalerie de Blücher.

A Bautzen, le 21, même gloire pour la Jeune Garde qui ne prit de repos que pendant le fatal armistice de Plesswitz. Il ne dura que trois mois et, une fois rompu le congrès de Prague, Cambronne reprend sa place dans les rangs de la Grande Armée pour la défense de Dresde. La Jeune Garde est là, formant qnatre belles divisions de huit à neuf mille hommes chacune. Il était temps qu'elle arrivât pour tenir tête aux armées coalisées qui poussent déjà le cri prophétique : « A Paris ! à Paris ! » et s'apprêtent à forcer la porte de Plauen et de Pirna.

» Les ennemis mal renseignés croyaient encore n'avoir » affaire qu'au seul corps de Gouvion Saint-Cyr et c'est ce » qui explique l'impétuosité avec laquelle ils enlevèrent » plusieurs redoutes. Au moment où ils essayaient d'en- » foncer la porte du faubourg de Pirna, par ordre de l'em- » pereur, cette porte s'ouvrit tout à coup et donna passage » à une colonne d'infanterie de la Garde Impériale, dont la » première brigade était commandée par Cambronne ». Ce fut, disent les *Mémoires du général de Marbot* auxquels nous empruntons ces quelques lignes, comme l'apparition de la tête de Méduse ! L'ennemi recula épouvanté, son

artillerie fut enlevée au pas de course et les canonniers tués sur leurs affûts.

De toutes les portes de Dresde, de pareilles sorties avaient été faites simultanément avec le même résultat. L'ennemi perdit 5.000 hommes mis hors de combat, sans compter 3.000 prisonniers ; nous avions eu 2,500 hommes tués ou blessés, dont cinq généraux (1).

C'était le 26 août 1813.

Pour récompenser Cambronne de la bravoure qu'il avait témoignée, l'empereur le nomma, par décret du 14 septembre, colonel-major du 2e régiment des chasseurs à pied de la Vieille Garde et il inaugura ce nouveau titre à la bataille de Leipzig, dans cette journée que les Allemands ont appelée la *bataille des Nations* et où cent quatre-vingt-dix mille Français soutinrent l'attaque furieuse de trois cent trente mille hommes.

Jamais la Vieille-Garde ne combattit plus vaillamment que ne le firent les deux divisions des grenadiers et des chasseurs de la Vieille-Garde sous les ordres des généraux Friant et Curial. Il n'en fallut pas moins battre en retraite.

La Grande-Armée, ravitaillée dans les magasins d'Hanau, reprenait le chemin de Mayence, suivie de très

---

(1) Voici comment le même fait d'armes est raconté dans l'*Histoire des Armées françaises de terre et de mer de 1792 à 1837* par A. Hugo, ancien officier d'état-major (Paris, Delloye, 1838).

...... « Cette porte (la porte de Pirna) s'ouvrit, ce fut comme l'é-
» ruption d'un volcan. Les bataillons de la Garde Impériale com-
» mandés par Tyndal, par Cambronne et dirigés par le général Du-
» moustier, s'élancèrent ; le feu des murs crénelés soutint leur sortie ;
» celui des redoutes prit à revers les batteries autrichiennes, de
» toutes parts, une grêle de balles et de boulets couvrit la plaine.
» L'ennemi recula épouvanté. »

loin par les alliés, mais il était écrit qu'aucune amertume ne nous serait épargnée.

C'est un de nos alliés qui nous ont si lâchement abandonnés, le général bavarois, comte de Wrède, comblé pourtant de bienfaits par l'empereur, qui songe à arrêter l'armée française et peut-être même venir à bout de Napoléon. Il a pris position à Hanau avec 60.000 Austro-Bavarois.

Le 30 octobre 1813, l'empereur arrive devant la position ennemie dont il reconnaît sans peine les défectuosités. Devant Hanau, s'étend un bois profond et épais où le général de Wrède, croyant nos troupes en débandade, a commis la faute de placer ses troupes légères, tandis qu'il a pris position par derrière, adossé à la rivière de la Kintzig.

Le plan d'attaque est bien vite préparé, bien que Napoléon n'ait sous la main que dix mille hommes. La Vieille Garde est là, avec ses grenadiers et ses chasseurs au nombre de quatre mille. C'est plus qu'il n'en faut pour tout tenter. L'empereur se portant devant sa Garde, ordonne à trois compagnies du 2e régiment des chasseurs à pied de marcher en avant, pour éclairer le mouvement et pénétrer dans le bois,

Cambronne les commande, on le sait, depuis le 13 septembre précédent.

— N'oubliez pas, dit alors l'empereur, que sous Louis XIV les Gardes-Francaises ont été battues à cette place. C'est à nous qu'il appartient de les venger.

En même temps, il donne ses ordres à Drouot.

Guidées par leur colonel Cambronne et leur lieutenant-

colonel Teissière, les trois compagnies de chasseurs s'engagent en tirailleurs dans le bois que défendent quatre bataillons bavarois. La fusillade s'engage aussitôt, les balles sifflent à travers les branches. Etonnés de ce mouvement imprévu, trois de ces bataillons battent en retraite, tandis que le quatrième se laisse dépasser et menace les derrières de notre petite troupe. Cambronne songe à le tourner et emmène cent hommes ; mais, sans demander son reste, ce bataillon prend la fuite comme les trois autres.

Il ne faut pas qu'une aussi belle proie nous échappe. Cambronne se précipite à sa poursuite, quand à dix pas des fuyards, il s'aperçoit que trois chasseurs seulement ont pu le suivre. Il ne s'émeut pas pour si peu et tandis qu'un de ses compagnons, le caporal Paroume, s'empare du fanion d'un guide, Cambronne crie à l'ennemi de se rendre (1). Les bavarois hésitent, leurs officiers cherchent à coups de plat de sabre à les retenir, mais finalement ils quittent le bois en débandade et ne se sentent à l'abri des chasseurs qu'une fois hors de la lisière de la forêt, sous la protection d'une formidable infanterie.

Quarante mille Bavarois sont là, protégés par quatre-vingts bouches à feu.

Cambronne prend alors la tête du mouvement, et débouche dans la plaine, avec ses intrépides soldats, la baïonnette au bout du fusil. Au milieu de la fumée, l'ennemi ignore à quelles forces il a affaire. N'est-ce pas l'armée française tout entière qui s'avance ? en tout

(1) Le nom de Paroume est cité dans les *Victoires et Conquêtes* (tome XXVIe) comme celui d'un des trois soldats avec lesquels Cambronne somma l'ennemi de se rendre.

cas, ce sont les bonnets à poil bien connus de la Vieille Garde.

Les trois compagnies se déploient, mais comme Cambronne en parcourt le front, il est démonté par un boulet et se trouve engagé sous son cheval. Un de ses officiers, le capitaine Barbier, accourt à son aide et le relève, mais cette chute n'a pas laissé que de produire une forte contusion. Cambronne, momentanément hors de combat, laisse le commandement au lieutenant-colonel Teissère qui fit pendant cette journée des prodiges de valeur.

Mais déjà la bataille se dessine avantageusement pour nous. Drouot accourt avec son artillerie et, bientôt soutenu par les chasseurs de la Vieille Garde, il parvient à éloigner la cavalerie bavaroise qui menaçait ses canonniers. On connaît l'issue de cette bataille qui, de l'avis même de l'empereur, fut moins une victoire qu'une trouée sanglante. L'ennemi comptait de dix à onze mille hommes tués ou blessés, nous en avions trois mille de notre côté, mais la route vers le Rhin se trouvait dégagée et le 7 novembre, l'empereur arrivait à Paris.

Quelques jours après, il appelait enfin Cambronne au commandement d'un régiment, en le nommant par décret du 20 novembre 1813, général de brigade-major du 1er régiment de chasseurs à pied de la Vieille Garde (1). C'est désormais avec ce titre bien mérité qu'il défendra le territoire contre l'invasion étrangère.

---

(1) Voir aux annexes le texte du décret qui figure aux Archives Nationales A F IV 828, plaquette 6646.

CHAPITRE VIII

CAMPAGNE DE FRANCE (1814)

Les soldats de la Sainte-Alliance ont franchi le Rhin et inondé les plaines de l'Aube et de la Marne. De Paris, l'Empereur prépare sa campagne et distribue à chacun ses fonctions, comme on peut en juger par la pièce suivante (1) :

Au Palais des Thuileries, le 21 décembre 1813.

ORDRE

L'Etat-Major de l'infanterie de la Garde sera composé ainsi qu'il suit :

ARTICLE PREMIER. — Vieille Garde.

Les deux Divisions de la Vieille Garde seront commandées par le Général de division comte Friant.

1re DIVISION.

Général de division Commandant : le comte Friant, Colonel des Grenadiers à pied.

Chef d'Etat-Major : le Chef d'escadron Friant.

Généraux de brigade, MM. { Petit, Major du 1er régiment de Grenadiers à pied. Cambronne, d° du 1er régiment de Chasseurs à pied. }

NAPOLÉON.

Ces ordres furent transmis à qui de droit. A la même époque nous trouvons Cambronne à Namur avec Mortier duc de Trévise, qui commande la division de la Garde,

---

(1) Archives Nationales, AF. IV. 839, plaquette 6742. (Minutes des décrets).

puis à Reims le 25 décembre, à Charleville le 31 (1), à Langres le 12 janvier 1814, il se replie le 16 à Chaumont devant les forces autrichiennes et le 20, à Bar-sur-Aube.

Le 24, le prince de Schwarzenberg paraît aux portes de la petite cité avec plus de trente mille hommes, mais la Vieille Garde est là sous les ordres de Mortier et de Friant et, malgré son infériorité numérique, elle n'hésite pas à commencer l'attaque par une décharge à mitraille. Deux fois nous repoussons les Autrichiens du village de Fontaines, deux fois ils y reviennent avec des renforts.

Cambronne, à la tête de son régiment, fait des prodiges de valeur : une balle le blesse à la cuisse droite. Il continue

---

(1) Une pièce de la richissime collection d'autographes Labouchère (Bibliothèque publique de Nantes, tome 7, page 60)) nous permet de fixer cette date. C'est une lettre de Cambronne au duc de Feltre. En voici le texte inédit jusqu'ici :

« A Son Excellence le duc de Feltre,

» Monseigneur,

» Je vous prie d'avoir la bonté de vouloir bien me faire envoyer les cartes topographiques du pays où la Garde est susceptible de se porter dans cette guerre.

» Si j'avais pu me les procurer à Paris, je ne me serais pas permis de vous importuner.

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur,

Le Général de brigade,
Le Baron CAMBRONNE.
Major du 1er régiment de chasseurs à pied
de la Vieille Garde.

» Charlesville, le 31 décembre 1813 ».

La lettre fut enregistrée sous le numéro 21, visée et il y fut donné suite, à en juger par la mention suivante, écrite en marge :

« Renvoyé à M. Lépine pour rendre compte et donner l'empire, les étapes, carte générale de Ferrari, les postes de Hollande et d'Allemage en deux feuilles ».

Croyait-on donc avoir encore besoin des cartes d'Allemagne et de Hollande ?

pourtant la charge commencée, mais la douleur l'arrête, il tombe et deux de ses hommes l'emportent hors du champ de bataille. Le soir, il fait panser sa blessure à Troyes.

Le voilà pour quelques semaines éloigné des champs de bataille où Napoléon semble avoir ramené la victoire avec lui. Vainqueur à Saint-Dizier, à Champ-Aubert, à Montmirail, à Vaux-Champs, à Montereau, à Méry, qui sait s'il n'eût pas culbuté l'étranger hors du territoire, sans la stupide capitulation du général Moreau à Soissons. Il court à Craonne ressaisir la fortune. Nous sommes au 7 mars. Cette fois, Cambronne, à peine remis de sa blessure, est des nôtres. Contre 50.000 alliés, nous n'avons que trente mille hommes, dont les deux tiers sont des recrues à peine instruites. La gauche est prise d'une panique que la voix puissante de Ney ne parvient pas à arrêter ; la droite, sous les ordres de Victor, tient bon, ce ne sont pourtant que des conscrits de la veille, des « Marie-Louise », comme on les appelait. Mais ne finiront-ils pas par céder devant cette pluie de mitraille ? et ne leur viendra-t-on pas en aide ?

Napoléon l'a compris : il fait alors avancer la Vieille Garde commandée par Friant au secours des deux ailes qui menacent de plier sous les efforts de la division russe de Winzingerode. Elle l'aborde à la baïonnette, la serre de près et déjà la refoule, quand à son tour l'ennemi reçoit des renforts.

Le général Cambronne qui jusque là a guidé l'attaque avec le plus grand succès, ne se sent pas effrayé de ce nouveau déploiement de forces : « Tenez bon, dit-il au capitaine Heuillet placé en extrême avant-garde avec deux compagnies du 2e régiment des chasseurs à pied de

la Vieille-Garde, tenez bon, nous ne pouvons pas tarder à recevoir du renfort d'ailleurs ; en attendant, restez où vous êtes et n'allez pas plus loin ».

Au même instant, toutes les masses ennemies se précipitent sur nos grognards. Le capitaine Heuillet, qui fait le coup de feu comme ses soldats, tombe frappé d'une balle qui lui traverse le corps. Cambronne, dans la mêlée, a reçu deux blessures, l'une à la cuisse droite, l'autre au côté gauche. Il se relève, une balle lui traverse le bras gauche. Le capitaine et le géneral arrivent en même temps à l'ambulance, mais Cambronne repousse le chirurgien-major qui s'empressait autour de lui : — Je ne suis pas pressé, major, lui dit-il, pansez d'abord le capitaine Heuillet, il mérite d'être secouru avant moi.

Belle parole qui honore à la fois Cambronne et le capitaine Heuillet !

Notre artillerie réussit enfin à nous assurer le succès. L'infanterie russe de Sacken et de Woronzow nous abandonne le terrain.

Telle fut la sanglante bataille de Craonne où personne ne fit de prisonniers et où le maréchal Victor, les généraux Grouchy, Laferrière, Cambronne, Bigarré, Boyer, Sparre, Rozier et le capitaine Heuillet furent blessés, où il n'y eut pas moins de douze mille hommes mis hors de combat.

Paris était le but suprême que visaient les alliés, mais les glorieux débris de la Grande-Armée s'étaient promis de tout faire, pour le défendre jusqu'à la mort. Mortier occupe les hauteurs de Montmartre : Cambronne est auprès de lui, à la tête de ses intrépides chasseurs et, le 30 mars, la bataille s'engage avec une ardeur, une rage nouvelle de part et d'autre. A peine remis de ses blessures

reçues à Craonne, Cambronne est atteint de nouveau d'un coup de feu à la cuisse droite. Il lutte pourtant encore jusqu'à l'heure où il faut bien en arriver à signer, le désespoir au cœur, la capitulation de Paris.

Les généraux, le cœur navré, se retirent ensuite vers la dernière retraite de l'empereur, vers Fontainebleau.

Rien de désolant comme le récit de ces dernières pages d'une grande histoire. Tout s'écroule, tout s'effondre à la fois ; à côté des dévouements rares et qui se consument en efforts impuissants, que de défections, que d'ingratitudes lamentables ! Il semble que l'idée de patrie, de défense nationale, incarnée encore et quand même par l'Empereur malgré ses fautes, ait déserté les cœurs les plus braves et les meilleurs esprits, et que la France épuisée par vingt ans de guerres, se soit affaissée à la porte de Clichy et sur les hauteurs de Montmartre, pour ne plus se relever.

Heureusement, quelques officiers, quelques poignées de soldats n'ont pas abandonné le glorieux chef d'hier et ils sont demeurés dans nos annales comme le symbole de la fidélité à la cause des vaincus.

CHAPITRE IX

A L'ILE D'ELBE

Napoléon Ier vaincu par la coalition, s'était résigné à une amère abdication. Le 13 avril, celui qui avait été empereur des Français, roi d'Italie, médiateur de la confédération germanique, consentait à échanger ces titres glorieux contre la petite principauté de l'île d'Elbe, comme si, à la fin de sa carrière, il se fût réfugié non loin de sa terre natale dans une île méditerranéenne, plus infime encore que la Corse.

Cambronne qui l'avait suivi, était alors étendu sur son lit de douleur dans un hôtel de Fontainebleau, souffrant des blessures reçues à Craonne et sous les murs de Paris. Il ne s'attendait pas à la décision à laquelle l'empereur avait souscrite, mais il n'hésita pas à demander à le suivre dans ce dur exil.

« On m'a toujours choisi, écrit-il au général Drouot, « pour aller au combat, on doit me choisir pour suivre « mon souverain, un refus serait pour moi la plus mortelle « injure. »

Les amis qui restent fidèles dans l'infortune sont trop rares pour être écartés. Napoléon fit droit à la requête de Cambronne et l'inscrivit le troisième sur la liste de ceux qui sollicitaient l'honneur de partager désormais sa destinée. Les rédacteurs du traité du 11 avril lui avaient assuré une dotation de deux millions avec le droit d'en disposer à son gré. Cambronne y fut, sur le papier du

6

moins, compris pour cinquante mille francs que la Restauration peu honteuse de laisser protester sa signature, négligea tout-à-fait de verser à leur bénéficiaire. Mais une autre joie lui était réservée, c'est à lui que Napoléon, la veille de son départ, confia le commandement du bataillon qu'il emmenait à l'île d'Elbe.

Ils ne partirent pas ensemble, du moins pour faire tout le voyage. Après avoir prononcé le fameux discours d'adieux à la Garde impériale, Napoléon s'élança dans sa voiture au fond de laquelle le général Bertrand avait déjà pris place. Le général Drouot, Cambronne, Foureau de Beauregard, médecin, Rathery, secrétaire de l'Empereur, Bouillon et Deschamps, fourriers du palais et Peyrusse montèrent dans les voitures suivantes qui prirent la route de Lyon (1). Mais la conduite ne fut pas bien longue pour Cambronne et tandis qu'une malle-poste emportait à grandes journées le monarque déchu, les quatre cents grenadiers de Cambronne voyageaient par étapes. Il y avait, dans cet attachement inébranlable de ces braves gens à une cause perdue, tant de générosité désintéressée qu'en traversant la France, la garde reçut partout des témoignages d'admiration et de respect, non seulement de la part de la population, mais même de la part des étrangers qui occupaient le territoire.

Dans toutes les villes où le bataillon s'arrêtait, on envoyait bivouaquer les soldats autrichiens logés chez les bourgeois et c'était aux braves de la garde qu'étaient réservées les meilleures places. A table avec les sous-officiers, les officiers impériaux eux-mêmes exigaient

(1) Bibliothèque de Carcassonne (manuscrits), Collection A. Peyrusse 256 (8539). *Campagne de France en 1814.*

qu'on servît toujours les grenadiers français avant leurs propres soldats.

Une seule fois, un vieux major autrichien ne voulut pas céder ses logements à la garde. Son refus était proféré sur un ton insultant et provocateur : — Tu te conduis ainsi, lui dit le général Cambronne, eh bien fais placer tes soldats d'un côté, je vais mettre les miens de l'autre, et nous verrons alors à qui les logements resteront.

En face de cette attitude énergique le vieux major n'insista pas. (1)

Cambronne et ses hommes ne débarquèrent à l'île d'Elbe que le 26 mai 1814, vingt-trois jours après Napoléon. Avant même l'arrivée de ses fidèles compagnons, l'empereur s'était préoccupé de l'organisation militaire de son nouveau royaume et parmi, les ordres qu'il signait, nous trouvons le suivant en date de Porto-Ferrajo, le 10 mai :

ORGANISATION MILITAIRE

Gouverneur, le général Drouot,
Commandant de Porto-Ferrajo, le général Cambronne.

avec cette mention significative, sous la plume d'un homme désormais obligé de compter avec l'exiguité de ses ressources :

Le général Drouot et le général Cambronne prendront des aides-de-camp parmi les officiers du bataillon de la Garde de manière que cela ne forme pas une dépense (2).

Ainsi, voilà Cambronne commandant de la place de

---

(1) *Une année de la vie de l'empereur Napoléon* ou *Précis historique de tout ce qui s'est passé depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 21 mars 1815 relativement à S. M. et aux braves qui l'ont accompagnée* par A. D. B. M***, lieutenant de grenadiers (Paris, Eymery, 1815, in-8°).

(2) Correspondance de Napoléon, n° 21568.

Porto-Ferrajo, chargé de la police militaire et de l'instruction des Corses organisés en bataillons. Ce fut un repos de dix mois. Nous avions espéré que les archives municipales de cette ville contiendraient quelque trace du passage de Cambronne. Il semble que non. S'il s'y trouve des correspondances de Rusca, de Morand, de Durutte, de Caliier, de Dazémar, de Dalesme, de Drouot, de Lapi, de Bertrand, qui furent mêlés soit avant, soit après 1814 à l'histoire de l'île, rien, nous écrit le syndic de Porto-Ferrajo, ne rappelle aux archives le souvenir du général Cambronne.

Parmi les ordres donnés plus tard au général Drouot, notons celui-ci (1).

Porto-Ferrajo, 19 janvier 1815.

Le général Cambronne accompagné d'un officier d'artillerie, passera en revue toutes les batteries de l'île, au moins deux fois par an.

Un ordre du 29 mai qui figure au registre manuscrit de correspondances et d'ordres écrits à l'île d'Elbe par Rathery, secrétaire de Napoléon (2), nous fait connaître mieux encore les attributions de Cambronne. Il est ainsi conçu :

ORDRE DU 29 MAI

— Le Général Cambronne aura le commandement de la place de Porto-Ferrajo. Il aura également le commandement de (laissé en blanc) (3); Il sera chargé : 1° d'arrêter le service de la place et de veiller à ce qu'il se fasse avec la plus grande

(1) Correspondance de Napoléon, n° 21669.

(2). Bibliothèque de Carcassonne. Catalogue des manuscrits, 260 (8538). Nous devons cette pièce et bien d'autres encore à l'obligeance de M. Izard, bibliothécaire, qui les a cherchées et copiées pour nous.

(3). Longone, sans doute.

régularité ; — 2° il présidera le Conseil de santé afin de veiller à ce que les lois de santé pour les bâtiments qui sont en quarantaine, soient exécutées ; — 3° il veillera à tout ce qui est police et sûreté ; en conséquence, aucun individu ne débarquera à Porto-F. qu'il n'ait une carte de sûreté de lui, qu'il n'ait fait visiter, et qu'il ne connaisse ce qui le conduit dans l'île ; enfin il sera chargé de tout ce qui est relatif à l'administration de la Garde.

Il sera fait choix d'un Capitaine de la Garde pour faire les fonctions de commandant d'armes. Ce choix sera soumis à mon approbation. Le général Cambronne rendra compte de tout au Gouvernement. Le capitaine Raoul fera les fonctions de Directeur du Génie.

Les soldats avaient conservé l'uniforme français, mais ils avaient pris la cocarde elboise, blanche et rouge, semée d'abeilles d'or. Napoléon avait adopté pour ses nouvelles armes un ancien écusson de l'île, datant de Cosme Ier : d'argent à la bande de gueules chargée de trois abeilles d'or.

La petite armée était forte d'environ 1600 hommes. Aux termes de l'art. XVII du traité de Fontainebleau, Napoléon n'avait été autorisé à emmener dans sa nouvelle résidence que 400 hommes de bonne volonté. Mais les grenadiers et chasseurs s'étant présentés en plus grand nombre, les généraux Petit et Cambronne avaient cédé à leurs prières et les avaient désignés pour partir (1).

Par ailleurs, que faisait Cambronne? Il correspondait avec sa mère, s'inquiétant de sa santé qui laissait souvent à désirer, recevant d'elle des détails sur l'administration de sa petite fortune qu'elle gérait en son absence, lui parlant de sa sœur Justine et songeant au jour où il la reverrait, où il reverrait la France. Comme s'il avait eu le

---

(1) *1815*, par Henri Houssaye, page 148.

pressentiment que plus tard il aurait à s'assurer la protection de ses anciens chefs, de ses compagnons d'armes, il écrivait au comte Curial qui commandait à Nancy une lettre où il se réclamait de sa bienveillance, dans le cas où il quitterait le service de Napoléon, afin d'obtenir la permission de rentrer à Nantes et d'aller passer auprès de sa vieille mère le restant de ses jours.

Comme on l'a vu, c'est à lui que l'Empereur avait confié la surveillance de la police :

— Cambronne, lui dit-il un jour, tu m'es dévoué, veille dans l'île à notre conservation ; tu n'es pas courtisan, tu ne me cacheras rien. — Sire, je n'en inventerai pas de nouvelles pour vous en donner, mais je promets de vous dire tout ce que je saurai, ne fût-ce pas même agréable à savoir. — C'est ainsi que je le veux, répondit Napoléon (1).

Les renseignements sur Cambronne pendant son séjour à Porto-Ferrajo sont trop rares pour que nous n'empruntions pas à l'*Histoire de Napoléon à l'île d'Elbe* par Pons de l'Hérault, encore inédite dans les manuscrits de la bibliothèque de Carcassonne (2) les lignes suivantes :

Un jour un vaisseau de guerre napolitain qui était dans le voisinage de l'île, envoya des officiers à terre pour saluer l'Empereur et pour demander des ordres. Ce vaisseau allait à Naples. Le général Cambronne, ce brave qui est le modèle de l'honneur et de la fidélité, et dont nos derniers neveux conserveront encore le souvenir des paroles qui consacrent l'un des plus mémorables traits de la bataille de Waterloo, *La Garde meurt et ne se rend pas*, le général Cambronne qui ne peut point supporter même l'idée d'une trahison, reçut assez mal ces envoyés et les fit repartir de

---

(1) Le *Breton* du 22 juillet 1848.

(2) Bibliothèque de Carcassonne. Section des manuscrits. Papiers de Mahul, n° 288.

suite. S. M. blâma la vivacité du général et voulut réparer son peu de courtoisie en envoyant à bord du vaisseau, mais il n'était plus temps et il fut impossible de les atteindre.

Une autre fois, c'était la Saint-Napoléon qu'il s'agissait de célébrer sur la place d'armes de Porto-Ferrajo où une superbe salle de danse avait été installée. Le 15 août arrivé, des salves d'artillerie sont tirées pendant le discours fait par le curé, qui n'en était pas plus content. Un banquet avait été préparé, on attendait l'Empereur qui finalement fit dire par un officier d'ordonnance de commencer sans lui. Non seulement on commença sans lui, mais on finit avant qu'il fût arrivé. Au dessert, Bertrand porta une santé à l'honneur et à la fidélité de Napoléon, grand guerrier; Drouot but aux braves et fidèles Grenadiers de Sa Majesté; Cambronne porta « une santé à l'honneur de vaincre ou mourir pour Sa Majesté » et, détail piquant, le grand vicaire en fit autant.

L'Empereur arriva comme les toasts finissaient. Point n'est besoin de dire si on cria : Vive Napoléon ! (1)

On s'efforçait d'ailleurs de se distraire autant que possible.

En janvier et en février 1815 il y eut six grands bals, dont trois masqués, au Palais et au Théâtre. L'Empereur avait réglé lui-même l'ordonnance de ces réceptions dans les plus petits détails.

Madame mère, puis la princesse Pauline avaient rejoint l'Empereur, la première le 2 août 1814, la seconde le 30 octobre. Ces deux princesses, le grand-maréchal et ma-

(1) Nous empruntons ces détails à un curieux manuscrit que possède la bibliothèque de Carcassonne (n° 294-140); il est intitulé *La Vie de Napoléon pendant son séjour à l'île d'Elbe*, par Labadie, adjudant-major de place à Porto-Ferrajo.

dame Bertrand, Drouot, Cambronne, le colonel Mallet, le major Jermanowski, le directeur des domaines, Lapi et sir Neil Campbell formaient la société habituelle de Napoléon.

Le colonel Campbell, que nous retrouverons plus tard sur le champ de bataille de Waterloo, était admis dans l'intimité de l'Empereur. Cet officier, l'un des quatre commissaires chargés de conduire Napoléon de Fontainebleau à Fréjus, avait été spécialement désigné, avec le général autrichien Koller, pour le suivre jusqu'à l'île d'Elbe « afin de lui faciliter les moyens d'installation ». Koller quitta l'île d'Elbe le 14 mai. Une dizaine de jours après, Campbell fit savoir au grand-maréchal qu'il était prêt à partir « si Napoléon ou tout autre attribuait son séjour dans l'île à quelque motif inavoué ». Aux termes du traité de Fontainebleau, l'Empereur devait être libre et maître dans son île, et Campbell n'avait point pour mission — du moins pour mission officielle — de le surveiller. Bertrand ayant répondu à Campbell que l'Empereur « croyait sa présence encore utile, indispensable même et toujours agréable », le commissaire anglais ne se contenta pas de ces paroles. Il exigea un écrit. En conséquence, Bertrand lui adressa le 27 mai une note se terminant par ces mots : « Je ne puis que réitérer au colonel Campbell combien sa personne et sa présence sont agréables à l'Empereur Napoléon. » C'est ainsi que Campbell resta à l'île d'Elbe où, désormais assuré de n'être plus suspect à Napoléon, il ne manqua pas d'informer le Foreign-Office avec la plus grande conscience de toutes ses actions et de toutes ses paroles. (1)

---

(1). *1815.* par Henri Houssaye, pages 154-156.

On connaît les événements qui marquèrent les premières semaines de l'année 1815. Napoléon qui étouffait dans le cercle de l'île d'Elbe trop étroite pour son ambition, était tenu au courant de l'opposition que rencontrait le gouvernement antipathique des Bourbons. Il résolut d'en tirer parti et à la conquête de l'Europe, il rêva d'ajouter la conquête de la France.

Trois jours avant de quitter l'île d'Elbe, il ordonne à Cambronne de se tenir prêt à partir, et, comme pour lui laisser deviner ses desseins : — Où allons-nous, Cambronne? lui dit-il. Cambronne n'avait jamais cherché à pénétrer les secrets de son souverain, il ne demanda pas à l'empereur où il allait, il lui répéta seulement qu'il le suivrait en soldat dévoué, mais il devait se douter que quelque chose de grave se préparait.

En effet, le 25 février 1815, contre son habitude, Napoléon resta enfermé au palais. Il s'occupait de rédiger trois proclamations, les deux premières adressées par lui au Peuple français et à l'Armée, la troisième prétendûment adressée par la Garde impériale aux généraux, officiers et soldats de l'armée. Les trois pièces furent imprimées secrètement dans la soirée ou dans la nuit. Dans la *Correspondance*, ces proclamations prétendues improvisées pendant la traversée et prétendues imprimées pour la première fois à Gap le 6 mars, portent : golfe Jouan 1er mars. Or, M. Henri Houssaye rapporte dans son intéressant volume sur 1815 qu'il a découvert aux Archives des Affaires étrangères (Papiers des Bonaparte 1801) les premiers exemplaires imprimés de ces trois proclamations. Ils ne portent pas la mention de golfe Jouan ni de 1er mars, et on lit au bas : *A Porto-Ferrajo chez Broglia imprimeur du Gouvernement.*

Le lendemain 26 février (qui était un dimanche) vers onze heures, Cambronne avertit les adjudants-majors que les troupes mangeraient la soupe à 4 heures et s'embarqueraient à 5. A midi, le bataillon franc et la garde nationale relevèrent les postes occupés par la vieille garde.

Le soir même, le bataillon des grenadiers s'embarquait à bord de l'*Inconstant* qui portait César et sa fortune. La traversée dura trois jours que Napoléon mit à profit en dictant ses proclamations. La plus celèbre est celle qui est datée du golfe Juan et du 1er mars. Bien qu'elle ne porte pas la signature de l'empereur, il n'est pas douteux qu'elle soit son œuvre. Fleury de Chaboulon (1) la lui attribue dans ses *Mémoires sur les cent jours* et Napoléon lui-même ne l'a pas désavouée dans ses annotations critiques sur cet ouvrage.

La vérité, c'est que sur le vaisseau qui les ramenait en France, l'empereur avait fait signer à ses lieutenants un appel à l'armée pour engager leurs anciens soldats à se ranger encore une fois sous les aigles impériales. Puis, les signatures obtenues, Napoléon avait changé les termes de la proclamation, en y introduisant des injures contre les Bourbons, des allusions violentes contre les hommes que poursuivait son ressentiment et c'est pourtant la pièce ainsi modifiée, nous devrions dire falsifiée, qui fut publiée

(1) Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de Château-Salins jusqu'en janvier 1814, puis nommé sous-préfet de Reims quand cette ville fut reprise aux Russes, Fleury de Chaboulon avait donné sa démission au retour des Bourbons. Resté fervent admirateur de Napoléon, il résolut, au commencement de 1815, d'aller à l'île d'Elbe, sans peut-être avoir d'abord d'autre pensée que de revoir son ancien souverain ou d'être employé auprès de lui. Ses *Mémoires sur les Cent Jours* sont intéressants.

au *Moniteur* avec la signature des officiers qui n'auraient peut-être pas consenti à accepter cette rédaction nouvelle.

En voici le texte, avec l'indication des additions et des changements faits par l'empereur.

Les généraux, officiers et soldats de la Garde Impériale aux généraux, officiers et soldats de l'armée :

Soldats et camarades,

Nous vous avons conservé votre Empereur malgré les nombreuses embûches qu'on lui a tendues ; nous vous le ramenons au travers des mers, au milieu de mille dangers. Nous avons abordé sur la terre sacrée de la patrie avec la cocarde nationale et l'aigle impériale.

Foulez aux pieds la cocarde blanche ; elle est le signe de la honte et du joug imposé par l'étranger et la trahison. Nous aurions inutilement versé notre sang si nous souffrions que les vaincus nous donnassent la loi ! !

Depuis le peu de mois que les Bourbons règnent, ils vous ont convaincus qu'ils n'ont rien oublié ni rien appris. Ils sont toujours gouvernés par les préjugés ennemis de nos droits et de ceux du peuple.

Ceux qui ont porté les armes contre leur pays, contre nous, sont des héros ! Vous, vous êtes des rebelles à qui l'on veut bien pardonner jusqu'à ce que l'on soit assez consolidé par la formation d'un corps d'armée d'émigrés, par l'introduction à Paris d'une garde suisse et par le remplacement successif de nouveaux officiers dans vos rangs. Alors il faudra avoir porté les armes contre la patrie pour pouvoir prétendre aux honneurs et aux récompenses ; il faudra avoir une naissance conforme à leurs préjugés pour être officier ; le soldat devra toujours être soldat : le peuple aura les charges et eux les honneurs.

Un Viomesnil insulte au vainqueur de Zurich, en se naturalisant français, lui qui avait besoin de trouver dans la clémence de

la loi pardon et amnistie. Un Brulart, chouan sicaire de Georges, commande nos légions (1).

En attendant le moment où ils oseraient détruire la Légion d'honneur, ils l'ont donnée à tous les traîtres et l'ont prodiguée pour l'avilir. Ils lui ont ôté toutes les prérogatives politiques que nous avions gagnées au prix de notre sang.

Les 400 millions du domaine extraordinaire, sur lesquels étaient assignées nos dotations, qui étaient le patrimoine de l'armée et le prix de nos succès, *ils les ont fait porter en Angleterre* (2).

Soldats de la grande nation, soldats du grand Napoléon! continuerez-vous à être les soldats d'un monarque (3) qui vingt ans fut l'ennemi de la France, et qui se vante de devoir son trône à un prince régent d'Angleterre?

Tout ce qui a été fait sans le consentement du peuple et le nôtre, et sans nous avoir consultés, est illégitime.

Soldats, la générale bat et nous marchons, courez aux armes, venez vous joindre à votre Empereur et à nos aigles tricolores; *et si ces hommes, aujourd'hui si arrogants et qui ont toujours fui à l'aspect de nos armes, osent nous attendre, quelle plus belle occasion de verser notre sang et de chanter l'hymne de la Victoire!*

Soldats des 7e, 8e et 19e divisions militaires, garnisons d'Antibes, de Toulon, de Marseille (4), *officiers en retraite, vétérans de nos armées, vous êtes appelés à l'honneur de donner le premier exemple* (5). Venez avec nous conquérir ce trône, palladium de

---

(1) Cette phrase que nous italiquons fut ajoutée par l'empereur. Quand les juges militaires de Drouot lui présentèrent la proclamation insérée au *Journal officiel*, l'intègre général la désavoua : « Ce n'est pas » cette proclamation que j'ai signée, avait-il dit; elle ne contenait ni » provocations personnelles, ni mille autres choses qui s'y trouvent. » Cambronne dut en faire autant, comme on le verra plus loin.

(2) Un autre texte porte : ... *le prix de nos sueurs, ils se les sont appropriés.*

(3) Variante : — Consentirez-vous à l'être d'un prince qui...

(4) et (5) Les lignes italiquées comptent au nombre de celles qui ont été ajoutées par l'empereur.

nos droits et que la postérité dise un jour : « Les étrangers, » secondés par des traîtres, avaient imposé un joug honteux à » la France ; les braves se sont levés, et les ennemis du peuple, » de l'armée, ont disparu et sont rentrés dans le néant. »

L'original portait comme signature : « le général de » brigade baron Cambronne, major du premier régiment » des chasseurs de la garde. »

Le 28 février, le rétablissement de la cocarde tricolore fut célébré joyeusement à bord. La Garde avait épuisé ses approvisionnements particuliers, mais l'Empereur vint à son secours en donnant l'ordre à Tourtain, son maître d'hôtel, d'étaler toutes les provisions du voyage qu'il se fit un plaisir de distribuer lui-même à ses braves. « Sa » Majesté n'avait pas déjeuné, » raconte Pons de l'Hérault, dans le document que nous avons déjà cité, « nous n'avions » pas déjeuné non plus. Le preux Cambronne lui en » fit l'observation. L'Empereur se mit à rire et, se » tournant vers les grenadiers, il leur dit : Messieurs les » grognards, le soleil luit également pour tout le monde ; » il faut que chacun mange et boive.

» Il y eut un nouveau partage. »

CHAPITRE X

LES CENT JOURS

Le 1er mars, l'empereur débarque au golfe Juan.

— Cambronne, dit-il en s'adressant à son fidèle soldat, je vous confie l'avant-garde de ma plus belle campagne, vous ne tirerez pas un seul coup de fusil, partout vous ne trouverez que des amis, songez que je veux reprendre ma couronne sans répandre une seule goutte de sang.

A cinq heures, le débarquement était terminé.

Napoléon envoya Cambronne à la tête d'une avant-garde à Cannes pour commander des vivres et acheter des chevaux ; et, sachant que, pour attirer les gens, il ne faut pas commencer par froisser leurs intérêts, il fit tout payer argent comptant. Les vivres furent en effet préparés et quelques mulets, quelques chevaux achetés. Malgré l'ordre de ne laisser sortir personne de Cannes, surtout par la route qui menait à Toulon, un officier de gendarmerie, auquel Cambronne avait proposé d'acheter des chevaux et qui avait feint de vouloir les céder, s'échappa au galop pour aller à Draguignan donner avis au préfet du Var du grand événement qui venait de s'accomplir. Heureusement pour Napoléon, cet officier ayant remarqué que l'artillerie qu'on avait débarquée était placée sur la route de Toulon, s'en fia aux premières apparences, et alla répandre la nouvelle que l'expédition se dirigeait vers la Provence, c'est-à-dire vers Toulon et Marseille. Il n'en était rien.

Vers le soir, Napoléon s'était approché de Cannes et on lui amena à son bivouac, par suite de l'ordre qu'il avait donné d'arrêter toutes les voitures, le duc de Valentinois, prince de Monaco, passé, comme tant d'hommes du temps, d'un culte à l'autre, de l'Empire à la Restauration. Cambronne, fidèle à la consigne donnée, l'avait obligé de descendre de sa berline armoriée, au débouché de la route d'Aix et l'avait consigné provisoirement à l'*Hôtel de la Poste*. L'empereur le fit relâcher sur le champ, l'accueillit avec gaieté et lui demanda où il allait : — Je retourne chez moi, fit le prince. — Et moi aussi, répliqua Napoléon (1).

A ce récit, pourquoi n'ajouterions-nous pas ceux de M. Peyrusse et de M. Pons de l'Hérault, témoins oculaires et dont les mémoires n'ont pas encore été publiés ? Voici ce que raconte M. Peyrusse :

1er mars. — Le général Cambronne avec un détachement de grenadiers et de polonais avait été lancé en avant pour intercepter les communications et faire préparer les vivres pour

---

(1) Une lettre du préfet maritime de Toulon, en date du 5 mars, reproduite au *Moniteur Universel* du jeudi 9 mars 1815, page 271, ajoute les détails suivants à ceux qui sont déjà connus :

« Le détachement qui a occupé Cannes était de 80 hommes, y com-
» pris 3 officiers et un tambour. Il arriva ensuite un général nommé
» Cambrone, qui se tint constamment à la tête du détachement
» posté à Saint-Pierre, porte de France... Le général Cambrone fit
» arrêter le prince de Monaco qui se trouvait à Cannes, lors du
» débarquement, et qui se rendait dans sa principauté. Il lui déclara
» qu'il était son prisonnier et le fit conduire à son auberge, où il fut
» gardé par un caporal, ayant un factionnaire à sa porte. Il fit ensuite
» des réquisitions de vivres et ordonna d'illuminer le devant des
» maisons. Toute la ville était sur pied, toutes les rues encombrées ;
» quelques questions que fissent le général et ses officiers sur les
» dispositions des habitans à l'égard de Bonaparte, le plus morne
» silence fut gardé. »

3,000 hommes, et d'annoncer que S. M. et le Roi de Naples entraient par Toulon avec un gros de troupes.

Arrivé à Cannes où la nouvelle de notre débarquement n'était pas parvenue, le premier acte du général est de faire venir sur la route tout le pain et toute la viande qu'il put se procurer, et de mettre embargo sur tous les chevaux de la poste.

Un épisode amusant signale sa marche. Le général trouva, à l'*Hôtel de la Poste,* le duc de Valentinois, prince de Monaco, pour qui l'on faisait les apprêts de son entrée dans sa principauté de Monaco. Il fut consigné dans son logement jusqu'à l'arrivée de sa Majesté, et tous les chevaux de la poste mis en réquisition pour le service de l'expédition. Le Prince était muet d'étonnement, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était momentanément prisonnier.

M. Pons de l'Hérault entre dans plus de renseignements :

A deux heures après-midi, nous jetâmes l'ancre dans le golfe Juan. Le convoi s'était heureusement réuni ; le débarquement commença de suite ; à cinq heures il était achevé. L'on débarqua aux magasins de la commune de Valauri. Le vent, qui avait été favorable pendant toute la traversée, changea tout à coup de direction. Cela favorisait extrêmement l'Empereur qui fit repartir sur le champ les bâtiments qui nous avaient transportés.

S. M. appela le général Cambronne. « Cambronne, lui dit-elle, commandez l'avant-garde ; elle sera composée de 40 hommes d'élite que vous choisirez vous-mêmes ; organisez-là ; partez de suite et allez prendre position sur la grande route en avant de Cannes, du côté de Fréjus. Vous ne permettrez à personne de passer en delà de votre ligne ; vous laisserez libre tout ce qui viendra en deçà. » Dans cinq minutes le brave général Cambronne était à même d'exécuter les ordres de S. M. Il se rendit au poste qui lui était assigné.

Le général Cambronne est d'un caractère extrêmement violent, et il y avait à craindre que quelque contrariété n'excitât son emportement naturel ; mais telle est la force de son dévouement à l'Empereur, qu'il était devenu d'une douceur extraordinaire,

et ce n'est pas un des traits les moins remarquables de l'influence de S. M.

...S. M. n'avait aucun rapport du général Cambronne. Le général avait dû voir la municipalité de Cannes et faire quelques dispositions pour les transports. L'Empereur m'ordonna de me rendre à Cannes, d'examiner ce qui s'y passait et de lui conduire les magistrats municipaux; j'arrivai à Cannes, j'y trouvai la population en mouvement. Cambronne ne s'était point arrêté, il avait seulement traversé la ville pour aller droit au poste où il devait placer son avant-garde. Personne ne savait que Napoléon était au golfe Juan. Les habitants étaient tout étonnés et de l'apparition des cocardes tricolores et des coups de canon qu'ils avaient entendus dans leur voisinage. C'est dans cet état d'étonnement que je les trouvai, je me rendis à la maison commune. Le général Cambronne y vint presque aussitôt, et j'en fus bien aise. Nous annonçâmes le retour de l'Empereur; le peuple parut content. M. le Maire, vieillard d'un aspect respectable, nous observa que S. M. se trouvant sur le territoire de Valauri, ce n'était point la municipalité de Cannes qui devait aller à sa rencontre. Nous nous contentâmes de cette raison, et je retournai auprès de l'Empereur.

A quelques jours de là, le colonel Campbell passait à son tour au golfe Juan. Il a consigné ce qu'il y apprit dans un *Journal* inédit qui fait également partie sous le nº 259 (8536) des manuscrits de la bibliothèque de Carcassonne. Voici les passages relatifs à Cambronne :

11 mars. — Au golfe Juan, le lieutenant de douanes et le commissaire me racontèrent l'histoire du débarquement de Napoléon. Il descendit à terre le 1er mars vers 3 heures de l'après-midi Pendant l'après-midi la musique joua fréquemment l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Il se promenait sous les arbres...... . Le général Bertrand était constamment avec lui.

Le général Cambronne s'avança à cheval sur la route de Cannes, à 3 ou 4 milles environ. Il donna à entendre qu'il avait 3,000 hommes avec lui et qu'un corps important, d'accord avec

les alliés, était venu par mer à Toulon et à Marseille. Des détachements furent placés de droite et de gauche sur l'espace d'un mille pour empêcher personne de passer.

La nouvelle du débarquement avait fini par se répandre.

Un homme envoyé de Grasse aux nouvelles à Cannes rencontre l'avant-garde à mi-chemin. Cambronne, devinant un espion, l'interpella : — « Vous m'avez l'air bien fatigué, mon ami. N'allez pas plus loin. Je vais vous dire tout ce que vous cherchez à savoir. » Cela fait, le général pressa le pas, et, devançant son peloton, entra tout seul à Grasse. On se mit aux fenêtres; quinze cents personnes — « beaucoup de vieilles têtes et de rubans blancs », dit pittoresquement Cambronne dans un de ses interrogatoires — furent bientôt réunies sur le cours et sur la place du Clavecin (1).

C'était le 2 mars, Cambronne trouva la population sympathique. Il demanda des vivres à la municipalité.

— Au nom de quel souverain, faites-vous vos réquisitions? interrogea le maire.

— Au nom de l'empereur, souverain de l'île d'Elbe, répondit vivement Cambronne.

— Nous avons aussi un souverain que nous aimons, reprit le maire.

— Je ne me mêle pas de politique, fit encore le général ; je ne viens pas demander si la France a un roi et si elle doit l'aimer, je ne veux que des vivres.

Le général Gazan, que Cambronne connaissait beaucoup, était à Grasse, mais il ne voulut pas recevoir Cambronne qui avait demandé à lui parler, et avait

---

(1) 1815 par Henri Houssaye, p. 214.

même fui, comme à l'approche d'une bande de pestiférés (1).

Le 3 mars, entre dix heures et midi, l'Empereur arriva à Castellane. Les autorités avaient été prévenues le matin par une lettre du maire de Sernon qui annonçait la présence dans sa commune « de l'Empereur Bonaparte (sic) avec une armée » et par ce laconique billet de Cambronne au sous-préfet :

« Monsieur,

» Je vous prie de donner des ordres pour fournir de » suite 5000 rations de pain, 5,000 de viande, 5,000 de » vin, 40 charrettes à quatre colliers ou 200 mulets de » bât. S. M. sera à dix heures à Castellane.

» Baron CAMBRONNE, général de brigade,
» Major de la garde impériale. » (2)

Le sous-préfet et le maire crurent devoir satisfaire à cette réquisition. Ils se mirent en mesure de fournir les cinq mille rations et le plus grand nombre possible de mulets et de charrettes.

Le 5 mars, le général Cambronne se présenta devant Sisteron, à la tête de cent hommes, suivant les uns, de quarante seulement, d'après les autres. Là encore, il dut parlementer avec le maire qui lui refusait les 6.000 ra-

---

(1) GAZAN de La Peyrière (Honoré-Théophile-Maxime, comte), général français, né à Grasse (Var) en 1765, mort en 1844, entra au service à 15 ans. Chef de bataillon en 1794, il défendit le col de Tende contre 1,500 Croates. Sa carrière militaire ne finit qu'avec Waterloo. Il reçut le grade de général de division en 1799, le titre de comte en 1808, la pairie en 1831.

Cambronne avait combattu sous ses ordres à Zurich.

(2) Cambronne au sous-préfet de Castellane, 2 mars. Archives de la guerre.

tions qu'il demandait, sous prétexte qu'il n'avait derrière lui que douze cents hommes.

— Et que savez-vous ? répliqua le général si les garnisons que j'ai laissées derrière moi, ne me suivront pas ?

Et, en disant ces mots, il jeta au maire une bourse de trois mille francs. — Payez-vous. Il rougit et répondit : — Reprenez votre bourse.

Les habitants de Sisteron s'empressèrent de fournir plus de vivres que Cambronne n'en avait demandé.

Le maire et le sous-préfet se crurent même obligés d'aller à la rencontre de Napoléon qui arriva à midi. Quand l'Empereur quitta Sisteron, une ouvrière s'approcha de lui et lui remit un drapeau tricolore qu'elle avait confectionné en moins d'une heure (1).

Le 6, Cambronne alla coucher à la Mûre, tandis que Napoléon était venu passer la nuit au bourg de Corps, après s'être emparé des défilés entre Gap et Grenoble.

Il les avait franchis heureusement et s'avançait avec confiance, en voyant l'esprit des populations se manifester autour de lui par des cris continuels de « Vive l'Empereur ! » Pourtant il savait bien que le lendemain serait le jour décisif, car il rencontrerait pour la première fois un rassemblement de troupes et, de la conduite que tiendrait ce rassemblement, dépendrait le sort de son aventureuse expédition. Tandis qu'il se préparait à prendre quelques heures de repos à Corps, il avait eu soin d'envoyer Cam-

---

(1) Interrog. de Cambronne *(Procès de Cambronne)*. Fabry (Itinéraire de Bonaparte de l'île d'Elbe à Sainte-Hélène), 39-43. Ce dernier, très partial dans ses commentaires, dit que le sous-préfet avait été contraint par Cambronne d'aller au-devant de l'Empereur; que ce fut « une populace soudoyée » qui acclama Napoléon, et que la femme avait confectionné le drapeau *par ordre*.

bronne, avec une avant-garde de 200 hommes, pour s'assurer du pont de la Bonne et en empêcher la destruction. Les lanciers polonais, pourvus de chevaux depuis qu'on avait pénétré dans l'intérieur, avaient devancé Cambronne, et franchissant la Bonne étaient venus demander des logements au maire de La Mure. A cette heure, c'est à dire, vers minuit arrivait le bataillon du 5e. Bientôt on se mêla et les lanciers cherchant à fraterniser avec les soldats du 5e, les trouvèrent bien disposés mais gênés par la présence de leurs officiers. Néanmoins il s'établit entre eux de nombreux entretiens et déjà les soldats du 5e inclinaient visiblement vers les lanciers, lorsque le chef de bataillon Lessard survenu presque aussitôt et redoutant pour sa troupe le contact des soldats de l'île d'Elbe résolut de la faire rétrogader et de rebrousser jusqu'au village de La Frey.

De son côté, Cambronne arrivé aussi à La Mure, craignant qu'au milieu de ces pourpalers, un homme pris de vin ne provoquât une collision, ce que Napoléon lui avait recommandé d'éviter, alla chercher ses gens pour ainsi dire un à un, afin de les ramener en deçà de Ponthaut. Ainsi de part et d'autre on abandonna spontanément La Mure. Toutefois le pont de Ponthaut resta au pouvoir de Cambronne.

La nuit se passa de la sorte, l'anxiété la plus vive régnant chez ceux qui étaient chargés d'arrêter Napoléon, comme chez ceux qui le suivaient.

Napoléon lui même qui avait couché à Corps était venu à La Mure où il avait laissé à sa troupe le temps de manger la soupe et s'était ensuite dirigé sur la position où on lui disait que se trouvait un bataillon du 5e de ligne, avec quelques troupes d'artillerie et du génie, dans l'attitude

de gens prêts à se défendre. Les lanciers qui s'étaient repliés lui avaient dit que les officiers semblaient disposés à résister, mais que probablement les soldats ne feraient pas feu. Napoléon regarda quelques temps avec sa lunette la troupe qui était devant lui pour observer sa contenance et sa position. Dans ce moment, survinrent des officiers à la demi-solde, déguisés en bourgeois, qui lui donnèrent des détails sur les sentiments de la troupe chargée de lui barrer le chemin. — L'artillerie et le génie ne tireraient pas, assuraient-ils. Quant à l'infanterie, l'officier qui la commandait, ordonnerait certainement le feu, mais on doutait qu'il fût obéi. — Napoléon après avoir entendu ce rapport, résolut de marcher en avant et de trancher par un acte d'audace une question qui ne pouvait plus être décidée autrement. Il rangea sur la gauche de la route l'avant-garde de Cambronne, sur la droite le gros de sa colonne et en avant la cinquantaine de cavaliers qu'il était parvenu à monter. Puis d'une voix distincte il commanda à ses soldats de mettre l'arme sous le bras gauche, la pointe en bas, et il prescrivit à l'un de ses aides de camp de se porter sur le front du 5e, de lui dire qu'il allait s'avancer, et que ceux qui tireraient répondraient à la France et à la postérité des évènements qu'ils auraient amenés (1).

Ses ordres donnés, il ébranla sa colonne et marcha en tête, suivi de Cambronne, Drouot et Bertrand. L'aide de camp envoyé en avant aborda le bataillon, lui répéta les

---

(1) » Il avait raison, hélas ! » écrit M. Thiers à qui nous empruntons les quelques lignes qui précèdent, « et ceux qu'il interpellait » ainsi, allaient décider si Waterloo serait inscrit ou non sur les » pages sanglantes de notre histoire ! »

paroles de l'Empereur et le lui montra de la main qui s'approchait. A cet aspect les soldats du 5e furent saisis d'une anxiété extraordinaire et regardant tantôt Napoléon, tantôt leur chef, semblaient implorer ce dernier pour qu'il ne leur imposât pas un devoir impossible à remplir. Le chef de bataillon les voyant troublés, éperdus, devina bien qu'ils étaient incapables de tenir devant leur ancien maître et d'une voix ferme, ordonna de battre en retraite. — Que voulez vous que je fasse ? dit-il à un aide de camp du général Marchand qui était en mission auprès de lui ; ils sont pâles comme la mort et tremblent à l'idée de faire feu sur cet homme.

C'est ainsi que le 6 mars, à onze heures du soir, l'empereur entra à Grenoble, après avoir fait en six jours quatre-vingts lieues au travers d'un pays de montagnes très difficile, accomplissant ainsi une des marches les plus prodigieuses dont l'histoire porte mention.

Le 7 mars, à 2 heures, l'Empereur passa la revue de toutes les troupes, alors au nombre de 7,000 hommes. Une avant-garde de 4,000 hommes fut formée. Cambronne, en en prenant le commandement, demanda des cartouches.

— Vous n'en aurez pas besoin, général, lui dit l'Empereur, vous ne trouverez que des amis sur toute votre route.

Le 8 mars, après un jour de repos à Grenoble, la petite armée, grossie de la garnison qui s'était jointe à elle, marchait sur Lyon. Cambronne avait pris le commandement du 7e de ligne (colonel Labedoyère) et du 4e hussards et le 10, Lyon ouvrait ses portes à l'empereur.

Ce fut un enthousiasme indescriptible. Les soldats (dit le récit de M. Peyrusse) s'embrassent avec transport ;

plus de 20.000 citoyens sont rangés sur le quai du Rhône et sur le cours Napoléon. Tous les officiers et soldats du 24e, du 20e et du 13e de dragons crient : Vive l'Empereur ! Bientôt il paraît sur le pont de La Guillotière, entouré des généraux Bertrand, Drouot et Cambronne, et l'air retentit de mille vivats sur leur passage.

A partir de ce jour, Cambronne n'exerça plus de commandement effectif, il était à la disposition de Napoléon, que tantôt il accompagnait, que tantôt il précédait.

Le 13 mars, nous le trouvons à Mâcon, donnant l'ordre à M. Magol, inspecteur du télégraphe, de suivre l'armée de l'empereur, pour se porter au besoin sur la ligne télégraphique et intercepter toute communication avec Lyon. (1)

Le 17, il est à Auxerre, où Napoléon prépare sa marche définitive sur Paris. Le soir, à la table du préfet et dans un cercle plus étroit, composé de Drouot, de Bertrand, de Cambronne, du préfet de l'Yonne, l'empereur parla de son audacieuse entreprise.

— J'ai laissé, dit-il, répandre autour de moi que j'étais d'accord avec les puissances. Il n'en est rien. Je ne suis d'accord avec personne, pas même avec ceux qu'on accuse de conspirer à Paris pour ma cause. J'ai vu de l'île d'Elbe les fautes que l'on commettait et j'ai résolu d'en profiter. Mon entreprise a toutes les apparences d'un acte d'audace extraordinaire, et elle n'est en réalité qu'un acte de raison.

C'est de là que, rejoint par le maréchal Ney, l'empereur

---

(1) Cet ordre (1 p. in-4°) est signalé dans le catalogue des autographes de M. le marquis de Z, vendus le 24 novembre 1856 (Paris, Charavay, 1856 in-8°) C'est la pièce 62 du catalogue : elle est signée.

La bibliothèque publique de Nantes possède ce catalogue sous le n° 58169.

se dirigea sur Fontainebleau. Il y passait en revue dans la cour du palais un régiment de lanciers, quand la garde de l'île d'Elbe et une partie de son armée, embarquées à Auxerre sur des bateaux qui les avaient conduites à Fossart, arrivèrent pleines d'entrain.

Bien que Cambronne n'eût pas la renommée retentissante de la plupart des généraux de l'empire, le gouvernement de Louis XVIII ne s'était pas moins préoccupé de l'influence qu'il pourrait exercer sur les troupes envoyées contre l'usurpateur. Les chefs de corps s'en inquiétaient ; c'est ainsi que le colonel du 43e de ligne écrivait au ministre de la guerre le maréchal duc de Trévise, la lettre inédite que voici (1) :

17 mars 1815.

Monsieur le maréchal, le général Cambronne qui est venu de l'île d'Elbe avec Bonaparte, a servi autrefois dans le ci devant 46e régiment, devenu aujourd'hui 43e, qui est en garnison à Arras. Quoique Votre Excellence n'ait rien tiré de ce corps, j'ai cru devoir toujours lui donner cet avis, pour qu'en aucun cas il ne soit mis en contact avec les troupes de Bonaparte et pour qu'il soit mis à l'abri de l'influence que le général Cambronne pourrait y avoir conservée.

Il en avait été de même de l'ancien 88e de ligne, devenu le 75e. Un des bataillons de ce régiment était envoyé à Châlons, mais ordre avait été donné, à cause de Cambronne, « de ne pas le mettre en contact avec les troupes » de Bonaparte et de veiller plus particulièrement aux » manœuvres qui pourraient être employées pour le » corrompre. »

Mais déjà Louis XVIII s'apprêtait à reprendre le chemin de l'exil.

---

(1) Archives de la guerre.

Nous n'avons pas à raconter l'histoire bien connue de l'entrée de l'empereur à Paris dans la soirée du 20 mars. Dès le lendemain, Napoléon passsa la revue de toutes les troupes qui composaient alors la garnison de la capitale, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. C'est pendant cette revue que le général Cambronne et des officiers de la garde du bataillon de l'île d'Elbe parurent avec les anciennes aigles de la garde.

— Voilà, s'écria l'empereur, voilà les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur. Ils sont tous mes amis. Ils étaient chers à mon cœur ! Toutes les fois que je les voyais, ils me représentaient les différents régiments de l'armée, car dans ces six cents braves, il y a des hommes de tous les régiments... En les aimant, c'est vous tous, soldats de toute l'armée française, que j'aimais. Ils vous rapportent ces aigles ! qu'elles vous servent de point de ralliement ! En les donnant à la garde, je les donne à toute l'armée.

La trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes d'un voile funèbre ; mais, grâce au peuple français et à vous, elles reparaissent resplendissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trouveront toujours et partout où l'intérêt de la patrie les appellera ; que les traîtres et ceux qui voudraient envahir notre territoire n'en puissent jamais soutenir les regards.

Nous le jurons, s'écrièrent avec enthousiasme tous les soldats.

Est-il vrai, comme l'ont prétendu quelques écrivains, que Napoléon se montra peu reconnaisant envers ses anciens compagnons de l'île d'Elbe ? Il n'en serait rien, en tout cas, du moins quant à Cambronne, qui fut alors comblé d'honneurs.

Par décret du 1er avril signé au palais des Tuileries, il avait été nommé comte de l'Empire (1). Par autre décret du même jour, il était promu grand officier de la Légion d'honneur (2). Quelques jours après, le 10 avril, nouveau décret accordant sur le domaine extraordinaire de l'Empereur aux officiers qui l'ont accompagné à l'isle d'Elbe, des dotations transmissibles à leurs enfants. Cambronne est le seul qui y figure pour une dotation de 4,000 fr., tandis que les autres dotations varient de 500 à 2,000 fr. (3). Le 13, pour faire suite au décret d'organisation de la garde impériale, nouveau décret qui nomme Cambronne major aux chasseurs à pied (1er régiment) (4).

Le même jour, 13 avril 1815, Drouot écrivait à Cambronne que l'Empereur avait décidé qu'il avait droit aux trois mois de gratification accordée à la garde venue de l'île d'Elbe. C'était une somme de trois mille francs, ainsi qu'il résulte de l'état qui en fut dressé quelques jours après et dont voici le texte même :

Nous, commissaire des guerres, faisant fonctions de sous-inspecteur de la garde impériale venant de l'isle d'Elbe, avons arrêté le présent état à la somme de trois mille francs, montant de la gratification accordée à M. le général Cambronne.

Paris, le 18 avril 1815.

LA COUR.

Ces distinctions honorifiques lui furent reprochées au cours de son procès.

---

(1) Archives nationales (minutes des décrets). AF IV. 859-8, plaquette 6961.

(2) Même dépôt, même plaquette.

(3) Même dépôt 859-9, plaquette 6970.

(4) Même dépôt 859-9, plaquette 6973.

Reprenons ici cette partie de l'interrogatoire de Cambronne :

D. — Combien de temps après son arrivée, Bonaparte vous donna-t-il ces preuves de sa reconnaissance ?

R. — Je ne peux pas vous le dire, car je n'ai jamais fait attention à ces choses-là.

D. — En supposant que vous n'y mettiez pas beaucoup d'importance, vous devez vous en rappeler l'époque ?

Vous avez reçu des brevets ?

R. — Je vous donne ma parole d'honneur que je ne me le rappelle pas. Je ne garde jamais de papiers.

D. — Combien de temps à peu près, après votre arrivée, avez-vous été nommé pair ?

R. — Très longtemps après, je n'ai même pas pu assister à la première séance.

D. — Quels sont les motifs du refus que vous avez fait du grade de lieutenant général ?

R. — Je me crois dans le cas de commander une division, quand je suis seul ; mais quand on marche avec d'autres... Vous l'avez vu à Waterloo, nous avions un capitaine très renommé, eh bien, il n'a pas pu parvenir à mettre tout en ordre. Il y a tant de jaloux ! on aurait dit que c'était un passe-droit. Les maréchaux-de-camp auraient trouvé que j'étais trop jeune lieutenant-général ; on m'aurait laissé dans l'embarras et je ne voulais pas compromettre le salut de l'armée.

Cette modestie est un des traits caractéristiques du tempérament de Cambronne. C'est encore une marque de courage que d'oser refuser un honneur dont on craint de ne pas être assez digne. Aux instances réitérées de l'empereur, Cambronne répondait que le salut de l'armée lui dictait sa résolution : — « Si je suis forcé d'accepter, je déclare à Votre Majesté que je prendrai ma retraite. » Il resta donc maréchal-de-camp, major du 1er régiment de

chasseurs de la garde impériale dont il avait d'ailleurs repris le commandement dès l'arrivée de ce corps à Paris.

Enfin, pour qu'aucune distinction ne lui fit défaut, il fut promu à la pairie (1). Le décret porte :

Au Palais de l'Elysée, le 2 juin 1815.

Sont nommés membres de la Chambre des Pairs... Le lieutenant-général comte Cambronne.

D'ailleurs, il semblait si peu se soucier d'être comte que c'est le titre de baron qu'il déclina lors de sa comparution devant le conseil de guerre.

Quant à la pairie, il n'en exerça jamais les fonctions, il n'en revendiqua jamais les prérogatives, et à l'heure même où le *Moniteur* enregistrait sa nomination, il partait à marches forcées pour Avesnes.

La seule distinction qui dut lui tenir à cœur, ce fut sa promotion comme grand-officier de la Légion d'honneur, faite à la date du 1er avril et que naturellement le gouvernement de la Restauration refusa de ratifier. Il lui fallut attendre l'avènement de Louis-Philippe pour obtenir, non sans peine, satisfaction sur ce point.

C'est d'Avesnes que Napoléon Ier lança le 14 juin sa fameuse proclamation où il rappelait le glorieux anniversaire de Marengo.

La dernière campagne de l'Empire commençait.

---

(1) *Moniteur Universel* du mardi 6 juin 1815, p. 637. La minute du décret est aux Archives Nationales AF IV 859 [2], plaquette 7067.

CHAPITRE XI

WATERLOO

Dans la journée du 16 juin, Napoléon fit attaquer le village de Ligny sous Fleurus qui fut emporté, Cambronne y combattit avec audace; l'ennemi battu partout, ayant son centre enfoncé et sa droite tournée au delà de Saint-Amand par la division Girard, abandonna le champ de bataille et se mit en retraite dans plusieurs directions.

L'armée française se dirigea sur Bruxelles en deux colonnes, l'une commandée par Napoléon qui devait se réunir au corps du maréchal Ney, l'autre sous les ordres de Grouchy (1).

C'est dans ce trajet qu'elle se heurta aux troupes ennemies dans cette immense plaine comprise entre le village de Waterloo, Braine-L'Alleud et la longue chaussée pavée qui conduit de l'un à l'autre en passant par Mont-Saint-Jean.

Nous n'avons pas la prétention de raconter ici ce que fut la bataille de Waterloo, cette tentative suprême de Napoléon contre l'Europe coalisée, cette poussée formidable, ce choc monstrueux de milliers d'hommes contre des milliers d'hommes bien fait pour inspirer aux survivants l'horreur profonde de la guerre. Si l'empereur l'eût emporté, que fût-il advenu du sort du monde ?

Mais, quelque opinion qu'on professe sur cette terrible

---

(1) Vie militaire de Cambronne par C. D. (Paris 1822 chez Locart et Davi) pages 22 et 23.

journée qui allait clore dans le sang vingt-cinq années de conquêtes, quoi qu'on pense du génie de Napoléon mal servi par son étoile, de la vigueur du duc de Wellington, de la chance de Blücher, qu'on impute ou non au maréchal de Grouchy l'issue fatale de la bataille, que les stratégistes diffèrent d'opinion sur les causes du succès des alliés et de la défaite de l'empereur, il est un point sur lequel tous ceux qui ont écrit l'histoire de Waterloo et tous ceux qui l'ont faite se sont rencontrés, sans distinction de nationalités, c'est l'hommage rendu à la bravoure indomptable des troupes en présence, spécialement de cette phalange d'élite, sorte de légion sacrée, qu'on avait nommée hors de pair, quand on avait dit : — La Garde.

Cambronne en commandait une partie vers la fin de la journée. Ici à notre récit nous ne saurions mieux faire que de substituer le dernier épisode de la bataille de Waterloo, raconté par M. Thiers, avec une émotion qui ne lui est pas habituelle, dans son vingtième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

L'histoire n'a que quelques désespoirs sublimes à raconter, et elle doit les retracer pour l'éternel honneur des martyrs de notre gloire, pour la punition de ceux qui prodiguent sans raison le sang des hommes ! Les débris des bataillons de la Garde, poussés pêle-mêle dans le vallon, se battent toujours sans vouloir se rendre. A ce moment, on entend ce mot qui traverse les siècles proféré selon les uns par le général Cambronne, selon les autres par le général Michel : « La Garde meurt et ne se rend pas. »

Cambronne blessé presque mortellement, reste étendu sur le terrain, ne voulant pas que ces soldats quittent leurs rangs pour l'emporter. Le 2e bataillon du 3e de grenadiers, demeuré dans le vallon, réduit de 500 à 300 hommes, ayant sous ses pieds ses propres camarades, devant lui des centaines de cavaliers abattus,

refuse de mettre bas les armes et s'obstine à combattre. Serrant toujours ses rangs à mesure qu'ils s'éclaircissent, il attend une dernière attaque et, assailli sur ses quatres faces à la fois, fait une décharge terrible qui renverse des centaines de cavaliers. Furieux, l'ennemi amène de l'artillerie et tire à outrance sur les quatre angles du carré. Les membres de cette forteresse vivante abattus, le carré se resserre ne présentant plus qu'une forme irrégulière, mais résistante. Il dédouble ses rangs pour occuper plus d'espace et protéger ainsi les blessés qui ont cherché asile dans son sein. Chargé encore une fois, il demeure debout, abattant par son feu de nouveaux ennemis. Trop peu nombreux pour rester en carré, il profite d'un répit afin de prendre une forme nouvelle et se réduit à un triangle tourné vers l'ennemi, de manière à sauver en rétrogradant tout ce qui s'est réfugié derrière ses baïonnettes. Il est bientôt assailli de nouveau. Ne nous rendons pas ! s'écrient ces braves gens qui ne sont plus que cent cinquante. Tous alors, après avoir tiré une dernière fois, se précipitent sur la cavalerie acharnée à les poursuivre et avec leurs baïonnettes, tuent des hommes et des chevaux jusqu'à ce qu'enfin ils succombent dans ce sublime et dernier effort. Dévouement admirable et que rien ne surpasse dans l'histoire des siècles !

Cette merveilleuse résistance n'était-elle qu'un acte sublime d'inutile, mais admirable bravoure ? N'avait-elle pas au contraire un but déterminé qu'elle réussit à atteindre ? Un intéressant document trouvé par M. de La Nicollière aux archives de Nantes et publié depuis peu *in extenso* (1), jette un jour nouveau sur le dernier épisode de Waterloo. Il s'agissait de sauver l'Empereur qui allait

---

Cette lettre de M. Dalidet avait été citée en partie en juillet 1848 au cours d'une polémique qui s'était élevée à propos de Cambronne, quelques jours après l'inauguration de sa statue entre le *Breton* et le *National de l'Ouest*, journaux de Nantes.

tomber au pouvoir de l'ennemi et M. Dalidet, ami intime de Cambronne, a enregistré le récit que le général lui en fit en toute sincérité :

Il n'a point existé de pourpalers entre l'ennemi et moi ; aucune sommation d'avoir à me rendre prisonnier n'a été osée ; l'ardeur du combat s'y opposait d'ailleurs.

Le général Poret de Morvan et moi, nous étions à la tête de deux régiments de la Garde Impériale, en réserve, au pied du mont Saint-Jean. Un aide de camp vint à moi, comme plus ancien en grade que Poret de Morvan, m'ordonner, de par l'Empereur, d'aller en avant.

— Où faut-il aller, M. l'aide-de-camp ?

— Sur le plateau, mon général.

Aussitôt je prescrivis à Poret de Morvan de mettre les deux régiments en colonne serrée par division ; je courus en avant examiner les dispositions de l'ennemi, et voir sur quel point il serait possible de l'entamer.

En arrivant sur le champ de bataille, je trouvai le corps d'armée du maréchal Ney foudroyé par l'artillerie ennemie et mis complètement en route.

A cette narration de Cambronne, s'ajoute celle du général Poret de Morvan que M. Dalidet résume ainsi :

Les colonnes anglaises s'étendaient avec une promptitude telle que Cambronne jugea qu'avant quelques instants l'Empereur pouvait être enveloppé si, par un grand effort, on n'arrêtait l'élan de ses adversaires. Il descend du plateau et court vers Poret de Morvan, en lui exprimant, par des paroles énergiques, son étonnement de le voir l'arme au bras alors qu'un si grand danger les menace.

Poret de Morvan répond que l'Empereur lui a fait défense d'avancer.

— Mais l'Empereur ne sait pas, dit alors Cambronne, qu'ils vont tous nous prendre comme des moutons, lui le premier !....

Allons et mourons plutôt que de nous rendre ; tant que nous nous exterminerons les uns les autres, il aura le temps de se sauver.

Ainsi les deux régiments atteignirent le plateau.

L'ennemi, voyant une colonne nouvelle et formidable dirigea sur elle le feu de son artillerie. La première décharge ébrécha l'angle droit de la colonne. Elle se reforma sans perdre de temps, mais à la seconde décharge, le général Cambronne fut atteint à la tête et tomba ; un sergent anglais le releva et reçut pour récompense la bourse du prisonnier.

Le général Poret de Morvan rallia les débris de sa colonne et sauva du désastre ce qu'il put de ses hommes.

Au dire de M. Dalidet, ce récit des généraux Cambronne et Poret de Morvan lui a été confirmé en plusieurs occasions par le général Dumoustier qui s'était retiré sur la fin de sa vie, à Saint-Sébastien, auprès du héros de ce livre. En apprenant que Cambronne était tombé grièvement blessé, Napoléon se rappela les ordres qu'il avait donnés :

— Ah ! le brave ! s'écria-t-il ; il avait bien dit que la garde mourait et ne se rendait pas.

Quoi qu'il en soit de cette phrase célèbre sur laquelle nous nous expliquerons plus loin, il reste acquis que la Garde Impériale commandée par Cambronne se couvrit dans cette journée d'une gloire immortelle.

Il ne nous aurait pas été difficile d'emprunter à d'autres écrivains, romanciers, stratégistes, historiens, quelque aussi intéressante citation que celle de Thiers, depuis le livre du colonel Charras sur la campagne de 1815 jusqu'à la *Chartreuse de Parme* de Stendhal et la *Foire aux Vanités* du célèbre littérateur anglais Thackeray.

Mais des nombreux documents que nous avons consultés sur la bataille de Waterloo, nous ne reproduirons que les passages suivants d'ouvrages anglais, persuadé que nous

ne pouvons mieux faire que de demander à nos ennemis d'alors de juger l'admirable conduite de nos soldats. Dans un livre intitulé *Booth's battle of Waterloo* qui, publié dès 1816 à Londres par l'éditeur Booth, renfermait des appréciations encore toutes vibrantes du champ de bataille, voici comment était raconté l'épisode du dernier carré :

These veteran warriors so long esteemed the first troops in Europe, advanced cross the plain which divided the two armies, with a firmness which nothing could exceed; and though our grape and canister shot made dreadful havock in their ranks, they were never disconcerted for a single moment. Our infantry remained firm in their position until the enemy's front line was nearly in contact with them, when, with the usual salute of a well directed volley and a British cheer, they rushed on to the charge with bayonets. This charge even the Imperial Guard could not stand against and those undaunted troops, who at one time considered themselves the conquerors of the world, were obliged to give way. In this attack, the british and french Guards were, for the first time, I believe, fairly opposed to each other. The shock for a moment was dreadful. The enemy refused to take or give quarter and the carnage was horrible. (1)

TRADUCTION

Ces vieux soldats, si longtemps regardés comme les premières troupes de l'Europe, s'avançaient à travers la plaine qui séparait les deux armées avec une solidité que rien ne pouvait surpasser, et quoique notre artillerie, avec ses boites à mitraille, fit de terribles ravages dans leurs rangs, ils n'en furent pas un seul instant troublés. Notre infanterie resta immobile dans ses positions jusqu'à ce que le premier rang de l'ennemi fût presqu'en contact avec elle. Alors, soutenu par le salut habituel d'une salve d'artillerie bien dirigée et avec une joyeuse acclamation britan-

(1) Booth's battle of Waterloo, London, 1816, p. 103.

nique, nos soldats se précipitèrent à la charge, la baïonnette au canon. Cette charge, la garde impériale elle-même n'y put résister et ces soldats invincibles qui à un moment s'étaient considérés comme les maîtres du monde, durent plier. Cette attaque fut, je crois, la première où la garde française et la garde anglaise furent vraiment opposées l'une à l'autre. Le choc pendant un instant fut épouvantable. L'ennemi refusait tout quartier pour nous et pour lui-même. Ce fut un horrible massacre.

Un autre ouvrage, de même origine, mais de date plus récente, précise mieux encore la belle défense de la garde impériale (1).

Four squares of the old imperial guard yet remained. With these Napoleon endeavoured to cover his retreat which was now inevitable; but they were embarrassed and borne away by the crowd of fugitives and unable to resist the overwhelming force of English and Prussians which now pressed upon them. They defended themselves with a gallantry which excited the admiration of their foes. The Duke of Wellington would have prevented the useless sacrifice of their lives and summoned them to surrender. But, with a high sense of military honour which we are compelled to regard with respect and veneration, though we think that it was here erroneous and overstrained, they refused to yield and slowly retreating inch by inch, were almost entirely annihilated.

TRADUCTION

Quatre carrés de la Vieille Garde impériale tenaient toujours. Avec leur aide Napoléon s'efforçait de couvrir sa retraite devenue désormais inévitable, mais ils étaient embarrassés et emportés par la foule des fuyards, par suite incapables de résister aux forces

---

(1) *A Sketch of the battle of Waterloo* to which are added official despatches of field marshal the duke of Wellington, field marshal prince Blucher and reflexions by general Muffling. Brussels, Pratt and Darry, 1833, in-12° (pages 42 et 43).

accablantes des Anglais et des Prussiens qui à présent fondaient sur eux. Ils se défendaient avec une bravoure qui excitait l'admiration de leurs ennemis. Le duc de Wellington, désireux de prévenir cet inutile sacrifice de leurs vies, les fit sommer de se rendre. Mais, obéissant à un noble sentiment d'honneur militaire que nous sommes obligés de considérer avec une respectueuse vénération, tout en le trouvant erroné et excessif, ils refusèrent de céder et battant lentement, pied à pied, en retraite, ils furent tués presque jusqu'au dernier.

Nous ne connaissons pas beaucoup de pages chez nos écrivains nationaux, qui vaillent ce magnifique éloge tombé volontairement de la plume d'un ennemi. Le général Cambronne avait sa grande part dans l'expression de ces sentiments d'admiration. Comme le raconte M. Thiers, blessé presque mortellement, il reste étendu sur le terrain, refusant l'aide de ses soldats qui s'apprêtent à quitter les rangs pour l'emporter. Ses blessures étaient graves. Une balle lui avait ouvert le crâne au-dessus de l'œil gauche. Le bras droit, le côté droit, la jambe droite étaient marqués de plusieurs coups de sabre ou de mitraille; un coup de baïonnette lui avait fracassé le petit doigt de la main droite. Tout couvert de sang, les vêtements déchirés, il était couché évanoui, à demi-mort au milieu de ceux qui l'étaient tout-à-fait, quand, la bataille terminée, des soldats anglais qui avaient reconnu sa qualité à son uniforme, l'entourent et le font prisonnier.

Ce fut une grande joie qu'une pareille capture dans l'état-major des armées victorieuses. Le duc de Wellington écrivait dès le lendemain 19 juin 1815 de Bruxelles au comte Bathurst :

Have 5000 prisoners, above 2000 more coming in to-morrow. Among the prisoners are the comte de Lobau who commanded

the 6 th corps and Gen. Cambrone who commanded a division of the Guards. Propose to send the whole to England by Ostend. (1)

De son côté, le feld maréchal Blücher, dans son récit officiel des opérations de l'armée prussienne, dont nous avons eu la traduction anglaise en mains notait la prise du général Cambronne : (2)

We have not yet any exact account of the enemy's loss; it is enough to know that two thirds of the whole were killed, wounded or prisoners, among the latter are generals Mouton, Duhesme and Cambronne. (3)

Enfin le général Miguel Alava, ministre plénipotentiaire d'Espagne auprès du roi des Pays-Bas, qui avait assisté auprès du duc de Wellington à la bataille de Waterloo, en adressait dès le 20 juin, de Bruxelles, un compte-rendu à son ministre don Pedro Cevallos.

Le nombre des prisonniers, écrit-il, ne peut pas encore être établi, car il en arrive en grand nombre à toute heure. Il y a beaucoup de généraux parmi eux, entr'autres le comte de Lobau, aide de camp de Bonaparte et Cambronne qui l'accompagnait à l'île d'Elbe.

Ici nous ouvrons une large parenthèse.

---

(1) Nous avons 5000 prisonniers, plus de 2000 autres arriveront demain. Parmi les prisonniers, figurent le comte de Lobau qui commandait le 6e corps et le général Cambronne qui commandait une division de la Garde. Je me propose de les envoyer tous en Angleterre par Ostende.

(2) Marshal Blucher's official report of the operations of the prussian army of the Lower Rhine, subscribed by general Gneisenau, pp. 70, 71 et ss.

(3) Nous n'avons pas encore le compte exact des pertes de l'ennemi : il suffit de savoir que les deux tiers de cette armée sont morts, blessés ou prisonniers. Parmi ces derniers, figurent les généraux Mouton, Duhesme et Cambronne.

CHAPITRE XII

LE MOT DE CAMBRONNE

C'est maintenant en effet que se pose la question si souvent discutée, si diversement résolue et que la voix du peuple a tranchée en faveur du héros de cette histoire :

A-t-il été prononcé un mot, une phrase mémorable sur le champ de bataille de Waterloo ?

Cette phrase, quelle était-elle ?

Et qui l'a prononcée ? le général Michel ou le général Cambronne ou tous les deux peut-être ?

Ce mot que les héritiers du général Michel n'ont jamais revendiqué, ce mot bien senti dont la grossièreté habituelle disparaît presque au milieu de la surexcitation d'une admirable résistance, Cambronne l'a-t-il jeté à la face de l'ennemi ?

Nous nous proposons, sur cette curieuse question d'histoire contemporaine, de mettre sous les yeux du lecteur, tous les documents que nous avons pu réunir, toutes les confidences que nous avons reçues d'hommes de bonne foi à qui Cambronne avait parlé et nous donnerons ensuite notre avis personnel.

La garde meurt et ne se rend pas.

Oui, ce cri de la lutte à outrance, ce désaveu du *sauve qui peut* qui se faisait entendre pour la première fois dans les rangs de la grande armée, cette phrase de bravoure, de désespoir, de rage qui était comme le testa-

ment de la vieille garde, a été proférée à la fin de la sanglante journée de Waterloo.

Le devoir qui commandait de mourir plutôt que de lâcher pied, plutôt que de capituler, était trop profondément ancré au cœur de ces hommes qui avaient fait les campagnes de la République du Consultat et de l'Empire pour qu'il pût venir à l'esprit d'aucun d'entr'eux d'y manquer alors surtout qu'ils voyaient que tout était perdu, fort l'honneur. Ils avaient si souvent consenti au sacrifice de leur vie qu'ils ne tenaient vraiment pas à la conserver au prix d'une forfaiture envers l'empereur et la patrie.

Libre aux jeunes recrues épouvantées devant ces batailles de géants de se sentir déconcertées, démoralisées et de songer avant tout à la fuite pour l'existence, à la soumission devant la supériorité numérique de l'ennemi. La vieille garde, sans peur et sans reproche, fût morte jusqu'au dernier homme et ce n'est de la faute de personne si quelques-uns ont survécu.

La page émouvante autant qu'émue que M. Thiers a consacrée à ce dernier épisode et que nous avons reproduite, affirme le cri mémorable, en hésitant à qui en attribuer l'honneur.

Pour l'historien des batailles de l'Empire, point de doute. Oui, la phrase : *La garde meurt et ne se rend pas,* a été prononcée à Waterloo et comment hésiterait-on à le croire quand, quelques jours après, elle était consignée par un journal de Paris, l'*Indépendant*, le bisaïeul du *Constitutionnel*, reproduite immédiatement par le *Journal général* et le *Journal de Paris* et portée ainsi, par la voie de la presse, à la connaissance de la France entière.

Le mois suivant, Casimir Delavigne, dans sa *Messénienne*

sur la bataille de Waterloo, enregistrait, à son tour, ce cri fameux :

Parmi des tourbillons de flamme et de fumée,
O douleur! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir?
Le bataillon sacré, seul devant une armée,
S'arrête pour mourir.

C'est en vain que, surpris d'une vertu si rare,
Les vainqueurs dans leurs mains retiennent le trépas;
Fier de la conquérir, il y court, s'en empare:
La garde, *avait-il dit,* meurt et ne se rend pas.

On dit qu'en les voyant couchés dans la poussière,
D'un respect douloureux frappé par tant d'exploits,
L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
Les regarda sans peur pour la première fois.

Citons encore une autre œuvre de la même époque, publiée dans le dernier volume des *Victoires et Conquêtes*, signée : M. Lefèvre, de Rouen et qui, elle aussi, met en vedette dans le refrain de ses trois strophes, la phrase dont nous parlons :

Dernier cri de la garde impériale

Ils ne sont plus, les fils de la victoire!
Mars a trahi leurs efforts et nos vœux.
Pleurez, Français! L'appui de votre gloire
Est descendu dans la tombe avec eux.
A leur valeur, l'Anglais rendant hommage
Voulut en vain les soustraire au trépas;
Les preux ont dit en volant au carnage:
« La garde meurt, elle ne se rend pas. »

Toi qui deux fois leur dus le diadème,
Toi qui sans eux eûs gémi dans les fers,
Napoléon, à cette heure suprême,
Te verra-t-on partager leurs revers?

Ils sont tombés, les héros de la France,
Et toi, tu fuis du milieu des combats:
Tu fuis donc, sourd à ce cri de vaillance:
« La garde meurt, elle ne se rend pas. »

Dix Rois liguès ont fait fléchir ta tête,
Français trop fier de les avoir vaincus;
Pour t'affranchir du joug de leur conquête,
Tu tenterais des efforts superflus:
Mais si jamais l'heure de la vengeance
Vient à sonner, magnanimes soldats,
Ralliez-vous à ce cri de vaillance:
« La garde meurt, elle ne se rend pas. »

L'opinion publique était alors unanime à attribuer au général Cambronne cette sublime protestation, bien qu'avec sa modestie il s'en défendît fort toutes les fois qu'on l'interrogeait sur ce point et qu'il se plût à en faire rejaillir l'honneur sur la vieille garde tout entière. Comment a-t-il donc pu se reproduire une réclamation véritablement passionnée dans l'intérêt du général Michel ? Cet officier avait été tué à Waterloo et pendant de longues années, personne ne songea à revendiquer à son profit une phrase que les publicistes, écho fidèle du sentiment unanime, avaient toujours inscrite à l'actif de Cambronne (1). Ce n'est que trente ans plus tard, en 1845, nous pourrions presque dire qu'il y avait prescription, qu'à la date du 11 août, M. le comte Michel, capitaine au 45e de ligne, en garnison à Bordeaux et M. le baron Michel,

(1) Dans ses *Souvenirs intimes du temps de l'Empire* publiés en 1841, Emile Marco de Saint-Hilaire, parlant des sublimes paroles, disait :

« Appartiennent-elles à Cambronne, déjà grièvement blessé ou à Dorsenne ou à Michel, tous deux tués en même temps ?... Peut-être, car celui qui les prononça ne dut pas leur survivre. »

auditeur au Conseil d'État, sous-préfet de Bar-sur-Aube, tous deux fils du général, s'avisèrent d'envoyer une sommation par voie d'huissier au maire de Nantes pour lui défendre expressément de faire graver ces mots : *La garde meurt et ne se rend pas* sur le monument que cette ville était en train d'élever au général Cambronne.

Les fils du général Michel avaient pris leur temps. Depuis 1815, ils étaient restés inactifs, alors que rien ne les empêchait de procéder auprès des survivants de la grande armée à une enquête minutieuse et contradictoire et ils avaient cru devoir attendre la mort de Cambronne pour se donner la tâche de lui ravir sa sublime protestation de Waterloo.

La sommation judiciaire lancée au maire de Nantes est à la date du 11 août 1845, comme nous venons de le dire, mais déjà, au lendemain de l'ordonnance royale du 8 décembre 1842 qui autorisait l'érection d'un monument à la gloire de Cambronne, les fils du général Michel s'étaient mis en campagne pour recueillir des documents et revendiquer exclusivement au profit de leur père une gloire qui ne lui revenait pas du tout ou du moins qu'il lui appartenait de partager avec le héros nantais.

Que citaient-ils, à l'appui de leurs prétentions, dans leur requête au Conseil d'Etat ? D'abord quelques historiens contemporains et quelques écrivains militaires dont les uns n'attribuaient pas expressément à Cambronne la réponse en litige, dont les autres l'attribuaient au contraire au général Michel. C'était l'*Univers* (Annales historiques *de la France* tome 2, p. 642) qui reporte à la garde impériale tout entière la phrase mémorable ; la *Biographie des Contemporains* de Rabbe (tome 1er, page 736) d'après laquelle Cambronne ne prononça pas les mots qu'on lui

attribue généralement : « La garde meurt et ne se rend pas » ; le *Dictionnaire biographique des morts et des vivants* par Fliniaux (tome 7, page 718) qui emprunte l'opinion de la *Biographie des Hommes vivants* de Michaud (article Cambronne) qui constate qu'aucun rapport officiel ne fait mention des paroles en question, mais que les journaux les ont rapportées à l'honneur de Cambronne.

Ces témoignages sans date, sans signature sont, on l'avouera, bien peu probants. Que des revues biographiques qui se pillent, d'ordinaire sans se contrôler, affirment ou contestent l'exactitude d'un fait, cela ne prouve guère qu'il soit vrai ou qu'il soit faux.

Il faut autre chose et les fils du général Michel l'ont bien compris, en faisant intervenir des déclarations plus intéressantes et plus personnelles. Un témoin dont ils n'ont pas donné le nom, mais dont les dires auraient été corroborés par M. Cordier, député du Jura sous Louis-Philippe, a, disaient-ils, raconté ce qui suit :

« J'habitais Dunkerque à l'époque où le général Cam-
» bronne commandant le département du Nord, fit
» plusieurs voyages à Dunkerque.

» M. Cordier, alors directeur ingénieur en chef à Lille,
» se trouvait toujours à Dunkerque, quand le préfet et le
» général Cambronne s'y transportaient en conseil de
» révision. Lui, comme moi, nous avons entendu plusieurs
» fois le général se défendre de la manière la plus posi-
» tive d'avoir tenu les paroles sublimes qu'on lui attri-
» buait. »

Que vaut la déclaration de M. Maurice Duval, pair de France en 1845, mais ancien préfet de la Loire-Inférieure, que le débat historique soulevé entre le général Cambronne et le général Michel préoccupait aussi : « Parlant à Nantes,

» dit-il, avec le général Cambronne de la bataille de
» Waterloo et de la réponse que la voix publique lui
» attribue, il m'a répondu que ces paroles héroïques ne
» lui appartenaient pas plus qu'à la garde impériale qui
» tout entière les a scellés de son sang... J'ai invité M. le
» maire de Nantes à ne pas donner lieu à un débat dont
» le résultat ne pourrait être aussi complet qu'il voudrait
» l'obtenir, car j'ai reconnu à Nantes même beaucoup
» d'incertitude excitée par le général Cambronne lui-
» même. »

C'est là chose très-possible, étant donnée l'extrême réserve du général qui n'aimait pas les compliments et qui se défendait fort de les mériter, même au détriment de la vérité. C'est ce qu'il est facile de lire dans un autre document dont les enfants du général Michel se sont servis dans leur mémoire au Conseil d'État, mais en commettant la faute de le tronquer et de n'en pas citer les lignes défavorables à leur système. Il s'agissait d'une lettre confidentielle du maire de Nantes, M. Ferdinand Favre, au préfet, à la date du 24 novembre 1843 :

« Le général dont chacun connaît la simplicité antique
» et l'extrême modestie, s'en est toujours défendu person-
» nellement, à la vérité disant que c'était le cri de
» l'armée tout entière, mais sans que jamais dans ses
» épanchements les plus intimes il ait jamais proféré le
» nom du général Michel ou de tout autre. »

Mais M. Ferdinand Favre ajoutait (et c'est là ce que les enfants du général Michel se gardaient bien de reproduire) :

« Pour tous ceux qui l'ont entendu, il résultait de son
» embarras et de la manière un peu gauche dont sa

» franchise habituelle niait la chose que la voix publique
» avait eu raison de lui en attribuer l'honneur.

» Voilà ce que pourront vous certifier les personnes
» qui ont été honorées de l'amitié du brave Cambronne,
» notamment M. Mathurin Cheguillaume, mon premier
» adjoint, qui a longtemps vécu dans son intimité. »

Avec ce commentaire, la déclaration du maire de Nantes prend une importance considérable, mais dans un tout autre sens et nous verrons dans un instant s'il n'avait pas absolument raison. Mais allons jusqu'au bout et voyons ce que valent les derniers témoignages invoqués en faveur du général Michel.

C'est d'abord celui de M. Pons (de l'Hérault) qui s'exprime ainsi :

« Le général Michel avait fait former le carré à la jeune
» garde qu'il commandait. Un autre carré qui était près
» du sien, venait d'être enfoncé et le péril était imminent.
» Alors le général Michel réunit les officiers en cercle, il
» les harangua brièvement, énergiquement et il termina
» sa harangue par ces mots d'éternelle mémoire : *La*
« *garde meurt et ne se rend pas.* »

Fâcheux témoignage que celui-là pour le général Michel, parce qu'à force de vouloir préciser, il finit par ne rien prouver du tout, ou plutôt par prouver le contraire de ce qu'il prétendait.

M. Pons (de l'Hérault) dans le certificat délivré avec trop de complaisance peut-être aux fils du général Michel, reconnaît qu'il tient ses renseignements de « plusieurs officiers honorables ». Il aurait mieux fait de les nommer, pour permettre de contrôler auprès d'eux un témoignage qui risquait d'être tronqué en passant par trop de bouches.

Ce n'est plus à l'ennemi, en réponse à une sommation de se rendre, que le général Michel aurait jeté cette fière parole : c'est à ses officiers, à ses soldats rangés en cercle autour de lui. Tous pourtant ne moururent pas à Waterloo auprès de leur général : d'où vient que pas un seul n'ait depuis 1815 reproduit, sous sa signature, le récit absolument nouveau de M. Pons que les derniers témoins favorables au général Michel ne confirment pas?

D'ailleurs, comme on l'a vu plus haut, Pons attribue, dans son *Histoire de Napoléon*, la même phrase à Cambronne. Il aurait dû alors en conclure que les deux généraux l'avaient également prononcée.

Un vétéran de l'armée, le baron Martenot, resté, à son témoignage, le dernier sur le champ de bataille avec le 2e bataillon du 1er régiment de grenadiers de la vieille garde, certifie, il est vrai, que les paroles attribuées à Cambronne ont été prononcées par le général Michel et il croit que son ami, le général Harlé, encore vivant en 1845, ferait la même déclaration. Mais les héritiers du général Michel n'ont pas interrogé le général Harlé ou n'en ont rien obtenu de bon pour leur cause et les dires du baron Martenot qui ne précisent aucune des circonstances dans lesquelles ces mots auraient été proférés, sont tellement vagues et indécis qu'il est bien difficile d'y ajouter foi.

Il ne resterait qu'une dernière déclaration : celle du général Bertrand qui ne lui a pas donné la forme d'une lettre, mais l'a consignée sur une pierre détachée du tombeau de l'empereur à Sainte-Hélène. Le général y aurait écrit :

« A la comtesse Michel, veuve du général Michel tué à Waterloo, où il répondit aux sommations de l'ennemi

par ces paroles sublimes : « La garde meurt et ne se rend pas ! »

Nous aurions bien voulu voir ce dernier document autrement que dans la requête au Conseil d'Etat et en vérifier l'authenticité de plus près. Au surplus nous ne pensons pas que ces pièces sollicitées par les intéressés au moment même où ils voulaient intenter un procès à la ville de Nantes, auprès de vieux soldats dont les souvenirs avaient pu s'affaiblir près de trente ans après ces événements, puissent être mises en comparaison avec les témoignages qui militent en faveur de Cambronne.

Le premier de tous qu'aucun historiographe du général n'a mis en vedette, et qui, s'il ne constitue pas un rapport officiel de la bataille, date du mois de juin 1815, c'est-à-dire des jours qui l'ont suivie, c'est le compte-rendu de la séance de la chambre des représentants du 28 juin, tenue sous la présidence du comte Lanjuinais. Malgré l'effondrement du gouvernement impérial et l'imminence du retour des Bourbons, la Chambre avait cru devoir, en face de l'invasion étrangère, saluer respectueusement les morts glorieux de Waterloo. Cette séance mérite d'être lue tout entière, comme une consolation de la conduite de ceux qui se prosternèrent lâchement aux pieds des vainqueurs. Voici la partie qui intéresse notre récit :

Chambre des Représentants

Présidence de M. le comte Lanjuinais

Séance du 28 juin

M. Dumolard. — Je demande qu'il soit déclaré que les braves qui ont péri à Fleurus et à Mont-Saint-Jean ont bien mérité de la patrie. Je demande que le gouvernement soit chargé de vous

faire connaître l'état des familles de ces braves et quels témoignages de la reconnaissance publique la patrie peut encore leur prodiguer.

M. Garat. — J'appuie la motion de notre collègue Dumolard. L'armée a acquis de nouveaux titres de gloire dans ces champs de bataille où sont tombés tant de milliers de braves. Ces traits doivent être recueillis, et peut-être devraient-ils seuls composer toute l'adresse à l'armée que propose M. Jay. L'exemple est le plus bel encouragement qu'on puisse donner au soldat. Je voudrais qu'on n'en perdît aucun, que l'on consacrât ce mot d'un soldat qui dit: *L'on meurt et l'on ne se rend pas.* Je demande que les généraux et les autres membres militaires de cette assemblée se réunissent pour les citer.

M. Pénières. — Le nom de l'officier qui a prononcé ces paroles ne doit point être ignoré; c'est le brave Cambronne. On lui dit de se rendre. *La garde,* répond-il, *meurt et ne se rend pas.*

On demande de toutes parts le renvoi à une commission.

Le renvoi est adopté.

La commission est composée des généraux Raimond, Mouton-Duvernet, et MM. Jay, Garat et Dupont (de l'Eure).

Voilà vraisemblablement la pièce officielle à laquelle les journaux empruntèrent la phrase et le nom de Cambronne. Le dictionnaire Larousse qui cite une demi-douzaine de feuilles plus ou moins connues comme ayant mentionné ou reproduit ces belles paroles, a négligé de consulter le *Moniteur Universel.* (1)

Qui donc protesta à cette époque contre l'attribution qui venait d'être faite à Cambronne par le représentant Pénières, député de la Corrèze? Personne, absolument personne, parmi les survivants de Waterloo, parmi ces *brigands de la Loire* que la Restauration allait casser

(1) *Moniteur Universel* du jeudi 29 juin 1815, page 747.

aux gages et traiter en ennemis de la France pour laquelle ils avaient avec tant de désintéressement prodigué leur sang.

Au moment où Napoléon montait sur le *Bellérophon* et quittait la France pour s'asseoir au singulier foyer que lui préparait l'hospitalité britannique, c'est-à-dire dès 1815 le pamphlétaire royaliste Martainville publiait chez Dentu un violent libelle : *Buonaparte ou l'abus de l'abdication,* pièce historico-romantico-héroïco-bouffonne en cinq actes, où les sarcasmes n'étaient épargnés ni à l'empereur, ni aux généraux qui lui étaient restés fidèles.

Au second acte, qui se passe à Lyon, place Bellecour, sont en scène Cambrone (sic), Bertrand, Drouot, Lemarchand, Lefevre-Desnouettes, Brayer, Buonaparte.

Ce dernier passe la garde nationale en revue et le silence n'est interrompu (nous copions textuellement) que par un pet de cheval.

Cambrone (furieux). — Quelle insolence ! Quoi ! au nez de Sa Majesté !

Un citoyen (avec sang-froid). — C'est un cheval.

Un officier. — Où est-il ? Il faut un exemple...

Buonaparte. — Calmez-vous, je n'ai rien entendu... Trop d'innocents seraient frappés pour un coupable...

La garde nationale à cheval. — Vive la violette !

Cambronne ne joue plus qu'un rôle muet ou insignifiant dans le reste de l'acte, mais nous le retrouvons à l'acte troisième, scène VI, dans le cabinet de l'empereur et à l'acte quatrième, scène XI, à Waterloo. Voici les quelques lignes qui nous intéressent :

ACTE III, SCÈNE VI. — *Le Cabinet de l'Empereur*

Lefevre-Desnoettes. — Nous nous battrons comme des déterminés.

Cambrone. — L'ennemi n'aura pas un seul de nous vivant. Nous vaincrons ou nous mourrons... comme vous, sire.

Buonaparte. — Mon cher Cambrone, ces choses-là se promettent sans condition.

ACTE IV, SCÈNE XI. — *Waterloo*

Un aide de camp. — La garde est taillée en pièces.

Buonaparte. — Diable!

L'aide-de-camp. — Elle s'est précipitée avec trop d'aveuglement et s'est fait envelopper. Rendez-vous, braves gens, rendez-vous, leur criait-on de tous côtés. « La garde meurt et ne se rend pas », répond fièrement le général Cambrone; et la garde n'existe plus.

Buonaparte. — Comme cela, Cambrone est mort.

L'aide-de-camp. — Non, sire, il s'est rendu.

Buonaparte. — Comment, après avoir dit que la garde mourait et ne se rendait pas.

L'aide-de-camp. — Sire, il était blessé!

Buonaparte. — Belle excuse!...

Ainsi, dans ce pamphlet hostile à Cambronne, puisque l'auteur lui fait un reproche de n'être pas mort et de s'être rendu, comme si, couvert de blessures, ramassé sur un monceau de cadavres, Cambronne n'avait pas vaillamment tenu sa parole, la belle phrase dont nous recherchons la paternité, lui est formellement attribuée et pourtant Martainville, au point de vue de sa polémique avait plutôt à lui à en contester le mérite. Et c'était en 1815, c'est-à-dire au lendemain même de Waterloo, alors que les témoins ne manquaient pas pour protester s'il y avait lieu!

Un autre ouvrage de la même époque, *Précis des journées des 15, 16, 17 et 18 juin 1815 ou fin de la vie politique de Napoléon Bonaparte,* par Giraud (Paris, Alexis Eymery, libraire, 1815) constate aussi que cette

belle réponse est généralement attribuée à Cambronne. Il ajoute que pour être vrai en tout, il faut remarquer que quelques personnes la révoquent en doute. C'est là encore un livre hostile au régime déchu !

Dans la préface d'une brochure que nous avons déjà citée (1) et qui parut — notons bien cette date — en 1816, au lendemain du procès, l'auteur anonyme écrit :

« Aurait-elle craint de se lever dans le sanctuaire, cette » tête couverte de cicatrices et de lauriers ? et cette voix » pouvait-elle trembler, en demandant une réparation de » l'honneur, qui, du milieu de nos rangs, criait aux » Anglais, dans la journée de Waterloo : « *La garde* » *meurt et ne se rend pas ?* »

Deux ans après, vers la fin de 1818, à propos d'un vers de *Bélisaire* de M. de Jouy, quelques gazettes se disputaient sur l'authencité de la phrase attribuée au général Cambronne : *La garde meurt et ne se rend pas*. Le *Journal des Débats*, alors tout acquis à la dynastie des Bourbons ne l'oublions pas, contesta non seulement le mérite du général, mais même l'authenticité de la phrase (2) ;

Persuadé, disait l'auteur du feuilleton qui ne signait que d'un V majuscule, qu'on peut disputer l'honneur d'une phrase ronflante au général Cambrone (sic) sans rien ôter à sa réputation militaire, nous nous faisons un devoir de déclarer que tout Paris a pu savoir de la bouche du général Cambrone lui-même qu'il avait appris cette exclamation monumentale par la gazette, et qu'il ne se souvenait nullement d'avoir rien dit qui en approchât. Il est donc juste d'en restituer la gloire à qui elle appartient, c'est-à-dire à un rédacteur du *Journal Général* qui l'a proférée, trois jours après l'affaire, à la tête d'une des colonnes... de ce journal, auquel le sobriquet de *Journal Militaire* en est resté.

---

(1) *Procès du général Cambronne* (voir la note de la page 23).
(2) *Journal des Débats* du 16 Décembre 1818.

Tout Paris ne fut pas de l'avis du *Journal des Débats* et l'exemplaire suivant de la *Minerve*, une revue libérale que Benjamin Constant et ses amis publiaient alors, non sans mille difficultés avec la censure, contenait une réplique chaleureuse, quelque peu emphatique du général Berton qui revendiquait pour Cambronne l'honneur de l'héroïque réponse. Berton, le futur conspirateur de Saumur, avait été nommé général de brigade en 1813 à peu près en même temps que Cambronne. A Waterloo, c'est lui qui commandait les dragons d'Excelmans et depuis il a écrit l'histoire de la terrible bataille (1). Il avait retrouvé son compagnon d'armes en prison, à l'Abbaye, vers la fin de 1815. Cambronne y attendait son jugement, Berton qui y demeura une année tout entière sans que le gouvernement lui eût jamais donné le motif de son incarcération et qui en sortit sans le connaître, attendait tranquillement sa mise en liberté. Ainsi rapprochés par la même infortune, les deux généraux durent échanger plus d'une confidence, durent parler plus d'une fois de la journée qui vit la chûte de l'Empereur, et c'est ce qui donne à la lettre de Berton que Cambronne ne démentit pas, qu'il avait peut-être inspirée, une importance incontestable (2). La voici dans son entier :

AUX AUTEURS DE LA MINERVE.

Paris, 18 Décembre 1818.

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien me permettre d'adresser, par l'intermédiaire de la *Minerve*, des remerciements au rédacteur du

---

(1) Précis historique, militaire et critique des batailles de Fleurus et de Waterloo, dans la campagne de Flandres en juin 1815. (Paris, Delaunay, 1818, 1 vol. in-8o br. avec une carte coloriée.)

(2) La *Minerve*.

Journal du Commerce et à celui du *Journal général de France*, pour la défense du général Cambronne, mon ami, qu'ils ont bien voulu prendre (15 et 17 décembre) contre des rédacteurs de feuilles ennemies de la gloire française.

Quels sont donc les infâmes qui cherchent sans cesse à ravaler cette gloire nationale commune à tous les amis de la patrie, de quelque opinion qu'ils puissent être ?

Dans un pamphlet apocryphe, à propos d'un vers de *Bélisaire*, trouvé mauvais parce qu'il rappelle ces nobles paroles de Cambronne : *La garde meurt elle ne se rend pas*, l'écrivain anonyme dit : *Il n'est pas mort, il s'est rendu ;* et, comme de raison, ses deux satellites quotidiens, dans leurs feuilles du 14 et du 16 décembre, ont fait écho.

Si de pareils hommes avaient osé regarder en face l'illustre guerrier qu'ils outragent, ils auraient vu sur son front cette noble cicatrice d'un plomb ennemi qui le fit tomber sans connaissance à la tête des grenadiers qu'il commandait ; ceux-ci, le croyant mort, se firent un devoir d'enlever son épée pour la soustraire aux vainqueurs. Le carré que commandait Cambronne s'était douloureusement éloigné de son chef ; le courage de cet intrépide guerrier ranima ses forces que la douleur et une perte abondante de sang n'avaient que momentanément abattues ; il essayait de se relever, en tournant ses regards vers les siens, lorsqu'un officier anglais accourut sur lui, l'épée à la main, en lui criant : *Vous êtes prisonnier, général, comment vous appelez-vous ?* Il prononça son nom et il fut accueilli avec respect parmi les ennemis de la France.

Cambronne, détenu en Angleterre, apprend qu'il est porté sur la première liste de l'ordonnance du 24 juillet, et que son respectable chef, le général Drouot, est venu se constituer prisonnier ; il obtient la permission de suivre un si bel exemple et en homme sans peur et sans reproche, il accourt à Paris. Vils détracteurs, dont les efforts impuissants tendent à déprécier ce modèle de l'honneur, seriez-vous capables d'un tel dévouement ? Il est venu

affronter votre rage, que la justice qu'on lui a rendue, n'a fait qu'augmenter.

Pour la première et dernière fois, messieurs, souffrez que les noms du *Publiciste,* de la *Quotidienne* et du *Journal des Débats* soient prononcés dans la *Minerve,* car il faut, plus que jamais, vouer au mépris et à la honte ces écrivains indignes du nom français.

Le carré que commandait Cambronne était pressé et attaqué de toutes parts ; on lui criait : *Rendez-vous, braves grenadiers !* La réponse de leur digne chef : *La garde meurt, elle ne se rend pas !* fut prononcée et eut son effet. Beaucoup moururent et aucun ne se rendit volontairement. Le *Journal des Débats* (16 décembre) prétend, dans son feuilleton « que tout Paris a pu savoir de la » bouche du général Cambronne lui-même, qu'il avait appris » cette exclamation monumentale par la gazette et qu'il ne se » souvenait nullement d'avoir rien dit qui en approchât. »

J'ai partagé pendant près de cinq mois la prison de Cambronne et je puis affirmer que ce rédacteur antifrançais ajoute l'imposture à l'infamie : elle appartient à Cambronne, cette exclamation ! elle appartient à la France !

Personne, comme le dit le *Journal général de France,* a-t-il contesté au brave capitaine d'Assas, ce mot que lui rendit Voltaire : *Auvergne, à moi, ce sont les ennemis?* Dans des temps de trouble et de terreur, les plus forcenés révolutionnaires ont-ils nié ces belles paroles attribuées au confesseur d'une illustre victime : *Fils de saint Louis, montez au ciel !*

Tous les hommes d'honneur, tous les Français attesteront également l'héroïque exclamation de Cambronne que ses compagnons d'armes et les ennemis ont entendue.

Recevez, etc.

Le général BERTON.

Ainsi, dès la première heure, en dépit de contestations que la haine politique inspirait, Cambronne trouvait, parmi les publicistes hostiles au nouveau régime, parmi

ses compagnons d'armes, les plus énergiques et les plus désintéressés défenseurs. Le *Journal Général*, qui aurait inventé et lancé la fameuse phrase dans la circulation, donnait un démenti aux *Débats*, le *Journal du Commerce* en faisait autant et le général Berton apportait son témoignage bien net et bien précis à l'appui. Il en est un autre, non moins intéressant, celui du maréchal Soult, qui, attaqué en 1843 ou 1844, comme ministre de la guerre sous Louis-Philippe, sur sa conduite politique lors des Cent-Jours, s'élança à la tribune et s'écria : « J'étais à » côté de Cambronne, à Waterloo, lorsqu'il prononça ces » mémorables paroles : *La garde meurt et ne se rend* » *pas.* »

Que subsiste-t-il, dès lors, des certificats obtenus par les fils du général Michel? L'un d'eux, capitaine au 45e de ligne, à Bar-le-Duc, avait essayé, par une lettre du 26 février 1845, d'obtenir une attestation d'un des intimes amis de Cambronne, M. Dalidet, de Bordeaux. Voici quelle fut la réponse de M. Dalidet, communiquée depuis par lui à Mme Cambronne et par elle à la commission de sa statue, et qui figure encore — pièce jusqu'à présent inédite — au dossier du général dans les *Archives municipales de Nantes :*

Bordeaux, 7 mars 1845.

Monsieur,

J'ai été honoré de la réception de votre lettre du 24 février, à laquelle je viens répondre.

Je désirerais pouvoir jeter quelque lumière sur les derniers actes de courage qui signalèrent, à la bataille de Waterloo, la fin glorieuse du général Michel, votre père, je m'y prêterais avec empressement, parce que, à mon avis, toutes les gloires doivent trouver appui chez les hommes qui aiment par dessus tout leur patrie et les grandes actions. Mais le fait que vous tenez

à constater ne saurait être le même que celui dont le général Cambronne est l'objet; ils ont eu lieu sur deux points différents et à quelques heures de distance.

Si des récits que je tiens de personnes dignes de foi et qui vous portent un intérêt réel sont exacts, le général Michel était déjà tombé, lorsque Cambronne, revenant du plateau d'où il avait envisagé l'imminence du danger qui menaçait l'Empereur et sa réserve, dit au général Poret de Morvan ces paroles mémorables :

« Pourquoi n'es-tu pas venu sur mes pas avec notre colonne, ainsi que je te l'avais prescrit, d'après les ordres de l'aide de-camp de l'Empereur? — C'est que l'Empereur m'en a fait la défense, répondit Poret. — Mais il n'a pas vu l'état des choses là-haut, dit Cambronne, mourons plutôt que de nous rendre, car avant peu, si nous restons inactifs, on nous prendra tous comme des moutons, lui le premier. »

De cette héroïque détermination, comme chacun sait, il résulta que Cambronne tomba blessé et que Poret de Morvan rallia avec son courage habituel les débris des deux régiments de la garde, foudroyés par l'artillerie anglaise et couvrit la retraite.

Mais, dira-t-on, qui a pu donner aux expressions de Cambronne tant de retentissement, alors qu'il était renversé, privé de ses sens, et que, d'ailleurs, par la nature de son caractère, il visait peu à la célébrité par ses paroles?

La voix qui a voulu que ce grand acte de courage passât à la postérité et que, par cela, il fut bien entendu que dans les armées françaises on mourait plutôt que de lâcher pied ou de se rendre, est la voix de l'empereur.

Que chacun s'incline religieusement devant la magie de ces paroles : elles furent cent fois le synonime de la victoire!

Napoléon vient d'être instruit que Cambronne est tombé : « Ah! s'écrie-t-il avec émotion, le brave! Il avait bien dit que la garde mourait et ne se rendait pas. »

Voilà des faits confirmés devant moi par le général Poret de

Morvan et plus tard par le général Dumoustier. Quels commentaires élever après de pareils témoignages ?

Je crois avoir eu l'honneur de vous dire qu'un compatriote du général Cambronne me pressa vivement pour que j'adressasse à la Commission de Nantes, les diverses particularités que je savais sur cet épisode.

Je fus retenu par un sentiment de convenance pour sa veuve, il me semblait que je ne devais engager aucune polémique sur le général Cambronne sans l'autorisation de cette dame, et par cette considération, je lui adressai directement mes notes pour qu'elle les communiquât, si elle le croyait nécessaire ; j'ignore quelle a été sa détermination sur ce point.

Si vous croyez utile de les avoir, pour aider à constater que ce qu'a dit le général Cambronne n'est point ce que proclama le général Michel, veuillez l'inviter à vous les adresser ou qu'elle m'autorise à vous en livrer une copie ; et tout aussitôt, vous me trouverez disposé à faire ce qui vous sera agréable et à madame la vicomtesse Cambronne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, le témoignage de la considération distinguée que vous porte votre dévoué serviteur.

DALIDET.

M. Dalidet avait en effet, dès le 28 août 1844, adressé à madame Cambronne une longue lettre où il développait presque dans les mêmes termes, son opinion sur la controverse qui passionnait alors le monde militaire. C'est de la bouche même de Cambronne qu'il avait recueilli ces confidences, c'est de sa main qu'il avait reçu, comme gage de son amitié, le ruban de la Légion d'honneur qui décorait sa poitrine à Waterloo, c'est sous ses yeux, avec son approbation, que fut rédigée la légende suivante destinée à donner à ce souvenir un caractère d'indiscutable authencité.

Insigne de valeur et de gloire, confié à l'Amitié
Le général Cambronne à son ami Dalidet, en 1819
Honneur,
Patrie
Il était sur son sein aux champs de Waterloo, 1815
La garde mourut et ne se rendit pas.

Cette légende ne dit pas que ce fut Cambronne qui prononça cette phrase au présent, mais Cambronne, en 1819, savait qu'elle lui était attribuée et dans son extrême modestie, il n'eût pas souffert, par son silence, qu'elle fût inscrite au-dessous de son nom, s'il n'avait pas considéré qu'elle lui appartenait en légitime propriété pour l'avoir bien et dûment prononcée sur le champ de bataille de Waterloo.

A partir de la mort de Cambronne et de l'inauguration de sa statue, le débat sommeillait quand, quelques jours après l'apparition des *Misérables* de Victor Hugo, un rédacteur des *Débats*, M. Cuvillier-Fleury, choqué de la crudité de l'expression mise par le romancier dans la bouche du général, demanda une enquête.

C'est dans le numéro des *Débats* du 22 juin 1862 que M. Cuvillier-Fleury publia le premier et le plus important des quatre articles qu'il consacra au mot de Cambronne et qui, en réalité, visaient bien plutôt les procédés littéraires de Victor Hugo qu'ils ne cherchaient la vérité historique sur ce point de détail de la bataille de Waterloo (1).

Ce fut pour la presse une occasion de reprendre la discussion éteinte d'autrefois. Toutefois quelques éléments

(1) Les articles de M. Cuvillier-Fleury ont été depuis reproduits dans l'appendice de son livre *Etudes et Portraits* (Michel Lévy, 1865, Paris).

nouveaux vinrent s'y joindre. Un journal de Lille, l'*Esprit public*, avait déniché dans une petite commune du département du Nord un vieux de la vieille (1). Antoine Deleau, qui s'était battu à Waterloo et qui, naturellement, avait fait partie du bataillon de Cambronne et du dernier carré. Le préfet du Nord le fit venir à la préfecture et, à quelques jours de là, l'archiviste du département, recevait la lettre et le procès-verbal suivants :

Lille, le 12 juillet 1862.

Monsieur l'Archiviste,

Un article de journal ayant révélé récemment qu'un ancien grenadier de la Garde Impériale, habitant le département du Nord, avait conservé le souvenir exact des paroles prononcées, à la bataille de Waterloo, par le général Cambronne, sur l'invitation de M. le ministre de l'Intérieur, j'ai mandé à Lille ce vieux soldat, le sieur Deleau et ses récits m'ayant paru être empreints d'un caractère frappant de vérité, j'ai dressé, en présence de M. le Maréchal commandant le 2e corps d'armée, du général de division, M. Maissiat et de M. le colonel d'état-major Borel, un procès-verbal des déclarations du sieur Deleau, lesquelles établissent que le général Cambronne a réellement prononcé les paroles mémorables : « *La garde meurt et ne se rend pas.* »

---

(1) A propos de vieux de la vieille, nous avons découvert au Havre, chez un marchand de vieux livres et d'estampes, M. Junca, pendant que nous rédigions ces pages, un livre d'une respectable épaisseur, intitulé : *De Waterloo à Sainte-Hélène,* poème épique, par A. Charles Baudoin, médaillé de Sainte Hélène et imprimé à Paris chez Dentu à la date de 1861.

C'est une épopée d'une lecture indigeste accompagnée de notes. A la page 139, nous avons remarqué ce vers qui nous fixe sur l'opinion de l'auteur :

« On meurt, répond Cambronne, et l'on ne se rend pas. »

La notice en prose, relative à Cambronne, qui figure aux annexes de ce poème, est d'ailleurs assez inexacte. Mais sur la question de la phrase célèbre, le médaillé de Sainte Hélène Baudouin est de l'avis du grenadier Deleau.

Ce document, signé par le vieux soldat et les témoins de sa narration, me paraît d'une importance historique trop élevée pour que l'une des trois expéditions qui en ont été faites ne soit pas déposée aux archives du département et, c'est dans ce but, que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint cette pièce, dont je vous prie de m'accuser réception.

Agréez, Monsieur l'Archiviste, etc.

Le Préfet du Nord,
WALLON.

Nous Préfet du Nord etc.,

Une publication récente du journal hebdomadaire l'*Esprit public*, insérée dans plusieurs journaux, relatant que le sieur Deleau (Antoine-Joseph), de la commune de Vicq, canton de Condé, arrondissement de Valenciennes, département du Nord, ancien soldat de la Garde Impériale, avait conservé notion certaine du fait mémorable auquel il a pris part à la bataille de Waterloo et des paroles attribuées à Cambronne et son Exc. M. le Ministre de l'Intérieur nous ayant chargé, par lettre du 27 juin courant, d'approfondir la question, nous avons fait appeler ledit sieur Deleau; né à Vicq le 2 avril 1792 et aujourd'hui encore adjoint au maire de ladite commune de Vicq.

Ses souvenirs militaires ont paru être, en effet, de la plus grande précision et empreints d'autant de calme que de bonne foi.

Nous avons prié le sieur Deleau de venir avec nous dans le cabinet de S. Exc. M. le Maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, à son quartier général, à Lille, où étaient M. le général de division Maissiat, commandant la 3e division militaire et M. le colonel d'Etat-Major Borel, 1er aide de camp de S. Exc. le Maréchal.

Le sieur Deleau s'est exprimé en ces termes:

« J'étais à Waterloo dans le carré de la Garde, au premier « rang, en raison de ma grande taille; j'appartenais à la jeune « garde, n'ayant encore que 23 ans, mais on sait que la jeune « garde avait été appelée à combler alors les cadres de la vieille. « L'artillerie anglaise nous foudroyait et nous répondions à « chaque décharge par une fusillade de moins en moins nourrie.

« Entre deux décharges, le général anglais nous cria: « Grena- « diers, rendez-vous ». — Le général Cambronne répondit (je

« l'ai parfaitement entendu, ainsi que tous mes camarades) « *La garde meurt et ne se rend pas* ». — Feu, dit immédiatement « le général anglais.

« Nous serrâmes le carré et nous ripostâmes avec nos fusils.— « Grenadiers, rendez-vous, vous serez traités comme les « premiers soldats du monde ! » reprit d'une voix affectée le « général anglais. — « *La garde meurt et ne se reud pas* » « répondit encore Cambronne, et, sur toute la ligne les officiers « et soldats répétèrent avec lui : La Garde meurt et ne se rend « pas ! — Je me souviens parfaitement de l'avoir dit comme les « autres.

« Nous essuyâmes une nouvelle décharge et nous y répon- « dîmes par la nôtre. — « Rendez-vous, grenadiers, rendez- « vous ! » crièrent en masse les anglais qui nous enveloppaient « de tous côtés ; Cambronne répondit à cette dernière sommation « par un geste de colère accompagné de paroles que je n'entendis « plus, atteint en ce moment d'un boulet qui m'enleva mon « bonnet à poil et me renversa sur un tas de cadavres.

« Je déclare donc avoir entendu prononcer par le général « Cambronne, à deux reprises : « La garde meurt et ne se rend « pas ! » et ne pas lui avoir entendu dire autre chose. »

Cette précision circonstanciée de souvenirs au sujet d'un fait historique de haute importance et le caractère honorable du témoin nous ont déterminé, en conséquence, à rédiger le présent procès-verbal que ledit sieur Deleau a signé avec nous.

A Lille le trente juin mil huit cent soixante deux.

DELEAU Ant.,
Grenadier de la Vieille Garde,
2e régiment.

Le Maréchal de France, Commandant
le 2e corps d'armée,
Mal de MAC-MAHON, Duc de Magenta.

Le Préfet du Nord,
WALLON.

Le Général de Division, commandant
3e division militaire,
A. MAISSIAT.

Le Colonel d'Etat-Major, aide de camp,
BOREL.

A cette attestation, s'en joignirent d'autres qui, pour n'avoir reçu jusqu'ici aucune publicité, ne méritent pas moins d'être signalées. C'est ainsi que M. Victor Roussin nous a communiqué une lettre qu'il reçut à l'époque d'un sieur Salles qui, dans une forme naïve et malgré quelques erreurs, confirme la déclaration de Deleau :

Argentac, le 14 juillet 1862.

Monsieur,

Moi qui ne m'occupe nullement de la politique, j'ai vu dernièrement dans l'*Echo de Vezone* un article concernant le général Cambronne pour des paroles prononcées au moment de la plus forte action à Waterloo, lorsque le général anglais nous sommait de nous rendre. Je pouvais bien le connaître puisqu'il commandait le 2e régiment de chasseurs de la vieille garde impériale. Avant l'engagement de la bataille, il était en face de la 3e compagnie dont je faisais partie, faisant alors fonctions de fourrier. Il se tourna vers nous, il nous dit : — « Mes amis, dans une demi-heure la bataille va être à nous, puisque les ennemis commencent à battre en retraite sur Bruxelles. »

Sa confiance fut trompée par l'arrivée du corps d'armée du général Wellington qui établit une batterie sur un plateau en avant d'un moulin à vent, en face des colonnes de la garde, sur le flanc en arrière de nos colonnes d'attaque, ce qui donna l'épouvante sur toute la ligne de nos colonnes qui avaient déjà enlevé plusieurs positions à l'ennemi.

De suite, le général donna l'ordre de renvoyer des tirailleurs de bonne volonté afin de se porter à la rencontre des tirailleurs ennemis. On forme de suite des carrés et nous fûmes dirigés sur le village de Waterloo. C'est là où l'engagement fut le plus sérieux. C'est à ce moment que l'on faisait signe avec les drapeaux ennemis de nous rendre, même par des cris à haute voix de quelques généraux anglais. C'est à ce moment que le général répondit : — La garde meurt et ne se rend pas.

Si j'avais connu plutôt ce fait historique concernant l'honneur de la famille de M général Cambronne, je me serais un devoir de vous en donne détail dont j'avais gardé un pieux souvenir.

L'affaire étant jugée par la déclaration du sieur Antoine Deleau je m'abstiens de plus longs détails.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Salles,
Ancien chasseur à pied de la vieille garde impériale
Argentac (Corrèze).

Cette fois encore, comme vingt ans auparavant, la famille du général Michel qui n'avait pas donné suite au procès projeté en 1845, protesta. L'ancien sous-préfet de Bar-sur-Aube était devenu préfet de la Charente et d'Angoulême, le 1er juillet 1863, il écrivait au rédacteur en chef de l'*Esprit public* pour contester les dires du vieux grenadier Deleau.

« Je suis trop fier, disait-il, de la gloire de mon père » pour laisser passer sans y répondre une pareille affir- » mation et pour ne pas hautement revendiquer pour le » général comte Michel l'honneur d'avoir prononcé ces » sublimes paroles (et non d'autres) sur le champ de » bataille de Waterloo. »

Suivaient trois déclarations, les deux premières du maire de Nantes et du général Bertrand, que nous avons données plus haut et que M. le comte Michel n'avait fait que reprendre dans le dossier de 1845, la troisième de la même époque, de M. Magnant, lieutenant-colonel en retraite à Vernon (Eure) et qui se trouvait insérée dans une lettre adressée au général Harlé :

« Mon général, au reçu de votre lettre, je m'empresse » de vous mettre à même de répondre de suite à Mme la » comtesse Michel ; vous pouvez assurer à cette dame » qu'étant en garnison à Lille (en 1821), où commandait » alors le général Cambronne, je le complimentai sur les » sublimes paroles qu'on disait qu'il avait prononcées sur

» le champ de bataille de Waterloo ; il affirma ne les avoir
» jamais prononcées, ni entendues; que sûrement elles
» avaient été dites par un autre de ses camarades; qu'il
» voudrait le connaître pour lui faire rendre l'honneur
» qu'elles devaient lui mériter. »

A coup sûr, ce n'est pas ce témoignage-là qui devait faire triompher la cause du général Michel, de même que nous n'oserions rien affirmer en faveur de Cambronne s'il n'y avait à son actif que le procès-verbal du 30 juin 1862. Comme le dit fort justement l'excellent article consacré à cette question par le dictionnaire Larousse, tout le monde sait à quoi s'en tenir sur l'authenticité des prouesses personnelles narrées par nos vieux grognards : c'est un laurier qu'ils ont planté, qu'ils ont vu naître, qu'ils ont arrosé, rafraîchi — Dieu seul sait combien de fois ! — de leurs mains victorieuses ; il a poussé dans leur mémoire de si profondes racines que Polyphème lui-même serait impuissant à l'en arracher.

Mais ce n'est là qu'une attestation tardive, exagérée peut-être, qui vient s'ajouter à beaucoup d'autres déjà plus que suffisantes pour former la conviction. L'auteur de l'article du dictionnaire Larousse aurait voulu le témoignage authentique de Cambronne lui-même, et il croyait même l'avoir trouvé, ou tout au moins avoir en main le fil d'Ariane qui assurerait cette découverte :

» Quelques jours après la révolution de 1830, la ville
» de Nantes fêta, dans un banquet, le retour aux idées
» libérales et elle appela à la présidence de cette réunion
» patriotique son grand citoyen qui, depuis 1822, vivait
» dans un des faubourgs, au milieu de la plus profonde
» retraite. « Là, dit M. Levot *(Biographie bretonne)*
» aujourd'hui archiviste de la marine à Brest, Cambronne

10

» désavoua formellement les célèbres paroles qu'on lui
» attribuait. »

« Il s'agit maintenant de mettre la main sur un journal
» de Nantes, année 1830, où figure certainement, le
» compte-rendu du banquet. Il est plus que probable que
» la circonstance en question y est relatée. La Bibliothèque
» impériale ne renferme que des collections incomplètes,
» et ce n'est qu'à Nantes même que le nœud gordien peut
» être tranché. »

La chose n'est pas si facile que le pense l'auteur du Larousse. Celui qui écrit ces lignes, mis en éveil par la note de la *Biographie bretonne*, de Levot, et par l'invitation de fouiller les vieilles gazettes nantaises, s'est livré à cette recherche. Hélas! les collections des journaux locaux n'est guère plus complète à Nantes qu'à Paris. Pour l'année 1830, l'*Ami de la Charte*, le plus important de tous, manque ou a disparu dans un des trop nombreux déménagements qu'a subis la bibliothèque de Nantes depuis un quart de siècle. Le *Breton* existe, il relate effectivement les nombreux banquets libéraux qui suivirent la chûte de Charles X, mais aucun de ces banquets n'a été présidé par Cambronne, sa présence n'est même pas signalée, aucun toast, aucun discours ne lui est attribué. Nous notons des toasts portés par un de ses amis intimes, M. Wack, sous-officier de la compagnie d'artillerie de la garde nationale, au banquet du 19 septembre 1830, offert aux gardes nationaux d'Angers et aux officiers de la garnison de Nantes, et au banquet du 6 novembre suivant, offert par la garde nationale de Nantes à celle des rives de la Loire et des départements voisins.

Il est vraisemblable que c'est à l'un de ces banquets que Cambronne assista, si le renseignement de Levot est exact,

mais nous n'avons pas pu découvrir de document *signé* de Cambronne, désavouant des paroles qu'il ne rejetait que pour se débarrasser de compliments fastidieux et contraires à la modestie de son caractère.

Notre opinion est faite de la façon la plus catégorique. C'est Cambronne qui, sur le champ de bataille de Waterloo, a dit : *La garde meurt et ne se rend pas.*

Voilà un premier point élucidé, nous l'espérons du moins, mais il en est un autre :

Cambronne n'a-t-il dit que cette phrase ? ne l'a-t-il pas plutôt synthétisée dans un mot énergique et malsonnant

Que Stendhal estimait comme une rime à *perde?*

ou bien, joignant le vulgaire au sublime, n'a-t-il pas accentué par une injure triviale l'héroïsme de sa déclaration que la garde mourait, mais ne se rendait pas ?

Comme chacun le sait, c'est Victor Hugo qui, dans le récit de la bataille de Waterloo, des *Misérables,* merveilleux hors-d'œuvre ajouté à l'action principale, a osé imprimer en toutes lettres — il n'y en a d'ailleurs que cinq — ce que le populaire a depuis appelé « le mot de Cambronne. » Voici cette page qui est un trop magnifique hommage rendu au vaillant général pour que nous hésitions à le reproduire :

Le dernier carré

Quelques carrés de la Garde, immobiles dans le ruissellement de la déroute comme des rochers dans de l'eau qui coule, tinrent jusqu'à la nuit. La nuit venant, et la mort aussi, ils attendirent cette ombre double, et inébranlables, s'en laissèrent envelopper. Chaque régiment, isolé des autres et n'ayant plus de lien avec l'armée rompue de toutes parts, mourait pour son compte. Ils avaient pris possession pour faire cette dernière action les uns,

sur les hauteurs de Rossomme, les autres, dans la plaine de Mont-Saint-Jean. Là, abandonnés, vaincus, terribles, ces carrés sombres agonisaient formidablement. Ulm, Wagram, Iéna, Friedland mouraient en eux.

Au crépuscule, vers neuf heures du soir, au bas du plateau de Mont-Saint-Jean, il en restait un. Dans ce vallon funeste, au pied de cette pente gravie par les cuirassiers, inondée maintenant par les masses anglaises, sous les feux convergents de l'artillerie ennemie victorieuse, sous une effroyable densité de projectiles, ce carré luttait. Il était commandé par un officier obscur nommé Cambronne. A chaque décharge, le carré diminuait, et ripostait. Il répliquait à la mitraille par la fusillade, rétrécissant continuellement ses quatre murs. De loin les fuyards, s'arrêtant par moment essoufflés, écoutaient dans les ténèbres ce sombre tonnerre décroissant.

Quand cette légion ne fut plus qu'une poignée, quand leurs fusils épuisés de balles ne furent plus que des bâtons, quand le tas de cadavres fut plus grand que le groupe vivant, il y eut parmi les vainqueurs une sorte de terreur sacrée autour de ces mourants sublimes et l'artillerie anglaise, reprenant haleine, fit silence. Ce fut une espèce de répit. Ces combattants avaient autour d'eux comme un fourmillement de spectres, des silhouettes d'hommes à cheval, le profil noir des canons, le ciel blanc aperçu à travers les roues et les affûts ; la colossale tête de mort que les héros entrevoient toujours dans la fumée au fond de la bataille, s'avançait sur eux et les regardait. Ils purent entendre dans l'ombre crépusculaire qu'on chargeait les pièces, les mèches allumées pareilles à des yeux de tigres dans la nuit firent un cercle autour de leurs têtes, tous les boute-feu des batteries anglaises s'approchèrent des canons, et alors, ému, tenant la minute suprême suspendue au-dessus de ces hommes, un général anglais, Colville selon les uns, Maitland selon les autres, leur cria : Braves français, rendez vous ! Cambronne répondit : Merde !

Cambronne

Le lecteur français voulant être respecté, le plus beau mot peut-être qu'un français ait jamais dit, ne peut lui être répété. Défense de déposer du sublime dans l'histoire.

A nos risques et périls, nous enfreignons cette défense. Donc, parmi ces géants, il y eut un titan, Cambronne. Dire ce mot, et mourir ensuite, quoi de plus grand ? car c'est mourir que de le vouloir, et ce n'est pas la faute de cet homme, si, mitraillé, il a survécu.

L'homme qui a gagné la bataille de Waterloo, ce n'est pas Napoléon en déroute, ce n'est pas Wellington pliant à quatre heures, désespéré à cinq, ce n'est pas Blücher qui ne s'est pas battu ; l'homme qui a gagné la bataille de Waterloo, c'est Cambronne.

Foudroyer d'un tel mot le tonnerre qui vous tue, c'est vaincre.

Faire cette réponse à la catastrophe, dire cela au destin, donner cette base au lion futur, jeter cette réplique à la pluie de la nuit, au mur traître de Hougomont, au creux d'Ohain, au retard de Grouchy, à l'arrivée de Blücher, être l'ironie dans le sépulcre, faire en sorte de rester debout après qu'on sera tombé, noyer dans deux syllabes la coalition européenne, offrir aux rois ces latrines déjà connues des Césars, faire du dernier des mots le premier en y mêlant l'éclair de la France, clore insolemment Waterloo par le mardi gras, compléter Léonidas par Rabelais, résumer cette victoire par une parole suprême impossible à prononcer, perdre le terrain et garder l'histoire, après ce carnage, avoir pour soi les rieurs, c'est immense.

C'est l'insulte à la foudre. Cela atteint la grandeur eschylienne,

Le mot de Cambronne fait l'effet d'une fracture. C'est la fracture d'une poitrine par le dédain ; c'est le trop plein de l'agonie qui fait explosion. Qui a vaincu ? Est-ce Wellington ? Non. Sans Blücher, il était perdu. Est-ce Blücher ? Non. Si Wellington n'eût pas commencé, Blücher n'aurait pu finir. Ce Cambronne, ce passant de la dernière heure, ce soldat ignoré, cet infiniment

petit de la guerre, sent qu'il y a là un mensonge, un mensonge dans une catastrophe, redoublement poignant, et, au moment où il en éclate de rage, on lui offre cette dérision, la vie ! Comment ne pas bondir ? Ils sont là tous les rois de l'Europe, les généraux heureux, les Jupiters tonnants, ils ont cent mille soldats victorieux et derrière les cent mille, un million, leurs canons, mèche allumée, sont béants, ils ont sous leurs talons la Garde impériale et la Grande Armée, ils viennent d'écraser Napoléon et il ne reste plus que Cambronne ; il n'y a plus pour protester que ce ver de terre. Il protestera. Alors il cherche un mot comme on cherche une épée. Il lui vient de l'écume, et cette écume, c'est le mot. Devant cette victoire prodigieuse et médiocre, devant cette victoire sans victorieux, ce désespéré se redresse ; il en subit l'énormité, mais il en constate le néant ; et il fait plus que cracher sur elle ; et, sous l'accablement du nombre, de la force et de la matière, il trouve à l'âme une expression, l'excrément. Nous le répétons, dire cela, faire cela, trouver cela, c'est être le vainqueur.

L'esprit des grands jours entra dans cet homme inconnu à cette minute fatale. Cambronne trouve le mot de Waterloo, comme Rouget de l'Isle trouve la Marseillaise, par visitation du souffle d'en haut. Un effluve de l'ouragan divin se détache et vient passer à travers ces hommes, et ils tressaillent, et l'un chante le chant suprême et l'autre pousse le cri terrible. Cette parole du dédain titanique, Cambronne ne la jette pas seulement à l'Europe au nom de l'Empire, ce serait peu ; il la jette au passé au nom de la révolution. On l'entend et l'on reconnaît dans Cambronne la vieille âme des géants. Il semble que c'est Danton qui parle et Kléber qui rugit.

Au mot de Cambronne, la voix anglaise répondit : feu ! les batteries flamboyèrent, la colline trembla, de toutes ces bouches d'airain sortit un dernier vomissement de mitraille, épouvantable ; une vaste fumée, vaguement blanchie du lever de la lune, roula et quand la fumée se dissipa, il n'y avait plus rien.

Ce reste formidable était anéanti, la Garde était morte. Les

quatre murs de la redoute vivante gisaient, à peine distinguait-on çà et là un tressaillement parmi les cadavres ; et c'est ainsi que les légions françaises, plus grandes que les légions romaines, expirèrent à Mont-Saint-Jean sur la terre mouillée de pluie et de sang, dans les blés sombres, à l'endroit où passse maintenant à quatre heures du matin, en sifflant et en fouettant gaiement son cheval, Joseph, qui fait le service de la malle-poste de Nivelles.

Mais si Victor Hugo a contribué à donner à ce mot une immense publicité, ce n'est pas lui, tant s'en faut, qui l'éditait pour la première fois et d'autres avant lui l'avaient déjà laissé deviner. La *Biographie des Contemporains* déjà citée plus haut s'exprime ainsi : « Ce fut « alors que, manquant de cartouches, Cambronne sommé « de se rendre, répondit d'une manière très-énergique, » et le *Dictionnaire biographique des morts et des vivants*, plus précis : « Cambronne, sommé de se rendre, répondit « en termes énergiques que nous ne pouvons transcrire « ici et que l'on a traduits par ses mots devenus célèbres : « *La garde meurt et ne se rend pas.* »

Un autre ouvrage, intitulé : *Nouvelles biographiques générales* dit encore : « Quant à la réponse de Cambronne, « elle fut plus brève, plus en rapport avec les circons- « tances et non moins énergique. »

Dans son ouvrage, l'*Histoire des deux Restaurations*, M. de Vaulabelle adhère au mot de Cambronne :

« Quelques hommes de ce bataillon laissés pour morts « sur le champ de bataille et recueillis le lendemain par « les habitants du pays, furent sauvés. Cambronne se « trouva du nombre; on a pu l'interroger. Les mots : « La garde meurt et ne se rend pas, » mis à cette occasion « dans sa bouche, reproduisent le sens exact de son éner- « gique réponse aux sommations des officiers anglais. »

M. Cuvillier-Fleury lui-même cite l'opinion de quelques historiens qui laissent entendre que la réponse de Cambronne se résuma en deux syllabes, pas davantage, et qu'elle fut depuis modifiée à l'usage de l'histoire : c'est d'abord M. Edgard Quinet : « D'après les *Souvenirs d'un » officier*, on a entendu Cambronne revenu à Nantes, » répéter lui-même ses paroles : « Des gens comme nous » ne se rendent pas. » La première version s'est imposée » à l'histoire. Il ne serait plus possible de revenir à la » vérité nue, sans paraître l'altérer. » (1)

« Refus sublime dans son cynisme soldatesque, dit le » colonel Charras et que la légende a traduit par les mots : » La Garde meurt et ne se rend pas. » (2)

» Une de ces trivialités sublimes de sens, cyniques » d'expression, dit M. de Lamartine, que le soldat com» prend et que les historiens traduisent plus tard en » phrases de parades, puériles légendes quand l'héroïsme » est dans l'acte et non dans le mot. » (3)

Mais il y a controverse sur ce point. Ainsi M. de Viel Castel, de l'Académie française, voulut à un moment donné, se faire une opinion sur la question et, comme on dirait aujourd'hui, il alla interviewer un officier supérieur qui, dans sa jeunesse, avait été très lié avec Cambronne, le général Mellinet.

— Vous qui avez connu le général Cambronne, savez-vous s'il est vrai qu'aux dernières heures de Waterloo il ait répondu, par le mot que lui prête Victor Hugo, aux

---

(1) Histoire de la Campagne de 1815, p. 273 (chez Michel Lévy).
(2) Waterloo, p. 305
(3) *Journal des Débats*, 22 juin 1862.

offres de capitulation que lui apportaient soit le général Maitland, soit le général Colville?

Le général Mellinet se prit à sourire, en haussant les épaules :

— Ce fameux mot n'a pas été prononcé, je peux vous l'affirmer, car le général Cambronne me l'a nié à moi-même. Sa famille et la mienne étaient très liées; elle habitaient la ville de Nantes; mon père et le général Cambronne partirent ensemble pour l'armée; pendant tout le cours de leur carrière militaire, ils ne se perdirent pas de vue et ils ne cessèrent d'entretenir des relations fort amicales. De retour dans ses foyers, après 1815, le général Cambronne, en l'absence de mon père qui était exilé, devint mon tuteur; il avait pour moi une grande affection et ce fut lui qui me décida à entrer au service dès l'âge de quinze ans.

Le général Cambronne, contrairement à ce que quelques écrivains ont affirmé, n'était ni un homme vulgaire, ni un soldat illustre; il avait fait de fortes études, et tous ceux qui ont vécu avec lui dans une certaine intimité savent qu'il passait pour un latiniste distingué.

Un jour, pendant un de mes congés, le général et moi, nous nous baignions dans la Loire, et je dois dire que je n'ai jamais vu un corps humain plus couturé de blessures, coups de mitraille, coups de feu, coups de lance, coups de sabre et coups de baïonnette, il en était complètement tatoué.

En nageant près de lui, l'idée me vint de lui demander s'il avait, comme le prétendaient dès cette époque quelques précurseurs de Victor Hugo, prononcé le fameux mot.

Le général Cambronne me répondit, en me tutoyant, comme il en avait l'habitude :

— Tu me connais, ce mot-là ne me ressemble pas; peux tu t'imaginer qu'il soit sorti de ma bouche? Non, je ne l'ai pas prononcé. Ce qui est vrai, c'est que chaque fois que la proposition de mettre bas les armes nous fut faite, je m'avançai en tête de

mes carrés, et levant mon sabre, je cria de ma voix la plus vibrante : « Grenadiers, en avant ». Bientôt je fus blessé et je perdis connaissance; lorsque je revins à moi, mes pauvres carrés de grenadiers jonchaient le terrain et j'étais prisonnier.

Ainsi, si M. de Viel Castel a fidèlement traduit les déclarations du général Mellinet et si celui-ci à non moins fidèlement rapporté les dires de Cambronne, le héros de Waterloo n'aurait dit ni le mot, ni la phrase et tout se serait borné à un simple : *Grenadiers, en avant.*

Nous avons fait vérifier auprès du vénérable doyen de l'armée française l'exactitude du récit de M. de Viel Castel et M. le général Mellinet déclare aujourd'hui que ses paroles et sa pensée ont été également mal interprêtées.

Que reste-t-il encore? M. Victor Roussin qui épousa en 1836 la fille adoptive du général Cambronne (nous en parlerons plus loin) est *pour* la phrase et *contre* le mot. D'une lettre qu'il nous a écrite, nous extrayons ce qui suit :

« Cambronne était un homme bien élevé dans toute la « force du terme. Jamais il n'eût proféré l'expression « ordurière que Victor Hugo a cru devoir mettre dans « sa bouche.

« Quant à Cambronne, s'il était interrogé à ce sujet, il « déclarait ne se souvenir de rien et ne pas se rappeler « ce qu'il avait pu dire. Cela se conçoit parfaitement, car, « dans l'animation de la lutte, les paroles étaient peu de « chose, auprès des actes. Ce qu'il fit alors, ce fut de « résister jusqu'à la mort. »

Un de nos amis, M. Paul Chauvet, qui avait assisté dans sa jeunesse à un déjeuner donné par le général de Bréa, l'entendit raconter que Cambronne, sans pouvoir préciser de quels termes il s'était servi à Waterloo, avait envoyé

faire f.... les Anglais par quelque expression bien sentie. Le général de Bréa tenait ce renseignement de Cambronne lui-même.

Tel était aussi le souvenir recueilli par M. Cheguillaume, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nantes, de la bouche de son père :

« Mon père a souvent entendu raconter au général
« l'histoire de Waterloo. Il ne se rappelait pas avoir pro-
« noncé le mot historique, mais, ajoutait-il, c'est fort
« possible, car j'étais dans un état d'esprit à le dire. »

Enfin, le livre écrit sur Cambronne par Rogeron de La Vallée en quelque sorte sous la surveillance de la veuve de Cambronne et sur les renseignements qu'elle fournissait à l'auteur — premier clerc chez son propre notaire et chargé de ses intérêts —, enregistre comme hors de doute le mot dont Cambronne officiellement ne voulait pas se souvenir :

« Rendez-vous ! s'écrient les Anglais. Une négation
« énergique fut la réponse de Cambronne, et, avec ce
« mot immortel que l'histoire n'ose redire, mais que
« tout le monde sait, Cambronne s'élance à la tête de ses
« intrépides grenadiers. »

Que conclure de là ? c'est que Cambronne, à la phrase sublime : La garde meurt et ne se rend pas ! a fort bien pu ajouter, dans la surexcitation de la mêlée, soit immédiatement, soit à une nouvelle sommation, oubliant un moment ses habitudes d'homme bien élevé, le mot soldatesque que nul ne lui reprocherait d'avoir, à Waterloo, lancé à la face de l'ennemi.

Et maintenant, fermons cette immense parenthèse et reprenons notre récit, là où nous l'avons laissé !

CHAPITRE XIII

PRISONNIER EN ANGLETERRE

On ignorait ce qu'était devenu Ney. On savait les généraux Friant, Cambronne, Mouton, Duhesme, Durutte blessés et on était inquiet de leur sort, car les Prussiens égorgeaient tous ceux qui leur tombaient dans les mains. Fleury de Chaboulon qui assista à la bataille de Waterloo, s'est exprimé comme suit, dans ses *Mémoires* sur la cruauté exceptionnelle des soldats de Blücher :

« Les Prussiens acharnés à notre poursuite, traitaient avec une barbarie sans exemple les malheureux qu'ils pouvaient atteindre. A l'exception de quelques vieux soldats impertubables, la plupart des autres avaient jeté leurs armes et se trouvaient sans défense, ils n'en étaient pas moins impitoyablement massacrés. Quatre Prussiens tuèrent de sang froid le général..., après lui avoir arraché ses armes (1); un autre général dont le nom n'est pas non plus présent à ma mémoire, se rendit à un officier et cet officier eut la lâcheté encore plus que la cruauté, de lui passer son sabre, au travers du corps. Un colonel, pour ne point tomber entre leurs mains, se brûla la cervelle. Vingt autres officiers de tous grades imitèrent cet exemple. Un officier de cuirassiers les voyant arriver, dit : « Ils n'auront ni mon cheval, ni moi ». D'un coup de pistolet, il renverse son cheval, de l'autre, il se tue. Mille actes de désespoir non moins héroïques illustrèrent cette fatale journée ».

Les Anglais, (pourquoi ne pas leur rendre cette justice ?) sans conserver dans cette guerre acharnée toute l'humanité

(1) C'était le général Duhesme.

que se doivent entre elles des nations civilisées, étaient les seuls qui respectassent les blessés. Des soldats anglais avaient relevé Cambronne atteint des blessures les plus graves et l'avaient conduit au quartier général de Wellington. En le voyant, l'amiral Seymour s'emporta en injures contre Napoléon vaincu; malgré sa captivité, Cambronne sut rappeler l'insolent vainqueur au respect que méritait le courage malheureux. L'amiral Seymour revint à de meilleurs sentiments et offrit même à Cambronne de lui prêter de l'argent, s'il s'en faisait besoin. Si nous en croyons les souvenirs personnels de M. Roussin, qui épousa en 1836 la fille adoptive de M. et Mme Cambronne, le général laissé pour mort sur le champ de bataille n'avait pas tardé d'être complètement dépouillé par les vainqueurs qui le laissèrent, disait-il *nu comme un petit Saint-Jean*. Tout lui avait été enlevé, ses papiers et les valeurs qu'il avait sur lui et qui devaient être assez considérables, puisqu'il avait converti en diamants tout ce qu'il possédait, afin que ce fût plus facile à porter.

Il trouva un ennemi plus généreux dans la personne du colonel Campbell qu'il avait connu à l'île d'Elbe et qui lui fit rendre les honneurs dûs à sa bravoure. C'est lui qui le conduisit de Waterloo à Bruxelles, soit environ quatre lieues, le confia aux soins de la faculté et ne l'abandonna qu'après avoir fait d'inutiles efforts pour lui éviter le voyage d'Angleterre. Cambronne, à peine débarqué, fut mis à bord d'un ponton, c'est-à-dire d'une de ces atroces maisons flottantes dont Napoléon avait dit dans sa proclamation d'Avesnes du 14 juin 1815 : « Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais, vous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts ». Mais il n'y resta que deux heures et fut, en compagnie du

comte de Lobau, envoyé dans les prisons d'Ashburton où il devait pendant près de six mois expier sa fidélité à la cause vaincue.

Pourtant l'abdication définitive de Napoléon et son départ pour Saint-Hélène avaient dégagé ses anciens serviteurs du serment qu'ils lui avaient jadis prêté. Cambronne redevenu libre de disposer de sa personne, redemanda son régiment qui était devenu pour lui comme une seconde famille et, du fond de son cachot, il écrivit le 20 juillet 1815 à Louis XVIII la lettre suivante :

Sire,

Major au premier régiment de chasseurs à pied de la Garde, le traité de Fontainebleau m'imposa le devoir de suivre l'Empereur à l'île d'Elbe. N'existant plus, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de recevoir ma soumission et mon serment de fidélité.

Si ma vie, que je crois sans reproche, me donne des droits à votre confiance, je demande mon régiment ; en cas contraire, mes blessures m'en donnent à la retraite qu'alors je solliciterai regrettant d'être privé de servir ma patrie.

Ashburton, 20 juillet 1815.

CAMBRONNE.

Cette lettre d'un style médiocre, mais empreinte des sentiments du patriotisme le plus élevé, trouva Louis XVIII en train de signer la fameuse ordonnance du 24 juillet qui prescrivait l'arrestation et le renvoi devant les conseils de guerre compétents des généraux et officiers « qui avaient « trahi le Roi avant le 23 mars ou attaqué la France et le « gouvernement à main armée ou qui, par violence, « s'étaient emparés du pouvoir ». Cambronne y figurait à côté de Ney et de Labédoyère.

L'ordonnance datée de Paris, au château des Tuileries, portait le contre-seing de Fouché, duc d'Otrante, ministre

de la police générale — un des anciens condisciples de Cambronne à l'Oratoire !

Cambronne ne broncha pas devant cette décision qui menaçait sa tête et le 10 octobre, il annonça, en ces termes, son prochain retour au ministre de la guerre, Clarke, duc de Feltre :

Monseigneur,

Apprenant que la paix est prochaîne, que les prisonniers de guerre doivent s'atten lre à rentrer en France, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'avoir la bonté d'ordonner au chef de la police où l'on me débarquera, de me donner une feuille de route pour me rendre à Paris dans le délai que vous jugerez convenable, y enjoignant personnellement ce que vous voudrez, pour que je me présente à telle autorité qu'il vous plaira, ce qui m'éviterait d'être conduit par la gendarmerie.

Mon intention n'est pas de me soustraire à l'ordonnance du roi, au contraire, de me constituer prisonnier à Paris le plus tôt que je pourrai.

Je vous donne ma parole d'honneur de me conformer à vos ordres ; et si vous pouvez acquiescer à ma demande, sans vous compromettre, je vous en aurai une éternelle reconnaissance.

CAMBRONNE.

Cette lettre resta sans réponse, mais les préfets des départements bretons, ceux du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure et de la Manche, furent avisés des intentions manifestées par le général et reçurent l'ordre formel de l'arrêter au débarquement. Voici la correspondance inédite que nous avons trouvée à ce sujet aux *Archives départementales de la Loire-Inférieure :*

MINISTÈRE
DE LA POLICE GENÉRALE
Bureau particulier
N° 2

Paris, le 3 novembre 1815.

Monsieur le Préfet,

Le général Cambronne, retenu prisonnier à Asburthon en Angleterre, est compris dans l'ordonnance du 24

juillet dernier. Aux termes de l'article 1er, il doit être mis en jugement et c'est à Paris, conformément à une ordonnance plus récente (2 août), que ce jugement doit être prononcé par un Conseil de guerre permanent.

C'est donc à Paris qu'il conviendra de faire transférer le général Cambronne lorsqu'il sera débarqué sur vos côtes. Il a déclaré, je le sais, que son intention était de se présenter lui-même et de se constituer prisonnier dans la capitale. Cette faculté ne peut lui être accordée. Il faut d'autres garanties et d'autres mesures Vous recommanderez seulement, dans le cas où ce général aborderait dans l'un des ports de votre juridiction, de concilier en sa faveur les égards que paraîtra mériter sa conduite avec la rigueur dont l'exécution des ordonnances royales impose l'obligation.

Il sera nécessaire que les fonctionnaires civils se concertent en conséquence avec l'autorité militaire, et il ne le sera pas moins qu'ils me fassent parvenir directement et sans aucun retard l'avis de l'arrivée du général Cambronne en France.

Agréez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de la police générale, DECAZES.

De Rouen, dès le 4 novembre, de Vannes dès le 10, et sans doute des chefs-lieux des autres départements limitrophes des côtes à des dates voisines, accusé de réception des ordres ministériels avait été envoyé à Paris. Mais c'est surtout à Nantes que les mesures furent prises avec énergie. Le préfet, comte de Brosses, ne se souciait peut-être pas autrement de procéder à cette arrestation, par contre il avait auprès de lui des agents ultra-royalistes qui ne demandaient qu'à se distinguer. Il transmit hiérarchiquement la lettre du ministre Decazes au général Dufresse, au commissaire spécial de police, au capitaine de la gendarmerie, au commissaire spécial de la marine, aux sous-préfets de Paimbœuf et de Savenay.

Parmi les réponses de ces fonctionnaires au préfet, signalons deux lettres de M. Giraud, commissaire principal, chef du service de la marine, qui faisait du zèle pour mettre la main sur le général Cambronne et se créer ainsi des titres à la reconnaissance du gouvernement :

Monsieur le comte de Brosses, préfet de la Loire-Inférieure, Nantes.

Monsieur le comte.

Nantes, le 11 novembre 1815.

Je n'ai reçu qu'hier au soir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9, relativement à l'arrestation du général *Cambronne,* s'il aborde dans un des ports de mon sous-arrondissement.

Je vous informe que vous seriez dans l'erreur si vous croyiez que les officiers d'administration et agens de la marine pourraient exécuter un pareil ordre sur les points où ce général aborderait. Ils y sont sans force ni moyen de répression, leur concours ne peut être efficace que dans l'avertissement qu'ils pourront donner aux autorités locales militaires et civiles aussitôt qu'ils seront eux-mêmes informés de l'arrivée de cet officier général.

Les lieux de mon sous-arrondissement où il peut être débarqué sont Le Croisic et Saint-Nazaire. Il importerait donc que vous voulussiez bien donner des ordres aux autorités civiles et militaires de ces lieux de se concerter avec les agents de la marine pour cette arrestation.

On aura peut-être à craindre que cet officier une fois dans la rade ou le port du lieu où il abordera, ne cherche à se soustraire à l'arrestation avant que la mesure puisse être mise à exécution ; il y a un moyen de prévenir cet événement, celui d'ordonner que le bâtiment porteur du général Cambronne soit mis en quarantaine jusqu'à ce qu'on ait pu se saisir de sa personne, mais encore dans cette position peut-on affirmer qu'il ne violera pas la quarantaine ?

Saint-Nazaire est le lieu présumable où le navire abordera si ce général vient dans votre département, c'est directemen l'endroit où la marine est le plus dépourvue de moyens de répression. Il faudrait donc, Monsieur le comte, que vous en fassiez

mettre à la disposition du maire en lui traçant sa conduite pour cette arrestation.

J'écris confidentiellement aujourd'hui au commissaire du Croisic et au sieur Blanchard, conservateur de santé à Saint-Nazaire, pour lui faire connaître vos intentions. Je vous envoie copie de ma lettre à ce dernier avec lequel je suis entré dans plus de détails afin de prévoir le cas où le bâtiment violant la quarantaine franchirait la rade sans attendre la visite. Cette dernière circonstance rend nécessaire que le commissaire de Paimbœuf soit informé de ces dispositions et c'est ce que je vais faire en lui recommandant comme aux autres le plus grand secret et le rendant responsable de la moindre négligence dans l'exécution des mesures prescrites.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Commissaire principal chef maritime,
GIRAUD.

A M. Blanchard, conservateur de santé à Saint-Nazaire.

Confidentielle.
—
Nantes, le 6 novembre 1815.

Monsieur, la copie ci-jointe d'une lettre de M. le préfet de la Loire-Inférieure vous fera connaître les ordres donnés pour l'arrestation du *général Cambronne*, s'il aborde dans un des ports de mon sous-arrondissement.

Comme il est présumable que ce débarquement aura lieu à Saint-Nazaire, il convient que les mesures suivantes soient prises pour s'assurer de la personne du général.

Dans toutes les visites que vous ferez à bord des bâtimens étrangers, particulièrement de ceux venant d'Angleterre, vous vous ferez représenter le rôle d'équipage et vous examinerez les passagers. Si le général se trouve du nombre, vous mettrez le bâtiment en quarantaine (en ayant grand soin de ne point laisser soupçonner le véritable motif de cette mesure) et vous en donnerez de suite avis à M. le maire avec lequel d'ailleurs vous vous concerterez à l'avance pour les dispositions préparatoires. M. le préfet doit lui donner des ordres en conséquence.

Dans le cas où le bâtiment franchirait la rade sans s'arrêter ou violerait la quarantaine imposée, pour monter à Paimbœuf,

vous le suivrez dans votre chaloupe et vous ferez exécuter à Paimbœuf les mesures prescrites en vous concertant avec M. le sous-commissaire de la marine que j'informe de ces dispositions et M. le sous-préfet qui le sera par M. le préfet.

Pour plus de sûreté et pour détourner les soupçons, vous pouvez, Monsieur, sous le prétexte d'avis récemment donnés sur des craintes sérieuses de maladies contagieuses, répondre que vous avez des précautions plus rigides à observer et partir de là pour renouveler l'ordre aux pilotes de ne point se dispenser *sous les peines les plus sévères* de mouiller sur la rade de Saint-Nazaire les bâtiments introduits.

Vous sentez, Monsieur, toute l'importance de la mesure dont je viens de vous entretenir. Je compte trop sur votre bonne volonté et sur votre dévouement pour croire nécessaire de m'appesantir sur le danger qui résulterait pour votre personne non seulement de la négligence, mais même de la tiédeur que vous pourriez apporter dans son exécution dont le succès demande le plus grand mistère. (*sic*).

Le Commissaire principal de marine,
GIRAUD.

Mais le fonctionnaire le plus enragé était un certain vicomte de Cardaillac que nous retrouverons plus loin, commissaire spécial de police, capable d'inventer des complots pour le plaisir de dénoncer ensuite quelques patriotes et qui, correspondant directement avec le ministre, en profitait pour étaler son dévouement à la dynastie des Bourbons. Il venait de prendre possession de son poste à Nantes, quand il écrivit à son supérieur hiérarchique la lettre que voici (1) :

Nantes, le 12 novembre 1815.

A Son Excellence le Ministre de la Police Générale.

Monseigneur,

J'ai appris à mon arrivée que le général *Cambronne* retenu prisonnier à Asburthon en Angleterre, et compris dans l'article

(1) Archives nationales.

1er de l'ordonnance de Sa Majesté du 24 juillet dernier, et qui, au terme de l'ordonnance du 2 août doit être mis en jugement à Paris, a manifesté l'intention de débarquer dans un des ports du département de la Loire-Inférieure. J'ai pris aussitôt les mesures qui m'ont été possibles pour arrêter ce traître à son apparition ; *sa famille habite à Nantes et a des liaisons intimes avec tout ce qu'il y a de mauvais dans la ville* et surtout avec la maison *Petit-Pierre,* qui me donnera beaucoup de mal. J'espère, Monseigneur, que ce général ne s'introduira pas à *Nantes* sans y être arrêté, mais je ne puis de même répondre des autres points du département ; je n'ai pas d'agents dans plusieurs endroits où j'en *aurais un besoin urgent.* Les postes de gendarmerie, comme j'ai eu l'honneur de l'exposer à Votre Excellence, par ma lettre du 11, ne sont pas assez nombreux.

Je joints ici, Monseigneur, les renseignements que j'ai pu me me procurer sur le signalement du général Cambronne.

Il est âgé de 44 à 45 ans ;

Taille de 5 pieds 5 à 6 pouces ;

Figure maigre, carrée, air dur, marqué de petite vérole ;

Teint vivement coloré ;

Yeux bleus, petits, vifs et renfoncés ;

Cheveux blonds ;

Favoris grands ;

On dit qu'il a été blessé à Waterloo, on le croit boiteux et couturé de coups de sabre au visage.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le vte DE CARDAILLAC.

Le ministre crut devoir calmer tant de zèle et répondit comme suit :

POLICE GÉNÉRALE — CABINET

Le 19 novembre 1815.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois avec le signalement du général Cambronne, je vous en remercie.

Ce général n'a point manifesté l'intention de se soustraire à la surveillance de la police lors de son retour en France, mais

il voudrait en éluder l'action et se rendre librement à Paris. Cette prétention ne saurait être admise.

Cependant Cambronne s'impatientait d'attendre vainement la réponse du ministre de la guerre à sa lettre du 10 octobre. Le temps lui paraissait long dans sa prison d'Ashburton, petite ville du Devonshire, sur les bords de Dortmoor ; il demanda à rentrer en France sans attendre les conventions générales relatives au rapatriement des prisonniers de guerre.

Nous avions espéré trouver aux archives de l'Amirauté anglaise — département qui administrait alors les pontons — quelques documents intéressants, mais le classement n'en est pas fait ; les livres d' « Ashburton Prison » ne sont complets que jusqu'à l'année 1797. Toutefois, grâce à l'obligeance de M. John O'Neill, nous pouvons donner trois lettres enfouies au « Public Record Office » et qui concernent Cambronne :

Transport office, 6th Decr 1815.

[To] J. W. Croker, Esq., Admiralty.

Sir, you will be pleased to lay before the Right Honourable the Lords commissioners of the Admiralty the enclosed copy of a letter from Mr. J. Gribble, the agent for prisoners of war at Ashburton, preferring the request of general Cambronne and three other French prisoners of war(1) at that place to be permitted to return to France by way of Dover, without waiting for the general arrangement and we request that you will signify to us their Lordships' directions thereupon. We are, Sir, your most obedient and humble servants,

R. G. — J. H. — J. F. [Ce sont les « Commissioners for transports »]

(1) C'étaient MM. de Saint-Hilaire et les lieutenants-colonels Denneberg et Renneberg.

7th Decr 1815.

[To] W. Hamilton, esq.

Sir, I am commanded by my Lords commissioners of the Admiralty to send herewith copy of a letter from Mr. Joseph Gribble, agent for prisoners of war at Ashburton, preferring the request of general Cambronne and three other French prisoners to be permitted to return to France at their own expense by way of Dover, without waiting for the general arrrangement; and to request what answer Lord Castlereagh would suggest as fit to be given to the application in question, or to any other of a similar nature. I am etc., J. B.

18th Decr 1815.

[To] Major general Sir H. Bunbury.

Sir, with reference to Lord Bathurst's communication to my Lords Commissioners of the Admiralty, of the 16 th inst., relative to the release of the French prisoners of war, I have it in command to acquaint you, for the information of his Lordship, that they have issued a warrant to the commissioners for Transports immediately to send all French prisoners of war to the ports of Cherburg, Havre, or Morlaix, as may be most convenient; and to caution the parole of other prisoners, who may be allowed to find their own way home, from landing at Calais. I am etc., J. B.

Cambronne eût été rapatrié à Cherbourg, au Havre où à Morlaix s'il eût suivi le sort commun des autres prisonniers de guerre; comme il offrait de se rendre en France à ses frais, il obtint l'autorisation de débarquer à Calais.

Avant de partir, Cambronne prit soin de se munir d'un certificat du docteur Loran qui l'avait soigné pendant son séjour en Angleterre et qui lui délivra la pièce suivante :

Je certifie avoir eu soin de la blessure de M. le général *Cambrun*, reçue à Waterloo et dont j'ai tiré six esquilles.

Ashburton, 13 décembre 1815.

LORAN.

Le même jour, il prévenait son cousin, M. Waubert, négociant, rue Meslay à Paris de son retour :

Mon cher cousin,

Je pars ce jour pour France, j'espère donc sous peu avoir le plaisir de vous voir et de vous embrasser, ainsi que votre épouse et vos enfants.

Amitié pour la vie,
Le Baron CAMBRONNE.

Il écrivit aussi une nouvelle lettre (1) au ministre de la guerre, toujours à la même date :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que je pars aujourd'hui pour me rendre à Paris, pour y être jugé conformément à l'ordonnance du Roi. Je passe par Calais, où je compte descendre.

En effet, il débarqua le 17 décembre à Calais, se fit conduire chez le commandant de la place qui le mit sous la garde d'un capitaine en demi-solde, M. Cresson, du ci-devant 1er léger, avec mission de l'escorter jusqu'à Paris. Tout en confiant ce soin à cet officier, le colonel lieutenant du roi à Calais s'en excusait auprès du commandant de la 16e division militaire, le marquis de Jumilhac. Il n'avait en tout à sa disposition que cinq gendarmes continuellement en courses pour les réquisitions et c'est pourquoi il avait fait choix du capitaine Cresson, sur lequel il croyait pouvoir compter.

D'ailleurs cette arrivée avait provoqué dans le monde officiel une vive émotion. Le maire de Calais en avait avisé directement le ministre de la police générale ; le

---

(1) Cette lettre transmise par le Transport-Office au ministre de la marine et par le ministre de la marine à son collègue de la guerre, ne parvint à destination que le 28 décembre suivant :

La bureaucratie n'a guère changé de système depuis.

sous-préfet de Boulogne, prévenu du débarquement de Cambronne, de M. de Saint-Hilaire et des lieutenants-colonels Denneberg et Renneberg, en avait fait autant, non sans signaler qu'arrivé à trois heures du matin, Cambronne ne s'était présenté chez le lieutenant du roi qu'à une heure de l'après-midi.

C'était sur le paquebot le *Modeste*, capitaine Grandin, que Cambronne avait fait la traversée. Il avait dormi, puis à son réveil, écrit à sa mère qu'il partait pour Paris et qu'il l'engageait à n'avoir aucune crainte à son sujet.

Au lieutenant du roi, Louis-François Magnier, chevalier de Baina, il donna sa parole d'honneur qu'il se conformerait aux instructions données au capitaine Cresson et que, dès ce moment, il se regardait comme son prisonnier.

Le préfet du Pas-de-Calais avisa le ministre de la police le 19 décembre seulement ; enfin, le lendemain, le marquis de Jumilhac écrivait au ministre de la guerre :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de l'arrivée du général Cambronne à Calais : des ordres ont été donnés de suite pour que le général soit conduit à Paris et remis à M. le comte de Rochouard. Il a été confié à M. Cresson, capitaine au ci-devant 1er léger, qui est chargé de sa garde.

Le marquis DE JUMILHAC,
Lieutenant général commandant la 16e division militaire.

Lille, le 20 décembre 1815.

Mais cette lettre officielle n'était plus que de pure forme ; à l'heure même où elle était écrite, Cambronne s'était déjà présenté au général Despinois et avait été écroué à l'Abbaye, où d'autre officiers généraux attendaient également qu'il eût été statué sur leur sort.

CHAPITRE XIV

AU CONSEIL DE GUERRE

Cambronne avait exprimé, dès le premier jour de son emprisonnement, le désir que l'instruction de son procès ne traînât pas en longueur. Il venait de passer près de six mois dans les cachots d'Angleterre, il ne tenait pas à subir en France, dans son propre pays, une aussi interminable détention. Il figure au dossier une lettre de lui sollicitant, comme une faveur, la prompte expédition de l'affaire et le ministre de la guerre se rencontrait avec lui pour transmettre au parquet du conseil de guerre la même recommandation.

Néanmoins, une inconcevable lenteur présidait à l'examen du dossier. Les semaines succédaient aux semaines, les mois aux mois, sans que l'instruction parût avancer beaucoup. Le moindre document nécessaire aux poursuites demandait des jours de recherches avant de parvenir au rapporteur, le chef de bataillon Delon. Les exemplaires de la fameuse proclamation du 1er mars 1815 étaient introuvables : il n'y en avait pas un seul, même en placard, dans les bureaux de la police générale qui, pourtant, lors des Cent-Jours, en avait ordonné la réimpression et l'affichage. Lottin, l'imprimeur ordinaire de la Préfecture de police, n'avait pas été chargé de ce travail tout de confiance. C'était l'Imprimerie royale qui avait reproduit cette proclamation dont un seul exemplaire fut retrouvé et annexé au dossier de Cambronne, après une

interminable correspondance entre le parquet du Conseil de guerre et les différents services publics. (1).

Mêmes difficultés et mêmes lenteurs pour vérifier si, comme il l'affirmait, Cambronne avait effectivement annoncé aux ministres de la guerre et de la marine son intention de donner au roi une preuve de sa soumission en se présentant de lui-même devant les juges qui lui désignés et si, en octobre 1814, il avait écrit au lieutenant-colonel comte Curial pour lui demander sa bienveillance au cas où par un motif quelconque il viendrait à quitter l'île d'Elbe et le service de Napoléon. (2)

Pendant ce temps, Cambronne préparait lui aussi sa sa défense. Sur les conseils de son avocat, il faisait appel au souvenir de ceux auxquels il avait pu rendre service au cours de sa carrière, en ayant soin de les choisir surtout parmi les hommes dévoués à la dynastie des Bourbons. C'est ainsi que les certificats de l'abbé Dumenil, curé de Ville-l'Evèque, d'Yves Chataignier, de M. Rado Dumatz, du baron Deurbroucq, etc., datent de janvier et de février 1816.

---

(1) Archives Nationales F 7 6679. Lettre du rapporteur Delon au Ministre de la Police Générale en date du 19 février 1816. — Lettre du préfet du police du 22 février 1816 au secrétaire général du Ministère de la Police. — Lettre du secrétaire général du Ministère de la Police à M. Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie Royale. — Lettre du directeur de l'Imprimerie Royale au ministre de la police, en date du 24 février 1816. — Lettre du ministre de la police (sans date) au rapporteur Delon.

(2). Archives Nationales F 7 6679. Lettre du rapporteur Delon au ministre de la Police Générale en date du 20 février 1816. — Lettre du ministre de la Police en réponse, le 21 février. — Lettre du rapporteur Delon au ministre de la police générale, le 8 avril 1816. — Réponse du bureau perticulier de la police générale, en date du 17 avril 1816.

Dans un autre ordre d'idées, il se fit remettre un certificat médical destiné à tranquilliser le gouvernement de Louis XVIII sur ses prétentions éventuelles à reprendre du service militaire. Il s'était adressé dans ce but, au docteur Cochenet, qui avait été chirurgien-major du 1er régiment de chasseurs à pied de la Vieille Garde qu'il avait commandé (1) et voici la pièce intéressante qui lui fut remise (2) :

Je soussigné, docteur en médecine, membre de la Légion d'honneur et chirurgien de l'ex-premier régiment des chasseurs à pied de la Vieille Garde, certifie que M. le baron Cambronne, commandant le dit régiment, a reçu cinq coups de feu :

1°) Une balle qui est entrée à la partie externe inférieure du bras gauche et sortie à celle moyenne interne de cette extrémité, a produit une blessure de six pouces de long, d'où résultent des cicatrices profondes et adhérentes, faiblesse et gêne dans toute l'extrémité pectorale gauche, particulièrement des mouvements du doigt auriculaire. Il ne se sert de ce bras qu'avec beaucoup de peine.

2°) Une autre cicatrice au côté gauche de la poitrine, suite d'un coup de feu.

3°) Deux coups de feu à la partie supérieure antérieure de la cuisse droite et un autre coup de mitraille à la même extrémité pelvienne, voisine des deux autres.

Il résulte de ces trois blessures un engorgement considérable à cette partie, raideur et gêne dans la progression.

---

(1) D'une note qui figure aux archives du ministère de la guerre, il résulte que depuis le 19 juin 1815, c'est-à-dire dès le lendemain de Waterloo, Cambronne n'avait été compté que pour mémoire dans les revues de corps de son ancien régiment. Il avait été rayé définitivement des contrôles le 11 octobre 1815 par suite du licenciement du 1er régiment de chasseurs à pied de l'ex-garde.

C'est sans doute à ce moment que le docteur Cochenet quitta ses fonctions de chirurgien-major et alla s'établir à Metz pour y exercer la médecine.

(2) Archives du ministère de la guerre.

J'estime que l'ensemble de ces graves blessures mettent M. le général Cambronne hors d'état de pouvoir continuer son service militaire.

Fait à Metz, le 21 janvier 1816.
COCHENET
D. M.

Il correspondait avec le dehors, avec sa mère notamment (1) et charmait du mieux qu'il pouvait, en compagnie du général Drouot dont il partageait la chambre, du général Berton, d'autres encore, enfermés comme lui à la prison de l'Abbaye, les ennuis d'une interminable captivité. Mais, même là, ils étaient l'objet d'une surveillance policière dont nous retrouvons les traces dans la note suivante qui porte la date du 24 janvier 1816 et qui était destinée au ministre de la police générale (2) :

Une personne qui est allée voir hier le général Cambronne à Labbaye, m'a raconté, qu'il était dans la même chambre du général Drouot, qu'il les y avoit vus rians et fumans leurs pipes, qu'ils l'avoient beaucoup questionné sur l'oppinion publique, que Cambronne avoit demandé des nouvelles d'un régiment dont il n'est resté que 200 hommes après la bataille du mont Saint-Jean, et s'il était à Paris, je ne me rappel pas du nº de ce régiment ; la personne m'a dit avoir observé que d'après ses gestes et quelques mots entrecoupés, que ce régiment lui étoit dévoué.

Il s'attend, a-t-il-dit, d'être condamné ; et il prépare une

(1) Le catalogue de lettres autographes vendues le 25 mai 1852 (Paris, Laverdet, 1852, in-8º), qui figure sous le nº 58179 de la Bibliothèque publique de Nantes, porte cete mention au nom de notre héros :

« *Cambronne*. Lettre autogr. Signée à M. 3 janvier 1816.
» 1 p. in-4º n. mss.
» Envoi de ses états de service avec des rectifications sur sa prise
» à Waterloo, sa blessure, sa rentrée en France, etc.

Il serait intéressant de savoir entre quelles mains se trouve aujourd'hui cette lettre et de pouvoir la publier.

(2) Archives nationales, F 7 6679.

défense, qui aura plutôt pour but d'exciter les soldats à la révolte que pour sa justiffication.

Le chef de bataillon Delon, rapporteur,— ce qui équivaut aux fonctions de juge d'instruction en matière civile — lui fit subir quatre interrogatoires, le 29 janvier 1816, le 15 février, le 2 avril, puis le 20 et c'est le 26 qu'il comparaissait enfin devant le premier conseil de guerre de la première division militaire de la Seine.

L'histoire s'est déjà prononcée sur le caractère honteux et odieux des procès que la Restauration intenta aux officiers généraux qui, pendant les Cent-Jours, s'étaient laissés aller à suivre la fortune de Napoléon. Quelle qu'ait été leur attitude ou du moins l'attitude de quelques-uns d'entre eux à l'égard du gouvernement déchu, il était impossible de ne pas se souvenir de la gloire qu'ils avaient conquise à l'armée et à la France elle-même pendant les guerres de la République, du Consulat et de l'Empire, il fallait se rappeler qu'au cours de cette dernière et désastreuse campagne, c'était contre la coalition anglo-prussienne qu'ils s'étaient battus dans les plaines de Waterloo et le roi de France se fût honoré en oubliant la trahison dont il se prétendait victime, l'attaque à main armée dirigée contre un régime qui ne s'était même pas défendu, et en n'évoquant que l'image puissante de cette résistance suprême à l'envahisseur. Mais il y avait trop de rancune dans le cœur de ces émigrés qui revenaient en France assoiffés de vengeance, pour espérer de leur part une générosité qu'ils auraient considérée comme de la faiblesse. L'exécution de Ney, de Labédoyère, de Mouton-Duvernet, restera à la charge de cette restauration, justement qualifiée de Terreur blanche, comme une tache que rien ne saurait effacer.

Mais si l'on arrive encore à s'expliquer l'irritation de Louis XVIII contre les généraux qui lui avaient prêté serment de fidélité et qui, après avoir accepté de lui le commandement de ses troupes, n'avaient pu résister à l'entrainement universel et s'étaient mis au service de l'empereur qu'ils avaient reçu mission de combattre, il est au contraire difficile de comprendre comment des hommes qui n'avaient rien promis au nouveau régime purent, comme Drouot et Cambronne, être l'objet d'un ressentiment que rien ne justifiait.

C'est là ce qui rendait le procès intenté à Cambronne particulièrement répugnant et il semble que ce soit ce sentiment qui aît dominé, même parmi les partisans les plus dévoués de la monarchie légitime. Nous en avons un premier témoignage dans la difficulté que rencontra le lieutenant-général Despinois pour constituer le conseil de guerre et surtout pour en désigner le président.

M. de Foissac-Latour, maréchal-de-camp, qui faisait partie de la garde royale, protesta vivement contre sa nomination. Il invoqua divers motifs tirés de sa situation militaire et des règles de la hiérarchie et de la discipline pour se soustraire à cette douloureuse obligation, des lettres furent échangées entre lui et ses chefs et finalement il n'obéit qu'à un ordre si formel qu'aucune réplique n'était plus possible.

Il en fut de même du comte Edmond de Périgord qui, lui aussi, fit d'inutiles efforts pour ne pas siéger. A l'un et à l'autre, le ministre de la guerre fit répondre entr'autres arguments, que c'était à l'accusé qu'il appartenait de contester, si bon lui semblait, la régularité de la composition du conseil, mais qu'ils ne pouvaient prendre

les devants et refuser de déférer à un service commandé (1).

Le Conseil comprenait donc, comme président, M. de Foissac-Latour, et comme juges MM. Edmond de Périgord, et Aymé de la Chevalerie, maréchaux-de-camp, Moulin, colonel, de Pons et Louis de Vergennes, chefs d'escadron et de Gouy, capitaine.

Le chef de bataillon Delon était rapporteur ; le capitaine Dutuit, procureur du roi. Les fonctions de greffier étaient remplies par M. Boudin.

On sait combien sont émouvants d'habitude les débats devant le conseil de guerre, où l'appareil déjà imposant de la justice ordinaire emprunte un caractère plus solennel encore à l'uniforme des juges militaires, surtout quand c'est un officier supérieur qui est l'objet de l'accusation. Mais ce n'était pas seulement un vulgaire sentiment de curiosité qui avait attiré dans la salle d'audience une foule considérable, c'était un mouvement d'inexprimable sympathie pour celui qui, dans des jours de deuil et de découragement, avait incarné en quelque sorte en sa personne le cri suprême de la Grande Armée. Il n'avait d'ailleurs qu'à paraître pour que, rien qu'à sa vue, il en portât l'admirable et vivant témoignage. N'avait-il pas encore, au-dessus de l'œil gauche, la cicatrice profonde d'une des blessures qu'il avait reçues à Waterloo ?

Auprès de lui est assis son avocat, un jeune homme de vingt-cinq ans, qui jusqu'à présent n'a fait qu'assister son père dans la défense du maréchal Ney et plaider pour le général Debelle mais que l'acquittement de Cambronne va mettre en relief et qui, à partir de cette date, étonnera

(1) Archives du ministère de la guerre.

le monde par la merveilleuse puissance de son talent, la noblesse de ses sentiments et la loyauté de son caractère.

Il s'appelle Berryer.

C'est un royaliste convaincu et pourtant il a accepté de défendre Cambronne, un des fidèles partisans de l'usurpateur, infligeant ainsi au régime qui lui est cher un blâme implicite que l'opinion ratifiera. Dès à présent, avant même qu'il se soit levé à la barre, on sait que, parmi les défenseurs les plus énergiques du trône et de l'autel, il s'en trouve qui osent regretter les rigueurs dirigées contre les serviteurs de Napoléon et consacrer leur talent à la noble défense des vaincus.

L'interrogatoire commence, reproduisant presque textuellement ceux que Cambronne a déjà subis à l'instruction. Rarement défense plus simple, plus énergique, plus loyale fût présentée. Cambronne qui n'était qu'un soldat ignorant les subtils détours de la parole, sut, rien que par la force même de son courage civique, trouver les plus heureuses formules de l'éloquence. Pas un seul instant il ne renia son dévouement absolu à la cause vaincue et devant ses juges qui portaient tous la cocarde blanche au chapeau comme au cœur, il n'hésita pas à proclamer qu'il avait tout fait pour lui substituer la cocarde tricolore. Il fut héroïque devant ses juges comme il l'avait été sur le champ de bataille et cette page doit compter, suivant nous parmi les plus belles de l'histoire de Cambronne: suivant l'usage, le greffier commença par donner lecture des interrogatoires du général qui constitueraient en quelque sorte le rapport de l'affaire, et qu'il est indispensable de reproduire ici:

PREMIER INTERROGATOIRE

D. — M. le général, à quelle époque, dans quel lieu et pour quel motif avez vous été arrêté? — R. Je n'ai point été arrêté; j'étais prisonnier de guerre en Angleterre. Ayant eu ma liberté par suite du traité de paix, et connaissant l'ordonnance du Roi du 24 juillet dernier, je m'empressai d'écrire à Son Excellence, le ministre de la police générale pour lui faire part que j'allais embarquer pour rentrer en France, dans l'intention de donner une preuve de ma soumission à S. M. en me présentant devant les juges qu'on désignerait. Je demandais seulement de ne point être arrêté lors de mon débarquement, et de pouvoir me rendre librement à Paris. Arrivé à Calais, je me présentai, le 17 décembre dernier, au commandant de la place, et le même jour je partis pour Paris, accompagné d'un officier à demi solde qui me fut donné par le commandant. M'étant présenté en cette dernière ville à M. le lieutenant général Despinois, commandant la division, il me fit conduire par un adjudant de place à l'Abbaye (1).

D. Quelles étaient vos fonctions au 1er mars 1814?

R. J'étais général de brigade, commandant le 1er régiment de chasseurs à pied de l'ex-vieille garde.

D. Où vous trouviez-vous lors de l'abdication de Napoléon, en avril de la même année?

R. J'étais à Fontainebleau, retenu dans mon lit par suite des blessures que j'avais reçues à la bataille de Craone et sous les murs de Paris.

D. A cette époque, la France est restée sous le gouvernement de ses légitimes souverains; l'armée française en masse et individuellement a donné son adhésion; elle a reconnu S. M. Louis XVIII pour son légitime souverain; elle a prêté serment d'obéissance et de fidélité. Avez-vous suivi son exemple?

R. Le traité du 11 avril 1814 ayant accordé à Napoléon la souve-

(1) Lors de la lecture de cet interrogatoire à l'audience, le rapporteur fit savoir qu'à sa demande de renseignement, le ministre de la police avait répondu en lui transmettant deux lettres du général Cambronne, l'une du 10 octobre 1815 annonçant son retour prochain en France, l'autre du 13 du même mois annonçant son arrivée imminente à Calais.

raineté de l'île d'Elbe, avec le titre d'empereur, avec, en outre, l'autorisation d'emmener quatre cents hommes de troupe, je me suis fait un devoir de partager le sort de mon ancien souverain, et j'ai accepté le commandement de ces troupes, qui me fut donné la veille de leur départ de Fontainebleau. N'ayant pas quitté mon ancien souverain, je me suis considéré comme n'étant plus sujet français. J'ai pensé que je n'étais astreint à aucun serment envers S. M. Louis XVIII. Je n'en ai donc prêté d'aucune nature, ni fait aucun acte d'adhésion (1).

D. Où étiez-vous au 1er mars 1815 ?

R. Parti de l'île d'Elbe avec Napoléon, je suis débarqué, avec lui et ses troupes, sur les côtes de Provence, et le 1er mars nous étions au golfe Juan.

D. Qu'avez-vous fait du 1er au 20 mars ?

R. J'ai commandé l'avant-garde des troupes de Napoléon jusqu'à 3 heures avant l'arrivée à Lyon. Depuis cette époque, j'ai cessé d'avoir un commandement, et je l'ai précédé ou suivi jusqu'à son arrivée à Paris.

D. Qu'êtes-vous devenu depuis le 20 mars dernier, jusqu'au jour de votre rentrée en France, venant d'Angleterre ?

R. J'ai repris le commandement du 1er régiment des chasseurs à pied de la garde, à l'arrivée de ce corps à Paris. Quelque temps après, je fus promu au grade de lieutenant-général, que je refusai d'accepter, en annonçant que, dans le cas où l'on me forcerait d'accepter, je prendrais ma retraite. Je quittai Paris avec la garde lorsqu'elle partit pour l'armée. Blessé et laissé pour mort à la bataille du 18 juin, je fus fait prisonnier par les Anglais et conduit en Angleterre, d'où je suis revenu, comme je l'ai dit plus haut.

D. Quelles étaient vos fonctions à l'île d'Elbe ?

R. J'étais commandant de la place de Porto-Ferrajo.

D. Postérieurement au 11 avril 1814, avant d'avoir quitté la France, depuis votre arrivée à l'île d'Elbe, pendant le séjour que vous y avez fait et depuis votre débarquement en France,

---

(1) A ce moment, le rapporteur donna lecture d'une copie du traité de Fontainebleau du 11 avril 1814 que le ministre de la guerre lui avait envoyé sur sa demande.

n'avez-vous adressé au Roi ou à ses ministres aucun acte de soumission ? N'avez-vous fait enfin, ni démarches, ni actes, ni demandes, ayant pour but votre rentrée en France pour y vivre en fidèle sujet de S. M. Louis XVIII ?

R Me considérant comme sujet d'un prince étranger, je ne me suis point cru dans l'obligation de faire ni démarches, ni actes de cette nature envers le Roi de France ou ses ministres. Je me suis borné, pendant mon séjour à l'île d'Elbe, à une époque dont je ne me rappelle plus, d'écrire à M. le lieutenant-général comte Curial, pour l'inviter à me conserver sa bienveillance, et lui faire part de mon désir d'employer son crédit, dans le cas où la mort de Napoléon me laisserait libre pour rentrer en France, et reprendre ma qualité et mes droits de citoyen français. Je n'ai point reçu de réponse (1).

DEUXIÈME INTERROGATOIRE

D. Depuis votre sortie de France, ou pendant votre séjour à l'île d'Elbe, n'avez vous pas reçu des ordres du Roi ou de ses ministres, annulant l'autorisation qui avait pu vous être donnée de passer à un service étranger, et vous enjoignant de rentrer en France sur le champ, ou dans un délai déterminé ?

R. Je n'ai jamais reçu d'ordres semblables.

D. Quelles étaient vos occupations à l'île d'Elbe ?

R. J'étais commandant de place à Porto-Ferrajo, chargé de la police militaire et de l'instruction des corps organisés en bataillons.

D. A quelle époque avez vous eu connaissance du projet de Napoléon de quitter l'île d'Elbe pour tenter une invasion en France ?

R. Trois jours avant l'embarquement, Napoléon me donna l'ordre de me tenir prêt à partir sans me faire connaître ses projets et notre destination, et en me donnant également l'ordre de

---

(1) Informations prises par le rapporteur auprès du ministre de la guerre, il n'existait en effet aucun acte de soumission du général Cambronne au roi, avant le 20 juillet 1815. Ce renseignement fut, lors de la lecture de ce passage de l'interrogatoire, fourni par le rapporteur aux membres du conseil de guerre.

ne faire connaître ce départ à qui que ce soit. Ce n'est qu'à bord du bâtiment, le deuxième ou troisième jour de la traversée, qu'il parut sur le pont avec la cocarde tricolore au chapeau, et nous dit que nous allions en France.

D. Ne fîtes vous aucune observation?

R. Les troupes poussèrent des vivats ; soldat et sujet de Napoléon, je crus n'avoir qu'à obéir.

R. Antérieurement au départ de l'île d'Elbe, n'avez vous pas fait de voyage en France, soit pour vos affaires particulières, soit pour remplir quelque mission qui vous aurait été donnée par Napoléon?

R. Je n'ai jamais quitté l'île d'Elbe qu'au moment de l'embarquement général.

D. Si vous n'avez pas fait de voyages en France, ayant pour but de préparer la réussite de l'invasion de Napoléon, du moins avez vous entretenu quelque correspondance à cet égard, soit avec vos amis particuliers, soit avec les partisans de Napoléon, et les ennemis de la France et de son légitime souverain Louis XVIII ?

R. Jamais je n'ai eu de correspondances politiques; entièrement militaire, je ne m'occupais que de mon état et des soldats sous mes ordres. Pendant mon séjour à l'île d'Elbe, je n'ai écrit qu'à ma mère qui habite Saint-Sébastien près de Nantes, et une fois à M. le lieutenant général comte Curial, pour le prévenir qu'en cas que, pour un motif quelconque, je me décidasse à quitter le service de Napoléon, j'aurais recours à sa protection pour obtenir la permission de rentrer en France, et d'y vivre tranquillement au sein de ma famille (1).

D. Puisque vous n'aviez accompagné Napoléon à l'île d'Elbe que par suite du traité du 11 avril 1814, et d'après l'autorisation

---

(1) Le général Curial avait été sollicité par le rapporteur de produire cette lettre, mais il l'avait déjà envoyée, quelque insignifiante qu'elle fût comme politique, au directeur général de la police qui ne parvint pas à la retrouver dans les bureaux de son ministère. Le sens en était conforme à celui qu'avait indiqué Cambronne.

Le rapporteur, à défaut de la lettre même, fournit ces renseignements au conseil.

accordée par ce traité, vous n'aviez pas besoin d'avoir recours à la protection de qui que ce soit pour obtenir votre rentrée en France, l'article 18 de ce traité vous laissait, pendant trois ans, la faculté d'y rentrer sans vous soumettre à aucune démarche, ni à aucune formalité.

R. Ayant accepté les fonctions de commandant de Porto-Ferrajo, ayant suivi Napoléon, devenu souverain de l'île d'Elbe, peu au fait de ce qui constitue les droits politiques, je me regardais comme ayant perdu tous mes droits de citoyen français, comme étant devenu étranger à la France, et par conséquent comme ne pouvant y rentrer qu'après en avoir demandé et obtenu l'autorisation.

D. Vous prétendez n'avoir agi, en portant les armes contre la France, que comme étranger et sujet d'un souverain étranger ; je dois vous observer qu'en admettant même que Napoléon fût réellement un souverain étranger, autorisé par le droit des nations à faire la guerre à la France, vous ne pouviez, dans cette hypothèse, vous considérer que comme un Français autorisé à servir une puissance étrangère ; et dans cette position, vous sentez que les lois et l'honneur vous prohibaient de porter les armes contre la France.

R. Passé au service du Prince Souverain de l'île d'Elbe, non par une simple autorisation du Roi de France, mais par suite des conditions stipulées dans le traité du 11 avril 1814, j'ai cru, puisque par ce traité je restais sujet de Napoléon, sans aucune restriction ni condition, que les liens qui m'attachaient à la France étaient entièrement rompus, et que je devais aveugle obéissance au Souverain auquel j'obéissais depuis si longtemps, et que j'avais cru ne pas devoir abandonner, par cela même qu'il était malheureux.

D. Je dois vous faire observer que, d'après le sens des art. 17 et 18 du traité dont vous excipez, vous ne perdiez, en suivant Napoléon, la qualité de Français qu'au bout de trois ans et qu'en conséquence, vous n'étiez délié qu'après ces trois ans des obligations et des devoirs de citoyen français.

R. Je me suis considéré comme sujet d'un souverain étranger du moment où, par suite du traité déjà cité, Napoléon a été reconnu souverain de l'île d'Elbe, et voilà pourquoi je n'ai fait

aucun acte d'adhésion au Gouvernement provisoire, ni n'ai prêté aucun serment de fidélité à S. M. Louis XVIII jusqu'au 20 juillet dernier, que, dégagé de mes serments par la seconde abdication de Napoléon, j'ai adressé d'Angleterre, où j'étais prisonnier, à Son Excellence le ministre, mon adhésion au gouvernement royal, en le priant de mettre sous les yeux de S. M. mon serment de fidélité, serment qu'on ne doit pas craindre de me voir trahir. (1) J'ai considéré l'article 18 comme seulement facultatif, et accordant aux Français qui auraient suivi Napoléon, la faveur de reprendre, par leur simple retour en France, leurs droits de citoyen français, dans le cas où ils voudraient prendre ce parti. Voilà pourquoi, et dans quel sens, j'avais écrit à M. le lieutenant-général, comte Curial, en profitant du motif que me donnait le besoin de régulariser ma comptabilité pour objet de service, avant mon départ de France, mon désir étant de rentrer dans mon ancienne patrie, si un événement ou des circonstances quelconques m'avaient décidé à quitter l'île d'Elbe et le service de Napoléon.

TROISIÈME INTERROGATOIRE

D. Vous avez déclaré, dans un de vos interrogatoires précédents, que Napoléon, trois jours avant de quitter l'île d'Elbe, vous donna l'ordre de vous tenir prêt à partir, sans vous faire connaître pour quelle destination, et que ce ne fut que le deuxième ou le troisième jour de la traversée que vous fûtes instruit, ainsi que la troupe, que vous alliez en France. Comment croire que Napoléon, qui avait fait connaître, avant son départ, son projet aux généraux Bertrand et Drouot, n'ait pas eu en vous la même confiance, vous, comme eux officier général, vous, sur le dévouement duquel il n'avait probablement aucun doute ?

R. Napoléon, après m'avoir donné l'ordre de me tenir prêt à partir, s'adressant à moi, m'interpella en me disant : *Cambronne, où allons-nous?* Je lui répondis : *Je n'ai jamais cherché à pénétrer les secrets de mon souverain, je vous suis tout dévoué.* Napo-

---

(1) Nous avons donné cette lettre à sa date. Elle fut lue au conseil de guerre par le rapporteur à qui elle avait été transmise par le commandant de la 1re division militaire.

léon n'ajoutant rien de plus, je me bornai effectivement à me tenir prêt à obéir à ses ordres, sans chercher à savoir où nous devions aller, ni par quel motif il m'en faisait part.

D. Une fois instruit que les projets de Napoléon, en quittant l'île d'Elbe, avaient pour but une invasion en France et le projet de détrôner le légitime souverain, n'avez-vous pas réfléchi sur la déloyauté de cette entreprise, ses difficultés, ses dangers et les malheurs qu'elle devait nécessairement attirer sur la France ?

R. Soldat et sujet, je ne pouvais abandonner mon souverain sans lâcheté, j'ai rejeté toute réflexion, mon devoir l'a emporté.

D. Vous ne vous considériez sujet de Napsléon comme souverain étranger, et lui devant à cet effet pleine et entière obéissance que par suite du traité du 11 avril 1814, d'après lequel Napoléon avait renoncé à toute domination sur la France et l'Italie. Lorsque vous avez eu connaissance que, contre la foi des traités, Napoléon attaquait le Roi de France et prenait la qualité d'Empereur des Français, ne deviez-vous pas vous considérer comme dégagé de vos devoirs envers Napoléon, et des serments que vous pouviez lui avoir prêtés par suite de ce traité dont il violait les premières et principales conditions? En n'agissant pas ainsi, et favorisant de tous vos moyens l'invasion, ne vous êtes-vous pas exposé à ce qu'on ne voie en vous que le complice de l'auteur de l'attentat, et non le sujet d'un souverain étranger qui combat avec honneur les ennemis de son prince ?

R. Le traité de Fontainebleau m'avait imposé des obligations envers Napoléon. Ne me considérant pas comme Français, j'ai dû lui obéir passivement : les titres qu'a pris Napoléon à son arrivée en France, ne lui ôtaient pas ceux de souverain de l'île d'Elbe; c'étaient donc toujours les mêmes devoirs qui me liaient à lui, c'étaient les mêmes principes qui me faisaient agir.

D. Avez-vous eu connaissance de l'ordonnance de S. M. du 6 mars de l'année dernière ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cette ordonnance.

D. Cette ordonnance ayant eu la publicité que l'on donne à toutes les lois émanées de l'autorité souveraine ou législative, tous les habitants de la France sont censés, de droit ou de fait, en avoir la connaissance, et étaient tenus d'y obéir. Cette ordonnance était impérative; elle traçait leur devoir à tous les Fran-

çais qui, séduits ou égarés, avaient pu s'être réunis à Napoléon; pourquoi n'avez-vous pas obéi?

R. Je puis vous assurer de nouveau, et avec vérité, que je n'ai eu connaisance de cette ordonnance que depuis que je suis détenu; mais j'en aurais eu connaissance dès mon débarquement, ou avant mon arrivée à Pàris avec Napoléon que, ne me regardant pas comme Français, étant au coutraire sujet d'un souverain étranger, je n'aurais pas cru être dans l'obligation de m'y soumettre.

D. N'avez-vous pas signé une proclamation sous la date du 1er mars et du golfe Juan, ladite proclamation faite au nom des troupes de la Garde de Napoléon, et par laquelle les Français, et surtout l'armée, étaient invités à quitter leur légitime souverain, pour se réunir sous les drapeaux de Napoléon?

R. J'ai signé, il est vrai, une proclamation sous cette date, elle avait été rédigée par Napoléon lui-même, et d'après ses ordres, elle a été signée par tous les militaires qui savaient écrire, n'importe leur grade.

D. Vous n'êtes donc ni l'auteur, ni l'un des rédacteurs de cette proclamation?

R. Non, Monsieur.

D. Pourquoi signer une proclamation aussi incendiaire, et dont les principes étaient si contraires au droit des gens, en admettant même que Napoléon fût un souverain étranger, et qu'en cette qualité il fît la guerre au Roi de France?

R. Sujet de Napoléon, je lui devais obéissance et faire ce qu'il m'ordonnait.

D. Je vous représente une proclamation insérée dans le *Moniteur*, du 21 mars de l'année dernière, portant la date du golfe Juan, 1er dudit mois et qui, faite au nom des généraux, officiers et soldats de l'ex-garde, est adressée à l'armée et paraît avoir été revêtue de votre signature. Reconnaissez-vous cette proclamation pour celle dont il est question, et, en foi de cette reconnaissanc, voulez-vous signer et parapher en marge de cet imprimé, ainsi que nous l'avons fait avec le greffier?

R. La proclamation que vous me représentez n'est point celle que j'ai signée; elle ne contenait pas les personnalités qui se trouvent dans celle insérée au *Moniteur*. Cette dernière n'étant

pas copie de celle à laquelle j'ai, par ordre de Napoléon, apposé ma signature, comme tous les autres militaires, je ne crois pas devoir, ni pouvoir la signer, ainsi que vous m'en faites l'invitation. (1)

D. Vous ne reconnaissez point la proclamation insérée dans le *Moniteur* pour être celle que vous avez signée Je vous en présente une en placard, portant la date susdite et qui paraît également revêtue de votre signature : la reconnaissez-vous pour être celle dont il est question ? et voulez-vous, en foi de cette reconnaissance, la signer et parapher, ainsi que nous l'avons déjà fait avec le greffier ?

R. Cette proclamation, quoique différente de celle que vous venez de me représenter, n'est pas encore la copie exacte de celle signifiée par Napoléon. Je ne crois pas, en conséquence, devoir ni pouvoir la signer, ainsi que vons m'y invitez.

D. Puisque vous ne reconnaissez aucune de ces deux proclamations pour être la véritable, pourriez-vous nous représenter l'original ou la copie manuscrite ou imprimée de cette proclamation ?

R. Napoléon, qui a fait cette proclamation, ne l'a pas laissée entre nos mains ; je ne l'ai lue qu'une fois, et je n'en ai jamais possédé de copie manuscrite ou imprimée.

D. Puisque vous ne pouvez représenter ni l'original, ni copie de cette proclamation, dites-nous dans quel sens et dans quel esprit elle était rédigée ?

R. On invitait les troupes à se ranger sous les drapeaux de Napoléon.

D. A cette invitation de se réunir sous les drapeaux de Napoléon, n'avait-on pas joint des personnalites injurieuses contre le Roi et son auguste famille ? N'ordonnait-on pas d'arracher et de fouler aux pieds la cocarde blanche et les drapeaux à la couleur de la famille royale ?

R. Je crois bien me rappeler qu'en invitant les troupes à se

---

(1) A l'audience, quand le greffier en fut arrivé à ce passage de la lecture des pièces, il commença à lire cette proclamation. Le président l'arrêta en lui faisant observer que la méconnaissance du document en rendait la lecture inutile.

réunir à celles de Napoléon, on les invitait en même temps de substituer à la cocarde blanche celle tricolore ; mais il n'y avait point d'ordre de fouler aux pieds les signes de la royauté ; il n'y avait non plus aucunes personnalités injurieuses pour S. M. et la famille royale.

D. Par suite d'un arrêté pris à la fin du mois de juin dernier par la commission du gouvernement provisoire, le ministre de la guerre a ordonné que les généraux Bertrand et Drouot seraient payés de leurs appointements depuis leur départ pour l'île d'Elbe, et pour tout le temps de leur séjour dans l'île ; vos appointements pour ce même temps ne vous auraient-ils pas été payés par suite d'un pareil arrêté ou de toute autre décision.

R. Non, Monsieur, et je vous remets en preuve deux certificats délivrés à cet effet par MM. les quartiers-maîtres Chaillou et Lanouy, certifiés par M. le sous-inspecteur aux revues Latrobe (1).

QUATRIÈME INTERROGATOIRE

D. Dans un de vos interrogatoires précédents, vous avez dit, à l'appui de l'opinion où vous étiez, d'être devenu totalement étranger à la France, que prévoyant le moment où pour un motif quelconque, vous vous décideriez à quitter l'île d'Elbe et le service de Napoléon pour rentrer en France et y vivre dans vos foyers, vous aviez écrit à M. le lieutenant-général comte Curial pour lui demander si vous pouviez compter sur sa protection, pour vous faire obtenir la permission de rentrer en France, dans le cas où vous vous décideriez effectivement à quitter l'île d'Elbe. Vous avez réclamé que cette lettre fût jointe aux pièces de la

---

(1) Le rapporteur interrompit à cet endroit la lecture des interrogatoires pour faire connaître la teneur de ces certificats. Il ajouta que, pour plus de certitude, il s'était adressé au ministère de la guerre d'où il lui avait été répondu qu'il n'existait dans les bureaux aucun acte constatant, au profit du général Cambronne, un rappel du traitement d'activité de son grade du 1er avril 1814, jour où il avait cessé d'être porté sur les contrôles jusqu'au 1er mars 1815.

Et comme le président demandait si Cambronne n'avait pas été compris dans l'arrêté du gouvernement provisoire qui rappelait Drouot, le rapporteur répondit négativement ajoutant que cet arrêté ne visait que les généraux Bertrand et Drouot.

procédure. Malgré mes recherches pour me la procurer, je n'ai pu l'obtenir. Je vous présente une lettre qui m'a été adressée par M. le lieutenant-général comte Curial, dites-nous si les expressions qui y sont relatées sont celles qui étaient consignées dans la lettre que vous lui aviez écrite, et dont vous aviez réclamé l'insertion au procès? — M. le maréchal-de-camp Cambronne ayant pris lecture de la lettre à nous adressée, le 21 mars dernier, par M. le comte Curial, commençant par ces mots : *Il est très vrai que, sans pouvoir préciser*, et finissant par ceux : *est parfaitement d'accord avec sa déclaration*, a déclaré que le paragraphe qui le concernait et qui relatait sa demande de la protection de M. le général, dans le cas où il désirerait rentrer en France, était bien ce qu'il avait écrit à ce général.

D. Depuis que vous avez quitté la France pour suivre Napoléon dans l'île d'Elbe, vous prétendez n'avoir agi que comme sujet d'un souverain étranger, et avoir ainsi renoncé à la qualité de citoyen français : pourquoi et comment avez-vous accepté la qualité de pair de France, dans la chambre créée par Napoléon, et pourquoi avez-vous siégé dans cette chambre ?

R. Avant que Napoléon ait été mis par le fait à la tête du gouvernement en France, j'ai agi en l'accompagnant comme sujet d'un souverain étranger. Lorsque Napoléon est redevenu le chef du gouvernement de la France, toutes les causes qui m'avaient fait renoncer à la qualité de Français ont cessé. Leur effet a cessé de même, et je suis redevenu Français, d'autant que j'étais dans le délai prescrit par le traité du 11 avril.

D. Puisque vous croyiez vous devoir en entier à Napoléon, pourquoi ne l'avez-vous pas suivi à l'île Sainte-Hélène ? ou au moins pourquoi n'avez-vous pas demandé à suivre celui que vous regardiez comme votre souverain ?

R. Les circonstances avaient changé ; il ne lui était plus accordé de troupes ; il n'était plus reconnu souverain ; il m'avait délié de mes serments par sa deuxième abdication. J'ai donc cru pouvoir et devoir me soumettre à S. M. Louis XVIII ; et à cet effet j'ai écrit à S. Exc. le ministre de la guerre, le 20 juillet dernier, pour le prier de mettre au pied du trône mon acte de soumission et mon serment de fidélité à S. M. ; et c'est par suite de cet acte qu'ayant appris en Angleterre, où j'étais pri-

sonnier de guerre, que j'étais porté sur la liste de l'ordonnance du Roi, du 24 juillet dernier, je me suis empressé de donner une preuve de respect et de soumission au souverain auquel j'avais adressé mon serment d'obéissance et de fidélité, et à cet effet, j'ai écrit à S. Exc. le ministre de la police générale, pour lui faire part qu'aussitôt que je serais libre, je m'empresserais de me rendre en France pour me présenter devant le tribunal appelé à prononcer sur mon sort : résolution que j'ai mise à exécution aussitôt que la paix est venue briser les liens qui me retenaient en Angleterre.

D. Je vous représente une lettre signée le baron Cambronne, datée d'Alhburton, *(sic)* le 10 octobre 1815, ne portant aucune suscription, commençant par ces mots : *apprenant que la paix est prochaine* et finissant par ceux-ci, *dont je vous aurai une éternelle reconnaissance*. Reconnaissez-vous cette lettre pour celle que vous avez écrite à S. Exc. le ministre de la police générale, et mentionnée dans votre réponse précédente ? En foi de la reconnaissance que vous pouvez en faire, voulez-vous la signer et parapher, ainsi que nous faisons avec notre greffier ?

R. Je reconnais cette lettre pour être celle mentionnée dans ma précédente réponse ; je veux bien la signer et la parapher, ainsi que vous m'y invitez.

D. Nous vous représentons l'acte de soumission au Roi et la lettre d'envoi de cette pièce au ministre de la guerre, datés d'Alhburton, le 20 juillet dernier, et dont vous avez parlé dans vos précédents interrogatoires, reconnaissez-vous ces deux pièces ?

R. Je les reconnais parfaitement pour être celles que j'adressai dans le temps à S. Exc.

D. M. le général, vous êtes traduit au premier conseil de guerre permanent de la première division militaire, prévenu des délits spécifiés en l'article 1er de l'ordonnance du Roi, du 24 juillet dernier, savoir : 1° de trahison envers le Roi, avant le 23 mars 1815 ; 2° d'avoir attaqué, à main armée, la France et le gouvernement, et 3° d'avoir usurpé le pouvoir par violence. Avez-vous quelques moyens de justification à ajouter à ceux déjà consignés dans vos précédents interrogatoires ?

R. J'avais prêté serment de fidélité à Napoléon, autorisé par

un traité ; je l'ai suivi quand il a quitté la France pour l'île d'Elbe. Sa deuxième abdication m'ayant dégagé de mes devoirs et de mes serments envers lui, j'ai envoyé, le 20 juillet dernier, mon acte de soumission et mon serment de fidélié à S. M. Louis XVIII ; je ne pouvais donc trahir le Roi avant cette époque ; et depuis, loin de me rendre coupable d'un pareil crime, j'ai donné des preuves de mon obéissance et de ma fidélité puisque, lorsque j'ai eu connaissance de l'ordonnance du Roi, du 24 juillet, me trouvant en pays étranger et libre de ne pas revenir en France, je n'ai pas balancé à venir me constituer prisonnier, lorsque j'en ai eu la faculté par suite du traité de paix. Je n'ai pas non plus, en aucune manière, usurpé le pouvoir par violence, et lorsque j'ai suivi Napoléon, à son départ de l'île d'Elbe, et que j'ai obéi à ses ordres, j'ai toujours agi de bonne foi et avec la conviction que j'étais son sujet entièrement étranger à la France. Je me regarde donc comme très innocent des crimes dont je suis accusé ; certain de l'impartiale équité de mes juges, j'attends, avec une respectueuse confiance, qu'ils prononcent sur mon sort.

Lecture est également donnée de diverses lettres de Cambronne, des certificats qui prouvaient son humanité (1) et de la lettre qui en accompagnait l'envoi :

Colonel,

J'ai l'honneur de vous envoyer quatre certificats que je vous prie de joindre à la procédure, afin que l'on voie que je ne fis jamais la guerre à l'opinion, mais seulement sur le champ de bataille et encore quand la victoire était déclarée, je faisais ce que l'humanité commande.

Le baron Cambronne.

Ce n'étaient là que les préliminaires des débats. L'interrogatoire de Cambronne commence ensuite, reproduisant nécessairement le fond de ceux qu'il a subis à l'instruction, en différant cependant sur plus d'un point et empruntant à divers incidents d'audience un caractère de vivacité et

(1) Nous les donnons plus loin en annexe.

d'énergie qui nous amène à le donner, sauf quelques passages déjà publiés par nous en d'autres pages de ce livre :

D. Quels sont vos noms, prénoms, âge et qualités?

R. Je me nomme Pierre-Jacques-Etienne Cambronne ; je suis né le 26 décembre 1770, à Nantes; je suis commandeur de la Légion d'Honneur, maréchal de camp et baron.

D. Lorsque Bonaparte débarqua en France, vous aviez un commandement dans ses troupes?

R. Oui, général.

D. Quand, à Lyon, vous quittâtes ce commandement, vous donna-t-il une autre mission?

R. Napoléon ne me donna qu'un ordre. (Le général tire un papier de sa poche et lit d'une voix animée) « Cambronne, je vous confie le plan de ma plus belle campagne; tous les Français m'attendent avec impatience ; vous ne trouverez partout que des amis; je ne veux pas que ma couronne coûte une seule goutte de sang aux Français ».

D. Mais Bonaparte ne vous retira ce commandement que pour vous en donner un plus important?

R. Non, général ; je suis revenu comme un particulier, seul, à cheval, tantôt en avant, tantôt à côté de Napoléon.

D. Cependant vous aviez une mission quelconque?

R. Aucune.

D. Comment se fait-il que Bonaparte vous ait ôté votre commandement sans vous en donner un autre?

R. Ne devait-il pas avoir confiance en tous les généraux qui se joignaient à lui? leurs troupes, échelonnées sur la route, allaient beaucoup plus vite que les nôtres.

D. Lorsque vous quittâtes votre troupe, vous reçûtes probablement des ordres pour la prétendue campagne que Napoléon voulait faire?

R. J'ai répondu à cette question dans mes précédents interrogatoires ; j'ai dit que, deux ou trois jours après notre embarquement, Napoléon parut sur le pont, la cocarde tricolore au chapeau; qu'il nous déclara son projet et qu'il fut accueilli par les acclamations de ses soldats.

D. Je vous demande seulement à quelle époque il vous retira votre commandement?

R. Je crois que c'est le deuxième jour après le débarquement.

D. Qui vous donna cet ordre?

R. Napoléon lui-même.

D. Vous avez pris alors un autre commandement?

R. Oui, général.

D. Qui vous transmettait les ordres?

R. Les généraux ou Napoléon lui-même.

D. N'y avait-il pas une personne spécialement chargée de cette affaire?

R. C'était ordinairement le grand-maréchal du palais. (1)

D. Ces ordres étaient-ils écrits? En avez-vous conservé quelques uns?

R. Non, ils étaient toujours verbaux; ils se réduisaient à ceux ci: « Vous vous arrêterez à tel endroit, vous coucherez à tel autre, vous irez en avant ».

D. Dans le cas où vous auriez trouvé de la résistance, Bonaparte vous avait-il donné des instructions?

R. Il ne s'en est pas trouvé.

D. Mais il pouvait y en avoir?

R. Napoléon nous avait dit que nous ne trouverions que des amis, ce qui est arrivé.

D. Vous marchiez militairement?

R. Nous allions le plus vite possible.

Ici, survient ce qui s'appelle un incident d'audience. Le procureur du roi et le rapporteur ne s'étaient pas entendus pendant l'instruction, le rapporteur était hostile aux poursuites, le procureur du roi y mettait au contraire un acharnement dont il espérait sans doute qu'il lui serait tenu compte, et cette opposition de vues devait amener entre eux quelque conflit au cours des débats, surtout s'ils semblaient tourner à l'avantage de Cambronne.

---

(1) C'est-à-dire Bertrand.

M. le Procureur du Roi : J'ai lieu d'être surpris qu'on n'ait assigné aucun témoin, le général Cambronne a demandé des réquisitions ; le duc de Valentinois et le maire de Cannes auraient pu nous donner des détails précieux sur cette affaire ; il est fâcheux que M. le rapporteur n'ait pas cru devoir les entendre. Leurs dépositions nous auraient appris quel titre on prenait lorsqu'on débarquait en France, et l'on ne viendrait pas nous dire qu'on s'est cru étranger.

M. le Rapporteur : On aurait dû me désigner les témoins qu'il fallait entendre ; quelque individu, animé du désir de faire connaître la vérité, aurait dû m'informer des personnes dont les dépositions auraient pu servir à la cause. J'ai écrit au ministre qui ne m'en a point indiqué. Si j'avais appelé le maire de Cannes, seulement comme maire de Cannes, il n'y avait pas de raison pour que je n'appelasse pas également les maires des villes et villages qui se trouvent depuis le golfe de Juan jusqu'à Paris. Puisque M. le Procureur du Roi est si bien instruit, il eût été à désirer qu'il vînt au secours de mon inexpérience.

L'interrogatoire reprend ensuite.

D. La troupe de Napoléon avait du être organisée militairement ?

R. Sans doute. Napoléon m'avait dit de plus qu'il fallait entrer dans le Dauphiné et marcher le plus vite possible.

D. Vous avez dit que vous vous étiez cru sujet de Bonoparte, et, par conséquent, étranger à la France. Sur quels motifs se fonde cette opinion ?

R. Lors du traité de Fontainebleau, en 1814, on permit à Napoléon d'emmener 400 hommes de troupe et de se retirer à l'ile d'Elbe. J'étais alors malade des blessures que j'avais reçues dans le cours de la campagne. Je ne découvris point mon projet à des officiers qui vinrent me prévenir de cette nouvelle, mais je réfléchis que j'étais le plus ancien major. J'écrivis au général Drouot que l'on m'avait toujours choisi quand il fallait marcher à l'ennemi, que je regarderais comme la plus mortelle injure le refus que l'on me ferait de me laisser suivre mon souverain.

D. Vous pouviez avoir vos raisons, mais d'autres officiers qui n'ont pas manqué à l'honneur, sont restés en France.



Portrait de Cambronne en 1816

L'original de cette miniature dont l'auteur est sans doute le peintre Mulnier, appartient à M. Victor Roussin, mari de la fille adoptive de M. et Mme Cambronne.

Phototyp. Lory, Nantes.

R. Quant à moi, c'était différent. J'étais dans la garde : c'était mon uniforme, c'était ma doublure.

Ici nouvelle intervention du procureur du roi qui pose cette question.

D. Qui vous a forcé de suivre Bonaparte ? D'autres devoirs vous appelaient ?

R. Eh ! Messieurs, ne connaissez-vous pas les devoirs d'un militaire ? N'avons-nous point de devoirs dans notre état ?

Le général Cambronne avait prononcé ces dernières paroles du ton le plus animé. Le procureur du roi insista et fit une autre demande :

— Je prie M. le Président de demander à l'accusé s'il n'a point fait de réquisitions.

R. J'en avais besoin, j'avais le droit d'en demander. Napoléon m'avait chargé de demander des vivres pour deux jours, parce que nous avions des montagnes à traverser. Mes Corses seuls en ont eu pour deux jours, la garde n'en eut que pour un seul.

M. le Rapporteur. — Il me semble qu'il n'est pas bien important de constater le fait dont il s'agit ; le général est descendu en France, voilà tout le délit.

M. le Président. — Cela est vrai, je ne fais cette question que pour satisfaire M. le Procureur du Roi (s'adressant directement à l'accusé) : Il est certain que vous traitiez la France en pays ennemi ; il me semble même que, dans l'hypothèse où vous vous seriez cru étranger, il devait être bien douloureux pour vous de vous conduire de la sorte.

R. Nous n'avons pas tiré un coup de fusil. Pour répondre à la question de M. le Procureur du Roi, je vous dirai qu'à Sisteron, je demandai 6,000 rations que le maire me refusa, disant que je n'avais que 1,200 hommes. « Que savez vous, lui dis-je, si les garnisons que j'ai laissées derrière moi, ne me suivront pas ? » Je tirai de ma poche une bourse de 3,000 fr. que je lui jetai en lui disant de se payer. Il rougit et ne voulut pas la prendre. Si nous avions tiré un seul coup de fusil, nous aurions agi en ennemis, mais loin d'être regardé comme tel, je

me suis trouvé seul à Grasse, au milieu de quinze cents bourgeois, de toute la population.

Nouvel incident à ce moment, mais plus vif que les précédents. A peine Cambronne avait-il rappelé l'accueil sympathique qu'il avait reçu à Grasse que le procureur du roi se lève et s'écrie, accusant un officier général qui n'était pas là pour se défendre :

— Cela n'est pas étonnant, vous aviez là le général Gazan qui était dans vos intérêts ?

R. Le général Gazan ! J'ai demandé à lui parler, je n'ai pu parvenir jusqu'à lui.

M. le procureur du roi se lève pour faire une autre question. Cette fois c'est M. de Foissac-Latour lui-même qui intervient d'un ton sec :

— Vous n'avez de remarques à faire que sur les formes à observer, et vous ne pouvez parler qu'après me l'avoir demandé.

M. le procureur du roi, humilié de cette riposte à laquelle il ne s'attendait pas, se borna à murmurer quelques mots inintelligibles et se rassit, muet jusqu'à la fin des débats.

M. le Président (à Cambronne) : Je vous disais qu'il devait être bien douloureux pour vous d'agir contre votre patrie ? N'avez-vous éprouvé ni chagrins, ni regrets ?

R. Un ami du Roi pouvait me poignarder à Grasse ; j'étais seul, la résistance était facile. Ce n'est pas le tout de dire qu'on aime son Roi, il faut encore le prouver.

D. En parlant de troupes considérables, vous effrayiez la population ?

R. Non, nous ne dissimulions pas notre faiblesse. Prés de Grasse, j'ai rencontré un espion ; il était couvert de sueur : Vous paraissez bien fatigué, lui ai-je dit ; je lui proposai de se rafraîchir et lui avouai ce qu'il en était.

D. En 1814, vous avez écrit au comte Curial pour lui

demander sa protection, dans le cas où vous voudriez rentrer en France ?

R. Je me croyais étranger ; mais je voulais recouvrer ma qualité de Français dans le cas de la mort de Napoléon. Les sauvages eux-mêmes aiment le pays natal ; comment n'aurais-je pas désiré de revenir dans ma patrie, le plus beau sol du monde ?

D. Aux termes du traité, vous aviez trois ans pour y rentrer et pour cela vous n'aviez besoin de la protection de personne ?

R. Je le savais, mais j'étais commandant de Porto-Ferrajo, ce qui m'ôtait cette faculté ; j'étais l'une des trois premières têtes de l'île d'Elbe, et par conséquent, je devais craindre une exception.

D. Est-ce en arrivant à l'île d'Elbe que vous avez été nommé commandant de Porto-Ferrajo ?

R. Non, quinze jours après.

D. Le général Drouot était gouverneur de l'île d'Elbe ?

R. Oui, tous les jours je lui portais mes rapports.

D. Pendant la campagne prit-il le commandement de l'armée de Napoléon ?

R. Je n'en ai reçu que des ordres verbaux.

D. Vous étiez donc sous ses ordres ?

R. Les ordres d'un souverain, pourvu qu'ils soient transmis par un de ses officiers, on est obligé de les exécuter ; et comme je connaissais le général Drouot, comme je savais qu'il était un serviteur de Napoléon, je devais lui obéir.

D. Le commandant de l'armée de Bonaparte devait être constitué, puisque déjà il prenait le titre de souverain ?

R. Je me suis jamais mêlé de cela.

D. Vous vous êtes mêlé de savoir si vous aviez un chef ou non ?

R. J'allais à l'ordre ; une fois que j'avais dit : Quoi de nouveau ! qu'on m'avait répondu : Rien ; je m'en allais. Je n'aime pas à faire la cour.

D. Je vous demande si le général Drouot avait le commandement de l'armée ?

R. Non, c'était l'Empereur.

D. Cependant Drouot ne se bornait pas à vous transmettre

des ordres, il vous en donnait directement ? Etait-ce en chef ou comme major-général de la garde ?

R. Il était lieutenant-général, je devais lui obéir.

D. A qui faisiez-vous vos rapports ?

R. Quand je savais quelque chose, je le disais au major-général.

D. Quel était le major-général ?

R. Bertrand.

D. Etait-ce plutôt à Bertrand qu'à Drouot ?

R. Plutôt à Bertrand.

D. C'était donc Bertrand qui commandait comme major-général ?

R. Il a toujours commandé.

D. Dans quelle forme avez-vous fait vos réquisitions ? Au nom de qui ?

R. Au nom de l'Empereur, commandant de l'île d'Elbe. Etant arrivé dans la ville de Grasse, je trouvai réunie une municipalité nombreuse, beaucoup de vieilles têtes et de rubans. J'étais suivi de plus de six mille âmes ; le maire me demanda au nom de quel souverain je faisais mes réquisitions. — Au nom de Napoléon, souverain de l'île d'Elbe. Il me dit : Nous avons aussi notre souverain, nous l'aimons ; je lui répondis que je ne venais pas faire de la politique avec lui, mais pour demander des rations, parce que ma colonne allait arriver.

D. Vous n'avez pas conservé vos registres de correspondance ?

R. Je n'ai jamais conservé aucune lettre de correspondance ?

D. C'est cependant l'usage. Quel titre prenait Napoléon lorsqu'il est débarqué ?

R. Je ne l'ai entendu parler avec qui que ce soit. Est-ce des titres qu'il a pris dans sa proclamation dont vous voulez parler ? Vous les avez lus.

D. Dans ses proclamations ou dans ses ordres ?

R. Il n'y avait pas d'ordres transmis ; on me disait : Allez-là.

D. Quel titre prenait Bonaparte dans la proclamatton que vous avez signée ?

R. Je vous assure que je ne me le rappelle pas.

D. Il est étonnant que vous ayez donné votre signature pour une chose si importante, sans savoir ce qu'elle contenait ?

R. Je ne l'ai lue qu'une seule fois.

D. Cela suffit pour répondre à la question que je vous fais. Dans la guerre de souverain à souverain, vous n'avez pas vu Bonaparte, à l'époque où il il était reconnu comme empereur, prendre le titre du souverain qu'il attaquait ; il devait donc vous être démontré que le titre qu'il prenait était usurpé ?

R. Quand nous faisions la guerre, prenions-nous le titre d'armée d'Angleterre, du Danube ? Tout cela ne me regardait pas ; car s'il prenait tel ou tel titre, cela ne lui ôtait pas celui de souverain de l'île d'Elbe. Je ne réponds pas de ce qu'a fait Bonaparte, je ne réponds que de ce que j'ai fait.

D. Vous êtes arrivé à une époque où vous ne pouviez pas douter que Bonaparte prenait un titre usurpé ?

R. Je ne dis pas le contraire. Nous étions alors à Paris, il était maître de dire tout ce qu'il voulait ; mais il ne m'a pas dit qu'il n'était plus souverain de l'île d'Elbe. Il ne m'a pas dit : Tu es sujet du roi de France, va-t-en avec lui.

Cambronne en terminant s'était expliqué sur le refus qu'il avait fait du grade de lieutenant-général. Il redoutait son inexpérience, la jalousie des autres maréchaux-de-camp et ne voulait pas compromettre le salut de l'armée.

Cet interrogatoire avait duré près d'une heure. A chaque question du président, habile dans sa modération, l'auditoire avait tremblé ; chaque réponse de Cambronne l'avait étonné et rassuré en même temps, non pas que sa rude franchise n'allât parfois jusqu'à la témérité, tant elle respirait un dévouement profond à la cause de l'usurpateur, mais parce que les juges eux-mêmes, quelque prévenus qu'ils fussent contre lui, retrouvaient dans son attitude cette loyauté militaire qu'ils étaient, mieux que personne, en état de comprendre et d'apprécier.

Le rapporteur était le chef de bataillon Delon que Berryer avait déjà rencontré, comme adversaire, dans la dramatique affaire Serres de Saint-Clair qu'il avait plaidée

devant le conseil de guerre l'année précédente. Malgré les différents assez vifs qu'ils avaient eus alors, ils avaient conservé de cette première lutte oratoire d'excellentes relations qui ne pouvaient que se resserrer dans une affaire où ils allaient conclure l'un et l'autre à l'acquittement du général Cambronne.

On sait, en effet, sur quelle argumentation juridique l'accusé fondait sa défense. Il s'appuyait sur le traité du 11 avril 1814 qui, en accordant à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe, avec le titre d'empereur, lui avait donné l'autorisation d'emmener quatre cents hommes de troupes. Du moment où Cambronne faisait partie de ces quatre cents hommes qu'il commandait, il était devenu sujet du souverain de l'île d'Elbe, et comme on ne peut servir deux maîtres à la fois, il ne s'était plus considéré comme sujet du roi de France à qui il n'avait pas prêté serment de fidélité. Qu'avait-il fait ? Il avait obéi à son souverain. Pouvait-il agir autrement ?

Déjà la même thèse avait été soutenue en faveur du général Drouot, son compagnon d'armes à l'île d'Elbe et elle avait été accueillie par le rapporteur, par le Conseil de guerre, par le roi lui-même qui avait défendu tout pourvoi contre l'acquittement. Aussi fallait-il s'attendre à la voir se produire dans l'affaire du général Cambronne.

Mais les exaltés de l'époque accusaient la modération du commandant Delon, ils lui intimaient d'avance l'injonction de conclure contre Cambronne (1) Sans se laisser

(1) Nous empruntons ce passage à l'intéressante étude de M. Charles de Lacombe sur les *Premières années de Berryer*, publiée dans le *Correspondant* de 1886 (livraison du 10 avril, pages 66 et suivantes) et que l'auteur reproduira tout entière dans un livre en préparation sur l'illustre orateur.

émouvoir par ces violences, le commandat Delon tint à bien déterminer, au début même de son rapport, les devoirs et les droits attachés à sa charge. Il établit, contrairement aux propos répandus par l'esprit de parti, que les conseils de guerre permanents n'étaient pas des tribunaux d'exception, mais des tribunaux ordinaires où l'accusé devait jouir de toutes les garanties assurées par les lois. Il ajouta que les membres qui composaient les conseils de guerre étaient à la fois « juges et jurés » et que le rapporteur, cumulant les fonctions de juge d'instruction et celles de ministère public, devait recueillir les faits favorables à l'accusé aussi bien que ceux qui lui étaient contraires, pour les présenter tous au tribunal avec une impartialité dont il déduisit les principes en termes dignes d'être médités par les juges de tout ordre. « S'il » en était autrement, disait-il, la tâche de rapporteur » serait purement arbitraire et de rigueur ; la justice ne » l'aurait armé que pour frapper aveuglément, et il ne » serait qu'un instrument de vengeance et de réproba- » tion. »

Le rapporteur avait pour lui une grande autorité qu'il ne manqua pas d'invoquer, celle du roi qui avait reçu en audience particulière le général Drouot :

En proclamant naguère l'innocence du lieutenant-général Drouot, disait-il, je remplissais non seulement mon devoir, mais je m'associais à la pensée, à la volonté de notre bien-aimé Souverain. Je ne le cacherai point, je suis fier d'avoir ainsi deviné le cœur de Sa Majesté, d'être allé au-devant de ses intentions. Cette approbation de Sa Majesté pénètre mon cœur, je la regarde comme une récompense aussi douce qu'honorable de ma conduite. Gloire soit rendue au monarque qui fait oublier ce temps de désastreuse mémoire, où le crime était assis sur le siège du magistrat, où l'esprit de parti dictait ses sanguinaires

arrêts ; gloire soit rendue au monarque qui veut régner sur les cours, et les rallier autour de son trône paternel.

Ce réquisitoire ou plutôt ce rapport empreint d'une rare élévation de sentiments devait être le dernier du commandant Delon. L'auditoire, les juges même, à coup sûr l'accusé en avaient été profondément émus. Avant de donner la parole au défenseur de Cambronne, le président déclara que la séance était suspendue, et tandis que les membres du conseil se retiraient dans la salle de leurs délibérations, le public manifestait hautement son approbation. Quelques amis du général vinrent lui serrer la main et lui donner un peu de l'espoir que peut-être ils ne partageaient pas. Avoir pour soi les conclusions du ministère public, n'était-ce pas une forte chance de salut ?

A deux heures, après une demi-heure de suspension, le conseil de guerre rentre en séance au milieu du cérémonial accoutumé et la parole est donnée à l'avocat que Cambronne avait choisi.

Berryer sut faire de cette défense non pas l'exposé timide de circonstances atténuantes adroitement développées, mais un véritable éloge de son client. Non seulement il n'est pas coupable, mais il a droit à l'approbation de tous, pour avoir su, à une époque qui voyait tant de compromissions, demeurer fidèle à la cause vaincue.

Son exorde est célèbre :

« En ces temps où l'insubordination et la perfidie, où le mépris de la foi jurée, où l'oubli des promesses les plus solennelles et la violation des serments les plus sacrés ont enfanté de si grands maux et fait connaître tant de coupables, n'est-ce pas un spectacle étrange que de voir un homme généreux, conduit

par son attachement à ses chefs, par son respect pour ses serments, sur ce siège honteux, où de justes vengeances appellent les parjures et les conspirateurs ? N'êtes-vous pas encore plus étonnés que nous, vous, Messieurs, qui avez vécu dans nos camps ? Vous le connaissez, cet homme qu'on vient de tirer d'une obscure prison pour le faire asseoir devant vous sur le banc des accusés ! »

Berryer rappelle alors les plus glorieux faits d'armes de la vie de Cambronne et en arrive au départ de Cambronne pour l'île d'Elbe. Et, appréciant hardiment cet acte honorable, il s'exprime ainsi :

« Le général partit sans avoir cessé un seul instant de vivre sous les lois du souverain qui avait dominé la France, sans avoir été relevé de ses serments, sans avoir fait aucun acte de soumission au gouvernement provisoire ou à la royale famille qui recouvrait alors son légitime empire. Sans doute, ce départ ne fut pas un crime ; qu'ai-je dit ? ce sacrifice était la marque certaine d'une âme loyale et généreuse. Le général Cambronne renonçait au charme de la patrie, à de brillantes espérances, aux hommages de ses concitoyens, et cette renonciation de sa part fut entière et sans arrière pensée. Bien loin de lui l'idée d'un aussi fatal retour !

» Cependant Napoléon rentre en France, sans l'avoir annoncé à ses troupes, sans même le leur avoir laissé pressentir. Que pouvait faire Cambronne ? Que devait-il faire ? Il obéit avec la soumission d'un soldat, mais avec un absolu désintéressement, ne demandant ni argent ni dignités, les repoussant même, refusant le grade de lieutenant-général, étranger en quelque sorte au milieu de ses concitoyens et ne semblant prendre part aux événements que le jour où le territoire français est menacé par l'Europe en armes. »

Berryer trace ici le rôle de Cambronne dans cette dernière et mémorable campagne de 1815 :

Bonaparte sembla, dans les champs de Waterloo (ce n'est point ici le général Cambronne qui parle par ma bouche), Bonaparte, dis-je, sembla avoir perdu l'art de la guerre et cette auda-

cieuse tactique qu'il déploya dans un grand nombre de batailles, ou plutôt Dieu l'abandonnant à ses ignorances, l'aveuglait, le précipitait et le confondait par lui-même. Sentant le besoin de s'assurer des réserves considérables, espérant que l'impétuosité belliqueuse des Français briserait les forces immenses des alliés, il ne lançait contre l'ennemi que des masses peu nombreuses qui soudain étaient renversées par l'épouvantable feu de son artillerie; l'étranger, effrayé dans son admiration, raconte qu'il eût voulu sauver ces braves; ses offres furent rejetées. Le général Cambronne, après avoir été exposé au feu durant tout le jour, vers le soir, à la tête d'un seul bataillon, attendait encore de pied ferme le choc de l'armée ennemi; il est frappé alors... Il tombe confondu au milieu des morts!... Grand et malheureux courage dont le souvenir fera toujours battre les cœurs français!

C'est ensuite le tableau de sa captivité, de sa soumission au roi après le départ de Napoléon pour Saint-Hélène, de sa constitution volontaire comme prisonnier, démarche qui, suivant le mot du commandant Delon, n'était pas une preuve irrécusable d'innocence, mais qui ne pouvait être faite que par un homme déterminé à mettre son espoir dans son innocence et dans l'impartiale équité de ses juges. Mais Berryer ne veut pas borner sa défense au récit des nobles actions de son client, il veut discuter le droit et il pose la discussion sur le terrain juridique. Les faits sont avérés, mais l'accusé est-il coupable pour en être l'auteur? peut-il être puni?

La loi, pour venger l'attaque à main armée du territoire, n'envisage comme coupable et ne frappe que des Français. Or, Cambronne était-il Français encore en mars 1815?

On peut le nier. Un traité le fit passer avec son chef militaire dans une souveraineté nouvelle et indépendante: là, il vécut sous un nouveau drapeau que les puissances, par le traité du 11 avril, avaient promis de respecter. A la vérité, il avait la faculté pendant trois ans de rentrer dans son pays, mais il était libre d'user

ou de ne pas user de cette faculté. Toutefois, *dès ce jour*, il perdit l'exercice des droits civils et politiques attachés à la qualité de Français; il fut rayé des états militaires, il ne toucha aucun traitement.

La preuve que le général Cambronne ne se considérait plus comme Français, ne résulte-t-elle pas de la lettre qu'il a écrite au général Curial pour réclamer sa bienveillance lorsque les circonstances lui auraient permis de redevenir Français ?

Oui, Cambronne était devenu étranger à sa patrie; par l'effet des bouleversements politiques, son prince avait changé d'Etat et, en le suivant dans sa nouvelle souveraineté, toutes les lois lui imposaient l'obligation de continuer à lui obéir sans réserve.

Ajoutons que Bonaparte était à la fois souverain et général; que, sous cette qualité, le général Cambronne était soumis à une discipline sévère et contraint à une obéissance plus stricte, plus nécessaire qui permettait moins les réflexions.

Berryer rappelle alors les principes de notre droit criminel d'après lesquels il n'y a ni crime ni délit, quand il n'y a pas libre volonté d'agir, quand l'on a obéi aux ordres d'un supérieur hiérarchique. Peu importait que Bonaparte ne fût qu'un vil usurpateur: le serment de Cambronne n'en était pas moins inviolable.

C'était d'ailleurs ce que venait de déclarer le ministère public lui-même. Comment Cambronne pouvait-il être déclaré coupable, lui le subalterne, lui qui n'avait rien su d'avance, alors que son chef, le général Drouot, avait été acquitté par le même conseil de guerre?

Enfin dans une émouvante péroraison, Berryer suppliait le conseil de guerre de ne pas porter atteinte à la chose jugée pour frapper d'un supplice honteux son loyal client.

Ah ! conservez au roi un sujet qui peut être si précieux; craignez, par la perte d'un homme digne d'estime, comme il serait digne de regrets, de flatter les honteuses espérances de

ceux qui, cultivant nos dissensions comme leur fonds et leur propre héritage, s'efforcent d'immortaliser les passions, les querelles et les fureurs.

N'appliquez point une loi terrible à ce brave qui, dans les temps les plus désastreux quand la terreur planait de toutes parts, osa, au péril de sa vie, soustraire au supplice et des victimes de Quiberon et des ministres de Dieu que des juges d'enfer allaient égorger. C'est le moment pour lui de recevoir le prix de ses généreuses actions. Voyez au pied du tribunal ceux qu'il a arrachés à la mort vous demander sa vie ; que la voix de ceux qui périrent, malgré tous ses efforts, s'élève jusqu'à vous et pénètre votre âme !

Ah ! surtout, ne perdez point le souvenir ! Comment, lorsque les vastes mers étaient ouvertes à sa fuite, soumis aux volontés de son nouveau roi, il les a traversées pour se livrer lui-même à la justice de son pays ! Déclarerez-vous rebelle celui qui sait ainsi obéir au péril de sa vie ! Quel cœur français aurait le courage de laisser tomber un si cruel arrêt sur cette tête sillonnée par tant de cicatrices ! Non, la main d'un bourreau n'achèvera pas ignominieusement cette mort que mille ennemis ont si glorieusement commencée. Enfin, pour emprunter aux livres sacrés une expression qui convient admirablement à notre sujet : « Non, vous n'immolerez point ce lion qui est venu s'offrir comme une victime obéissante. »

Mais qu'ai-je dit, messieurs ? J'ai trahi la cause qui m'était confiée... Ce n'est point par des considérations touchantes que mon client prétend déterminer vos esprits ; il demande justice... Cambronne l'inflexible s'est toujours imposé à lui-même des lois sévères, c'est d'après ces lois qu'il veut être jugé...

Les débats allaient être clos après cette émouvante plaidoirie, déjà Cambronne interpellé conformément à la loi avait déclaré qu'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, quand un des juges, le capitaine Gouy, qui avait le grade inférieur (ce sont là quelquefois les plus sévères) demande à poser une dernière question à l'accusé :

— Dans la proclamation que vous avez signée, y avait-

il une invitation aux troupes du roi de passer sous les drapeaux de l'usurpateur ?

Cambronne était libre de faire à cette demande la réponse la plus favorable à ses intérêts. La proclamation n'était pas représentée, il avait dénié celle que l'empereur avait remaniée avant de la livrer à la publicité. Il n'en répliqua pas moins avec une franchise que ses amis considérèrent presque comme sa condamnation :

— Il y avait, dit-il, une invitation de s'unir à Napoléon et de quitter la cocarde blanche pour la cocarde tricolore.

Les juges se retirent pour délibérer, tandis que, reconduit dans sa prison, Cambronne, résolu, en cas de condamnation, à ne pas se pourvoir en révision, à ne pas signer de recours en grâce, écrit au général comte Despinois pour réclamer de son humanité l'exécution immédiate de la sentence capitale.

A six heures du soir, la séance est reprise, (la délibération avait duré trois heures) et debout, en présence d'une assistance haletante, le président donne lecture du jugement qui suit :

De par le Roi,

Le Conseil délibérant à huis-clos, en présence seulement de M. le procureur du roi, le président a posé les questions suivantes :

Cambronne (Pierre-Jacques-Etienne) est-il coupable :

1° D'avoir trahi le Roi avant le 23 mars 1815 ?

2° D'avoir attaqué à main armée le gouvernement légitime des Français ?

3° D'avoir usurpé le pouvoir par violence ?

Les voix recueillies séparément en commençant par le grade inférieur, le président ayant émis son opinion le dernier, le Conseil déclare :

Sur la première question, à l'unanimité, non, l'accusé n'est pas coupable,

Sur la deuxième question, à la majorité de six voix contre une, non, l'accusé n'est pas coupable,

Sur la troisième question, à la majorité de cinq voix contre deux, non, l'accusé n'est pas coupable.

En vertu de ce jugement, le président du conseil déclarait le général Cambronne acquitté des accusations dirigées contre lui et ordonnait sa mise en liberté vingt-quatre heures après le jugement, suivant le délai réclamé par le procureur du roi pour se pourvoir contre cette sentence.

Comme on le sait, devant les Conseils de guerre, l'accusé n'est pas présent à la lecture de son jugement. Cambronne avait été reconduit en prison et c'est en son absence que l'auditoire avait accueilli aux cris de : *Vive le Roi !* l'acquittement prononcé en sa faveur.

D'après une note de la police politique, ce n'est pas seulement l'auditoire qui avait manifesté sa satisfaction, les légions départementales qui faisaient le service avaient montré une joie démesurée. « On a, ajoutait cette note (1), » quelques notions qui prouvent que les chefs ne peuvent » trop surveiller les soldats et faire punir sévèrement le » moindre propos. »

Au reçu de cet avis, une enquête fut prescrite par le ministre de la police générale qui demanda le nom de cette légion « pour faire établir envers les militaires qui la « composaient les mesures convenables de surveillance. »

« Cette circonstance, disait la lettre du 30 avril, du ministre Decazes au lieutenant-général commandant la 1re division militaire, « et quelques autres qui sont également » à ma connaissance feraient croire que cette » légion n'est point animée d'un bon esprit. » (1)

(1) Archives Nationales, F 7 6679.

Il fallut fournir des explications minutieuses au ministre de la police générale pour calmer l'irritation des ultra et nous les trouvons dans la lettre suivante (1) :

Ire DIVISION MILITAIRE. — ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL

A S. E. le Comte Decazes, Ministre de la Police Générale.

Paris, le 3 mai 1816

MONSEIGNEUR,

En réponse à votre lettre du 30 avril dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état de composition de la garde de police auprès du 1er Conseil de guerre permanent de la Division, dans la journée du 26 du même mois.

Sur les témoignages de satisfaction, ou les éclats de joie qu'on a laissé échapper lors du prononcé et à l'issue du jugement du général Cambronne, je crois pouvoir assurer à Votre Excellence, d'après le rapport contradictoire des officiers de l'Etat-Major de la Division présens à la séance et des deux commandants de la troupe, qu'il y a bien eu, en effet, de pareilles manifestations de la part des assistans dans l'auditoire *(officiers en demi-solde)* et qu'elles ont même été poussées jusqu'au scandale, mais qu'aucun sous-officier ni soldat de la garde ne s'en est mêlé.

L'opinion très connue des Légions de la Seine et de l'Indre, l'excellent esprit des officiers qui la dirigent, les gages que le plus grand nombre ont donnés de leurs dévouement au Roi, ne laissent guère là-dessus de doute, et semblent, du moins, écarter les préventions qui s'élèveraient contre les deux corps.

Agréez, Monseigneur, les assurances de mon respect.

Le Lieutenan-Gal Comt la 1re Don Mre,

Signé : Cte D'ESPINOIS.

Suivait l'état de composition de la garde de police le 26 avril :

Légion de l'Indre, casernée à Popincourt.

M. Durandeau, sous-lieutenant.

1 sergent, 1 caporal, 12 fusiliers, 1 tambour.

(1) Archives Nationales, F 7 6679.

Légion de la Seine, casernée à la Courtille.

M. Darbouville, sous-lieutenant.

1 sergent, 2 caporaux, 12 fusiliers, 1 tambour.

Cambronne lui-même s'attendait à peine à son acquittement, puisque de retour à l'Abbaye, il avait, en vue d'une condamnation possible, préparé comme nous l'avons dit, pour le général Despinois, commandant la place de Paris, une lettre où il sollicitait de « son humanité » une prompte exécution. Cette lettre ne partit pas : Berryer, tout joyeux, était accouru pour apporter l'heureuse nouvelle à son client. Bientôt la prison s'emplit de parents, d'amis, de quelques uns des frères d'armes du général, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants et qui pleuraient de plaisir, en le félicitant.

Mais cette sentence n'avait pas fait que des heureux. Au dehors, suivant l'énergique expression de M. Charles de Lacombe, « rugissait l'esprit de réaction et de vengeance. » Déjà le procureur du Roi, le capitaine Duthuit qui avait fait rage au cours des débats, avait obtenu que la mise en liberté de Cambronne fût ajournée de vingt-quatre heures. Ne lui fallait-il pas le temps de formaliser un pourvoi en révision, s'il réussissait à s'en faire donner l'ordre, ce qu'il n'avait pas obtenu lors de l'acquittement de Drouot ? Les journaux royalistes prirent à partie l'accusé et son défenseur avec tant de violence que, par ordre du ministère, un pourvoi fut formé contre le jugement.

Encore importait-il qu'il fût signé dans les vingt-quatre heures pour être valable. Le jugement avait été prononcé le 26 avril à six heures du soir ; le 27, à six heures dix minutes, Berryer se présente, accompagné d'un parent de Cambronne, Margerin, au greffe du

conseil de guerre et demande à prendre connaissance du pourvoi, s'il en a été formé un. Le greffier hésite, balbutie et finit par répondre que le procureur du Roi est en train de le terminer dans la pièce voisine. Protestation énergique du jeune défenseur qui fait constater que les vingt-quatre heures sont expirées depuis dix minutes et que, si le pourvoi n'est pas signé, il est trop tard. Le bruit de la discussion attire le procureur du Roi et la scène recommence de plus belle. Berryer prend à témoin le greffier Boudin, Margerin qui l'avait accompagné, Portiez, greffier du conseil de révision et le concierge du conseil de guerre et, comme, en dépit de ces explications, le procureur avait, après plus d'une heure de débats, déclaré qu'il maintenait son pourvoi, Berryer écrivit sa protestation sur la minute même du document.

Naturellement, l'incident avait fait grand bruit et pour parer à tout événement, la note suivante (1), inédite jusqu'à présent, fut transmise dès le lendemain 28 avril au ministère de la guerre pour justifier la validité du pourvoi dans la forme :

L'avocat de l'acquitté, à la suite d'une violente discussion, qui a eu lieu hier, au greffe du 1er Conseil de Guerre permanent, entre lui et le commissaire du Roi, a protesté contre le pourvoi en révision du Ministère public, sur ce que l'acte constituant le même pourvoi, n'avait point été signifié et déposé au greffe, dans le délai de 24 heures, prescrit par la loi, mais d'abord il est à observer que par rapport à ce laps de temps, ou à la manière de supputer les 24 heures, il y a ici, de la part de l'avocat, erreur de calcul et erreur de principes.

Erreur de calcul, parce qu'en admettant que le laps de 24 heures, soit également fatal pour le commissaire du Roi, comme pour la partie, aux termes de l'art. 8 de la loi du 15 brumaire an 6,

(1) Archives de la Guerre.

le délai de 24 heures ne commence à courir que de la lecture du jugement par le rapporteur à l'accusé, et non du prononcé du jugement par le président, séance tenante, or la protestation contre la validité du pourvoi se fonde sur ce qu'il est signé tardivement à 6 heures 15 minutes, et le jugement n'a été lu à l'acquitté qu'à 8 heures du soir, d'où il suit que dans les termes les plus rigoureux de la loi, et en supposant toujours que l'art. 11 de la loi du 18 vendémiaire an 6, doive être pris littéralement, le commissaire du Roi, avait encore 1 heure 45 minutes pour se pourvoir.

Erreur de principes, parce qu'en substituant le droit écrit à toutes ces hypothèses, les art. 8 et 9 de la loi du 15 brumaire an 6, postérieure par conséquent, à la loi du 18 vendémiaire, ont déterminé de la manière la plus précise et la plus positive, comment les délais pour se pourvoir en révision devaient courir et profiter, soit en faveur de la partie, soit pour le commissaire du pouvoir exécutif, sans aucune exception de cas, et qu'à l'égard du Ministère public, l'art. 9 de la dite loi du 15 brumaire an 6, conçu ainsi qu'il suit : « Le commissaire du pouvoir exé» cutif n'a également que 24 heures, pour se pouvoir d'office, » après le délai accordé à l'accusé » dispose par ces termes, que le délai de 24 heures accordé au commissaire du Roi, est bien réellement de 48 heures, quant à la mesure et au laps de temps, puisqu'il ne commence à courir, pour le Ministère public, qu'après le premier délai de 24 heures accordé à la partie.

Ainsi l'avocat du général Cambronne n'est pas plus fondé en droit qu'en raison, et le pourvoi du commissaire du Roi, a tous les caractères essentiels pour la validité.

Si le pourvoi était recevable dans la forme, que valait-il au fond ? et de quels vices de procédure pouvait-on donc se prévaloir ? Le procureur du roi prétendait les trouver dans les trois points suivants que laissaient du reste pressentir ses interpellations au cours des débats :

1° Le maire de Cannes et le commandant de cette ville où le général Cambronne avait exercé des actes d'autorité, n'avaient pas été entendus comme témoins ;

2° L'imprimeur de Digne des presses de qui étaient censément sorties les proclamations méconnues ou arguées de faux, n'avait pas été non plus appelé en témoignage ; sa déposition et celle de ses ouvriers était nécessaire au cas où Cambronne aurait fait en personne la commande de ces impressions ;

3° Enfin l'arrestation du duc de Valentinois avait été omise, comme à dessein, par le rapporteur et constituait un délit de plus à la charge de Cambronne.

Tout cela était bien faible comme argumentation. Comment faire à Cambronne ou à ses juges un grief des erreurs ou des omissions d'une instruction qui avait duré assez longtemps pour qu'il fût permis de penser qu'elle était complète ? Il y avait une autre réplique, d'ordre essentiellement juridique et que, dans un rapport spécial au ministre de la guerre en date du 30 mai 1816, le bureau de la justice militaire mit en pleine lumière avec une impartialité des plus louables.

Comme le disait avec raison le rédacteur de ce rapport, Arnous, ancien juge au tribunal civil de Versailles, que signifie un pourvoi contre un acquittement ? Si le pourvoi était admis, y aurait-il de nouveaux débats, ou seulement cassation dans l'intérêt de la loi ? De nouveaux débats seraient contraires à la jurisprudence d'après laquelle le bénéfice de l'acquittement reste acquis à l'accusé et la cassation dans l'intérêt tout platonique de la loi méritait-elle le bruit qui se faisait autour de ce procès ?

Malgré ce rapport, le pourvoi suivit son cours. Cambronne, c'est-à-dire Berryer, rédigea aussitôt un mémoire tendant à sa mise en liberté, mais il n'y fut pas donné suite, tant fut rapide le renvoi du général devant le conseil de révision, qui se réunit dès le 4 mai sous la

présidence du maréchal-de-camp baron de Conchy. C'était M. Derby, commissaire des guerres, qui remplissait les fonctions de procureur général du roi et naturellement c'etait Berryer qui prêtait encore une fois à Cambronne l'appui de sa parole.

La discussion fut intéressante. Si Berryer vit écarter deux fins de non recevoir préjudicielles qu'il avait tour à tour élevées, il eut du moins la satisfaction d'entendre le procureur général faire lui-même justice des moyens si pauvrement présentés par l'officier public qui avait rédigé le pourvoi. Mais il en avait soulevé d'autres auxquels Berryer dut répondre sans en avoir eu communication préalable, sans avoir pu en conférer avec son client. Il n'en trouva pas moins d'éloquentes paroles pour discuter les théories de son adversaire.

D'après Berryer, le délai de vingt-quatre heures était de rigueur, en ce sens que la loi était faite dans l'intérêt de l'accusé et que le ministère public devait être le premier à en observer les prescriptions.

S'agit-il de ce que les pièces à conviction n'ont pas été représentées, c'est qu'il n'y en avait pas, à moins qu'on ne qualifie de ce nom les proclamations de Bonaparte, mais Cambronne ne les a pas signées et ne saurait en être responsable.

Fallait-il entendre des témoins ? En était-il besoin ? « Eh ! Messieurs, vingt-trois millions d'hommes ont été « témoins de cette audacieuse entreprise ; fallait-il assigner « ces vingt-trois millions d'homme ? » En tous cas, ce n'était pas à Cambronne qu'il appartenait d'indiquer à l'accusation les témoins qu'elle devait faire entendre contre lui.

A cette argumentation serrée, Berryer ajouta une touchante péroraison :

Cambronne apprend que le roi a rendu une ordonnance qui menace sa tête ; il a juré d'obéir, il obéit, il part pour se livrer à la justice de son pays, il s'enferme dans des cachots ; il paraît enfin devant le tribunal qui doit décider de son sort ; il voit des officiers dont les bons sentiments sont chaque jour prouvés, des officiers au service du roi, proclamer son innocence. Il espère être enfin rendu à la société et briser les liens qui le retenaient prisonnier. Vain espoir ! Un nouvel événement menace de rappeler sur sa tête les coups qui avaient été détournés par les premiers juges. C'est assez avoir obéi. Si, malgré le texte de la loi, malgré le peu de fondement des moyens sur lesquels repose cette nouvelle attaque, un jugement lui faisait courir de nouveaux périls, il sera muet désormais, il a répondu aux accusations comme son devoir l'exigeait ; il courbera son front obéissant, sans plainte, sans murmure et nous-même, nous ne ferons plus, pour sauver sa tête, des efforts qui seraient encore infructueux.

Berryer n'eut pas à tenir cet engagement. Le conseil de révision, à la majorité d'une voix seulement, c'est-à-dire par trois voix contre deux, rejeta le pourvoi et ordonna la mise en liberté du général Cambronne.

Il y avait près d'un an déjà qu'il avait été fait prisonnier sur le champ de bataille de Waterloo.

CHAPITRE XV

SOUS LA SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE

Enfin, Cambronne était libre. Il n'était pas trop tôt. Depuis près d'une année, il avait été tour à tour le prisonnier des ennemis de la France et le prisonnier des Français et ce n'était pas l'Angleterre qui lui avait témoigné le plus de rigueur.

Le dimanche de son départ de Paris, il avait tenu à revoir son jeune et dévoué défenseur et à lui remettre une preuve de sa reconnaissance. Berryer refusa avec le plus complet désintéressement. Le seul gage qu'il fut possible de lui faire accepter, ce fut un petit portrait qui appartient aujourd'hui à M. Georges Berryer, avocat à la Cour d'appel de Paris et neveu de l'illustre orateur. Au dos de ce tableautin sont écrits ces mots de la main de Berryer : « Ce portrait du général Cambronne m'a été » remis de sa part, le 5 mai 1816, lendemain du jour où » son jugement a été confirmé au conseil de révision. » Berryer fils » (1).

Mais, d'honoraires, l'éminent avocat ne voulut pas pas entendre parler. Il se borna à dire à Cambronne, en présence de plusieurs témoins : — Pour toute récompense de mes services, j'exige de vous la promesse que, dans aucune circonstance, vous ne prendrez part à rien de ce

---

(1) Grâce à l'obligeance de M. Georges Berryer, nous avons pu donner ce portrait en tête de ce livre.

qui pourrait nuire aux intérêts du roi, et qu'au contraire vous serez toujours prêt à le servir aussi bien que vous le pouvez faire encore. — Je vous le promets, répondit le général, je sais trop bien que, par suite de ma soumission et de mes serments, ma vie appartient au roi et à ma patrie (1).

Mais, en dépit de la publicité donnée à ce nouveau serment, les feuilles royalistes attaquaient violemment la théorie juridique développée par Berryer dans l'intéret de Cambronne. Le *Journal des Débats*, le *Journal général* prirent à partie le défenseur et son client et, détail plus significatif encore, les organes anglais firent chorus.

Le *Times* et le *Courrier de Londres* s'élevèrent avec force contre les principes et la doctrine professés dans les affaires de Drouot et de Cambronne et qui tendaient à établir que tout individu peut changer de pays et de souverain comme il lui plaît, et qu'après avoir ainsi brisé ses liens, il est libre de combattre contre son ancien pays et son ancien souverain.

Cette monstrueuse doctrine, disaient-ils, a été proclamée par les Etats-Unis d'Amérique, lorsqu'ils soutenaient qu'un marin anglais n'avait qu'à passer vingt-quatre heures sur le sol américain, se faire donner un brevet de citoyen américain, et puis s'embarquer à bord d'un vaisseau des Etats-Unis pour combattre contre sa véritable patrie et son ancien souverain. Mais cette doctrine ne fut pas approuvée par les publicistes de l'Europe, et les anglais, quand ils faisaient prisonnier un de ces prétendus américains de nouvelle fabrique, le pendaient au haut du mât, comme traître et rebelle, avec son brevet de citoyen dans sa poche ou autour de son cou. Nous pensons qu'on réfléchira deux

(1) Lettre écrite au *Journal de Paris* (n° du 10 mai 1816) par M. Margerin, « parent, conseil et fondé de procuration du général Cambronne » qu'il avait assisté dans son procès.

fois au danger d'une pareille doctrine et que ceux qui, mal à propos, l'ont renouvelée pour défendre Drouot et Cambronne, seront eux-mêmes effrayés des conséquences auxquelles elle doit conduire.

Le *Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure*, à l'heure presque où Cambronne allait reprendre sa place parmi ses concitoyens, avait la gracieuseté de reproduire successivement les diatribes des *Débats* (1), les critiques des journaux anglais (2), enfin un article non moins acerbe du *Journal général* (3).

Ce n'était pas tout. De l'Oise et de la Loire-Inférieure, c'est-à-dire des deux départements où Cambronne avait des relations de famille ou des intérêts territoriaux, parvenaient au ministère des rapports plus ou moins sincères sur l'effet déplorable, disait-on, qu'avait produit l'acquittement du général.

Le préfet de l'Oise écrivait à la date du 30 avril la lettre désolée que voici au ministre Decazes (4) :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

A. S. E. Le Ministre de la Police Générale

Beauvais, le 30 avril 1816.

MONSEIGNEUR,

Il est de mon devoir de ne pas vous laisser ignorer l'effet fâcheux que produisent sur l'esprit public les jugements rendus en faveur des généraux *Drouot et Cambronne.*

A cette question, *le général Cambronne est-il coupable d'avoir*

---

(1) Le *Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure* du lundi 6 mai 1816, nº 938.

(2) Même journal du samedi 11 mai 1816, nº 943.

(3) Même journal du dimanche 12 mai 1816, nº 944.

(4) Archives nationales.

attaquée la France et son gouvernement à main armée, le conseil de guerre a répondu *non* ; mais tout le monde répond *oui*.

Les militaires peu attachés au Roi, et le nombre en est grand, ne pensent pas que ce jugement, qui les satisfait cependant, soit une preuve de l'équité ou de l'indulgence du gouvernement, ils supposent que c'est de la part du conseil de guerre un acte généreux par lequel, en s'affranchissant des suggestions du gouvernement, il a eu le courage de poser en principe que les braves qui ont débarqué en France avec Bonaparte n'ont pas démérité de la patrie. Ils imaginent que par là le gouvernement a été déçu dans son projet bien caractérisé, selon eux, de perdre ou d'avilir successivement par des procédures, les plus illustres chefs de l'armée. On ne tarit pas sur les éloges mérités par le conseil de guerre. Cette apparence de leçon faite au Roi et aux Ministres relève de bien coupables espérances.

Tous les serviteurs du Roi sont indignés, beaucoup sont effrayés. Le scandale que ces jugemens leur ont causé ne s'effacera pas de longtemps. C'est à leurs yeux la sentence d'absolution de Bonaparte ; ils ne peuvent concilier la jurisprudence du conseil de guerre avec l'ordonnance du Roi du 6 mars qui déclare traitres et rebelles les militaires et les employés de tout grade, qui auraient accompagné ou suivi Bonaparte dans son invasion du territoire français, les plus modérés s'abstiennent d'appeler sur les généraux Drouot et Cambronne toute la sévérité des loix ; qu'on les laisse vivre en liberté, si l'on veut, mais qu'on ne les produise pas sur un théâtre pour les absoudre solemnellement par un jugement fondé sur des subtilités qui répugnent au bon sens, et jettent de nouveaux doutes sur la grande question de la *légitimité*.

Il me serait facile, Monseigneur, de donner de plus grands développements à des réflexions qui sont le résultat des rapports journaliers que je reçois, mais il me suffit d'avoir fait part à Votre Excellence de ces principales variations de l'opinion publique, dont les conséquences ne sont peut-être pas à négliger.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Le Préfet de l'Oise.

Du cabinet ministériel, il fut répondu par la lettre modérée que voici :

8 mai 1816.

Monsieur le Préfet, vous me rendez compte des impressions que paraissent avoir produites sur vos administrés les jugements prononcés en faveur des généraux Cambronne et Drouot. J'apprécie la sagesse des considérations dans lesquelles vous entrez, mais vous observerez vous-même que l'opinion publique se compose de bien des éléments divers, qu'elle se modifie suivant les localités et les intérêts souvent contraires. S'il est utile de la consulter pour agir, la rectifier ou la diriger est ce qui reste à faire à l'administrateur, du moment que les opérations sont terminées. Vous entendrez tour à tour, Monsieur, blâmer la clémence et la sévérité, accuser la justice, prescrire à l'autorité supérieure telle ou telle mesure. Le gouvernement doit être lui-même et bien se garder de céder à des impulsions aussi divergentes.

Continuez, je vous prie, à me rendre compte, et à vous servir de tout l'ascendant de vos fonctions et de votre caractère pour concilier aux actes du gouvernement et aux arrêts de la justice le respect qui leur est dû.

De Nantes, deux lettres étaient parties le 30 avril à l'adresse du ministre de la police. L'une émanait du préfet, comte de Brosses, l'autre du vicomte de Cardaillac, commissaire spécial de police (1) ; elles témoignaient de craintes sérieuses pour l'ordre public, si Cambronne revenait à Nantes et demandaient que le séjour de sa ville natale fût interdit au général :

---

(1) Voici ce que Guépin écrivait au sujet de ce Cardaillac :
« Le 5 novembre 1815, la restauration envoya le vicomte de Cardaillac à Nantes, avec mission d'imposer silence aux vaincus. Il fut bientôt entouré de tous ceux qui sentaient le besoin d'une terreur et de ces gens qui, sous tous les régimes, trafiquent de délations et de provocations, comme pour prouver qu'il est nécessaire que tout le monde vive. »

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paris, le 30 avril 1816.

A Son Excellence le Ministre de la Police Générale.

MONSEIGNEUR,

Le Général Cambronne vient d'être acquitté, c'est un homme exalté, enclin à l'ivrognerie et capable de se porter à tous les excès, quand il est pris de vin. Il est déjà attendu avec impatience par un certain nombre de jeunes gens avec lesquels il a eu des liaisons et qui sont également très-exaltés. Sa présence dans ce département peut avoir de graves inconvénients et compromettre la tranquillité publique : je souhaiterais donc que Votre Excellence voulût bien lui interdire de s'y rendre, sa mère qui demeure dans une commune rurale voisine de Nantes, pourra aller le voir dans l'endroit qui lui sera assigné pour résidence.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Préfet de la Loire-Inférieure.

Comte de BROSSES.

Nantes, le 30 avril 1816.

A Son Excellence, Monseigneur le Ministre de la Police générale.

MONSEIGNEUR,

Le Général Cambronne vient d'écrire à un de ses amis de cette ville que le premier usage qu'il feroit de sa liberté seroit de venir se montrer à Nantes. Je prie Votre Excellence de vouloir bien considérer que la présence de ce général peut être très dangereuse dans cette ville.

Les fédérés et chasseurs vendéens sont en grand nombre, ils sont tranquilles en ce moment, et n'osent point remuer, mais s'ils ont bien pris un air de satisfaction quand le général Travot a obtenu sa grâce, que sera-ce lorsqu'ils verront au milieu d'eux un des plus zélés partisans de Bonaparte et qu'ils se flatteront de le voir marcher à leur tête, si malheureusement il y avoit quelque mouvement.

Je supplie Votre Excellence de prendre mes observations en considération, et de vouloir bien ne pas exposer la tranquillité de ce département.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

V[te] de Cardailhac.

Le ministre de la police générale tint compte de ces observations et le 6 mai il invitait le préfet de police à refuser à Cambronne un passe-port pour Nantes. Cet ordre arriva trop tard à son adresse.

Mis en liberté le 4 mai dès que la décision du conseil de révision avait été connue, Cambronne s'était présenté en personne, en grand uniforme, dans les bureaux de la préfecture de police. Il était porteur d'un ordre du général Despinois qui lui enjoignait de se rendre à Nantes et de partir de suite, sans doute pour éviter quelque manifestation tumultueuse à Paris. Sur le vu de cet ordre, un passe-port lui avait été délivré.

On courut bien après lui pour lui retirer ce passe-port, au cas où il n'eût pas encore quitté Paris, mais c'était chose faite et il ne restait au Gouvernement que la ressource de donner de nouvelles instructions pour faire diriger le général sur un autre point. (1)

Le ministre de la police n'alla pas jusque-là, mais comme Cambronne devait d'après les injonctions du général Despinois se présenter, dès son arrivée à Nantes, devant les autorités civiles et militaires, il se borna à inviter le préfet de la Loire-Inférieure à observer la conduite ultérieure du général Cambronne :

---

(1) Archives Nationales. Lettre du 7 mai 1816 de la préfecture de la préfecture de police au comte Decazes, ministre de la police générale.

Vous ne négligerez pas de lui insinuer d'ailleurs de quel intérêt il est pour sa tranquillité personnelle comme pour celle du département où il a fixé son domicile, de mériter par une réserve extrême, qu'on voye en lui, sans regret, un exemple de l'imparlité, de la justice sous le règne des Bourbons.

Vous aurez occasion sans doute de lui faire remarquer la discrétion et la modestie de la conduite du général Drouot, retiré à Nancy; vous lui ferez sentir enfin que lorsqu'il a annoncé l'intention de se montrer à Nantes, il n'a dû concevoir de projet que celui d'y paraître comme pour y attester la justice et la clémence du Roi.

Vous voudrez bien me communiquer, M. le Préfet, le résultat des observations auxquelles la conduite du général Cambronne donnera lieu de votre part et de l'effet produit sur l'opinion publique par son retour dans votre département.

.... La présence du général Drouot a produit un excellent effet à Nancy; son exemple, ses excellens propos ont ramené au Roi plusieurs officiers mécontens. M. le général Despinois est convaincu que le général Cambronne tiendra la même conduite et aura un égal succès; s'il en était autrement vous lui donneriez une autre destination.

Cambronne arriva à Nantes le 9 mai, non pour s'y fixer, mais pour se rendre auprès de sa mère, à Saint-Sébastien. En descendant de la diligence, il trouva le commissaire spécial de police qui ne l'attendait guère, persuadé que le général avait été dirigé vers une autre ville et qui rendit compte dans les termes suivants de son entrevue avec lui :

Nantes, le 10 mai 1816.

A Son Excellence, Monseigneur Le Ministre de la Police Générale.

Monseigneur,

D'après la lettre de Votre Excellence en date du 6 de ce mois, j'avois espéré que le général Cambronne ne viendrait pas à Nantes, cependant il est arrivé hier.

Je lui ai dit tout ce que les circonstances présentes et la place que j'occupe me faisoit un devoir de lui dire. Il m'a promis la

plus grande retraite et surtout la plus grande soumission, mais je n'y crois guères; et je pense qu'il est très impolitique qu'un homme de ce caractère soit revenu dans ce pays; car la joie est peinte sur les visages de tous les partisans d'une nouvelle révolution.

La très grande majorité des habitans de ce département pense très bien; cependant il s'y trouve, et surtout dans la ville de Nantes un grand nombre d'incorrigibles, qui ne soupirent qu'après un nouveau bouleversement; et il a été facile de les reconnaître ces jours derniers, où ils avaient conçu de coupables espérances.

L'arrivée du général Cambronne qu'ils regardent comme une victime échappée au fer des persécuteurs, ranime leurs esprits abattus, et ils espèrent en faire un chef prêt à marcher à leur tête au besoin; de leur côté les honnêtes gens, depuis le premier administrateur jusqu'au dernier citoyen, regardent son retour comme une calamité.

Je puis assurer Votre Excellence que je mettrai tous mes soins à le faire surveiller. Il sera difficile peut-être d'empêcher les conciliabules qui pourront se tenir chez lui, car son habitation est à une petite demi-lieue de la ville, sur les bords de la Loire, et on peut y arriver par divers chemins; déjà toutes les personnes notées par leur mauvaise opinion sont en mouvement pour aller le féliciter. Quoi qu'il en soit, je le suivrai de près, et je ferai part à Votre Excellence de tout ce que je découvrirai, qui pourra intéresser la sûreté de l'Etat, et la tranquillité de ce département.

Je désire me tromper, mais il m'est difficile de croire que celui qui quelques jours avant la bataille de Waterloo avoit sollicité et obtenu le titre de Comte de Nantes, puisse se résigner à vivre dans la retraite.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Le Vicomte de Cardaillac.

Cette correspondance révélait par elle-même l'esprit d'exagération de celui qui l'échangeait avec le comte Decazes. Jamais Cambronne, créé comte par l'empereur pendant les Cent Jours, n'avait porté ce titre, c'est dire qu'il n'avait pas dû songer à se faire donner celui de

« comte de Nantes » et sa seule préoccupation en demandant un passeport pour sa ville natale, avait été de pouvoir, après une longue absence, serrer sa vieille mère bien-aimée dans ses bras. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il fut l'objet de la part de ses concitoyens, sans distinction d'opinion, de l'empressement le plus sympathique et d'une curiosité affectueuse mêlée d'admiration. Selon un de ses biographes, « la foule se portait toujours longtemps d'avance sur la route qu'il devait suivre, dans la rue ou sur la place qu'il devait traverser ; et, du plus loin qu'elle l'avait aperçu, elle courait au-devant de lui, l'entourait et le saluait de ses acclamations. Tout le monde désirait non seulement le voir, mais chacun voulait encore l'entendre et le toucher. Les ouvriers quittaient leurs travaux pour accourir sur son passage. Il s'arrêtait quelquefois au milieu d'eux, causait avec celui-ci, riait avec celui-là et témoignait à tous la même affabilité. »

Nous craignons que ce récit ne soit empreint, lui aussi, d'exagération dans un sens contraire aux rapports du vicomte de Cardaillac. Les faits que mentionne Rogeron de la Vallée d'après le récit de Mme veuve Cambronne (car il était trop jeune pour en avoir été personnellement le témoin) ne sont pas signalés par le commissaire spécial de police, du moins sous cette forme tapageuse.

Il ne fallait d'ailleurs pas grand chose, nous le reconnaissons, pour éveiller la sollicitude toujours inquiète de la police secrète qui ne rêvait que conspirations bonapartistes et y affiliait naturellement les anciens soldats de Napoléon. Cambronne, qui n'était pas sans le savoir ou du moins sans le pressentir, vivait seul, avec sa mère, dans sa maison de la cote Saint-Sébastien, loin du bruit et des manifestations et dans la plus grande simplicité. Ses pas

et démarches n'en sont pas moins surveillés. Mais tandis que le commissaire spécial de police continue à faire des montagnes de tout et de rien, le préfet, revenu des émotions de sa lettre du 30 avril, rassure le ministre qui rassure à son tour son agent secret à Nantes (1).

Voici cette correspondance :

... Cambronne se conduit sagement, il y a eu de l'exagération dans les rapports faits au commissaire spécial à son sujet, j'espère en faire un instrument utile (2).

Paris, le 31 mai 1816.

A Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure.

Monsieur le Préfet, dans une lettre que m'a adressée M. de Cardaillac, ce fontionnaire se plaint de la conduite du général Cambronne et en redoute les suites, soit pour la tranquillité du département, soit pour cet officier général lui-même. Il résulterait de son rapport que le général Cambronne recevrait habituellement chez lui les individus de Nantes et des environs le plus notoirement connus pour leur opposition au gouvernement actuel, et que l'habitude où il serait de porter constamment l'uniforme de son grade produirait dans l'esprit du peuple un mécontentement général et très prononcé. Votre silence seul me persuade que ces renseignements ne sont point sans exagération. Je vous invite cependant à les vérifier ; personne mieux que vous ne pourrait faire, s'il en était besoin, des représentations fermes et sévères au général Cambronne qui s'empresserait sans doute de s'y conformer. Si, au contraire, la conduite de ce général n'offre rien de répréhensible, je vous engage à calmer les craintes de M. de Cardaillac, et à l'exhorter à moins consulter ses propres impressions que la vérité dans les rapports de la même nature qu'il aura occasion de m'adresser.

---

(1) Archives Nationales, F 7 6679.

(2) Extrait d'une lettre du Préfet de la Loire-Inférieure en date du 17 mai 1816.

Nantes, le 21 mai 1816.

A son Excellence Monseigneur le Ministre de la Police générale

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur d'instruire Votre Excellence par ma lettre du 10 de ce mois, du mauvais effet qu'avait produit dans ce pays le retour de l'ex-général Cambronne. Votre Excellente par sa lettre du 7 courant m'engage à une grande surveillance, et à lui faire part du résultat de mes observations.

Dès son arrivée, cet ex-général se présenta chez moi, m'assura de son amour pour le Roi, et me promit qu'il ne verroit personne. Il fit la même promesse à M. le Préfet, cependant il a reçu chez lui beaucoup de personnes très mal famées.

Ce qui me déplaît le plus, c'est de le voir se promener toujours en uniforme dans les communes environnantes de celle qu'il habite. Le peuple s'en indigne ; les amis du trouble et de l'anarchie en prennent l'air insolent, je lui avais cependant fait dire par M. le Maire de Saint-Sébastien, commune qu'il habite, que je désirois qu'il fût en simple bourgeois, et surtout lorsqu'il vient à Nantes. Sa campagne d'ailleurs est si près de Nantes que les coquins ont toute facilité pour aller le visiter.

Dans la commune qu'il habite se trouvent beaucoup de paysans qui ont fait toutes les guerres de la Vendée et qui ne le voyent qu'avec beaucoup de peine, et si tous ceux qui ne veulent que le trouble continuent à l'aller voir aussi fréquemment, s'il a l'arrogance de se montrer toujours avec l'habit de son grade, je ne pourrai répondre de sa vie.

Tout le monde dit et répète : puisque ce général a été absous comme étranger à la France, pourquoi vient-il habiter ici comme Français ? et pourquoi surtout porte-t-il l'uniforme de maréchal de camp français ? Tous les bons bretons sont indignés de cette impudence.

Je supplie Votre Excellence de prendre mes observations en considération, et de croire qu'aucun moyen de surveillance ne sera négligé et que je ferai tous mes efforts pour arrêter les projets des malveillans, s'ils étaient assez hardis pour vouloir troubler l'ordre public.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Vicomte de CARDAILHAC

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes, le 3 juin 1816.

A Son Excellence, Monsieur le Ministre de la Police générale,

MONSEIGNEUR,

D'après les rapports fréquens que je reçois sur la conduite que tient dans ce pays, le général *Cambronne,* et notamment d'après celui que j'ai reçu ce matin même, il me paraît que les renseignemens qui ont été transmis à Votre Excellence sur cet officier, ne sont pas entièrement exacts.

Le général Cambronne s'est effectivement montré en uniforme dans la commune de Saint-Sébastien où il réside, mais il n'a jamais paru ainsi à Nantes où il vient très rarement. On l'a néanmoins engagé à ne pas porter cet habit dans le canton qu'il habite. Il vit fort retiré, et quoiqu'il eût été sans doute désirable qu'on lui eût assigné une autre résidence que celle de son propre pays où il se trouve le point de ralliement naturel des malveillans, il est vrai de dire cependant qu'il n'a donné lieu jusqu'ici à aucun soupçon fondé.

Au reste, Monseigneur, j'aurai soin de suivre les instructions qui terminent la lettre de Votre Excellence.

Je suis avec respect, etc.

Le Préfet, Comte DE BROSSES.

Nantes, le 4 juin 1816.

A Son Excellence, Monseigneur le Ministre de la Police générale,

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à Votre Excellence au sujet du général Cambronne, pour la prévenir des inquiétudes que me donnoit dans une ville où il y a un grand nombre de fédérés, la présence d'un général qui s'est rendu célèbre par son attachement à l'usurpateur.

Je dois lui rendre cette justice que, quoique les malveillans le regardent comme un point de ralliement, il paroit cependant ne s'y pas prêter, et que sa conduite jusqu'à présent a été assez réservée.

Un autre motif me fait parler aujourd'hui à Votre Excellence,

les habitans des campagnes ont vu avec peine revenir au milieu d'eux ce général acquitté comme étranger, et peut-être ses jours ne sont pas en sûreté, du moins c'est ce que m'apprennent des rapports secrets. Je prie cependant Votre Excellence de croire que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour protéger sa vie.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc

Le vicomte DE CARDAILLAC.

La réponse du ministre ne se fit pas attendre :

10 juin 1816.

Au Commissaire de police à Nantes,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dans laquelle vous m'entretenez du général Cambronne, et j'espère que sa conduite réservée ne se démentira pas ; mais je suis loin de partager les craintes que vous me manifestez pour sa vie ; vous ne les motivez en aucune manière. Les habitans de la campagne ont pu le voir avec quelque peine revenir au milieu d'eux, mais il y a loin de là à des projets d'assassinat, des provocations ont-elles été faites ? Avez-vous été averti par des menaces ou par cette espèce d'agitation sourde qui précède toujours les excès de cette nature ? non, sans doute, vous m'en auriez parlé.

Je compte assez, Monsieur, sur votre prudence et sur votre fermeté pour croire la vie du général Cambronne très en sûreté, et je suis persuadé qu'aucun attentat de ce genre surtout lorsque vous l'aurez prévu, ne sera commis par des royalistes dans le département où vous êtes appelé à exercer votre surveillance.

M. de Cardaillac se le tint pour dit et à compter de cette date, nous ne retrouvons plus de rapport de lui contre Cambronne qui songeait à se faire restituer son traitement de général. Il le réclama, quelques jours après son retour, par la lettre suivante (1) :

---

(1) Cette lettre figure dans le *Cabinet historique* (tome VIII, année 1862.)

A Son Excellence, Monseigneur le duc de Feltre, Ministre de la Guerre.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence, que j'aurais droit de réclamer de sa justice : 1° 3,000 fr. qui me sont dus pour le deuxième semestre de l'an 1814 et toute l'année 1815, comme commandant de la légion d'honneur ; 2° 2,000 fr. pour entrée en campagne, 14,600 fr. dont vous avez les pièces en vos bureaux pour les indemnités en Espagne et 50,000 fr. par suite du traité de Fontainebleau. Mais mon devoir bien sincère étant de convaincre Sa Majesté de la franchise de ma soumission et de la sincérité de mon dévouement ; bien déterminé d'ailleurs à diminuer et à réparer par tous les moyens qui sont en mon pouvoir les malheurs de ma patrie et mes erreurs passées, j'ai l'honneur de vous supplier très humblement de faire agréer à Sa Majesté, ma renonciation bien formelle à tous mes droits à ces diverses sommes.

Ce serait pour moi un grand bonheur que de pouvoir joindre à ce sacrifice, celui du traitement que je sollicite de Votre Excellence, par une autre lettre de ce jour. Je n'ai jamais spéculé sur mes services et je me féliciterais de pouvoir renoncer à toute récompense ; mais le délabrement de la fortune de ma famille par les évènements de la révolution me contraint à solliciter le nécessaire ; et comme je le trouverai dans le traitement que j'attends de votre justice, je renonce bien volontiers à tous autres avantages.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur.

Le baron CAMBRONNE,
Maréchal de camp.

A Saint-Sébastien, près Nantes, le 20 juin 1816.

Mais Cambronne n'obtenait pas aisément ce qu'il réclamait ; il y avait toujours en haut lieu, dans les bureaux du ministère de la guerre, des royalistes ardents qui machinaient toutes sortes de manœuvres contre les généraux de l'empire, tant et si bien qu'à leur suggestion, le

gouvernement se posa même la question de savoir si Cambronne n'avait pas perdu la qualité de français comme il l'avait fait ou laissé plaider. Le ministre de la guerre consulta le ministre de la justice et il ne fallut rien moins qu'une réponse catégorique de ce dernier pour que le héros de Waterloo ne fût pas traité comme le dernier des cosaques, de ceux-là mêmes contre qui il avait en 1814 défendu les portes de Paris. Voici cette lettre (1) :

Paris, le 3 décembre 1816.

Monsieur le Maréchal, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 octobre, vous m'avez consulté sur la question de savoir si M. le baron Cambronne qui a été absous par jugement d'un conseil de guerre de la prévention d'avoir attaqué la France à main armée, doit être considéré comme Français, ou s'il n'est pas censé avoir perdu cette qualité par suite du système de défense qu'il a adopté devant ce conseil de guerre.

Dans l'état de notre législation, la qualité de citoyen français ne se perd que dans les cas prévus par les articles 17 et 21 du Code civil ou par une condamnation à une peine afflictive ou infamante. Le système de défense qu'a embrassé le général Cambronne ne peut pas le placer dans la première de ces catégories, attendu que, d'après le traité de Fontainebleau du 11 avril 1814, dont je joins ici un extrait, il ne peut pas être considéré comme ayant accepté des fonctions à l'étranger sans autorisation, et qu'il pouvait rentrer en France dans le terme de 3 ans. Il me paraît donc évident que ce général n'a pas perdu sa qualité de français.

Recevez, Monsieur le Maréchal, l'assurance, etc.

Le Chancelier de France, chargé du Portefeuille du Ministère de la Justice,

DAMBRAY.

Cette consultation catégorique mit fin à l'incertitude qui pesait sur Cambronne lequel obtint, dès la fin de l'année,

(1) Archives du ministère de la guerre.

le renouvellement de son brevet de commandeur de la Légion d'honneur. Il en fait part, peu de temps après, à un de ses amis, le chevalier Denelle, dans une lettre où percent ses véritables sentiments sur la Restauration. Elle est également intéressante par les renseignements qu'elle contient sur quelques-uns des compagnons d'armes du général (1). La voici tout entière :

A Monsieur le chevalier Denelle,
propriétaire au mas d'Agenais, département de Lot-et-Garonne, par Bordeaux et Tonneins.

Mon cher Denelle, (2)

Je vous suis reconnaissant de l'empressement que vous renouvellez à apprendre de mes nouvelles, mais comme je sais que vous vous intéressez réellement à moi, j'attendois la décision de mes affaires pour vous en informer : n'étant pas terminée, je ne vous dirai que où j'en suis.

S. M. m'a fait donner mon brevet de commandeur de la légion, en jouissant de tout ce qui est accordé à ce titre ; on m'y porte avec la dénomination de maréchal de camp et le titre de baron : j'ai donc l'espoir qu'au 1er jour on m'accordera ma pension de retraite, que mes blessures m'authorisent à réclamer ; plus les lettres de baron auxquelles je tiens peu, vous savez comme j'ai toujours pensé à ce sujet, si l'orgueil des anciens n'avoit pas l'air de disculer en paroles en mon absence ce que j'ai gagné à mon corps défendant et pour l'honneur de la patrie. Enfin, n'importe, comme ils voudront me voir, ils savent bien que je ne les crains pas et qu'ils me trouveront toujours prêt à leur répondre.

Quand mes affaires seront achevées, j'aurai le plaisir de vous en faire part. Je vous remercie de vos offres honnêtes pour

---

(1) Cette lettre inédite fait partie de la collection de M. Lotz-Brissonneau, de Nantes, qui a bien voulu nous la communiquer.

(2) DENELLE, destinataire de cette lettre, était un ancien lieutenant du 26e d'infanterie légère, fait chevalier de la légion d'honneur le 14 avril 1807 au camp impérial de Finkenstein (*Moniteur* du 26 mai).

avoir le plaisir d'aller vous voir, croyez qu'il m'est impossible dans ce moment de le faire. Faites agréer à votre dame ma reconnaissance de ce qu'elle veuille bien me permettre d'avoir l'honneur de faire sa connaissance. Il faut toutes les raisons que j'ai pour rester où je suis qui puisse m'empêcher de me rendre à d'aussi agréables et honêtes invitations. Soyez donc mon interprète prés M[de] votre épouse et soyez persuadés que nôtre ancienne amitié existe entre nous avec le plaisir que nous goûtions lorsque nous jouissions d'être ensemble.

Comme vous paraissez vouloir des nouvelles de nos anciens camarades, je vais entrer dans ce que je crois en connoître, sans bien vous assurer du tout :

Robert est maréchal de camp demeurant à Paris, je le crois à la 1/2 solde (1), Lenchantin est mort (2), Menu (3) est colonel, retiré chez lui, en retraite ou 1/2 solde, il avait été maréchal de camp, mais sa nomination annulée ; Kell est colonel à 1/2 solde, Guillemain, major à demi-solde (4) ; il est devenu son

---

(1) ROBERT (Simon, baron) né en 1762 à Nevers, mort à Paris en 1827, avait connu Cambronne, quand il avait passé comme capitaine le 5 thermidor an IV dans la 2e légion des Francs devenue depuis la 46e demi-brigade. Promu chef de bataillon le 1er vendémiaire an V, Robert se distingua à la bataille de Paradis (Suisse). Tour à tour major du 36e de ligne (an XII), colonel de la 6e demi-brigade provisoire (1809), baron de l'empire (1810), maréchal de camp (1814), Robert fut mis en demi-solde le 1er août 1815 et admis à la retraite le 21 octobre 1818.

Il avait signé, au retour de l'île d'Elbe, une adresse de fidélité à l'empereur (*Moniteur* du 25 avril 1815). La seconde Restauration le disgrâcia.

(2) LENCHANTIN, ancien colonel du 46e de ligne où il fut remplacé par Latrille, avait été nommé général de brigade le 1er février 1805 (*Moniteur* du 13 pluviose an 13).

(3) MENU, colonel en 1815, avait été chef de bataillon, puis major du 46e de ligne, l'ancien régiment de Cambronne (*Moniteur* du 3 avril 1807 et du 28 janvier 1815).

(4) Le major GUILLEMAIN fut à côté du prince d'Ekmühl un des signataires d'une violente protestation datée du camp de la Villette, le 30 juin 1815 et dirigée contre les Bourbons (*Moniteur* du 2 juillet 1815). La Chambre des représentants en avait voté l'impression à 20,000 exemplaires.

neveu envers et contre tous, enfin il a jolie femme et des enfants, il demeure à Paris à 1/2 solde. Dutrieu étoit chez lui, il y a deux ans, il était chef de bataillon. Levasseur étoit revenu du Sénégal, je le vis à Paris, on le disait riche, mais il étoit lancé dans les coquines, je crois bien qu'il se sera ruiné, malgré tous les conseils que je lui ai donné p^r ne pas le faire.

Leroy est en Normandie retiré, marié et à son aise (1).

Innocent Bonnefoy étoit le seul restant au régiment à la b^lle de Waterloo ; il étoit chef de bataillon, il devoit se marrier à Amiens ou Arras, mais quelques ennemis dirent à sa prétendue belle-mère qu'il étoit impuissant ; défendant sa fille, malgré tous les certificats de chirurgien, il n'a pu obtenir l'objet de sa flame, et il est surement à 1/2 solde chez lui. Renaud est en retraite, Audebault est délivré, je le vis bourgeois à Paris il y a deux ans 1/2 ; Muret est marchand de vin, il paraissoit à son aise.

Voilà, mon cher Denelle, tous les vivants que je connois ; prisonnier en Angleterre, j'étois avec 20 officiers du 46e qui m'ont instruit de quelques-uns de ces détails.

Faites agréer mes respects à Madame et croyez-moi pour la vie

Votre ami,

Le 16 mars. Le baron Cambronne.

Le vrai ami Gerodias étoit il y a trois ans et demi adjudant-major des marins de la garde, nous étions souvent ensemble, presque tous les jours ; je le crois à la 1/2 solde à Nanci ou Paris peut-être à Brest, car il est amphibie, tantôt marin, tantôt canonier-marin, autrefois fantassin, souvent il m'a parlé de vous (2).

Le temps s'écoulait ainsi quand Cambronne résolut un jour, au commencement de l'été 1817, à aller à Noyon où

(1) Leroy (François) né le 15 août 1769, le même jour que l'empereur, à Beuzeville (Eure), mort le 28 décembre 1838, passa comme sous-lieutenant le 1er brumaire an V à la 46e demi-brigade, se trouva à Zurich, à Engen, à Hochstædt, à Hohenlinden. Il prit sa sa retraite le 1er juillet 1815.

(2) Gerodias (Joseph) lieutenant de vaisseau, officier de la Legion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (*Moniteur* du 18 mars 1806 et du 25 septembre 1814).

l'appelaient des affaires de famille et d'intérêt et il demanda au maire de Saint-Sébastien, un passe-port pour cette ville. Le maire écrit au préfet, le préfet écrit le 20 juin au ministre une lettre dont voici un passage : (1)

Je n'ai pas cru moi-même devoir autoriser la délivrance de ce passe-port avant d'avoir pris les ordres de Votre Excellence à cet égard, en raison de la position particulière où se trouve le sieur Cambronne, quoique sa conduite n'ait donné lieu à aucun reproche, depuis qu'il habite la commune de Saint-Sébastien. Il vit à la campagne avec sa mère, reçoit fort peu de monde et se montre très réservé dans ses propos.

Le ministre répondit par la lettre suivante :

Paris, le 25 juin 1817.

M. le préfet du département de la Loire-Inférieure,

Je ne vois point d'inconvénient, Monsieur, à ce qu'un passe-port soit délivré pour Noyon (Oise) à M. le Général Cambronne dont la conduite soumise à votre surveillance pendant son séjour à Saint-Sébastien, ne vous a rien offert de répréhensible. Je préviens M. le préfet de l'Oise de sa prochaine arrivée dans ce département, en lui adressant les mêmes instructions que vous aviez reçues de moi à son égard.

Recevez, Monsieur le préfet, etc.

Pour le ministre secrétaire d'Etat au département
de la police générale et par son ordre,

Le Maître des requêtes, secrétaire général du ministère,

Mirbel.

Ainsi, le préfet de la Loire-Inférieure avait précédemment reçu des instructions relatives à Cambronne (elles n'ont point été conservées aux archives du département) et le préfet de l'Oise allait recevoir les mêmes. Les voici

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure. Dossier des suspects sous la Restauration : Cambronne.

en effet telles qu'elles figurent aux archives de l'Oise (série M. Police générale et administrative) où nous avons eu la bonne fortune de les retrouver :

Paris, le 27 juin 1817.

M. le Préfet du département de l'Oise,

Je viens, Monsieur, d'autoriser Monsieur votre collègue de la Loire-Inférieure, à faire délivrer au général Cambronne domicilié à Saint-Sébastien, dans son département, un passe-port pour Noyon, où il est appelé par des affaires personnelles. Vous jugerez que la position de cet officier général réclame de votre part une attention suivie, sans être ostensible, sur ses démarches et ses relations. Sa conduite à Saint-Sébastien, où il est retiré depuis plus d'un an, n'a rien offert de répréhensible. Vous me rendrez compte du résultat de vos observations s'il y a lieu.

Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

Le Maître des requêtes, secrétaire général du Ministère,
MIRBEL.

Comme de juste, le préfet de l'Oise envoya très confidentiellement copie de cette lettre au capitaine de gendarmerie de Beauvais, avec mission de la recommander au brigadier de Noyon qui devait à son tour faire toutes les semaines un rapport particulier :

Confidentielle.
—
Le 30 juin 1817.

A Monsieur le Capitaine de gendarmerie à Beauvais.

M. le Capitaine,

Je vous transmets ci-joint la copie d'une lettre de Son Excellence le ministre de la police relative à la surveillance secrète dont le général Cambronne doit être l'objet à Noyon, où il transfère son domicile. Vous sentez que cette communication est très confidentielle. Vous voudrez bien donner des ordres très précis, pour que ce général soit très étroitement surveillé, quoique d'une

manière non ostensible, et vous vous ferez rendre compte chaque semaine de ses démarches, de ses liaisons et de l'ensemble de sa conduite. Vous aurez soin de m'envoyer le rapport particulier qui devra vous être adressé à cet égard.

Recevez, etc.

L'accusé de réception du capitaine de gendarmerie de l'Oise, M. Paal, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la légion d'honneur à M. le comte de Germiny, préfet de l'Oise, mérite d'être signalé :

2e LÉGION
—
Compagnie de l'Oise
—
Police Secrète
—

ROYAUME DE FRANCE
—

Beauvais, le 2 juillet 1817.

A Monsieur le Comte de Germiny, préfet de l'Oise à Beauvais.

Monsieur le Comte,

Conformément à vos intentions, j'ai donné les ordres nécessaires pour surveiller le général Cambronne pendant son séjour dans ce département avec autant de vigilance que de circonspection.

Il existe dans la ville de Noyon une société d'officiers en retraite qui sont connus pour leurs mauvaises opinions, etc...

Agréez, Monsieur le Comte, etc.

PAAL.

Le préfet, comme l'indique une note marginale, écrivit au ministre qu'il avait pris toutes les précautions voulues et le gouvernement de la Restauration put dormir en paix, d'autant plus aisément, d'ailleurs, qu'en dépit du passeport demandé et obtenu Cambronne renonça à son voyage.

Nous retrouvons d'intéressantes explications, sincères ou de commande, au sujet de son attitude, dans une lettre que son parent Margerin écrivait en son nom, le 8 octobre 1817, au ministre de la guerre en lui rappelant une

première demande égarée dans les bureaux une quinzaine de jours auparavant. (1)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre de la Guerre,

MONSEIGNEUR,

Ayant eu l'honneur de présenter à Votre Excellence le 24 septembre dernier, une nouvelle réclamation au nom du général Cambronne, et m'étant assuré, que, le mercredi 1er de ce mois, elle n'était pas dans vos bureaux, j'ai tout lieu de craindre qu'elle ne soit pas parvenue à Votre Excellence, et je prends la liberté de lui en adresser une seconde copie à laquelle j'ajouterai quelques observations que les circonstances ont rendues nécessaires.

Copie de la réclamation adressée à Son Excellence le 24 septembre

En songeant à l'avis donné à tous les créanciers de votre département, sous la date du 30 août dernier et en lisant les journaux du 11 septembre, dans lesquels je vois un nouvel avis adressé par le Gouvernement à tous les créanciers de l'Etat de présenter leurs réclamations et leurs titres avant le 27 septembre, je crois devoir, comme fondé de procuration, comme parent, comme ami du général Cambronne, adresser à Votre Excellence une nouvelle réclamation au nom de ce général, pour lequel je sollicite vainement depuis près de 18 mois, une décision qui détermine enfin son sort.

Je ne puis expliquer l'inutilité de mes démarches jusqu'à ce jour qu'en l'attribuant à quelques fâcheuses préventions qui seraient restées sur le compte de cet officier général ; cependant il me semble que le serment qu'il a volontairement prêté au Roi et la conduite qu'il a tenue depuis son acquittement sont des garanties suffisantes de ses sentiments. Il m'est permis de présumer que Sa Majesté elle-même ne serait pas éloignée d'accorder au général Cambronne la confiance que je désirerais qu'il obtînt de Votre Excellence.

Je fonde cette espérance sur le brevet de commandeur de la Légion d'honneur que Sa Majesté a daigné lui renouveler le 30

(1) Archives du Ministère de la Guerre.

décembre dernier pour prendre rang parmi les commandeurs à compter du 6 avril 1813.

Ce brevet, signé Louis, est accordé au baron Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, *maréchal de camp de nos armées.*

Quoi, le maréchal de camp Cambronne a été *renvoyé à ses fonctions* par un jugement. Il est admis au nombre des commandeurs de la Légion d'honneur. Il est qualifié de maréchal de camp dans le nouveau brevet que le roi a daigné lui accorder et il ne pourrait obtenir le renouvellement du brevet qui lui assure ce grade, ainsi que les avantages et prérogatives qui y sont attachés. Je crois cependant que le général Cambronne, après avoir servi pendant 25 ans, ayant sur le corps plus de blessures que d'années de service, ne peut être étranger à l'armée, et qu'il n'en peut faire partie qu'avec le grade qu'il a si bien acquis.

J'ose donc espérer qu'un nouvel examen et de nouvelles réflexions feront enfin cesser l'anxiété trop prolongée dans laquelle il reste depuis si longtemps et que votre Excellence voudra bien avoir égard à sa situation présente qui me fait une loi de solliciter pour lui des moyens d'existence.

Le général Cambronne est né avec de la fortune, mais il avait perdu son père peu de temps avant la Révolution et cette Révolution a enlevé à sa mère la presque totalité de ses biens. Réduite à vivre dans une petite campagne qui lui est restée à une lieue de Nantes, c'est là qu'elle a maintenant à sa charge un fils qui devrait aujourd'hui lui apporter des secours. Mais le général Cambronne, qui croyait trouver une existence assurée dans ses longs services, a toujours sacrifié au bien de ses subordonnés les profits qui auraient pu lui donne. des ressources pour l'avenir. Que de circonstances je pourrais citer où ce général donna des preuves de son désintéressement et de son humanité, mais je me contenterai de parler d'une seule.

A son retour d'Espagne, tous les soldats du régiment que commandait Cambronne manquaient de capotes ; il épuisa toutes ses ressources particulières pour leur en donner à ses frais ; ce fait, qui peut être affirmé à votre Excellence par tous les anciens compagnons d'armes de ce général, qui étaient avec lui en Espagne, n'est pas, comme je l'ai déjà dit, le seul de ce genre, mais il doit suffire pour établir votre opinion sur son caractère et

doit vous donner en même temps la mesure des besoins que doit éprouver ce général, qui n'a rien touché depuis son acquittement qui date de 18 mois, et qui avait été précédé de trois mois de détention à l'Abbaye et de trois mois de prison en Angleterre.

Quels que soient les nombreux arguments que je pourrais employer en faveur du général Cambronne, je n'ajouterai rien à cette réclamation déjà trop longue. Telle qu'elle est, elle suffira sans doute pour appeler toute la sollicitude de Votre Excellence et la déterminer à statuer promptement sur le sort d'un officier général sur le dévouement et la fidélité duquel Votre Excellence pourra toujours compter autant que sur le très humble, etc, etc...

C'est ainsi, Monseigneur, que je m'exprimais pour le général Cambronne le 24 du mois dernier, avec l'espérance de dissiper entièrement jusqu'aux moindres préventions que Votre Excellence aurait pu conserver contre l'honneur et la fidélité de ce général. Mais par suite de la fatalité qui semble le poursuivre, un nouvel incident aurait pu paraître justifier les préventions que je croyais si facile de détruire.

Le *Journal des Débats*, du 30 septembre, en rendant compte d'une des séances du procès relatif à la conspiration de l'Epingle-Noire, s'exprime ainsi :

« On a découvert chez Contremoulin un livret contenant, par » ordre alphabétique, cent-vingt-huit noms, parmi lesquels se » trouvaient ceux d'Exelmans, Ameilh et Cambronne. »

Ainsi, quoique tous les accusés de la conspiration dite de l'Epingle-Noire aient été acquittés, peut-être pourrait-on conserver quelques préventions à leur égard et, par suite, à l'égard du général Cambronne dont le nom se trouve, sans que je puisse m'en expliquer le motif, accolé à deux hommes condamnés et proscrits.

Je crois devoir certifier à Votre Excellence, que si, en effet, le nom du général Cambronne s'est trouvé sur la liste contenant 128 noms, M. Contremoulin l'y a compris sans sa participation et sans lui en avoir donné connaissance.

J'ai à ma disposition une lettre du général Cambronne, datée du 21 mai 1816, et portant le timbre de la poste du 27 du même mois, dans laquelle il m'annonçait qu'il était sous la surveillance de la haute police, et comme il présumait, sans doute, que je

pourrais réclamer contre une disposition dont l'arrêt qui l'avait acquitté et renvoyé à ses fonctions, devait l'affranchir, il m'annonçait que loin que cette disposition lui causât la moindre contrariété, il s'en félicitait parce que c'était pour lui le plus sûr moyen d'avoir des garants de sa conduite.

Dans une autre lettre, portant le timbre du 20 juillet dernier et que je me suis empressé de communiquer à M. le chef du Bureau de votre Département qui en devait connaître, à son audience du mercredi premier de ce mois, le général Cambronne m'annonçait qu'ayant eu l'intention d'aller dans le département de l'Oise, où se trouve une grande partie de sa famille, il avait sollicité et obtenu de son Excellence le Ministre de la police générale un passeport qui l'autorisait à faire ce voyage, mais à cette époque la cherté des grains avait occasionné de troubles dans plusieurs départements et le général Cambronne redoutant que son voyage ne fût mal interprété par la malveillance, s'exprime ainsi dans la lettre que j'ai à ma disposition :

« Les différents bruits sur divers points m'ordonnent de ne » pas sortir d'ici, car on pourrait croire que j'ai des intentions » que je n'aurai jamais. »

Certes, Monseigneur, vous serez bien convaincu que celui qui se félicite d'être placé sous la surveillance de la haute police afin d'avoir des témoins de sa conduite et qui se prive, par prudence, d'un voyage projeté et désiré, dans le dessein de ne donner prétexte à aucune interprétation défavorable, ne peut avoir mérité de voir son nom figurer sur une liste d'individus soupçonnés ou convaincus de conspiration contre l'Etat. Vous serez, comme moi, persuadé que dans cette circonstance le général Cambronne est à plaindre et non à blâmer, et vous ne prendrez, à son égard, aucune impression fâcheuse. C'est dans cette confiance que je sollicite de nouveau de Votre Excellence une prompte justice et que je vous prie d'agréer l'assurance du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

B. Margerin,

Avocat, rue des Champs-Elysées, nº 8.

Paris, ce 8 octobre 1817.

Comme on le voit par cette lettre, Louis XVIII avait renouvelé, dès le 30 décembre 1816, le brevet de commandeur de la Légion d'honneur que Cambronne avait déjà depuis le 6 avril 1813. Il le traitait de « maréchal de camp de nos armées » : qu'attendait-il pour lui rendre son traitement et pour le rappeler à une haute fonction militaire ? Tel était le but évident de la lettre de Margerin, écrite avec l'assentiment de Cambronne. Mieux eût valu, sans doute, une attitude moins humble à l'égard de ceux qui ne lui pardonnaient pas son attachement à l'empereur.

En vain les ministres de la guerre se succédaient, aucun d'eux ne semblait se soucier d'un ancien compagnon d'armes et le maréchal Gouvion Saint-Cyr ne restait pas moins sourd que le duc Clarke de Feltre aux appels réitérés de Margerin. Une nouvelle lettre du 21 novembre 1817 contient le passage significatif que voici : (1)

«...... Celui qui, pendant vingt-cinq années de services consécutifs, s'est toujours occupé de ses devoirs et jamais de ses intérêts, doit au moins recueillir le fruit de ses honorables services et je suis autorisé à vous affirmer de sa part que son plus sincère désir serait d'en rendre de nouveaux et de prouver ainsi sa fidélité au serment qu'il a prêté à Sa Majesté, mais en attendant, le général Cambronne ne jouit d'aucun traitement et se trouve exposé à un état de détresse dont ses longs services et son grade doivent le garantir.

« J'ose donc solliciter et espérer de Votre Excellence qu'elle daigne s'occuper très prochainement de fixer enfin le sort du général Cambronne et de faire ainsi cesser l'anxiété dans laquelle il est depuis longtemps. »

---

(1) Archives du Ministère de la Guerre.

CHAPITRE XVI

LE VOYAGE A BORDEAUX

Tandis que Cambronne multipliait les démarches pour rentrer en grâce auprès du gouvernement, comme l'avaient fait plus vite que lui un si grand nombre de ses anciens compagnons d'armes, sans être plus mal vus de leurs contemporains, un nouvel incident surgissait à son insu, qui pouvait être interprété contre ses propres sentiments. Nous en trouvons l'exposé dans une curieuse lettre du préfet de la Loire-Inférieure au Ministre de la police générale. (1)

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

A Son Ex. le Ministre de la Police générale

Nantes, le 15 octobre 1817.

MONSEIGNEUR,

Le Commissaire de police de Nantes chargé des fonctions d'inspecteur de l'imprimerie et de la librairie vient de me faire connaître qu'ayant remarqué chez un marchand d'estampes de cette ville, le portrait gravé du général Drouot et ayant reconnu qu'il ne portait aucune indication annonçant son dépôt à la direction générale, formalité exigée par l'art. 10 de la loi du 24 otobre 1814, il a défendu au marchand d'exposer cette gragravure jusqu'à ce qu'il se soit mis en règle sous ce rapport.

L'exposition du portrait du général Drouot a fait peu d'effet à Nantes, et il s'en est vendu un très petit nombre. Mais il n'en est pas de même de celui du général Cambronne, mis également

(1) Archives Nationales F7 6854.

en vente dans cette ville depuis quelques semaines, sur lequel est relatée la date de la bataille de Waterloo, et qui a pour épigraphe les paroles attribuées, avec ou sans raison, à cet officier général à cette bataille : *La Garde meurt et ne se rend pas.* Plusieurs personnes ont cru voir dans l'exposition publique de l'image du général dans la ville qu'il habite, un hommage rendu à sa conduite et une nouvelle manœuvre de la malveillance. Elles sont venues se plaindre à moi de la tolérance de la police à cet égard, et m'engager à interdire la vente de cette gravure. J'ai dû répondre à toutes ces plaintes que les formalités prescrites ayant été remplies, il ne m'appartenait pas de donner de tels ordres, et j'étais d'ailleurs convaincu que prendre une mesure prohibitive dans cette occasion, c'eût été donner à cet ouvrage une importance qu'il n'avait pas encore, et aux ennemis du gouvernement, le désir de se le procurer. C'est avec ces réflexions que des personnes sages sont parvenues faire abandonner à plusieurs officiers sémestriers récemment arrivés à Nantes, le projet formé par eux d'enlever et de déchirer tous les portraits de Cambronne qui se trouvent ici. Cependant depuis cette époque, il s'en est vendu un nombre beaucoup plus considérable, et presque tous les marchands d'estampes de cette ville en ont aujourd'hui plusieurs en étalage.

J'espère que l'effet produit par cette circonstance qui ne me paraît avoir d'autre importance que celle qu'on s'est plu à y attacher, ne tardera pas s'effacer, et je ne néglige rien pour parvenir à ce but. Cependant j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous donner connaissance, Monseigneur, de l'espèce d'agitation qui en a été la suite.

Je dois ajouter que tous les portraits des généraux Drouot et Cambronne qui paraissent à Nantes, y sont expédiés par Banse, libraire de Paris.

Je terminerai, Monseigneur, en vous priant de me donner sur l'exécution de l'art. 10 de la loi précitée, l'explication suivante : Doit-on exiger que les gravures exposées en vente, portent l'indication du dépôt qui en a été fait à la direction générale de l'imprimerie, ou bien suffit-il que le marchand produise le certificat ou une copie du certificat constatant que cette formalité a été remplie à l'égard de la gravure qu'il expose ? Dans ce

dernier cas quelle est la forme de cette pièce et par quelle autorité doit elle être délivrée?

Je désire, Monseigneur, que Votre Excellence veuille bien m'adresser le plus promptement possible la solution de ces questions.

Je suis avec respect, etc.

Pour le préfet en congé, le conseiller de préfecture délégué,

P. Dufort.

Voici la réponse du ministre :

A Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure

Monsieur, d'après l'article 10 de l'ordonnance du 24 octobre 1814, aucune estampe ou planche gravée ne peut être publiée et mise en vente avant le dépôt de 5 épreuves, constaté par un récépissé délivré en vertu de l'article 9 de la même ordonnance; mais on n'exige point que les estampes portent l'indication du dépôt parce que cette indication pourrait être mise, sans que le dépôt eût été réellement effectué. Paris est à peu près la seule ville où il se fait des gravures et le récépissé y est fourni et signé, au moment du dépôt, et d'après mon autorisation, par M. Pagès, chef du premier bureau de la division littéraire de mon ministère, c'est cette pièce qui doit être produite, soit en original, soit en copie authentique pour prouver la légalité du dépôt; mais il est une précaution plus sûre et propre à prévenir toute surprise; c'est de consulter le journal de la librairie, et si la gravure n'y est pas mentionnée, de ne point en permettre la publication.

Ces explications répondent aux questions contenues dans la lettre que vous m'avez écrite, le 15 de ce mois, relativement au portrait gravé du général Drouot et à celui du général Cambronne, mis en vente chez plusieurs marchands de la ville de Nantes.

J'apprécie d'ailleurs, la sagesse des réflexions que vous me soumettez à cet égard; on ne saurait être trop circonspect à interdire ce qui peut être légitime ou indifférent en soi, une contradiction irréfléchie n'aboutit quelquefois qu'à donner aux choses une importance qu'elles ne méritaient pas et peut encore avoir l'inconvénient de porter à la désobéissance ou au moins de provoquer des irritations. Vous avez montré dans cette circons-

tance toute la réserve qu'on devait attendre d'un administrateur éclairé, et si les circonstances l'exigeaient, s'il devenait nécessaire de prévenir des provocations et des rixes, vous sauriez, je n'en doute pas, agir avec le même discernement, pour obtenir, soit par la persuasion, soit par la fermeté, un sacrifice commandé par l'intérêt de la tranquillité publique, auquel ne se refuseraient pas, j'aime à le croire, les marchands possesseurs de ces deux portraits.

P. S. — Il faut distinguer la mise en vente de l'exposition ; celle-ci peut-être empêchée par l'autorité lorsqu'il y a inconvénient.

Il ne semble d'ailleurs pas que cette affaire ait eu d'autre retentissement. Les adversaires du gouvernement, en se procurant le portrait de Cambronne, donnaient à leur acquisition un caractère séditieux que le général eût été bien loin d'approuver, puisqu'à la même époque il était dans un état d'esprit voisin de la soumission.

Il s'y trouvait encore quand, le 3 décembre 1817, le duc d'Angoulême fit son entrée à Nantes. Le jour même, le général lui fut présenté avec d'autres officiers supérieurs et reçut du prince cet accueil bienveillant, mais banal, que les grands personnages en tournée réservent indifféremment à tous ceux qui viennent les saluer (1). A la vérité, une ordonnance du 20 mai 1818, en le réadmettant sur les contrôles de l'armée, lui accorda, à partir du 1er juillet, la jouissance du traitement de non-activité, c'est à dire la demi-solde de son grade, tandis qu'il avait été, lors de sa mise en liberté, le 14 mai 1816, considéré

(1) Voici ce qu'on lit dans le supplément au *Journal de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* du 8 novembre 1817, que publiait alors Mellinet-Malassis :

« On a remarqué avec plaisir le général Cambronne parmi les » officiers généraux qui ont désiré présenter leurs hommages au » au Prince et le bon accueil que cet officier a reçu de S. A. R. »

comme réformé sans traitement. Mais il n'en demeurait pas moins suspect, et nous en trouvons la trace dans la correspondance administrative qui s'échangea à son sujet. Témoin, la lettre suivante du maire de Saint-Sébastien au préfet de la Loire-Inférieure (1) :

St-Sébastien, 2 septembre 1818.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai délivré hier un passe-port pour Paris, Noyon et Bordeaux au baron de Cambronne, mon administré.

J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur le préfet, votre très humble très obéissant serviteur.

Francis HERBERT.

Le 9 septembre, sans doute après en avoir conféré avec le ministre de la police, le préfet répond au maire « qu'il n'aurait pas dû délivrer ce passe-port pour plusieurs destinations ».

Quelques jours auparavant, le 18 août 1818, le comte de Labesse colonel commandant la légion de la Loire-Inférieure et commandant militaire de Nantes et des côtes, écrivait au ministre de la guerre une lettre qui signalait Cambronne à la clémence du roi :

Il ne regrette, disait cette lettre, que l'indigence à laquelle il est réduit que parce qu'elle est une preuve que son amour pour l'auguste sauveur de notre patrie est méconnu et mis en doute. (2)

Mais peu à peu, il rentrait en grâce ; par lettres-patentés du 17 décembre de la même année, le roi le confirmait dans son titre de baron ; il sollicita, avec la recommanda-

(1) Archives du département de la Loire-Inférieure. Dossier des suspects sous la Restauration : Général Cambronne. N° 674 R 2.

(2) Archives du ministère de la guerre.

tion du duc d'Angoulême, la croix de Saint-Louis (1) et l'obtint le 18 août 1819, ce qui entraînait sa prestation de serment comme chevalier de cet ordre royal et militaire.

Voici en quels termes le *Journal de Nantes* rendit compte le 14 septembre de cette cérémonie qui avait eu lieu l'avant veille. (2)

Un grand nombre d'officiers de différentes armes, tous les chefs des administrations militaires et M. le comte des Brosses, préfet de ce département, se sont réunis avant hier chez M. le général baron Rougé, commandant la division en l'absence de M. le lieutenant général baron Pécheux, et la réception de M. le maréchal de camp baron Cambronne comme chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis a eu lieu en présence de cette brillante réunion.

M. le baron Rougé, à l'occasion de cette cérémonie, a adressé quelques mots au général Cambronne, dans lesquels il a dit qu'il s'estimait heureux, comme l'un de ses anciens compagnons d'armes, d'avoir été choisi pour le recevoir chevalier d'un ordre qui a toujours compté, parmi ses membres, d'illustres guerriers défenseurs du trône et de la patrie « Cette réception exige un ser-
« ment, a-t-il dit en terminant, et vous avez montré à l'Europe
« entière comment vous savez les tenir ».

A quelques semaines delà, il partit pour les Basses-Pyrénées afin d'y prendre les eaux. A Pau, la ville se porta sur son passage et on rappela ses exploits dans une chanson que nous trouvons dans les pièces annexées au livre de Rogeron de la Vallée :

CHANT FRANÇAIS

DÉDIÉ AU GÉNÉRAL CAMBRONNE

Paroles de M. Loustaneau, lieutenant dans les chasseurs à

---

(1) Archives du ministère de la guerre.

(2) Le *Moniteur universel* du dimanche 19 septembre 1819 p. 1231, reproduisit ce récit.

cheval de l'ex-garde, musique de M. Moniot, élève du Conservatoire et musicien de l'ex-garde.

1er Couplet

Peuple français, si la gloire t'appelle,
S'il faut encor signaler ta valeur
Prends au combat la devise immortelle
De tes héros morts aux champs de l'honneur.
Vaincre ou mourir était leur noble envie ;
Ce chant guidait leur valeur au combat,
Comme eux encor redis à la patrie :
« Le Français meurt, mais il ne se rend pas. » (bis)

2e Couplet

Vois les lauriers qu'agite la victoire ;
C'est le seul prix digne du nom français.
Vois tes neveux au temple de mémoire
D'un saint respect honorer tes succès.
La mort est belle au cri de la patrie.
C'est une vie au-delà du trépas ;
Qu'à cette voix un peuple entier s'écrie :
« Le Français meurt, mais il ne se rend pas. » (bis)

3e Couplet

Choisis pour guide un héroïque zèle ;
Que tes remparts soient ta seule valeur,
Et que partout l'honneur en sentinelle
Te trouve armé de son glaive vengeur.
Oppose au nombre un courage intrépide
Pour le héros la mort a des appas ;
Il meurt, chantant dans l'ardeur qui le guide :
« Le Français meurt, mais il ne se rend pas. » (bis)

Lors de son retour, il voulut s'arrêter à Bordeaux. N'y avait-il pas, entre autres liaisons, son ami intime Dalidet ? et n'est-ce pas précisément, lors de ce voyage de 1819, qu'il lui remit la décoration qu'il portait à Waterloo « comme un insigne de valeur et de gloire confié à

l'amitié ? » Eh bien ! là encore, il eut à subir les ovations de la foule et les tracasseries de la police. Dans sa lettre dont nous parlons plus haut (1), Dalidet y fait allusion quand il écrit à madame Cambronne : « Vous avez connu, » Madame, avant même de porter son nom et dans des » temps où il y avait quelque courage à braver la surveil- » lance d'une police si tyrannique à son égard, quelle fut » notre intimité. »

Que se passait-il donc à Bordeaux ? Demandons-le aux journaux du temps.

Le *Moniteur universel* publiait le lundi 8 novembre 1819 la note suivante :

On nous écrit de Bordeaux que le général Cambronne ne paraît point au spectacle et qu'il cherche à éviter les applaudissements que lui prodiguent quelques personnes avec une affectation que l'on pourrait attribuer à l'esprit de parti.

Le lendemain, nouvel entrefilet :

M. le général Cambronne a continué à se dérober à Bordeaux aux hommages qu'un grand nombre d'habitans lui avaient préparés au moment de son départ.

Il est parti le 2 de ce mois par une route sur laquelle il n'était point attendu et a repris le chemin où il retourne dans le sein de sa famille.

C'était là une note officielle, volontairement sèche et froide. L'enthousiasme avait été au comble d'après l'*Indicateur Bordelais*, journal libéral, qui publia sur le séjour de Cambronne les articles enflammés que voici :

EXTRAIT DE L'INDICATEUR BORDELAIS

Bordeaux, le 28 octobre 1819.

Le brave des braves, le général Cambronne, est un de ces voyageurs dont la réputation trahit le modeste incognito. Que

(1) Lettre du 23 août 1844.

celui qui fit retentir à l'oreille de nos ennemis le dernier cri de la valeur expirante, nous pardonne d'oser aujourd'hui révéler le secret de son passage dans les murs de notre ville, ou plutôt qu'il s'en prenne à l'éclat de son nom qui le précèdera partout.

On assure que le héros de mont Saint-Jean séjournera quelque temps dans Bordeaux, mais au sein de l'amitié, loin des suffrages publics et du tribut d'éloges que mérite son noble caractère. Ah ! pourquoi voudrait-il se dérober à sa gloire ? qu'il apprenne que ses relations ne sauraient plus être privées, et que ses vertus qui déjà appartiennent à l'histoire réclament un théâtre plus vaste, et les applaudissements de notre population tout entière ; quel exemple pour nos jeunes militaires, s'il daignait pendant plusieurs jours présider à leur cercle, les enflammer du récit de ses actions guerrières, leur communiquer ce feu sacré du patriotisme, qu'il est si digne de leur transmettre, qu'ils sont si dignes de recevoir.

Le général Cambronne n'a pu se soustraire aux hommages de ses concitoyens reconnaissants ; arrivé à 3 heures du soir, à peine les bons Français ont-ils su quel hôte illustre ils avaient le bonheur de posséder dans leurs murs, que son nom a volé de bouche en bouche. La musique du Grand-Théâtre a exécuté à 11 heures plusieurs chants de triomphe sous les fenêtres du brave.

Bordeaux, le 30 octobre.

Tout ce qui regarde Cambronne mérite d'être publié. Jamais général au retour d'une victoire n'obtint plus d'hommages que le brave dont la constance triompha dans les revers et fut l'interprète de l'honneur français. Avant-hier à 11 heures du soir, tandis qu'on exécutait des chants de triomphe sous les fenêtres du héros, il y avait un concours de plus de 2,000 personnes, femmes, enfants, vieillards, militaires de tout grade et de toute arme. C'était à qui jouirait le premier de la vue de Cambronne, et malgré l'obscurité de la nuit, on devinait les traits du digne successeur de La Tour-d'Auvergne, de celui qui aurait sauvé l'armée, si l'armée avait pu être sauvée.

Hier à la Bourse, sur les allées de Tourny, partout, on s'occupait de Cambronne, partout on volait à sa rencontre, toutes les

fois que s'arrêtait le chef de la vieille garde. C'était pour lui comme autant de poses triomphales, la simplicité de son extérieur et de son cortège ne pouvait dérober le secret de sa marche, et c'est alors qu'on aurait pu appliquer à Cambronne, comme à Turenne, ces paroles de l'orateur français : il marche seul, mais sa réputation le précède, et plus il est grand, plus il est modeste...

Le général a répondu avec son affabilité ordinaire aux compliments des officiers à demi-solde, qui ont cru faire une visite de corps à ce parfait modèle de l'héroïsme. Mes amis, leur a-t-il dit, dans l'effusion de son cœur, notre sort est commun ; comme vous, je suis en *non-activité*... — Tant mieux, général, ont-ils répliqué tous à la fois, au jour ou la patrie aura besoin de nos services, nous serons tous en activité, trop heureux d'avoir à notre tête l'intrépide Cambronne.

Bordeaux, le 30 octobre 1819.

*A Monsieur le Rédacteur de l'*Indicateur,

MONSIEUR,

Vous avez rendu compte dans votre feuille du 29, de la sérénade que plusieurs personnnes de cette ville firent donner par les musiciens du Grand-Théâtre au général Cambronne, j'y assistais et j'eus lieu de remarquer que les instruments étaient moins d'accord que les cœurs qui s'étaient réunis pour fêter un brave ; j'espérois au moins être dédommagé par le choix des airs, de la discordance des sons, mais à 2 ou 3 marches guerrières près, on ne joua que des airs à l'eau de rose.

Vainement réclama-t-on des airs plus patriotiques, et qui convinssent mieux à la circonstance, les musiciens furent ce que les spectateurs regrettèrent quelquefois de ne pas être en les écoutant, c'est-à-dire sourds. On disait même, je n'en crois rien, que la police exerçait son influence sur cette sérénade et qu'elle craignait qu'on ne jouât des airs séditieux. Est-ce que *Mourir pour sa Patrie* ne serait pas un chant français ? Nos magistrats, en ce cas, seraient plus scrupuleux que nos missionnaires, car ceux-ci font chanter sans difficultés à de jeunes filles, le *Triomphe de la religion,* sur l'air de *La République nous*

appelle et le cantique de *La Communion*, sur l'air du pas redoublé.

Je me plais donc à croire qu'elle n'était pour rien dans le choix des morceaux qu'on a joué.

Si le général Cambronne est flatté des hommes publics qu'il reçoit, il ne doit l'être pas moins des hommages dont il est l'objet, j'ai entendu chanter quelques couplets qui lui ont été adressés, et pour terminer mon épitre, je vous citerai le dernier que je crois bien retenu.

Le guerrier qui par sa vaillance
Rendit plus grand le nom français
Doit trouver par toute la France
Pour le fêter des cœurs tout prêts.
La fête n'en est que plus belle,
Lorsque l'on voit un peuple entier
Donner de concert l'immortalité
A qui moissonna le laurier.

J'ai bien l'honneur de vous saluer,

Un de vos abonnés.

Lundi 2 et mardi 3 novembre

Le général Cambronne a quitté hier notre ville, pour retrouner au sein de sa famille, goûter le repos du brave qui sait tour à tour honorer le nom français dans les revers, et se livrer à l'exercice de toutes les vertus privées et domestiques.

A l'allégresse que venait d'exciter sa présence parmi les habitants de Bordeaux, l'illustre guerrier aurait pu se croire au milieu des siens. Cependant les besoins du cœur et la dette sacrée de la nature sollicitaient son départ ; il a fallu se rendre à cet appel. Celui que nous ne pouvions posséder plus longtemps a voulu du moins adoucir l'amertume de nos regrets en se dérobant aux nouvelles fêtes qu'on lui préparait à la Bastide lors de son passage.

Il a pris la route de Lormont, accompagné des parents de l'ami intime chez lequel il venait de faire dans Bordeaux un séjour trop peu prolongé selon nos souhaits. La voiture est venue

le prendre au Carbon-Blanc où il s'était rendu à pied, n'ayant que l'amitié pour suite, mais là, des hommages encore plus délicats l'attendaient, il a reçu la députation, composée des plus belles femmes du lieu, avec cette galanterie chevaleresque d'un héros qui sait unir le myrthe au laurier. Cambronne a demandé et obtenu le baiser d'adieu de l'aimable interprète des sentiments de ses concitoyens, et cette récompense n'était pas la moins douce pour un français.

Le matin les cris de l'enthousiasme avaient salué son départ, mais des paroles de regrets venaient se mêler aux acclamations qui retentissaient sur le rivage ; et Cambronne a pu se convaincre de l'esprit qui anime la population de cette honorable cité.

Avant-hier au soir, les musiciens amateurs de la ville se sont surpassés dans le choix des airs qui composaient la dernière sérénade. Pour cette fois, ce n'était que des chants français, des allusions ingénieuses à la valeur nationale, au plaisir que nous causait la présence du digne héritier des titres et des vertus de l'intrépide et du modeste Latour-d'Auvergne.

Il semblait que le ciel même voulut ajouter encore un nouvel éclat à la célébration de cette fête de famille, la beauté du temps fournissait des traits d'inspirations au concours immense de spectateurs qui remplissaient la rue du Palais, la place du Palais, la rue des Argentiers, etc.

On a remarqué dans la foule plusieurs individus attachés à la police, ils ont pu s'assurer par leurs propres yeux, que nos transports n'avaient rien d'équivoque, et que le cœur seul fesait les frais de la joie publique.

. Le général Cambronne ne veut être couronné que sur le champ de bataille, il a donc cru devoir se soustraire aux palmes que lui préparaient nos théâtres.

Dernier trait de modestie bien digne du héros qui sut toujours allier l'humanité à la valeur, et qui du même bras dont il terrassait l'ennemi de la France, protégeait à Quiberon les malheureux émigrés, contre la fureur des partis.

Il n'en fallait certes pas tant pour que le ministre s'inquiétât de ces manifestations qui provoquaient la

polémique en sens divers de la presse et le préfet de la Loire-Inférieure reçut la lettre suivante du comte Decaze :

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
—
5e Division
—

Paris, 12 novembre 1819.

Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure,

Monsieur le Comte, vous aurez remarqué dans les journaux le parti que quelques individus ont cherché à tirer, à Bordeaux, de la présence momentanée du général Cambronne dans cette ville ; en ce moment, il doit être de retour à Nantes. Si cette circonstance, sans doute très étrangère à la volonté d'un officier aussi ami de l'ordre et de la discipline donnait lieu à quelque nouvelle particularité, je vous serai très obligé de m'en instruire confidentiellement. Je n'ai pas besoin de vous recommander de prévenir ou de réprimer toute espèce d'écart scandaleux.

Agréez, Monsieur le comte, l'assurance de ma considération distinguée.

Le comte DECAZE.

Les préoccupations du ministère ne furent pas de bien longue durée, car dès le 15 novembre, le préfet rassurait son supérieur hiérarchique par la lettre que voici et qui innocentait absolument Cambronne de toute participation à ces manifestations où l'opposition prenait une sorte de revanche :

15 novembre 1819.

Au ministre de l'intérieur,

J'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois relativement au général Cambronne.

Il y a environ deux mois que je fus informé par M. le maire de Saint-Sébastien dans la commune duquel ce général fait sa résidence, qu'il lui avait demandé un passe-port et qu'il allait s'absenter pour quelque temps. Depuis cette époque, je n'avais eu aucune information sur le but de son voyage et ce n'est que

par les journaux que j'ai appris les détails de son séjour à Bordeaux (1). J'ai été informé en même temps que cet officier général, loin d'encourager les démonstrations publiques et les hommages affectés de certains individus, avait abrégé le séjour qu'il devait faire à Bordeaux afin de s'y soustraire. J'ai su, depuis, que M. le général Cambronne avait quitté Nantes avec un négociant de Bordeaux qui l'avait engagé à faire ce voyage.

Au reste le retour à Nantes de cet officier général n'a donné lieu à aucune nouvelle particularité. Il a repris son genre de vie et ses habitudes ordinaires, c'est-à-dire qu'il continue à habiter la campagne, ne voyant que fort peu de monde et paraissant ne rien tant désirer que de vivre ignoré et d'occuper le moins possible.

Cette fois, le gouvernement était définitivement tranquillisé et à partir de ce moment-là, il semble que la surveillance dont Cambronne avait été l'objet ait diminué et peut-être même cessé tout à fait. On avait enfin compris que ce n'était pas un homme dangereux pour l'ordre social, mais on avait mis le temps à s'en apercevoir.

---

(1) Ici le préfet avait écrit tout d'abord : *et des hommages publics qu'il y recevait de la part d'individus d'un certain parti* Puis, à la réflexion, il avait biffé ces mots pour y substituer le texte que nous donnons ci-dessus.

CHAPITRE XVII

AMOURS ET MARIAGE DE CAMBRONNE

Bien qu'il n'y eût pas, dans les journaux du début de ce siècle, de colonne spécialement réservée à ce que nous appelons aujourd'hui le *carnet mondain*, on pouvait lire dans le *Moniteur Universel* du 22 janvier 1819 les lignes suivantes :

« Le *Journal Général* annonce que M. le lieutenant-général Cambronne épouse à Nantes une héritière qui lui apporte une fortune considérable. »

De quelle héritière s'agissait-il ? A quelle fortune faisait-on allusion ? Nous ne le savons pas. Ce que nous savons, c'est que Cambronne avait eu longtemps au cœur d'autres attaches. Sans parler de ces liaisons passagères qui forment en quelque sorte partie de la rançon du pays conquis, il s'était épris, à Dunkerque ou à Boulogne, en l'an XII, tandis qu'il était capitaine au 46e de ligne, d'une jeune fille, Augustine-Sophie Corbizé, à laquelle il resta sincèrement uni par les liens d'une rare constance. Nous en avons la preuve dans une très curieuse correspondance de Cambronne, dont nous devons la communication à M. Gustave Bord qui n'a jamais su refuser à personne le secours de sa richissime collection d'autographes et que nous remercions vivement ici de son obligeance. Voici la première de ces lettres qui donneront une idée exacte des sentiments de Cambronne pour cette jeune fille :

Secret.

Sophie,

Puisque tout ce que j'ai pu t'écrire n'a pu me faire regagner ton cœur, il ne me reste plus qu'une dernière ressource à employer. Tu respectes avec raison les auteurs de tes jours ; fais leur voir mes lettres, dis leur comme nous nous sommes vus, ne leur cache rien, tes fautes, les miennes, fais leur voir mes onze dernières lettres. S'ils te conseillent de rompre avec moi, je te laisserai tranquille, je ne t'écrirai qu'autant qu'il me faudra pour savoir de tes nouvelles de temps en temps, jusqu'au temps où j'ai fixé que tu m'appartiendras. Ce que je vais te marquer icy et signer, va te prouver combien je t'aime. Je m'engage à ne pas me marier d'ici que tu aies trente ans accomplis. Si je le faisais avant, je m'engage à t'être redevable de mille écus. Je ne te demande point de ton côté aucune promesse, c'est ton cœur qui doit tout faire : je ne veux point le contraindre, j'ai su le gagner une fois, je le ferai encore. Tu as 5 ans 1/2 pour réfléchir. Me voilà engagé avec toi, quelle preuve voulais-tu plus grande d'un attachement éternel ? Je te prie de ne faire voir cette lettre à personne qu'à ton père et à ta mère. Elle pourrait me nuire près de mes parents et à mon avancement. A compter d'aujourd'hui une conduite réglée va me faire expier ma seule faute très grave que je commis avec toi. Du secret, je t'en conjure, c'est pour ton bien, c'est pour le mien qu'il faut que tu contraignes tes pensées, tu ne dois pas avoir de meilleurs amis que tes père et mère, ce n'est donc qu'à eux qu'il faut s'adreser. Si cela venait à transpirer, personne que moi ne le sait, le présent serait de nulle valeur.

Aux souhaits d'un avenir heureux tel que tu mérites de partager.

CAMBRONNE.

Boulogne, le 28 fructidor an 12.

La correspondance continue fort tendre de la part de Cambronne, toujours en garnison à Boulogne. Les parents de la jeune fille ne la lisent vraisemblablement pas, mais ils la reçoivent, car c'est au nom de madame Corbisez à Nieuport, tantôt poste restante, tantôt chez le général

Joba, commandant de la Légion d'honneur (1) que les lettres sont adressées.

Ma chère Augustine,

Mon amour, mon attachement pour toi, sont si grands, que je ne puis m'empêcher de vouloir ce qui te fait plaisir, c'est donc te donner mon assentiment pour ce que tu as fait faire à mon portrait et toutes les meilleures raisons que je pourrais t'objecter ne vaudraient pas mieux que les plus mauvaises, puisque c'est une chose faite ; je m'en console aisément d'ailleurs, les motifs qui t'ont fait agir me sont trop chers pour n'être pas content, que tu aies suivi ton caprice.

Tu m'avais promis de ne me rien faire cadeau à la foire, d'après ce que je t'écrivais. Tu n'as pas tenu parole, tu m'as donné un habit neuf et tu ne veux rien recevoir de moi, j'espère que tu reviendras de cette décision et que tu me diras que tu acceptes aussi le mien, ainsi je veux donc une réponse.

Sais tu que tu agis un peu militairement dans tes actions ? Tu fais ce que tu veux et tu dis : « c'est fait », comme on ne peut que désirer d'être en paix avec toi on en passe par ce que tu as décidé. C'est assez montrer ta force et ma faiblesse, elle est

---

(1) JOBA (Dominique), général français, né à Corny (Moselle), en 1759, tué devant Girone, en Espagne, en 1809.

Il faisait partie de l'armée française lorsque, surpris au moment où il dessinait le plan de la forteresse de Luxembourg (1776), il dut, pour échapper à la rigueur des lois militaires, entrer au service de l'Autriche, fut chargé de faire le siège de Blokuts en Silésie (1778), de diriger les travaux de fortification sur l'Escaut (1783), et servit comme ingénieur au siège de Belgrade.

Lorsqu'éclata la Révolution, Joba revint en France, reçut le grade de chef de bataillon, fit les campagnes de Belgique et de Vendée, fut promu chef de brigade (1793) pour sa belle conduite lors de la prise de Parthenay, se signala par de brillants faits d'armes et devint général de brigade en 1794.

Comme il était connu pour un républicain sincère, il fut tenu à l'écart par Napoléon devenu empereur. Toutefois, en 1808, il reçut un commandement en Espagne et périt l'année suivante en faisant le siège de Girone.

trop naturelle, mon amie, c'est pour une jolie, aimable, adorable, enfin parfaite femme, je n'en rougis donc pas et me trouve trop heureux de pouvoir conserver une aussi chère maîtresse que toi à ce prix. Je t'embrasse et suis pour la vie non seulement ton constant, mais même fidèle amant.

C. A.

Une autre fois, il s'inquiète de sa santé, elle est excellente cavalière, mais elle n'en a pas moins fait une chute de cheval qui a failli la défigurer et il l'engage à veiller sur des jours qui lui sont précieux. Voici cette lettre tout entière (1) :

Ma chére Augustine,

Je souhaite que la belle saison te ramène ta santé, promène-toi beaucoup. jouis de l'air nouveau et sain qu'elle nous procure, reprends tes belles couleurs de roses que tant de fois j'admirais, fais comme elles, donne-moi l'espoir que quand j'aurai le bonheur de te voir elles seront reparues. Conserve-les, ne fais plûs des folies. Qu'elles ne te mettent plus dans le cas de nous priver de ce qui nous est le plus cher. Tu es assez jolie, assez belle, quand même tu n'aurais pas toutes les autres qualités, pour rendre une femme adorable, pour ne plus tomber dans des extrêmes qui pouvaient t'être funestes ; tu pouvais te casser bras ou jambes ; tu ne sais donc pas que les meilleurs postillons se les disloquent quelquefois avec les mauvais chevaux que l'on fournit dans les postes, tu vois donc que tu as couru de grands dangers. Tu es cavalière, je le sais par la renommée que tu as acquise à Dunkerque, mais pas assez pour monter des casse-cols sur lesquels les meilleurs écuyers souvent font séparation.

Quels plaisirs je goûterai, quand apprenant ta guérison, je pourrai me livrer en entier aux illusions auxquelles mon âme se porterait ; en entendant l'accord des oiseaux se choisissant leur compagne, se becqueter, que j'envie leur bonheur ! Quand,

---

(1) Cette lettre, toujours écrite de Boulogne-sur-Mer, mais sans date, est adressée, comme la précédente, à Madame Corbisez, chez le général Joba, général de brigade, à Nieuport.

hélas! serons-nous unis de même? Quand pourrais-je prendre sur tes lèvres vermeilles tous les baisers que tu me permettais continuellement de poser. J'en ai le souvenir pour consolation et plus encore, quand je serai le maître pour toujours. Ces réflexions continuelles sont bien nécessaires à mon repos, car sans elles je ne pourrais vivre sans toi. Ne te fâche donc pas si je suis quelquefois impatient quand je suis quelques jours sans recevoir de tes nouvelles. surtout quand je sais que tu n'es pas bien portante. Je ne t'aimerais pas comme tu le mérites si mon cœur ne se montrait triste à tous tes maux. Crois un amant aimé et digne de l'être par la fidélité qu'il te garde. La majeure partie des hommes me condamneront, me jugeront sans tempérament, peu m'importe leur décision. Ils ne connaissent pas, comme moi, tous tes charmes, ta beauté, ton amabilité, je m'en félicite, car je serais en guerre continuelle, tandis que tu me fais jouir de la paix digne de vrais amants. Dis-moi si la lettre que j'ai écrite chez toi t'est revenue, tu verras qu'en tous temps, qu'en tous lieux, mon Augustine m'est aussi précieuse que l'air que je respire.

Je voudrais être à tes côtés pour t'égayer et te donner des consolations que deux cœurs aimants sont naturellement forcés de se prodiguer. Je t'embrasse d'âme et de cœur et dis que sans toi je cesserais d'exister.

C. A.

J'attends ta réponse pour reprendre ton ancienne adresse, craignant que celle-ci ne plaise pas. Si j'ai tort, il est pardonnable par les raisons que j'alléguais.

C'est encore de Boulogne que vient la lettre suivante, mais, ainsi que le laisse prévoir le post-scriptum de la précédente, Cambronne a repris l'ancienne adresse de son amie, et c'est poste restante à Nieuport qu'il écrit toujours sous le couvert de Madame Corbisez. Elle voulait venir le voir, il l'en dissuada. En revenant de Dunkerque, il a attrapé une maladie peu dangereuse mais contagieuse, la gale, dont il n'a encore pu se débarrasser.

Amante chérie.

Oui ! chère amie, oui je te le jure qu'il n'y a que la mort qui puisse nous séparer. Persuade toi de cette vérité, tu dois t'en rapporter à la parole d'un honnête homme, de celui qui ne te trompa jamais, ne te mets donc pas de chimères en tête et songe que je te serai toujours fidel *(sic)*, et c'est ce que j'attends en reciprocité de toi, je te prie que tu m'accordes ta confiance. Juge en par le passé, je dois l'avoir gagnée et la mériter, il n'y aurait rien au monde que je ne fisse pour atteindre à ce but, si tu avais la barbarie d'en douter ; parle et tu verras combien je suis soumis à tes volontés.

Je te rajoute de nouvelles raisons pour te conformer à mon invitation de ne pas venir me voir. Tu sais que je t'écrivis qu'en revenant de Dunkerque, j'avais attrappé la gale, je n'ai pu encore m'en guérir, j'attends le mois de may pour le faire, je me mettrai au lait pour parvenir à une entière guérison. Cette contagieuse maladie est répandue dans notre armée d'une manière effrayante, on a été obligé de relever sept régiments de l'embarquement pour les traiter, le nôtre malheureusement est du nombre, vois quel cadeau je te ferais, tu connais ma délicatesse à ne pas vouloir qu'aucune femme puisse jamais me reprocher que je sois l'auteur de n'importe quelle souffrance que je pourrais lui donner dans l'état où je suis. Que serait ce donc pour ma bonne amie, mon amante, ma maîtresse, ne se voir que des yeux, tandis que nos cœurs désireraient tant de se rapprocher, de se confondre, la raison ne serait rien, j'en juge par ton amour, et la mienne pourrait bien n'être plus la maîtresse de se souvenir de la sagesse. Ne me retarde pas la longueur du plaisir que j'envie de partager avec toi à la fête pendant 15 jours. Je dis longueur quoique ce sera bien court. J'envie avec tant de plaisir ce bonheur que maintenant que je l'attends et qu'il y a si longtemps que j'en suis privé que, je le juge ainsi au moment de nous quitter qu'il en sera autrement. Que de chagrin j'aurai pour un si court bonheur. Réponse à tout, ma douce amie, confiance à ton amant de qui tu l'as toute entière. Je t'embrasse avec un cœur brûlant toujours du feu éternel qui ne peut s'éteindre qu'avec la vie.

Nous sommes toujours en l'an XII, c'est à dire en 1804, pendant que s'expédie cette correspondance signée C. A., ce qu'il faut lire Cambronne aîné, initiales qui s'expliquent si l'on songe que le jeune frère de notre amoureux fait partie du même régiment que lui. Les lettres durent continuer longtemps, à en juger par celle qui figure ensuite dans la collection de M. Bord et qui est écrite sept ans plus tard. Cambronne n'est plus un simple capitaine, il est baron et vient d'être promu colonel-major ; il guerroie en Espagne et c'est de Léon que cette lettre est datée.

La voici :

Léon, le 14 décembre 1811.

Ma chère Sophie.

Si ton amant n'interrompait pas toujours ton silence, tu l'oublierais aisément ; tu sais cependant qu'il t'aimera toujours, qu'il te l'a juré, que cette pensée fait son bonheur : il ne lui reste pour qu'il soit parfait que de savoir que tu songes toujours à lui, alors rien au monde ne peut égaler sa félicité ; donne-lui en donc des preuves : écris-moi souvent, dans cet ennuyeux pays que j'occupe, ce serait une grande consolation.

Tu sauras que j'ai été obligé d'accepter la place de colonel malgré-moi ; des douleurs continuelles me forceront à quitter le service, je ne voulais donc pas d'une place que ma santé ne me permettait pas d'occuper, on n'a rien écouté et maintenant je commande le 3me régiment de voltigeurs de la garde en Espagne. Cette place me met à même de t'être plus utile que j'ai toujours cherché à te l'être ; ne refuse pas si tu as quelque besoin, songe à ton ami et au plaisir que tu lui feras d'accepter.

Amour pour la vie.

Le baron C...., colonel major.

Reçois pour la nouvelle année tous les souhaits d'un ami sincère.

La suscription est ainsi conçue :

ARMÉE FRANÇAISE
EN ESPAGNE

A Monsieur
Monsieur Corbizé-Mortier,
demeurant fauxbourg Danzin, à Valenciennes
pour remettre à Mlle Augustine Corbizé,
Valenciennes.

Bien que la lettre commence par ces mots : *Ma chère Sophie*, l'adresse l'indique comme destinée à Mlle Augustine Corbizé, ce qui permet de conclure qu'il ne s'agit que d'une seule et même personne portant ce double prénom, et nullement de deux sœurs que Cambronne aurait courtisées à la fois. Rien d'ailleurs, dans ces lettres, ne le donne à penser.

Une autre lettre n'a ni date, ni suscription, ni lieu d'origine, il en manque même la moitié inférieure et si nous la classons à cette place, c'est qu'elle nous a semblé marquer un ralentissement dans la fougue première de la correspondance :

Comment as-tu pu m'écrire une telle lettre à ta dernière, peux-tu t'imagiuer que ton constant amant t'oublie jamais, que tu es cruelle, barbare, injuste, tu ne sais pas combien tu m'es chère ; je crois deviner la passe où tu te trouves. Je puis prendre patience, puisque je vois que tu prends ce qui t'est le plus avantageux, tu as raison d'en agir ainsi, je t'aime trop pour ne pas être content que tu sois heureuse, dans toutes mes actions, tous mes procédés avec toi ont toujours eu pour but ton bonheur. Si tu en jouis, je ne serai malheureux que de ne pouvoir te le procurer moi-même : mais pourquoi vouloir cesser de correspondre avec moi ? tu veux donc cesser de m'aimer. Si je n'ai plus le titre d'amant, conserve moi celui d'ami, l'un et l'autre me seraient indispensables ; mais puisqu'il faut faire des sacrifices, ne m'ôte pas tout à la fois ; viens m'ôter la vie, sans ton amitié elle ne m'est rien. Tout change dans la vie, tu me le prouves. Si tu devenais malheureuse, tu sais que tu peux t'adresser à moi, tout

ce que je posséderai sera toujours à ton service, jamais tu n'auras de reproche, je serai toujours trop heureux lorsque je pourrai t'être utile, je vais même souhaiter que tu sois obligée d'avoir recours à moi. A quoi tu me forces ? à souhaiter ton malheur pour reconnaître le seul homme à qui tu dois appartenir : bien aimée maîtresse, si tu me voyais en ce moment, les pleurs qui coulent de mes yeux te feraient bien vite changer ta décision, que de reproches tu te ferais de causer tant de..................

....

Je t'ai toujours connu trop d'âme pour eux pour que ton amour filial les laisse dans l'inquiétude de savoir où tu seras, ils savent ce que je pense pour toi, ils ne pourront donc avoir de secret peur moi : tu m'offres de me renvoyer mes billets, tu as tort car je serais à la mort que si je possède un sou je te le donnerai. je n'aime et n'aimerai jamais que toi, telle décision tu prennes à mon égard. Je t'embrasse de cœur en attendant de le faire de bouche, nous produirons ensemble l'effet de l'aimant dès que nous nous reverrons.

Ton constant amant jusqu'à la mort,

CAMBRONNE.

La dernière lettre de la collection de M. Bord et sans doute la dernière que Cambronne écrivit n'est pas datée, mais elle vient de Nantes et elle porte, par un détail, l'indication du temps où elle a été écrite. Le roi vient de faire payer à Cambronne sa solde de non activité (ordonnance du 20 mai 1818), nous sommes donc dans les jours qui suivent, puisqu'il parle d'aller en août ou septembre en Picardie.

Voici d'ailleurs ce billet adressé à Madame Corbiset, qualifiée de marchande de dentelles, (probablement de dentelles de Valenciennes où elle avait précédemment habité) et qui se trouvait alors à Laval, hôtel du Louvre :

Amie bien aimée,

Ta lettre m'a fait grand plaisir. Je te remercie d'avoir la bonté de venir me voir : tu sais combien je suis content ; mais je ne pourrai pas plus te faire que lorsque tu passas ici. Ainsi ne fais

pas cette folie. Peut-être en août ou septembre irai-je en Picardie, si cela était, à présent que j'ai ta nouvelle adresse, je te l'écrirais pour t'embrasser en passant à Paris où je ne resterais que 24 à 48 heures.

Je suis toujours garçon et je le serai encore longtemps, ma cruelle me refuse tout ; tant mieux d'une façon, mais tant pis de l'autre, le temps nous apprendra davantage.

Le Roi me fait payer en non activité depuis quelque temps, si on m'avait donné mon arriéré je serais au dessus de mes affaires mais malheureusement maintenant je n'ai pas le sou ; sans cela je t'aurais offert de t'aider ; patience et crois que je t'aime autant que tu le mérites.

Ton amant pour la vie.

Nous disons que cette lettre fut une des dernières, sinon la dernière, car si Cambronne était encore célibataire, si Augustine Corbizet refusait son consentement à un mariage, il ne devait pas tarder à prendre femme. Sa mère qu'il aimait beaucoup, lui avait fait promettre, sur son lit de douleurs, d'épouser une veuve de ses voisines et quand Mme veuve Cambronne eût le 2 février 1819 rendu le dernier soupir, il laissa s'écouler l'année de deuil, puis se mit en devoir de tenir la parole donnée à celle qui n'était plus.

Pourquoi, devenu son maître, n'épousa-t-il pas Augustine Corbizet ? Nous ne le savons pas : était-elle encore libre ? La mort n'avait-elle pas rompu les liens qui les unissaient depuis plus de quinze ans ? Qui donc nous le dira ?

Cambronne était entré dans sa cinquantième année. Celle à laquelle il allait donner son nom n'était pas non plus de la première jeunesse. Mary Osburn, fille de Robert Osburn et de Mary Fife, était née à Glasgow le 27 décembre 1773, trois ans jour pour jour après le baptème de

Cambronne et non le 27 novembre, comme l'indique à tort l'acte de mariage civil. Son père était manufacturier d'indiennes. Elle avait été déjà mariée deux fois, d'abord avec M. Samuel Able dont elle n'avait pas eu d'enfants, puis avec M. John Sword, à qui elle n'en avait pas donné non plus. C'est avec ce dernier qu'elle était venue se fixer à Saint-Sébastien, dans le domaine de La Baugerie. Ils y vivaient depuis une dizaine d'années déjà, quand le 2 décembre 1813, M. Sword mourut. L'acte de décès dressé le lendemain devant M. François Herbert, maire de Saint-Sébastien donne sur son compte les indications suivantes :

« John Sword, propriétaire, âgé d'environ soixante-
» huit ans, originaire de Philadelphie (Etats-Unis d'Amé-
» rique), fils de défunts James Sword et d'Anne Steel, en
» son vivant époux en second mariage de dame Marie
» Osborein. »

C'est vraisemblablement par suite de relations de voisinage que Mme Sword eut occasion de lier connaissance avec la mère de Cambronne, dont elle resta, malgré la différence d'âge, la compagne fidèle. Elle dut partager ses angoisses pour ce fils qu'elle ne connut qu'après l'acquittement prononcé au conseil de guerre et se faire du général un idéal autrement séduisant que celui de son second mari qui n'avait pas moins de vingt-huit ans de plus qu'elle. Les qualités personnelles de Cambronne firent le reste.

Il avait conservé le certificat du conseil d'administration du 1er régiment des chasseurs à pied de l'ex-garde, son ancien régiment, délivré à Montargis, le 26 janvier 1816, attestant qu'il n'avait contracté aucun engagement

de mariage parvenu à la connaissance du corps (1). Il y joignit la permission du ministre de la guerre (2) accordée, conformément au décret du 16 juin 1808, d'après les renseignements recueillis sur la famille et la personne de la future épouse (3) et le 10 mai 1820, le maire de Saint-Sébastien procédait à la célébration du mariage civil du général Cambronne et de Mary Osburn.

La veille, Me Chaillou et son collègue, Me Citerne, notaires à Nantes, avaient dressé, à La Baugerie même, le contrat de mariage des futurs époux.

L'assistance était nombreuse. C'était la sœur de Cambronne, Mme Lemerle, et son mari ; M. Mathurin-Jean Cheguillaume, négociant, rue de Briord, M. Wack, agent de change, et son fils ; M. François Bastard, receveur des contributions, M. Cornau, Mme Agnès Osburn, sœur de la mariée, Mlle Justine Lemerle, nièce de Cambronne, M. Félix Bureau, M. Cheguillaume père, M. Wilson, Mme Meneust, plusieurs dames appartenant à la famille Cheguillaume, etc.

Détail piquant, Francheteau aîné, notaire, assistait à ce contrat qu'il n'avait pas dressé et qui porte sa signature comme ami du futur. Il s'attendait à en être le rédacteur. La lettre suivante de Cambronne explique à la fois sa mauvaise humeur et sa présence :

Monsieur et Ami,

Je vois avec peine que votre amour-propre est blessé, je crois pouvoir vous assurer que vous n'en avez pas le motif ; sortant de

---

(1 et 2) Archives du greffe du tribunal civil de Nantes. Etat-civil. Commune de Saint-Sébastien, année 1820.

(3) Nous donnons en annexe ces renseignements qui constatent, entr'autres choses, la naturalisation comme française de Mme Sword et la fortune personnelle qu'elle se constituait en dot.

chez vous, je fis voir votre projet de contrat à Mme Svoord, qui avait consenti à ce que ce soit vous qui le dressiez. Vous ne l'avez pas fait, voici les raisons.

Elle fut le montrer à M. Wack, qui lui dit qu'il ne connaissoit rien à ce qu'il y avoit à faire; elle lui dit d'en parler à Me Chaillou, qui a rendu le grand service à Mme Svoord, de débrouiller son procès. D'après ce, elle lui avoit les plus grandes obligations. M. Wack lui dit : Il est impossible de lui ddmander son avis sans lui dire de le faire; Mme Svoord vint chez moi, à Nantes, me demander mon avis. Je lui dis, que vous connaissant pour mon vrai ami, comme vous me l'avez prouvé depuis que j'ai l'honneur de vous connoître, vous ne vous fâcheriez pas. C'est donc moi qui ai commis la faute, si je n'ai pas cru pouvoir agir avec vous comme ami. D'après ce, Mme Svoord compte sur vous demain ou serait au désespoir de ma maladresse.

Amitié éternelle,

Le Baron CAMBRONNE.

Le 9 mai 1820.

Devant d'aussi franches explications, il était impossible à Me Francheteau de garder rancune soit à Cambronne, soit à sa femme et il le prouva en assistant non pas le lendemain à la cérémonie du mariage civil, mais le jour même au contrat de mariage dressé par ses confrères. On ne pouvait s'exécuter plus galamment.

Les conventions matrimoniales arrêtées entre Cambronne et sa femme sont curieuses en ce sens que les époux se mariaient sous le régime de la séparation de biens. Madame Cambronne conservait l'administration de sa fortune, la libre jouissance de ses revenus et, par avance, son mari lui donnait les pouvoirs les plus étendus, l'autorisation la plus générale pour cette gestion. Ils évaluaient les meubles meublants, linge, argenterie et ustensiles de ménage qu'ils possédaient respectivement à la somme de six mille francs. Toute nouvelle acquisition

devait être justifiée par facture : néanmoins, le linge à la marque de chacun d'eux, l'argent portant son chiffre, les bijoux à usage personnel d'homme ou de femme étaient réputés appartenir de plein droit à l'un ou l'autre des époux. Leur marque était P. C. pour Pierre Cambronne, M. S. pour Mme Cambronne (Mary Sword).

Le contrat contenait, comme preuve de l'attachement des époux, une donation entre vifs, mutuelle et irrévocable « en la meilleure forme que donation puisse valoir », de l'usufruit de tous leurs biens, meubles et immeubles, avec dispense de caution, d'inventaire, etc., « chacun des futurs, dit l'acte, s'en rapportant sur ce point à l'honneur de l'autre. »

Nous ne croyons pas devoir reproduire ici l'acte de mariage extrait des registres de l'état-civil de la commune de Saint-Sébastien qui a été déjà publié. Quelques noms y sont écorchés : on n'y constate pas que la future était veuve en secondes noces, son dernier mari, John Sword, y est appelé Joseph, sa mère, Marie Fisse au lieu de Marie Fife ; mais ce ne sont que des erreurs de scribe, comme il ne s'en commettait que trop alors dans la tenue de ces registres.

Notons que Cambronne y est indiqué comme demeurant à la Tullaye, sur la côte Saint-Sébastien, et sa future à la Baugerie, même endroit ; que le mariage fut célébré par René Meneust, adjoint au maire de la commune ; que les témoins étaient : pour Cambronne, M. Jean-Gabriel Cheguillaume, propriétaire, âgé de soixante-et-un ans, demeurant 15, rue Crébillon, à Nantes et M. Mathurin-Jean Cheguillaume, négociant, demeurant à Nantes, 13, rue de Briord ; pour Madame Cambronne : M. François Bastard, receveur des contributions, demeurant à la Bec,

commune de Saint-Sébatien et M. Jean-Frédéric Wack, agent de change, demeurant à Nantes, 23, rue de la Fosse ; qu'enfin, l'acte porte, outre les signatures de l'adjoint, des époux et des témoins réglementaires, celles de M. et Mme Lemerle, de J.-B. Cornau, de Chaillou, notaire, de J.-M. Cheguillaume, d'E. Wack fils et d'Agnès Osburn, sœur de la mariée.

Cambronne était au comble de ses vœux. L'avant-veille, 8 mai 1820, il écrivait au général comte de Latour-Maubourg, ministre de la guerre, pour s'excuser de n'avoir pas encore pris possession de son poste de gouverneur de Lille, auquel le roi venait de l'appeler et il ne se faisait pas manque d'invoquer son mariage comme circonstance àtténuante :

« La passe extraordinaire dans laquelle je suis, disait-il, où l'on aime à se trouver une seule fois dans sa vie pour son bonheur, me cause un retard ; mon zèle, mon dévouement et mes devoirs pour le service du roi vous prouveront par la suite qu'il n'arrivera plus et que j'exécuterai tout ce que vous voudrés bien m'ordonner avec la vivacité et la ponctualité qu'exige notre état. »

Il était sans doute tellement préoccupé de regagner Lille, chef-lieu de son commandement militaire, qu'il ne prit pas le temps d'attendre à Nantes les dispenses religieuses qu'il avait sollicitées, à raison de la diversité des cultes, pour épouser une protestante et ce n'est que plus de deux mois après qu'il fit consacrer son mariage à la cathédrale de Noyon — d'où sa mère était originaire et où il avait lui-même conservé des relations de famille et des intérêts (1). La cérémonie fut célébrée par un de ses oncles

(1) Les Archives du ministère de la guerre conservent la permission de huit jours qui fut accordée à Cambronne pour aller se marier à Noyon.

maternels, Beaudoin-François Druon, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne et ancien chanoine de la cathédrale de Noyon, qui en dressa l'intéressant acte que voici et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le curé de cette ville :

L'an mil huit cent vingt, le vingt-deuxième jour de juillet, en vertu de l'indult apostolique en date du six juin dernier, en faveur des parties ci-après dénommées, concernant l'empêchement de la disparité de culte et la dispense de toutes les formalités non absolument requises à la validité du sacrement de mariage, lequel indult a été fulminé à l'officialité de Nantes, le quatre du courant, signé Bodinier, vic. gén., Official et Angebaut, chanoine secrétaire, vu la délégation pour l'exécution dudit indult à nous adressée, par Monsieur Blanchet, recteur de la paroise de Saint-Sébastien, canton de Nantes, domicile des dites parties, en date du six juillet. Nous soussigné, Me Beaudoin, François Druon, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, et ancien chanoine de l'église cathédrale de Noyon, avons donné en présence et du consentement de M. le Curé de cette paroisse, la bénédiction nuptiale selon les rites de la Sainte-Eglise, à M. *Pierre-Jacques-Etienne Cambronne*, baron, maréchal de camp des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roi la subdivision du département du Nord, fils majeur des défunts M. Pierre-Charles Cambronne, négociant et de dame Françoise-Adélaïde Druon, son épouse, domiciliés à La Tullaye, de la paroisse de Saint-Sébastien, d'une part, et à dame *Marie Osburn*, rentière, née à Glascow en Ecosse, veuve de M. John Sword, propriétaire, d'autre part, tous deux domiciliés en la dite commune de Saint-Sébastien, ou ils ont été unis civilement le dix mai dernier, ainsi qu'il appert par l'extrait qui nous a été représenté. Les témoins de ce mariage ont été MM. Henri Waubert, négociant à Paris, cousin de l'époux, Charles-Antoine-Valentin Sézille, maire de cette ville, François-Louis Margerin du Boulloire, adjoint à la mairie et membre de la commission de bienfaisance, et Charles-Louis de Forceville, propriétaire à

Noyon, amis des époux, qui ont tous signé avec nous. Fait double les jour et an susdits.

Signé : Druon, Saturne, curé de Noyon, Marie Osburn, femme Cambronne, le baron Cambronne, Margerin, Sézille, Forceville, Waubert.

Les témoins sont M. Henri Waubert, négociant à Paris, cousin de l'époux (1), le maire et l'adjoint au maire de la ville de Noyon et un autre ami des époux, M. de Forceville. Nous avions déjà rencontré le nom de M. Margerin, mais ce n'est pas le même, dans les protestations adressées au *Journal de Paris* à la faute de l'acquittement de Cambronne et au ministre de la guerre en diverses autres circonstances. Une tante maternelle de Cambronne, Marie-Louise-Catherine Druon, sœur aînée de sa mère, s'était mariée le 15 février 1757, avec Jean-Charles-Marie Margerin, conseiller du Roi, garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Noyon. Ce Margerin était fils de François Margerin qui avait exercé les mêmes fonctions et de Marie-Jeanne Waubert.

Cambronne avait, comme on l'a vu, signé de son titre de baron, son acte de mariage. C'est qu'en effet le roi lui avait accordé, le 17 décembre 1819, des lettres de confirmation de son titre de baron (2). Quand, le 17 février suivant, le tribunal civil de Nantes se réunit pour recevoir son serment, l'émotion publique était à son comble en France : le duc de Berry venait d'être assassiné par Louvel. Le procureur du Roi, M. Bernard père, fit, dans ses réquisitions, allusion à ce grave événement :

(1) Nous donnons aux annexes la parenté de Cambronne avec la famille de Waubert de Genlis.

(2) Archives du greffe du tribunal civil de Nantes : audience du 17 février 1820.

Général, dit-il, le sang royal coule... lorsque vous venez dans ce jour de douleur, prêter serment de fidélité au Roi, c'est jurer avec nous, avec tous les vrais Français, de défendre et de venger ce sang auguste. La valeur dont vous avez fait preuve dans les combats, la sagesse que vous avez montrée depuis dans vos foyers, la loyauté de votre caractère nous sont de sûrs garants que vous saurez remplir ce serment sacré...

A la suite de ce réquisitoire, Cambronne prononça le serment prescrit, puis ajouta : *Mon honneur et mes devoirs en sont garants* (1).

Le général Cambronne regagna avec sa femme son commandement de Lille, où nous allons le retrouver. Il devait vivre plus de vingt ans encore en parfaite communion d'idées et de sentiments avec la compagne qui s'enorgueillissait de la gloire de son époux.

---

(1) *Moniteur Universel* du 23 février 1820. p. 220.



ARMOIRIES
DU GÉNÉRAL CAMBRONNE
d'après un dessin colorié fait par lui-même
pour décorer sa voiture

(Collection L. Brunschvicg)

CHAPITRE XVIII

CAMBRONNE A LILLE

C'est le 24 avril 1820 que parut au *Moniteur universel* le décret nommant le général Cambronne au commandement de la 1re subdivision de la 16e division militaire, à Lille, non loin de la frontière et de ce champ de bataille de Waterloo où il s'était si vaillamment conduit.

La lettre par laquelle Cambronne témoigna sa gratitude à Louis XVIII n'indique pas, aussi nettement qu'on l'a prétendu, si c'est sur sa demande que le commandement de la place de Lille lui fut confié, mais, alors que presque tous les généraux du premier Empire avaient accepté du service sous la Restauration, faut-il tenir rigueur à Cambronne d'avoir imité l'exemple de ses compagnons d'armes ?

Voici cette lettre (1) :

Sire,

Vous m'avez accordé votre confiance, en me faisant employer ; mes actions y répondront en combattant vos ennemis. L'honneur et la fidélité prouveront que mes serments sont inviolables.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur et sujet.

Le baron Cambronne.

Lille, le 25 août 1820.

---

(1) Le supplément du *Journal* du 29 octobre 1892 a publié un curieux article de M. Evariste Mangin avec le fac-simile de cette lettre de Cambronne dont l'original est entre les mains de l'ancien directeur du *Phare de la Loire*.

Nous ne possédons que peu de détails sur le séjour de près de deux années qu'il fit dans le département du Nord. Il visitait souvent les garnisons de son ressort. Il aimait surtout revoir Dunkerque où il avait été envoyé en mars 1801, vingt ans auparavant, avec la 46e demi-brigade, où il avait connu Augustine Corbizet et c'est là que le 22 octobre 1820 il eut l'idée de faire constater par le docteur Zandick, un vieux soldat comme lui, les blessures glorieuses dont son corps portait les marques et qui étaient le témoignage éloquent de sa bravoure.

Voici ce curieux document :

Je soussigné, docteur en médecine, ancien chirurgien de l'armée des chasseurs à pied de l'ex-garde, certifie que M. le maréchal de camp Cambronne présente les blessures suivantes :

Une cicatrice profonde avec perte de substance osseuse, située au-dessus de l'œil gauche et répondant à la partie externe et supérieure de l'arcade orbitaire du coronal. Cette blessure, résultat d'un coup de feu reçu à la bataille de Waterloo, occasionne des céphalalgies intenses qui se renouvellent à des époques très rapprochées.

2o Une cicatrice à la partie externe de l'articulation scapulo-humérale du côté droit, suite d'un coup de sabre.

3o Deux cicatrices à la partie externe de l'articulation cubito-humérale du bras droit, suite, comme la précédente, de coup d'arme blanche et qui gênent légèrement les mouvements de cette extrémité.

4o Un coup de bayonnette près de l'articulation du doigt auriculaire de la main droite avec le dernier os du métacarpe.

5o Un coup de feu à la partie inférieure du bras gauche, dont la balle, en traversant cette extrémité de sa partie externe à sa partie interne, a fortement contus l'humérus. Il résulte de cette grave blessure deux cicatrices longues et adhérentes qui empêchent la libre exécution des mouvements de cette extrémité, et déterminent la flexion permanente des doigts annulaire et auriculaire de la main, lorsque le bras est dans l'extension.

6o Une cicatrice au côté gauche de la poitrine, suite du même

coup de feu qui a occasionné les lésions dont nous venons de parler.

7° Plusieurs cicatrices à la cuisse droite, dont trois très étendues et adhérentes. Ces blessures, suite de deux coups de balle qui ont traversé la cuisse de part en part et de l'action destructive de quelques fragments de mitraille, sont restées le siège de douleurs plus ou moins vives et subordonnées aux variations de l'atmosphère, lesquelles, en les exaspérant, empêchent absolument les mouvements de progression.

8° Trois cicatrices à la partie externe de la jambe droite, dont deux adhérentes; l'une d'elles, placée à la partie externe de l'articulation tibio-fémorale, en gêne les mouvements et devient douloureuse à la moindre fatigue, la seconde également adhérente, est située à la partie moyenne et externe de la jambe et concourent avec la cicatrice que l'on remarque plus bas, au-dessous de la maléole, à former un obstacle à la liberté de la marche (1).

C'est à Lille que Cambronne apprit la mort de l'empereur Napoléon. Malgré sa nouvelle fortune, ce ne dut pas être sans un profond serrement de cœur qu'il reçut cette nouvelle. Bien qu'il eût consenti à reprendre du service sous les Bourbons, il est permis de penser que ses sympathies intimes allaient ailleurs. Il avait été profondément attaché à la cause de celui qui venait de mourir à Sainte-Hélène et c'est bien ainsi que le considérait l'empereur, en l'inscrivant sur son testament au nombre de ses plus fidèles serviteurs.

Rappelons seulement ici les quelques lignes de ce fameux testament, qui concernent Cambronne :

15 avril 1821, à Longwood, île de Sainte-Hélène.

... Je lègue au général Cambronne cent mille francs...

Ces sommes seront prises sur les six millions que j'ai placés

(1) Comparer ce certificat à celui du docteur Cochenet que nous avons publié plus haut page 171.

en partant de Paris en 1815 et sur les intérêts à raison de 5 0/0 depuis juillet 1815.

Tout ce que ce placement produira au-delà de la somme de 5,600,000 fr. dont il a été disposé ci-dessus sera distribué en gratifications aux blessés de Waterloo et aux officiers et soldats du bataillon de l'île d'Elbe sur un état arrêté par Montholon, Bertrand, Drouot, Cambrone et le chirurgien Larrey.

Le codicille du 24 avril 1821 ramenait encore le nom de Cambronne sous la plume de Napoléon agonisant :

Sur la liquidation de ma liste civile d'Italie, je dispose de deux millions que je lègue à mes plus fidèles serviteurs.

Sur ces deux millions, je lègue

... Au général Cambrone, 50,000 francs.

Le général dut être vivement touché de cette marque d'affection que lui donnait l'empereur sur son lit de mort. Peut-être regretta-t-il alors de s'être laissé aller aussi facilement à accepter de reprendre du service sous la Restauration et de ne pas s'être tenu, comme tant d'autres, dans une retraite absolue sinon dans une opposition irréconciliable. Il n'en continua pas moins à servir avec une scrupuleuse fidélité le gouvernement auquel il s'était rallié, mais il devait songer déjà sans doute au jour prochain où il se démettrait de ses fonctions. En attendant, il restait respectueux observateur du serment qu'il lui prêté. En voici une preuve curieuse et peu connue :

Le 1er février 1822, le général Cambronne recevait un paquet renfermant un livre séditieux par son contenu, par les emblèmes que portait sa couverture et par son titre même : *Les perfidies dévoilées et justice rendue à Napoléon le Grand.* Le but de l'expéditeur n'était pas douteux, il espérait provoquer un soulèvement militaire contre le gouvernement royal et il avait compté sur le concours actif ou tout au moins sur la complicité morale

de Cambronne qui ne pouvait qu'être disposé à voir rendre justice à l'empereur défunt. Mais le général fit parvenir l'ouvrage délictueux aux mains de l'autorité, en lui fournissant les indications nécessaires pour découvrir l'auteur de l'envoi. C'était un ancien payeur employé aux armées, nommé Jean-Baptiste Delaly, domicilié à Dunkerque qui était l'auteur du libelle. La correspondance suivante fait d'ailleurs exactement connaître les circonstances de cette étrange affaire (1) :

PRÉFECTURE DU NORD — Lille, 4 février 1822.

CABINET

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur,

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence d'un fait qui a de l'importance et qui mérite toute votre attention. Un individu s'est présenté chez M. le général Cambronne pour lui remettre un paquet cacheté, le général le reçut, ne l'ouvrit point en sa présence, et dit au porteur de ce paquet de revenir le lendemain; le général l'ayant ouvert y trouva un livre qu'il s'empressa de déposer entre les mains de monsieur le lieutenant général commandant la Division. Un carton vert couvre ce livre et représente une aigle couronnée avec ces mots : *l'Empereur est mort, vive l'Empereur* ; il a pour titre : *Les perfidies dévoilées et justice rendue à Napoléon le Grand par D...* il est dédié à la nation française et à Sa Majesté Napoléon II, Empereur des Français ; vis-à-vis ce titre est le portrait de Napoléon Ier mourant, pour marquer les pages de ce livre, il y a trois liserets bleu, blanc et rouge ; l'auteur écrit à Napoléon II. Sa dédicace est ainsi conçue :

Sire,

« L'âme navrée par la perte du plus grand et du plus beau
« des monarques, Votre Auguste Père, permettez à un faible
« mais fidèle sujet, de faire hommage à Votre Majesté de tout

(1) Archives nationales F 7 6919.

« ce qui devra, il le sent, accroître toutes ses peines, en lui
« rappelant des souvenirs douloureux et cruels, mais qui est
« fait aussi pour accroître son courage, avec d'autant plus de
« raison qu'Elle a à venger ce Père qui la chérissait et qui ne
« l'a point oubliée à son dernier soupir.

« En dédiant cet ouvrage à Votre Majesté, si j'ai fait participer
« la nation française à cette dédicace, c'est que ses intérêts sont
« inséparables de ceux de son Souverain.

« Lorsque j'ai conçu l'idée de cet écrit, comme je n'ai eu
« d'autre motif que celui que j'énonce à la fin de mon introduc-
« tion, qui a été d'assurer aux Français l'éloge le plus beau que
« l'on ait pu faire du plus magnanime des Empereurs qu'ils ont
« regretté trop tard, j'ose espérer que Votre Majesté daignera
« l'accueillir favorablement. C'est dans cet espoir et pénétré
« des sentiments du dévouement le plus parfait que je suis,

Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et fidèle sujet,

D... »

Il est vraisemblable que l'individu qui a remis cet ouvrage à M. le général Cambronne ignorait le secret de sa commission, car ce général l'ayant invité à revenir le lendemain, il revint, on ignore encore par qui ce livre est parvenu à celui qui s'est trouvé chargé de le porter à M. le général Cambronne. On sait seulement qu'il lui a été remis à Dunkerque, on cherche à connaître ce premier entremetteur. J'aurai l'honneur d'informer Votre Excellence de tout ce qui sera découvert relativement à ce message mystérieux.

Je suis avec respect, etc.

Le préfet du Nord.

Ce fut d'abord un commerçant de Dunkerque nommé Dury, « connu, disent les rapports de police, par les plus mauvaises opinions », qui fut soupçonné d'avoir remis la brochure séditieuse an commissionnaire dont le général Cambronne avait reçu la visite (1). Dury fut même mis à

(1) Archives Nationales. Lettre du préfet du Nord, du 7 février 1822, au ministre de l'intérieur.

la disposition du procureur du roi. Mais on ne tarda pas à découvrir quels étaient les véritables auteurs de cette aventure. Une nouvelle lettre du préfet du Nord nous renseigne à ce sujet. La voici :

PRÉFECTURE DU NORD — CABINET —

Lille, le 14 février 1822.

A Son Exc. le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur, à Paris.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les renseignements qui m'ont été donnés par M. le sous-préfet de Dunkerque sur les sieurs *Devries* et *Minart*, le premier ayant adressé à M. le général Cambronne le livre séditieux que j'ai dénoncé à Votre Excellence, et le second ayant été chargé de lui porter.

Le commissaire de police de Dunkerque a procédé le 7 à l'arrestation de ces deux individus, et à une visite domiciliaire chez eux, pour y faire la recherche de toute correspondance ou papiers suspects. L'un d'eux, le sieur Minart, a été mis en liberté dans la soirée du 7, mais les charges étant plus graves contre le sieur Devries, il est resté sous la main de la justice.

Le libelle remis à M. le maréchal de camp Cambronne par le sieur Minart, qui ignorait le contenu du paquet que lui avait confié le sieur Devries, avait été expédié à ce dernier de la Belgique par un nommé *Delaly*, expulsé de Dunkerque en 1816 pour cause d'opinion, et qui, d'après la déclaration du prévenu Devries, est en ce moment en Angleterre C'est aussi ce même Delaly qui a signé la lettre qui accompagnait le libelle déposé au greffe du tribunal.

Le sieur Devries a été attaché au service de la Trésorerie à l'armée, avant la Restauration, il est difficile d'avoir des renseignemens sur la conduite qu'il a tenue antérieurement à cette époque, mais à son retour dans ses foyers, il a constamment manifesté les principes les plus condamnables.

Le maire de Dunkerque a toujours eu l'œil ouvert sur sa conduite et ses démarches ; mais cette surveillance active n'a produit aucune révélation propre à donner des inquiétudes. Il

appartient à une famille honnête qui n'a pu le ramener à de meilleurs sentiments.

J'aurai l'honneur d'informer Votre Excellence de tout ce qui viendra à ma connaissance sur les suites de cette affaire.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur.

Le Préfet du Nord,
(Illisible).

Delaly fut poursuivi, en même temps qu'Antoine-Jacques-Simon Devries, sous la prévention de provocation au crime de lèse-majesté.

Delaly considéra qu'il était plus prudent de rester en Angleterre et l'instruction suivit par défaut contre lui. Devriès resta en liberté sous caution.

L'affaire fut évoquée devant le tribunal de Dunkerque, à la date du 4 mai 1822, mais ce jour-là deux témoins importants, le général Cambronne et Minart, ne se présentèrent pas à l'audience. Une condamnation à cent francs d'amende fut prononcée contre chacun des témoins défaillants. A la huitaine suivante, ils se présentèrent, et grâce à la légitimité de leurs excuses, ils obtinrent décharge de l'amende et purent faire leur déposition (1).

Le substitut du procureur du roi donna lecture des passages les plus graves de l'ouvrage incriminé et requit l'application de la loi.

Devriès fut défendu par Me Duval, avoué près le tribunal de Dunkerque, qui obtint l'acquittement de son client, tandis que Delaly était condamné avec sévérité par le jugement suivant (2) :

---

(1) Nous aurions aimé à donner les pièces de ce procès, mais ni les archives du greffe de Dunkerque ni les archives du département du Nord ne possèdent ce dossier. Seul le texte du jugement a survécu.

(2) Archives du greffe du tribunal correctionnel de Dunkerque.

Le tribunal, après en avoir délibéré en chambre du conseil, conformément à la loi,

Considérant que de l'instruction et des débats qui ont eu lieu à la présente audience il résulte que le délit imputé à Devriès n'est pas suffisamment justifié,

L'acquitte à la majorité de l'action intentée à sa charge sans dépens,

Ordonne, en conséquence, que sa mise en liberté provisoire est et demeure définitive, le décharge du cautionnement par lui fourni, ordonne que remise lui sera faite de la somme de douze cents francs qu'il a versée au bureau de la caisse des dépôts et consignations de cet arrondissement,

Et à l'égard du nommé Jean-Baptiste Delaly fils, défaillant,

Considérant qu'il résulte suffisamment de l'instruction de la dite procédure qu'il s'est rendu coupable de provocation au crime, en attaquant formellement, dans un imprimé qu'il a distribué et qui a pour titre : *Les perfidies dévoilées et justice rendue à Napoléon le Grand*, l'inviolabilité du roi et l'ordre de successibilité au trône ;

Que de plus il résulte suffisamment qu'il s'est rendu coupable d'offenses envers la personne du roi et les membres de sa famille dans ce même imprimé qu'il a distribué,

Vu les articles 1, 2, 4, 9, 10 de la loi du 17 mai 1819 et 194 du code d'instruction criminelle,

Condamne le dit Delaly en cinq années d'emprisonnement et par corps en six mille francs d'amende et aux frais liquidés à 46 fr. 30,

Ainsi jugé et prononcé publiquement à l'audience du 11 mai 1822 par MM. Bouly de Lesdain, président, Fourdinier, Buffin et Tiffret, juges.

C'est sans doute pour récompenser Cambronne de cette preuve de dévouement que Louis XVIII lui accorda le 17 août suivant des lettres de *vicomte*, titre dont le général signera désormais sa correspondance. Le baron de

l'Empire a désormais fait place au vicomte de la Restauration (1).

Néanmoins Cambronne songeait à donner sa démission de ses fonctions. Il profita d'une maladie grave de sa belle-sœur, Agnès Osburn, pour demander sa mise à la retraite dans la lettre que voici et dont le brouillon nous a été obligeamment communiqué par M. Henri Cheguillaume :

A Son Excellence le Ministre de la Guerre, secrétaire d'Etat, maréchal de France, le duc de Bellune.

MONSEIGNEUR,

Mes blessures et mes infirmités me forcent à une vie et à un régime réglés que je ne puis suivre dans un service de vraie activité.

J'ai l'honneur de vous demander ma retraite. J'ai attendu mes 30 années de services, vu les diverses passes où je me suis trouvé. Sans cela je l'aurais fait plutôt (sic).

Des affaires majeures de famille m'appellent de suite à Nantes. Si vous ne pouviez me faire donner ma retraite, je demande ma démission que je vous serai obligé de m'envoyer courier par courier (sic).

Je vous prie d'obtenir l'un ou l'autre de Sa Majesté le roi en lui témoignant tous mes regrets de quitter son service surtout dans un moment où il vient de me donner des titres de sa satisfaction.

---

(1) Nous voulions donner le texte de ces lettres-patentes, mais nous n'avons pu en obtenir l'expédition de la chancellerie, qui ne délivre de copies qu'aux membres de la famille du premier titulaire et seulement à l'aîné de la famille ; encore lui faut-il prouver que les lettres-patentes constitutives de titre ont été perdues ou brûlées.

Mais si la famille est éteinte ! Alors la chancellerie ne délivrera plus jamais ses documents à personne.

O bureaucratie, voilà bien de tes coups !

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

CAMBRONNE.

Lille, le 16 septembre 1822.

Il est vraisemblable que la première réponse fut un refus, car le 19 septembre 1822, il écrivait à l'un des généraux sous les ordres de qui il servait, une lettre où il le priait de transmettre au ministre de la guerre la nouvelle demande qu'il lui adressait pour obtenir sa démission (1). Il y parlait de la maladie de la sœur de sa femme.

Si Sa Majesté, ajoutait-il, dans sa munificence m'accordait ma retraite, je ne la voudrais qu'honoraire, vu que l'on y a compté mes services lorsque j'étais à l'île d'Elbe.

Le 24, nouvelle correspondance (2) où il remercie le ministre de lui permettre d'aller à Nantes. Il rappelle sa demande précédente :

Je ne tiens à ma retraite, disait-il, que pour porter mon uniforme et pour prouver au Roi ma fidélité en toutes circontances.

Cette fois, il réussit et le 25 septembre, le lieutenant-général, marquis de Jumilhac, commandant la 16e division militaire, publiait l'ordre du jour suivant :

« La division est prévenue que M. le Maréchal de camp, vicomte Cambronne, ayant prié S. Exc. le ministre de la guerre de lui faire obtenir sa retraite des bontés du Roi, elle l'a autorisé à se rendre à Nantes, lieu de son domicile, pour y attendre que sa pension puisse lui être accordée et liquidée. » (3)

Par ordonnance royale du 2 octobre, Cambronne fut mis à la retraite avec une pension de quatre mille francs.

---

(1) et (2) Archives du ministre de la guerre.
(3) *Moniteur Universel* du 29 sept. 1822.

Quelques jours plus tard, le 5 novembre 1822, en audience solennelle du tribunal civil de Nantes, présidée par M. Baron (c'était l'audience de rentrée) Cambronne prêta le serment d'usage à raison de la nouvelle distinction qui venait de lui être accordée (1).

— Vous jurez, lui dit le président, fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et de vous comporter comme doit le faire un bon et loyal vicomte du royaume.

— Je le jure.

Avant de recevoir le serment de Cambronne, le président l'avait complimenté de cette nouvelle faveur qui récompensait sa fidélité à remplir ses devoirs (2). Cambronne se retira une fois ce cérémonial achevé.

Il avait définitivement dit adieu à la vie publique et ce n'est pour ainsi dire plus que de l'homme privé que nous allons désormais nous occuper.

---

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Nantes. Minutes des jugements. Audience du 5 novembre 1822. En marge de l'enregistrement des lettres patentes figure cette mention : « Ce serment étant purement politique, est dispensé de l'enregistrement. »

(2) *Moniteur Universel* du mercredi 13 nov. 1822, p. 1575.

CHAPITRE XIX

LA RETRAITE A SAINT-SÉBASTIEN

C'est peut-être ici le moment de faire un retour en arrière et de se rendre compte du rôle que la mère de Cambronne avait rempli pour la sauvegarde de ses intérêts, pendant qu'il était retenu aux armées. C'est ainsi que nous la voyons figurer, comme mandataire de son fils dans un certain nombre d'actes notariés, notamment le 28 août 1811 dans un acte au rapport de Me Morin d'Yvonière, qui constatait un prêt de 5,208 fr. 75 c. consenti à Joseph-Jacques Vallin, ancien receveur-général du département de la Loire-Inférieure avec affectation hypothécaire sur la maison de la Haute Forêt et ses dépendances, devenues célèbres depuis par le séjour que l'historien Michelet y fit en 1852.

Quand Cambronne revint s'installer à la côte Saint-Sébastien, il ne cessa de témoigner à sa mère devenue souffrante les marques de la plus vive tendresse. Il semblait qu'il voulût lui rendre à son tour la sollicitude qu'elle lui avait autrefois prodiguée quand il était enfant. La collection d'autographes de M. Cheguillaume contient des lettres trop intimes pour être publiées, mais qui sont la preuve vivante des sentiments de Cambronne. Sa mère se plaignait-elle de la moindre indisposition, vite il écrivait au docteur Fouré qui jouissait à Nantes d'une

véritable célébrité, lui donnant les détails les plus minutieux sur les symptômes extérieurs de la maladie et lui demandant jusqu'au moment de sa visite, les remèdes nécessaires pour calmer les douleurs qu'éprouvait la pauvre maman. Ces attentions toutes filiales, Mme Cambronne dut s'y montrer d'autant plus sensible qu'elle ne trouvait pas de la part de sa fille Justine Lemerle brouillée avec elle les mêmes témoignages de tendresse.

Quand elle mourut le 2 février 1819, (1) la maison de la Treille fut mise en vente.

Il faut croire que cette maison était avantagement située, car dès les premiers jours les acquéreurs se présentèrent assez nombreux à l'étude de Me Francheteau, notaire. M. Pesneau, rue Grétry, revint jusqu'à trois fois à la charge, offrant tour à tour 6,000, puis 8,050 francs, enfin 9,000 fr. de l'immeuble qui fut vendu à M. René François Tual, propriétaire, quai Turenne, no 7, pour le prix de 10,000 fr. dont 3,000 fr. versés à titre d'arrhes et 7,000 fr. portés à l'acte.

Les époux Lemerle touchèrent leur part comptant; Cambronne accepta un billet payable le 1er mars 1821. L'acte de vente porte la date du 1er mars 1819.

C'est à cette vente que se rapportent les quelques

---

(1) Actes de l'état-civil de la commune de Saint-Sébastien. Registre des décès de 1819.

« Du 3 févrir déclaration de décès par François Bastard, receveur des contributions directes à La Bée et Jean Audigand, cultivateur à La Savarière, non parents de la défunte, de Françoise Adélaïde Druon, âgée de 78 ans, originaire de la ville de Noyon, département de l'Oise, fille de feu Charles Druon et de feue dame Marie-Louise Frassens, veuve de feu Pierre Charles Cambronne, négociant à Nantes, morte le jour d'hier à 10 heures du soir en sa demeure au bourg. »

lettres d'affaires conservées à la Bibliothèque publique de Nantes et qui n'offrent qu'un intérêt des plus doux. Dans l'une d'elles où il invite son notaire à déjeuner, relevons cette phrase amusante : (1)

Je ne vous offrirai que du gras, mon curé me l'a permis tout le carême, mais ne pouvant se la donner à lui-même, je n'ose pas lui faire enfreindre cette règle qui les fait tant vénérer.

La vente de cette maison donna lieu à une difficulté. Les latrines de la maison étaient placées d'une façon assez singulière, moitié sur le terrain de la Treille, moitié sur un terrain voisin. De là des explications que le nouvel acquéreur, M. Tual, sollicita du général Cambronne qui lui répondit par le billet suivant (2) :

Monsieur,

Les latrines ont toujours existées (*sic*). Je n'ai aucun titre à ce sujet.

Recevez, Monsieur, mes civilités.

CAMBRONNE.

Cambronne et sa femme continuèrent à recourir fréquemment aux conseils des notaires pour leurs divers placements. C'est ainsi que la rédaction de prêts hypothécaires, de main-levée d'inscription, de quittances, etc., les y amenait assez souvent. Presque tous les notaires de Nantes firent des actes pour eux : celui du général était Me Francheteau, celui de Mme Cambronne était Me Chaillou

---

(1) Bibliothèque publique de Nantes. Autographes de Cambronne Lettre du 27 février 1819.

(2) L'original de ce billet figure aux archives de la fabrique de Saint-Sébastien, ce qui s'explique parce que la propriété de la Treille est devenue le presbytère actuel.

qui avait rédigé son contrat de mariage (1); parfois même ils employaient Me Barailler (2).

Auprès de Cambronne vivait la sœur de sa femme, Agnès Osburn, dont l'état de santé précaire avait fourni, en 1822, au général le prétexte qu'il cherchait peut-être pour être admis à la retraite. Agnès Osburn, qui était effectivement très malade à ce moment, avait fait son testament olographe à Saint-Sébastien, le 1er septembre 1822. Elle y instituait son héritière universelle « Madame la vicomtesse Cambronne, sa chère sœur ». Elle ne mourut que deux ans et demi plus tard, le 3 février 1825, rue Racine, 3, à Nantes (3), ne laisssant d'ailleurs rien.

C'est vers la fin de la même année, le 31 décembre 1825, que se mariait une des nièces de Cambronne, Marie-Rachel Lemerle, née le 16 septembre 1808 (4). Elle épousait un étranger, Philippe-Jacob Vincent, né le 5 juin

---

(1) Actes passés le 13 mai 1820 (procuration), le 31 mai 1820 (radiation d'hypothèque), le 12 juillet 1820 (procuration donnée par Mme Cambronne), le 9 juillet 1821 (obligation consentie par Mme Cambronne), le 6 février 1822 (quittance donnee par Mme Cambronne), le 30 mai 1828 (radiation consentie par Mme Cambronne). Ces divers actes figurent au rang des minutes de Me Chaillou, notaire, dont le successeur actuel est Me Ertaud.

(2) Le 25 mai 1824, vente, par acte au rapport de Me Barailler, notaire à Nantes, par Jean Vaillant, cultivateur et Perrine Denou, son épouse, à la Louziniere, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc, à Mme la vicomtesse Cambronne d'une métairie à la Louzinière (maison et jardin, pièce de terre à labour, vignes et prairies). moyennant le prix de 6,000 francs.

(3) L'acte de décès lui donne 56 ans : il constate qu'elle est l'épouse d'Alin Pollock, négociant, domicilié à Glascow. Un des témoins de la déclaration de décès est François Guidon, cocher de Mme Cambronne.

(4) Son acte de naissance donne à son père, Armand-Pierre Lemerle, qui devint plus tard employé des contributions directes, la profession, piquante... à noter, de marchand de moutarde.

1798 à Fœlz (Bavière), mais le général, brouillé alors avec sa sœur, n'assista pas au mariage.

Autant Cambronne semblait alors mal disposé pour sa propre famille, autant il témoignait d'affection à sa femme qui le lui rendait bien. C'est à la réciprocité de ces sentiments qu'il faut attribuer la rédaction des testaments qu'ils se firent l'année suivante.

Celui du général, reçu par Me Barailler le 29 avril 1826, s'exprime ainsi :

Je révoque tous autres testaments et codicilles que je pourrais avoir faits, voulant que celui que je vais dicter soit seul exécuté comme contenant l'expression de ma dernière volonté.

J'institue ma légataire universelle Mme Marie Cambronne, mon épouse, demeurant avec moi, voulant qu'elle jouisse et dispose en pleine propriété de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront m'appartenir et composer ma succession, en quoi que le tout puisse consister, soit dû ou situé sans exception ni réserve aucune.

Le testament de Mme Cambronne, également authentique au rapport du même notaire, est à la date du 31 mai 1826. Cambronne y était institué son légataire universel.

Pourquoi Cambronne eut-il des craintes quant à la validité du testament que nous venons de rapporter ? nous ne savons, toujours est-il qu'en 1835, il en fit un second olographe enregistré le 20 octobre de cette année et qui n'était au surplus que la confirmation du premier dans ses dispositions :

Ceci est mon testament :

J'institue mon héritière universelle de tous les biens meubles et immeubles que je délaisserai, ma femme la vicomtesse Cambronne, je veux qu'au moment de mon décès elle soit saisie de toute ma succession.

Le présent est fait en cas que le testament fait devant M. Barailler, notaire l'an dix-huit-cent-vingt-six, le vingt neuf avril, ait quelque difficulté ou quelque chose contestable; sans cela je ne l'aurais pas fait, ne voulant pas le détruire, au contraire lui donner plus de force.

Tous testaments ou donations faits avant ce temps sont nuls, c'est-à-dire ceux faits avant celui de M. Barailler. Le tout est écrit de ma main.

L. V. Cambronne,

ou le Vicomte Cambronne.

M. et Mme Cambronne n'avaient pas d'enfants et n'étaient guère destinés à en avoir, à l'âge déjà avancé auquel ils avaient contracté mariage. Ils avaient désiré en adopter un, de préférence une fille et s'étaient adressés tout d'abord à leur propre famille. Mme Lemerle pressentie avait refusé cette proposition, de là la brouille que nous signalions plus haut, puis ils frappèrent, alors qu'ils habitaient Lille, à la porte de Marc Cambronne, un des cousins germains du général, qui s'était fixé vers 1810 dans cette ville et qui avait une fille Louise alors âgée de quatorze ans. Même refus de ce côté ainsi que de la part d'un autre cousin, Pierre Viéville dont la fille Adèle — de qui nous tenons ces détails — vit encore aujourd'hui à Arras.

C'est alors que M. et Mme Cambronne durent chercher en dehors de leur famille. Il y avait à cette époque à Lille une famille Adamson, d'origine anglaise, dont la mère était venue s'établir en France pour compléter l'instruction et l'éducation de ses enfants. Rappelée brusquement en Angleterre, Mme Adamson se trouva fort embarrassée ; sa plus jeune enfant, alors âgée de deux ans à peine, était atteinte de la coqueluche et tout déplacement pouvait être dangereux pour la santé et

même pour la vie de cette fillette. Mme Cambronne offrit de la garder provisoirement, ce qui fut accepté, mais elle s'attacha bien vite à l'enfant et c'est ainsi que le provisoire devint définitif. Le général habitait alors à Lille, rue des Tours, 12, il se fixa plus tard rue de l'Hôpital-Militaire, où était le quartier général.

La jeune Sophie-Catherine Adamson grandit et en 1836, au mois de mai, elle épousait à Nantes M. Victor-Marie Roussin, alors avocat, dont le père était directeur des domaines. L'acte de mariage porte que la jeune mariée, née le 14 août 1818, à Lambeth (Angleterre) — elle n'avait donc pas encore dix-huit ans — est fille de M. John Adamson, négociant et de dame Elisabeth-Catherine Weber, son épouse.

En témoignage de leur tendre affection pour la future qu'ils avaient élevée et qu'ils manifestaient l'intention d'adopter dans la forme légale dès qu'elle aurait atteint sa majorité, M. et Mme Cambronne lui faisaient don, pour en jouir au décès du dernier d'entr'eux, de leur propriété de La Baugerie et d'une somme de 20,000 fr. à prendre sur la succession de Mme Cambonne. D'autres donations éventuelles lui étaient également faites dans le contrat de mariage.

M. et Mme Roussin vivent encore dans leur beau manoir de Keraval en Plomelin, sur les bords de l'Odet, à quelques kilomètres au-dessous de Quimper. Nous avons eu la bonne fortune d'être reçu par eux avec une extrême bienveillance et de recueillir de leur bouche plus d'un renseignement, dont nous avons fait usage au cours de ce volume. Point n'est besoin de dire qu'ils ont conservé le souvenir le plus touchant du général Cambronne et de sa femme, et que plus d'un objet leur rappelle cons-

tamment la mémoire de ceux que Mme Roussin n'hésite pas à considérer comme son père et sa mère. C'est ainsi qu'elle les traite quand la conversation revient sur eux, et elle n'en parle jamais sans une émotion communicative. Là se gardent encore comme autant de précieux souvenirs, des lettres intimes de M. et Mme Cambronne, les épaulettes de général de brigade de Cambronne, son crachat de commandeur de la légion d'honneur, sa croix d'officier, sa croix de chevalier de Saint-Louis, reliques précieuses, les mèches blanches de ses cheveux bouclés, son buste d'aprés Amédée Ménard, là se gardait aussi une épée de parade offerte depuis par M. Roussin, à la ville de Nantes, déposée au musée départemental d'archéologie, mais que Cambronne n'a jamais portée à Waterloo, contrairement à l'indication du catalogue de ce musée.

CHAPITRE XX

CARACTÈRE DE CAMBRONNE

Du caractère de Cambronne, il est permis de dire que la bravoure et la franchise en furent les traits principaux. Il était foncièrement bon, disposé à obliger les gens, veillant pourtant de près à ses intérêts. Etait-il violent et enclin à l'ivrognerie, comme le prétendaient, dans un esprit de parti, les rapports policiers du vicomte de Cardaillac, sous la Restauration? Rien ne l'établit. La légende, ce chiendent de l'histoire, veut qu'étant chef de bataillon, un soir de banquet, sous l'influence de quelques verres de vin de trop, Cambronne se soit pris de querelle avec son colonel.

« La dispute s'échauffe, dit Rogeron de La Vallée qui recueille l'anecdote comme véridique, on se provoque, on tire l'épée; les deux adversaires s'alignent, se battent; le colonel tombe percé au sein gauche : Cambronne le croit mort. Alors, dans sa tête s'opère une soudaine révolution. Il se désole, il verse des larmes, et rendu à la raison, il jure de se passer de vin pendant quatre ans et de ne boire de liqueurs de sa vie. Cependant son ami guérit de ses blessures, mais Cambronne, fidèle à son serment, n'en resta pas moins pendant neuf ans sans boire autre chose que de l'eau. et jamais depuis il n'a goûté de liqueurs. »

A ce récit d'un duel étrange entre un colonel et l'un de ses chefs de bataillon, contraire à toutes les règles de la discipline et que l'empereur n'eût pas toléré sans répression, nous avons à opposer une enquête édifiée par le

ministre de la guerre (1), lorsqu'à la mort de Cambronne des admirateurs du général, préoccupés à juste titre de ce reproche d'ivrognerie, voulurent tirer le fait au clair.

Les uns racontaient les choses comme Rogeron de La Vallée, les autres y ajoutaient une histoire de conseil de guerre, une condamnation à mort de Cambronne qui avait porté la main sur un de ses supérieurs, puis la grâce de la peine prononcée contre lui et, à la suite de cette grâce, le serment de ne plus jamais boire de vins et de liqueurs.

De l'enquête ouverte alors, il résulta que jamais il n'avait comparu devant un conseil de guerre, que jamais il ne s'était battu en duel avec un de ses chefs et qu'il n'y avait là qu'une de ces inventions qui ont trop souvent des racines indestructibles. A l'exception de sa querelle avec le maire de Guérande — affaire d'ailleurs sans grande portée — nous n'avons rien découvert qui pût donner quelque fondement à ce singulier reproche.

Peut-être était-il violent et colère : encore faudrait-il savoir si les motifs qui le poussaient à cette irritation n'étaient pas de nature à l'atténuer.

« D'une extrême exactitude, dit le docteur Priou, dans l'accomplissement de ses devoirs, d'une grande rigidité pour la discipline, sans laquelle l'existence d'une armée n'est pas plus possible que celle d'un gouvernement sans lois, Cambronne exigeait toujours une grande ponctualité dans le service. Il avait le plus grand soin des soldats au bivouac ou dans les expéditions. Jamais, quand on arrivait au terme de la course on ne le vit, non pas se mettre à table ou se coucher, mais même s'asseoir, avant d'être

(1) Archives du Ministère de la guerre.

allé s'assurer par lui-même si les distributions (quand il y en avait) étaient faites, si le soldat avait du bois, de la paille, etc. Aussi, les militaires qui le voyaient partager leurs fatigues, ne murmuraient pas. Combien de fois mit-il pied à terre pour monter une colline un peu raide afin que le soldat, harrassé, n'eut pas à se plaindre de l'obligation de la franchir avec peine tandis que le chef se transportait à cheval.

» Le caractère de Cambronne se composait, comme on l'a fait remarquer, de deux éléments qui, d'abord, semblent incompatibles mais qu'on trouve souvent réunis dans la même personne : c'est une brusquerie, un emportement quelquefois extrême joints à une sensibilité profonde.

» Cambronne se laissait facilement emporter à la colère. Il frappait même promptement et à plusieurs reprises, des soldats traînards et raisonneurs. « Des coups de plat de sabre, disait-il, ne déshonorent pas ; mais jamais je ne frapperai d'un bâton un homme vêtu de l'uniforme. »

» Incorruptible, on ne vit jamais Cambronne transiger avec son devoir pour des poignées d'or, ainsi que tant d'autres le faisaient et comme l'exemple du chef est tout puissant, ses officiers ne se permettaient aucune exaction, aucune capitulation de conscience. »

Nous trouvons ce qui suit dans la lettre du docteur Gaultier de Clagny, qui servit pendant quatre ans en Espagne, en qualité de chirurgien-major, dans le régiment commandé par Cambronne :

Dans la triste et déplorable guerre de la Vendée, sous la Convention, le brave nantais était lieutenant d'une compagnie de grenadiers, des bleus, comme le disaient les paysans. Dans une retraite où l'armée était vivement poussée et où tous les traînards

étaient égorgés sans pitié, Cambronne faisait partie de l'arrière-garde. Epuisé de besoin, le sentiment de la conservation céda chez lui à la nécessité du repos et de la réfection alimentaire. Il s'arrêta dans une auberge et se fit servir à manger.

Bientôt l'arrivée des éclaireurs vendéens fit fuir les derniers soldats arrêtés dans l'auberge. Cambronne, averti de l'approche de l'ennemi, répondit : Advienne que pourra! Je meurs de faim, je suis las, je m'arrête et je mange.

Bientôt il est seul et loin des derniers bleus. Bientôt aussi arrive une petite troupe d'officiers et de soldats vendéens qui s'étonnent de voir un officier de bleus assis à une table. Cambronne, sans s'émouvoir, leur dit ; Je n'ai pas peur de votre arrivée. De braves gens n'égorgent pas un soldat sans défense. D'ailleurs je suis Cambronne et j'ai eu confiance en vous. Buvons ensemble. Il ne les avait pas mal jugés. Ces vendéens burent avec lui, admirèrent son courage tranquille et se hâtèrent de le reconduire aux avant-postes, avant l'arrivée du gros de leur troupe. Cambronne, en me racontant cette circonstance de sa vie, n'en tirait point vanité; il avait pour but de prouver que, dans les guerres civiles, il y a un sentiment de fraternité entre les braves. Et quand il me racontait ce fait, il y avait dans notre régiment d'anciens officiers qui en avaient une connaissance entière.

Sa modestie était extrême, il ne s'en croyait pas et c'est ainsi qu'il fallut lui forcer la main pour l'obliger à accepter un avancement auquel il prétendait n'avoir pas autant de droits que tel autre de ses camarades. C'est dans le même ordre d'idées qu'il fut toujours si difficile d'obtenir de lui une déclaration nette sur les paroles de Waterloo. En les avouant, il craignait de faire montre d'une pointe d'orgueil qui lui répugnait au-delà de tout.

Rentré dans la vie civile, il redevint plus que jamais l'homme simple que nous cherchons à dépeindre. Il était fort lié avec la famille Cheguillaume qui tenait un magasin de draps rue de la Poissonnerie à Nantes, avant d'aller

s'installer rue de Briord. Cambronne cousinait avec les Cheguillaume. Il y dînait souvent, assaisonnant le repas de plaisanteries qu'il ne dédaignait pas. Ecrivait-il pour accepter une invitation, il commençait ainsi sa lettre : « Monsieur le jardinier commandeur », faisant allusion à l'acquisition par M. Cheguillaume d'une propriété dite La Clochette en Doulon et il signait à la Cincinnatus : « L. V. Cambronne, agriculteur » (1). Une autre fois, il envoya à « sa chère parente », Mme Cheguillaume « les verds » pourris dont sa demoiselle a besoin pour faire les pieds » de ses fleurs. »

Fait-il un marché avec un fournisseur quelconque, c'est lui qui rédige les sous-seings sur timbre pour que toutes choses soient en règle. Nous avons sous les yeux des doubles d'un marché, daté du 28 avril 1840 et passé pour des barriques neuves avec Touplain, tonnelier au bourg de Saint-Sébatien. Il est de la main de Cambronne qui, détail piquant, s'y qualifie de *sieur* : « M. Touplain vend au sieur Cambronne ».... « Le sieur Cambronne indiquera l'époque de la livraison », et le sieur Cambronne signe le vicomte Cambronne.

A Saint-Sébastien, il voisinait avec un de ses anciens compagnons d'armes, le général Dumoustier. Les deux héros avaient abandonné le sabre pour l'aiguille et se distrayaient à faire de la tapisserie, à broder au canevas. Nous avons trouvé dans un des salons du château de Keraval, un ameublement, chaises et canapé en acajou, style empire, dont la tapisserie est l'œuvre du général. A droite et à gauche du canapé, des bouquets de fleurs ; au centre les deux initiales C. S (Cambronne Sword) en-

(1) Lettre autographe du 14 juin 1833 (collection Cheguillaume).

trelacées, à moins encore qu'il n'ait fait ce travail pour sa fille adoptive qui le possède toujours et qu'il ne faille plutôt lire ces deux lettres autrement S. C. (Sophie Cambronne).

C'est une tradition inébranlable à Saint-Sébastien, que lorsque les enfants du bourg revenaient de l'école, il les arrêtait, tirait de sa poche une poignée de sous, les leur jetait et se divertissait de voir lequel serait le plus agile et le plus adroit. Il avait d'ailleurs des consolations pour les vaincus. Parfois au lieu de lancer les sous sur la route, il les jetait dans une mare peu profonde et c'était à qui barboterait le mieux pour cette pêche d'un nouveau genre. Il le faisait dans le but de dresser les enfants à n'avoir peur de rien. Un jour, un brave homme se plaignait de voir son fils grimper dans des arbres. « Laissez le, répondit-il, c'est ainsi qu'on apprend à bien monter à l'assaut. »

Il était heureux de pouvoir rendre service. Nous avons entendu raconter par M. Garreau, l'entrepreneur de travaux publics bien connu, plus que nonagénaire aujourd'hui, un curieux détail au sujet de l'immeuble à cent jours qu'il a construit à l'angle de la rue Piron et de la rue de l'Héronnière. Il n'était pas riche alors et suffisait à peine à payer les ouvriers au fur et à mesure que les travaux avançaient. Il s'en fut trouver le général Cambronne qui venait de toucher le legs à lui fait par Napoléon et qui prêta 20,000 francs de la main à la main au jeune entrepreneur. Plus tard, la maison achevée, une dame espagnole en acquit le rez-de-chaussée, juste le prix de 20,000 francs, qui servirent à rembourser le général (1).

(1) *Souvenirs d'un vieux nantais*, p. 178.

Tout le monde a entendu parler du livre de comptes que tenait Cambronne vers la fin de sa vie et dont un feuillet a été reproduit dans l'*Autographe* (n° 22, 15 octobre 1864). Ce qu'il offre de curieux, c'est qu'à côté de chaque article et en regard du chiffre le général a esquissé sommairement le dessin de l'objet acheté. Il fait l'emplette de 350 bouteilles, il inscrit le prix total, 65 francs et dessine ensuite trois grandes bouteilles portant chacune le nombre 100 et une plus petite avec le nombre 50. Il paie la cuisinière, ci..... 50 francs et se paie la tête de Marie avec sa coiffe et un sac d'écus à la main. Nous retrouvons plus loin un fromage de gruyère où les *yeux* ne sont pas oubliés, un pantalon à pont pour Joseph, une robe de soie pour Madame, une échelle double, une vache (135 fr.) et jusqu'à deux pots de chambre à 1 fr. 75 chaque – c'est ainsi que le général, qui n'a jamais craint d'employer le mot propre, qualifie ces lacrymatoires nocturnes.

Ces livres de comptes sont aujourd'hui aux mains de M. Victor Roussin, mais quand, à la mort de madame Cambronne, il en obtint la remise, ils étaient restés pendant quelque temps à la disposition du premier venu et il en manquait déjà plusieurs feuillets. On se les arrachait comme des reliques : celui qui avait la chance d'en posséder une page la découpait en lanières pour en donner des morceaux à ses amis. Un certain nombre de Nantais doivent en posséder. Nous en devons un demi-feuillet à la gracieuseté de M. le docteur Poisson.

Nous possédons également un autre dessin du général Cambronne, mais plus soigné et plus intéressant. C'est celui des armoiries qu'il avait commandées à son carrossier, M. Lafont, pour mettre sur la portière de sa voiture.

Elles ne reproduisent pas ses armes officielles telles qu'elles figurent à ses lettres patentes.

L'écu est écartelé au 1er d'argent à deux roses de gueules, boutonnées de même, tigées et feuillées de sinople ; au 2e d'azur au cheval gai, d'argent ; au 3e de gueule à l'épée haute d'argent, quartier des barons de l'Empire ; au 4e d'argent, portant au centre un écu ovale chargé d'une étoile, timbré d'un casque de face, deux drapeaux passés en sautoir derrière l'écu, le tout de sable accompagné en chef de deux étoiles d'azur.

Ces armoiries sont timbrées d'une toque de velours à triple panache d'argent et portent en pointe la croix de la Légion d'honneur.

Nous les reproduisons dans ce volume.

CHAPITRE XXI

DERNIERS ACTES DE LA VIE PUBLIQUE

Tant que dura la monarchie légitime, Cambronne demeura étranger à toute manifestation publique. Même, quand les trois glorieuses firent de nouveau flotter en France le drapeau tricolore, le vieux général qui ne se considérait peut être pas comme délié de ses obligations envers les Bourbons de la branche aînée par l'avènement de Louis-Philippe, persista à se tenir dans un isolement absolu. D'après les renseignements de M. Victor Roussin, alors que la lutte se prolongeait dans les rues de Nantes, on vint le chercher à sa campagne pour le mettre à la tête du mouvement, mais il refusa énergiquement pour ne pas violer le serment qu'il avait prêté à la royauté tombée, et c'est ce qui nous donne à penser que Levot a dû faire erreur, quand il nous le montre pérorant à l'un des nombreux banquets patriotiques qui s'organisaient alors.

Toutefois, s'il s'obstina à demeurer en dehors du mouvement politique d'alors, comme l'avaient fait d'autres illustrations de la révolution et de l'empire, il profita des bonnes dispositions du gouvernement de juillet pour réclamer le 29 septembre 1831, la croix de grand officier de la légion d'honneur, que Napoléon lui avait donnée pendant les Cent jours et que la restauration malgré sa bienveillance pour lui n'avait jamais voulu reconnaître.

Le 28 novembre suivant, le Roi le confirmait dans son grade

Cinq ans plus tard, Louis Philippe fit plus et mieux. Il ordonna de graver le nom de Cambronne sur la partie nord de l'arc de triomphe de l'Etoile, et le 15 décembre 1836, il lui fit écrire la lettre suivante :

Monsieur le Maréchal de camp,

J'ai l'honneur de vous envoyer deux exemplaires, l'un en argent, l'autre en bronze, de la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Etoile.

Ce souvenir d'une grande époque vous était dû.

Il vous rappellera à la fois de glorieux événements et la part illustre que vous y avez prise.

Si Cambronne se montra touché de ce souvenir offert avec tant de délicatesse, il fut par contre très sensible à l'oubli qu'on fit de lui, lorsqu'il s'agit d'aller chercher les restes de l'empereur à Sainte-Hélène, mais il ne crut pas de sa dignité de solliciter l'honneur de faire partie de l'expédition.

Déjà, s'il faut en croire les confidences de son ami Dalidet, Cambronne, prisonnier et malade en Angleterre, avait supplié l'empereur de l'admettre auprès de lui sur le *Bellérophon*. Napoléon fut sur le point de céder, puis il se ravisa pour ne pas augmenter inutilement le nombre de ceux à qui il allait faire partager sa misérable existence et adressa un souvenir au général.

Il ne devait donc ni accompagner l'empereur à Saint-Hélène, ni aller l'y chercher. Toutefois, de retour de ce long exil, le maréchal Bertrand envoya au général Cambronne un fragment de pierre du tombeau de Napoléon, avec cette épigraphe : *Au général Cambronne, commandant la garde à l'île d'Elbe* et la lettre suivante :

Châteauroux, le 31 juillet 1841.

Mon cher général,

J'ai reçu de vos nouvelles avec le plus grand plaisir, par votre lettre du 28 juin.

Vous deviez nécessairement être compris dans l'envoi que j'ai fait de quelques souvenirs de Sainte-Hélène, vous, notre bon camarade de l'isle d'Elbe.

Le pauvre Drouot est bien infirme, de corps, c'est à dire ; car le cœur et la tête sont les mêmes chez lui.

Recevez, mon cher général, l'expression de mes sentiments affectueux et de considération affectueuse.

BERTRAND.

Nous avons vu cette lettre, cette pierre et une branche du saule qui ombrageait le tombeau de l'empereur. Elles sont gardées avec un soin pieux par la famille Roussin ainsi que la longue-vue de Cambronne, dont l'empereur, au retour de l'île d'Elbe, se servit pour découvrir les côtes de France.

S'il faut en croire M. Adolphe Orain, l'écrivain rennais bien connu, le 24 février 1840, au soir, le maire de Bain-de-Bretagne reçut la visite d'un étranger exténué de fatigue et qui semblait en même temps dénué de ressources. Il venait de Neufchâtel et voyageait avec un passe-port délivré par le consul français de cette ville à un officier polonais.

Pendant que le maire parcourait les papiers de l'étranger qui sollicitait un billet de logement, celui-ci aperçut sur la muraille, entre une giberne et un sabre, le portrait de Napoléon Ier.

— Vous avez militaire ? dit-il à M. Blandin.

— Vingt-deux ans, répondit le maire. Je suis parti, en 1793, et j'ai fini sous Napoléon-le-Grand.

— Vous l'aimiez bien votre empereur ?

— Ah ! si je l'aimais, soupira le vieux soldat, dont les yeux se remplirent de larmes.

— Alors, apprenez qui je suis : Vous avez devant vous, Louis-Napoléon, fils du roi de Hollande.

A cette déclaration, M. Blandin fut saisi d'une sorte de tremblement nerveux. Quoi ? s'écria-t-il en regardant fixement le jeune homme étranger, j'aurais chez moi un neveu du Grand Empereur, de mon ancien général. Ah ! c'est là un bonheur que je payerais de mon sang.

— Eh bien ! si c'est là pour vous un bonheur, vous pouvez vous en assurer.

Le jeune prince, car c'était lui, mit sous les yeux du maire divers papiers de famille et lui donna quelques explications qui dissipèrent les doutes qu'il aurait pu avoir.

Louis-Napoléon venait de voir sa mère mourante à Neufchâtel. N'ayant pu obtenir du Gouvernement la permission de traverser la France, il avait demandé un passe-port de réfugié polonais, qui lui avait été délivré, et c'était sous ce titre qu'il voyageait, afin d'aller s'embarquer au plus prochain port de mer.

Le maire lui demanda la permission de l'embrasser et voulut le garder à souper et coucher.

Le prince n'accepta pas l'hospitalité qui lui était offerte et réclama seulement un billet de logement.

M. Blandin ne pouvant vaincre sa résistance, l'envoya à l'hôtel de la *Croix-Verte* en lui offrant quelque argent.

— Il me reste cinq francs, répondit Louis-Napoléon, et cela me suffit pour me rendre à Nantes, où Cambronne me donnera ce qu'il me faut.

Avant de prendre congé du maire, il s'informa s'il avait été récompensé de ses longs services militaires. Sur

la réponse négative de ce dernier, le prince ajouta : « Si la Providence m'appelle au trône de Napoléon Ier, dont je suis l'héritier, je n'oublierai pas les anciens militaires. »

Il prit ensuite congé du maire et se rendit à l'hôtel de la *Croix-Verte*, où il soupa, dans la cuisine, de pommes de terre frites arrosées d'un verre de cidre.

M. Blandin alla faire part de la visite qu'il avait reçue au curé de Bain, et tous les deux décidèrent que le lendemain ils iraient prendre le prince pour l'inviter à déjeuner. C'est ce qu'ils firent, en effet ; mais ils arrivèrent trop tard, le voyageur était parti à pied, au lever du jour, pour se rendre à Nantes.

Si tant est que le récit qui précède soit de toute exactitude, nous ne sachions pas que Louis-Napoléon ait réalisé ce projet en ce qui concerne Cambronne qui lui-même n'en a non plus jamais rien su.

Le 27 juin 1841, Cambronne était allé à Carhaix pour y assister à l'érection de la statue de La Tour-d'Auvergne et il y avait entendu célébrer, dans la langue bretonne, ses exploits en même temps que ceux de son ancien compagnon d'armes du 46e de ligne.

Ce fut la dernière fois qu'il participa à une manifestation publique.

CHAPITRE XXII

MORT DE CAMBRONNE

L'hiver de 1842 devait être fatal à Cambronne. Il était entré dans sa soixante-douzième année. Son corps, jadis si droit, s'était quelque peu courbé sous le poids des ans et des douleurs. Le 20 janvier il se mit au lit pour ne plus se relever.

Quand il se sentit atteint plus gravement, il fit demander le curé de Saint-Sébastien, mais il reçut aussi la visite spontanée de l'évêque de Nantes, M. de Hercé, qui avait été colonel d'état-major et qui avait, avant d'entrer dans les ordres, fait campagne en même temps que Cambronne. La veille de sa mort il s'entretenait encore avec Mlle Clavier, aujourd'hui Mme Vve Thomas, de qui nous tenons ce détail : « Ah ! mademoiselle, lui dit-il, on considère l'homme comme quelque chose, l'homme n'est rien !

S'il fallait en croire une plaquette intitulée *La Croix à Guérande* (Nantes, 1873, impr. Bourgeois) et dont l'auteur est, dit-on, M. l'abbé Sottin, Cambronne aurait, au cours de sa dernière maladie, évoqué le souvenir « des iniquités et des folies » commises en 1794 à Guérande et dans les environs par la Légion Nantaise. Mais l'abbé Sottin ne fait pas connaître l'origine de ces renseignements, il n'en permet pas le contrôle et, jusqu'à plus amples informé, nous faisons toutes réserves sur ce repentir tardif que le héros de Waterloo aurait manifesté sur son lit de mort.

Dans la nuit du 28 au 29 janvier, Cambronne expirait.

Ce fut un véritable deuil dans la population qui l'avait peut-être oublié vivant, qui, une fois mort, se rappela avec complaisance les traits les plus remarquables, comme aussi les épisodes les plus insignifiants de son existence.

Des lettres de faire-part furent envoyées de tous côtés.

En voici le texte :

M

Vous êtes prié d'assister demain, 30 du courant, au Convoi funèbre de M. le Vicomte PIERRE-ETIENNE CAMBRONNE, Général en retraite, Grand Officier de la Légion d'honneur, décédé ce jour à l'âge de 71 ans, en sa demeure, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 3, où le deuil s'assemblera à 1 heure très précise.

Nantes, le 29 janvier 1842.

Lith. de Charpentier, Nantes.

Il y en eut d'autres qui commençaient ainsi :

Madame la Vicomtesse Cambronne, M. et Madame Victor Roussin, M. François Lemerle ont la douleur..., etc.

Les autres membres de la famille de Cambronne, avec qui il avait vécu brouillé, avaient été volontairement omis sur cette lettre de part.

Les journaux donnèrent des notes nécrologiques. Le colonel de la garde nationale Desperrois publia, avec l'approbation du maire de Nantes, l'ordre suivant :

GARDE NATIONALE DE NANTES

Ordre du jour du 29 janvier 1842

Le général Cambronne est mort !

Ses obsèques auront lieu demain, 30 courant, à une heure précise du soir.

M. le Colonel, ayant pensé que les gardes nationaux ses compatriotes, seraient empressés d'accompagner cette haute illustration militaire à sa dernière demeure, a pris les disposi-

tions suivantes, après en avoir obtenu l'autorisation de M. le Maire.

Il sera formé une escorte en grande tenue, commandée par un chef de bataillon et composée de détachements de tous les corps de la garde nationale.

Les officiers et gardes nationaux de toutes armes sont invités à se réunir au cortège qui s'assemblera à la mairie à midi et demie, en petite tenue et sabre au côté.

Le colonel DESPERROIS.

Tout en constatant que les obsèques de Cambronne avaient eu lieu avec une grande solennité, le *National de l'Ouest* n'en rendit compte qu'en douze lignes, sans même dire par qui les discours avaient été prononcés :

« Nous regrettons que l'abondance des matières nous prive de donner une notice sur la vie militaire du général Cambronne qui s'est éteinte après la bataille de Waterloo. Depuis cette époque, Cambronne s'était effacé et a survécu en quelque sorte à lui-même ; mais sa vie militaire est si belle et si pleine que son nom restera inscrit au milieu des illustrations de la glorieuse époque de l'empire. »

C'était maigre assurément, comme éloge funèbre et Cambronne méritait mieux. Par contre, d'autres journaux, le *Breton* surtout, consacrèrent de longs comptes-rendus à ces obsèques :

Dans la foule point de pleurs dit le *Breton* du 31 janvier 1842, elle ne pouvait séparer l'immortalité de la vie de son héros !... point de pleurs, sinon chez quelques vieux soldats qui, disséminés dans cette foule, mais reconnus à quelque reste de vêtement militaire et à leur front dégarni, avaient vécu sous la tente avec Cambronne et qui furtivement essuyaient leurs yeux mouillés par la reconnaissance.

La cérémonie religieuse fut célébrée à l'église Saint-Nicolas, trop étroite pour contenir ceux qui avaient la garde du cénotaphe

Le cortège, commandé militairement par le général Gémeau, ami et compagnon d'armes de Cambronne et conduit par le chef d'escadron d'état-major Faulchier, était ouvert et fermé par deux détachements de cavalerie, l'un de la garde nationale à cheval, l'autre du 8e lanciers. L'escorte se composait d'un bataillon armée des diverses armes de la garde nationale, d'un détachement de gendarmerie, d'un détachement des canonniers vétérans et de deux bataillons du 21e léger ; mais les officiers de ces divers corps et un nombre considérable de gardes nationaux s'étaient joints au convoi, répondant ainsi avec empressement à l'ordre du jour de leur colonel. La garde nationale ne pouvait oublier que Cambronne sortait de ses rangs.

Les honneurs militaires lui furent rendus comme à un lieutenant général, à cause de son grade dans la légion d'honneur, dont il était grand officier.

Le corps était porté par des sapeurs de la garde nationale et du 21e léger, et les cordons du poële étaient tenus par MM. Portier, commissaire général de la marine au port de Nantes, de La Vigne, intendant militaire, Desperrois, colonel de la garde nationale de Nantes, par le colonel de Bréa, chef d'état-major de la division, par M. Genot, colonel du génie et par M. Phélippeaux, colonel du 21e léger. Le général d'Erlon assistait aux obsèques, ainsi que M. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure.

Au cimetière de Miséricorde, le général Gémeau, prononça un discours dont le fond valait sans doute mieux que la forme; en voici les passages les plus saillants :

Messieurs, la tombe s'est ouverte pour recevoir une de nos grandes célébrités militaires. Cambronne n'est plus. La mort que tant de fois il a regardée en face sur les champs de bataille, la

mort, que l'on pourrait croire qu'il a su faire reculer devant son audace guerrière, la mort vient de le frapper.

... Honneur à toi, Cambronne ! à toi, soldat intrépide et modeste, à toi, dont le nom va se placer glorieusement à côté de celui de La Tour-d'Auvergne ! honneur à toi, Cambronne, à toi, citoyen généreux ; à toi, qui ne voyant plus d'ennemis à visage découvert, as voulu risquer une popularité militaire européenne, dans l'espoir de contribuer au repos et au bonheur de ton pays !

Honneur à toi toujours ; car, même du fond de cette tombe, tu serviras encore ta patrie : cette terre qui va te couvrir, cette terre de France est désormais inviolable et sacrée, et l'étranger lui-même ne voudra pas, sans crainte de s'en repentir, méconnaître cette vérité sainte.

Adieu, brave Cambronne, ou plutôt au revoir ; car tu es mort en chrétien ; tu vas donc nous attendre, et, après tout, nous faisons tous ce voyage difficile qu'on appelle la vie. Eh bien ! tu es noblement arrivé ; et nous, nous marchons.

M. le sous-intendant Collette, lié intimement avec Cambronne aurait pu prononcer une allocution touchante, il ne sortit pas des banalités emphatiques exprimées dans un style lourd et grotesque, dont, à titre de curiosité, voici un échantillon :

Après l'éloge que nous venons d'entendre, véritable écho des traditions que, dès longtemps, l'histoire a inscrites au centre de l'auréole de gloire dont le nom de Cambronne brillera dans la postérité la plus reculée, je sens trop mon insuffisance à faire résonner la trompette de la renommée aussi haut que l'exigeraient les innombrables traits de courage et de haute valeur à la guerre, qui ne faillirent jamais à celui dont la tombe va recouvrir la dépouille mortelle ; mais je crois pouvoir élever ici ma faible voix pour manifester une opinion que j'ai été longtemps à même de méditer comme me paraissant résumer toutes celles qu'inspire ce nom si éminemment héroïque, c'est que, dans l'énergie de son âme, comme dans la pureté de son cœur, le général Cambronne confondait avec son existence cette ardeur du dévouement sans limite au bonheur de l'humanité et à la gloire de notre chère patrie.

Il concentrait toutes ses facultés dans l'unique jouissance d'étendre une généreuse bienveillance, non seulement sur tout ce qui l'entourait immédiatement, mais encore sur tous ceux que leurs adversités lui rendaient si recommandables : aussi a-t-il pu, à ces derniers moments, former cette consolante pensée que, du haut de l'éternité où Dieu vient de l'appeler, il entendra les bénédictions et les regrets intarissables de sa respectable épouse, de toute sa famille, des malheureux dont il était l'appui. et de nous tous.

Il n'y eut que le discours simplement écrit de M. Wack, capitaine dans l'artillerie nantaise et grand ami de Cambronne, qui puisse aujourd'hui supporter la lecture :

Messieurs, a-t-il dit, la dépouille mortelle que nous venons de rendre à la terre renfermait une de ces âmes fortement trempées, vieilles gloires de l'Empire, qui disparaissent tour à tour de la scène du monde, mais qui vivront éternellement dans la postérité.

Pierre-Jacques-Etienne Cambronne commença sa carrière militaire dans cette Légion Nantaise, de glorieuse mémoire, où sa bravoure et son caractère de franchise et de patriotisme le firent bientôt distinguer.

... Après nos désastres de Waterloo, où il s'immortalisa plus encore par ses hauts faits que par un mot devenu à jamais célèbre, fait prisonnier par les Anglais, il ne put obtenir de suivre à Sainte-Hélène celui que ses ennemis, tant de fois vaincus, envoyaient à une mort lente, mais certaine.

Et, faisant allusion aux sentiments de Cambronne pour sa femme, il ajoutait :

Dans les courts instants de lucidité de sa pénible agonie, il n'a cessé de lui témoigner, ainsi qu'à ceux qui l'entouraient, une tendresse et une affection que son cœur ressentait encore plus vivement qu'il ne pouvait l'exprimer.

L'assistance etait en proie à une sincère douleur. Le maire ne pouvait contenir ses larmes et le colonel du

21e léger éprouva une telle émotion qu'il ne put parler et dut transmettre aux journaux un discours qu'il n'avait pas prononcé.

Aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle, le tombeau de Cambronne, toujours visité, produit encore une réelle impression, par son caractère même, C'est un bloc de granit, sans surcharge d'ornements, carré par la base, comme le héros dont il couvre les restes. En avant, une épée nue en bronze qui traverse une couronne de laurier et ce seul mot : CAMBRONNE, au-dessus d'une croix de Malte.

Derrière, ces deux dates : Nantes, 26 décembre 1770 et 29 janvier 1842 et les armes de Cambronne, une épée, marque du commandement, un lion héraldique, signe de la bravoure et huit grenades, qui rappellent à tous que Cambronne avait commandé les grenadiers de la Vieille garde. Plus bas, sa croix de la Légion d'honneur.

C'est à la fois simple et émouvant.

CHAPITRE XXIII

LA STATUE DE CAMBRONNE

Cambronne était mort le 29 janvier 1842. Presque aussitôt, un grand mouvement se produisait dans la population, pour consacrer le souvenir du vaillant général en lui érigeant une statue. Les procès-verbaux fort sommaires alors des séances du conseil municipal, nous révèlent cet état des esprits :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 février 1842

Présidence de M. Ferdinand Favre

Monument à la mémoire du général Cambronne

M. le Maire entretient le conseil du désir qui lui a été manifesté par un grand nombre de Nantais, de voir élever un monument à la mémoire du général Cambronne.

Le conseil invite M. le Maire à faire faire par M. l'architecte voyer des études sur l'emplacement et la forme convenables à donner à ce monument et il décide, à l'unanimité, que la commune contribuera en tout ou partie aux frais de cette érection, suivant ses ressources financières et suivant l'importance qui sera définitivement donnée à cette œuvre de reconnaissance pour les glorieux services rendus à la France, par le héros que la cité nantaise s'honore de compter au nombre de ses enfants.

A peine cette décision avait-elle été rendue publique que la municipalité recevait des propositions de la part d'un certain nombre d'artistes qui faisaient valoir leurs titres spéciaux à être chargés de cette œuvre importante.

C'était M. Lanno, sculpteur rennais d'origine, qui, dès le 27 mars, offrait, non sans rappeler ses nombreux travaux, de faire une statue de Cambronne de 2 mètres 40 de hauteur, pour le prix de 16,000 francs, exécution fonte ou bronze, emballage et transport, le tout parachevé dans un délai de dix-huit mois.

Venait ensuite Suc, l'éminent artiste nantais. Il était, disait-il « l'artiste désigné par la famille de l'illustre général, pour faire revivre ses traits. » Du reste n'était-il pas un de ceux dont on avait parlé pour le monument de La Tour-d'Auvergne ? Il aimerait faire la statue du « deuxième grenadier de France », comme il songeait à faire celle du « premier. »

Sa lettre se terminait ainsi :

« Dans peu de jours, je pars pour Paris, où le buste du général Cambronne est déjà soumis aux observations de cette haute critique, sans laquelle les œuvres de l'art manquent de perfection. »

Suc avait été effectivement autorisé par Mme Cambronne à prendre un moulage sur la figure du mort, mais le buste qu'il en fit, qu'il ait plu ou non à la critique parisienne, ne parut pas à la famille d'une ressemblance frappante. La meilleure preuve, c'est qu'elle s'adressa au sculpteur Amédée Ménard qui, à l'aide d'indications de la veuve, de portraits et de ses souvenirs personnels, réussit à faire un buste en terre, de grandeur naturelle, qui appartient encore aujourd'hui à M. Roussin et qui rappelle admirablement la physionomie du général.

Justement fier d'une pareille commande, Amédée Ménard, que la ville de Nantes s'enorgueillit de compter au nombre de ses artistes les plus distingués, sollicita lui aussi l'honneur de faire la statue de Cambronne. Il invo-

quait son titre de compatriote du défunt, ses succès antérieurs comme statuaire et le buste du général dont il venait de terminer une copie « sur la demande de la famille. »

Enfin, le sculpteur De Bay, un nantais également, dont le nom est bien connu, écrivait le 15 mars 1842, au maire de Nantes, une lettre dont voici les principaux passages :

...Né à Nantes, élevé dans son sein, je suis le premier et jusqu'à ce jour le seul parmi les Nantais qui se sont adonnés à l'étude de la sculpture, qui ait remporté tous les prix de l'Ecole Royale de Paris et enfin le grand prix de Rome.

A mon retour d'Italie, les études que j'avais faites dans cette terre classique, exposées à l'exposition de Paris, m'ont valu la grande médaille d'or de 1re classe.

J'ai pour la ressemblance de la statue une garantie que nul autre ne peut offrir désormais. Mon père a fait en 1815 d'après le général Cambronne qui venait poser chez lui, un buste empreint d'une ressemblance frappante et de ce beau caractère que mon père sait si bien mettre à sa sculpture. Ce buste, mon père me l'abandonne. Avec un si précieux document, je puis presque assurer le succès de la statue.

Mais, si les demandes des artistes arrivèrent promptement, les réponses se firent longtemps attendre, puisque l'année suivante, le 11 juillet 1843, De Bay insistait dans les termes suivants :

.....Je suis seul dépositaire du buste généralement admiré fait d'après nature en 1815 par mon père.

.....La famille unanime sur le mérite de ce buste, unique portrait fait du vivant du général, le seul qui le rappelle à l'époque la plus glorieuse de sa vie, appuie de tous ses vœux une décision conforme à celle que je sollicite.

M. De Bay ajoutait qu'il était appuyé par M. Cavé, directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur. Il

rappelait aussi la décoration faite par lui du passage Pommeraye.

Que s'était-il donc passé à la municipalité qui avait retardé à ce point une décision définitive ?

Le conseil municipal qui, le 7 février, s'était occupé pour la première fois de l'affaire, se réunit le 2 juin suivant pour prendre une résolution pratique :

Séance du 2 juin 1842

Présidence de M. Ferdinand Favre

M. Derivas donne lecture de l'exposé de l'administration concernant l'érection d'un monument à la mémoire du général Cambronne, puis du rapport rédigé par M. Jégou, au nom de la commission chargée de l'examen préalable du projet présenté par M. Driollet, architecte voyer.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Sans se prononcer sur le plus ou moins de mérite dudit projet qui devra être ultérieurement étudié sous le rapport de l'art et du mode d'exécution par des hommes compétents choisis à cet effet,

Mais considérant que, pour obtenir l'approbation de l'autorité supérieure, il importe de lui soumettre un projet indicatif du monument à ériger, accompagné d'un devis de la dépense présumée,

Adopte en principe le projet présenté dont le devis s'élève à 70.000 fr. et arrête à l'unanimité, conformément aux conclusions de la commission :

1o Qu'une statue en bronze du général Cambronne sera élevée sur une des places principales de la ville de Nantes;

2o Que ce monument sera national et établi au moyen de souscriptions ouvertes dans toute la France et que la ville de Nantes sera inscrite en tête de la souscription pour une somme de 10.000 fr.;

3o Que le bronze nécessaire à l'érection du monument sera demandé au gouvernement.

M. le maire est invité à faire toutes les diligences pour obtenir la sanction royale laquelle doit précéder nécessairement la

formation d'une haute commission qui devra être chargée de recueillir les souscriptions, d'arrêter définitivement le programme de monument et d'en diriger l'exécution, avec le concours du Conseil municipal et sous l'approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi,la ville votait un premier crédit de 10,000 francs et arrêtait la formation d'une commission supérieure chargée de rédiger un programme et de recueillir les souscriptions. Cette commission, qui subit d'assez fréquentes additions ou modifications, comprenait au début : MM. Trézel, lieutenant-général, commandant la 12e division militaire, *président ;* A. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure, *vice-président ;* Gémeau, maréchal de camp, commandant la subdivision ; Ferdinand Fabre, maire de Nantes ; Desperrois colonel de la Garde nationale ; Bignon, député de la Loire-Inférieure ; Jollan, ancien député de la Loire-Inférieure ; Dechaille, membre du conseil général ; A. Garnier, membre du conseil général ; Le Cour, membre de la chambre de commerce ; Chenantais, Jégou, Henry, Thébaud, membres du conseil municipal ; Fontenillat, receveur général des finances, *trésorier*, et St.-Félix Seheult, conseiller municipal, *secrétaire.*

La question de l'emplacement préoccupa vivement la population, ainsi qu'en témoignent les propositions souvent extraordinaires reçue par la commission et conservées aux Archives de la mairie. (Dossier de la statue de Cambronne.)

On avait pensé à la place du Bouffay (rejetée à cause du marché), à la place Cincinnatus, aujourd'hui Duchesse-Anne (écrasée par le cours Saint-Pierre), à la place Pirmil (irrégulière, insuffisante et excentrique), à la place Delorme, voisine du cours du Peuple où les compagnons

d'armes de Cambronne assistaient à de fréquentes réunions militaires (trop exigüe et trop éloignée du centre), à la place Royale (dont les immeubles écraseraient la statue).

Il y eut même une lettre de M. A. Goëau-Brissonnière qui proposait une pile du milieu du pont de la Bourse. Il demandait également l'apposition d'une plaque de marbre à l'endroit où le général etait né et une autre sur la maison où il était mort — ce qui ne s'est pas encore fait à l'heure actuelle, mais ce qui serait désirable.

D'autre part, une pétition d'habitants du quartier de Launay — dont le promoteur était l'infatigable J.-B. Goullin — demandait la statue sur la place de Launay. Les gens de ce quartier avaient même souscrit 1,800 fr., mais à cette condition-là. La place de Launay était trop excentrique et cette proposition fut écartée, comme celle de se servir de la plateforme où s'élevait jadis la tour du pont de Pirmil.

Bref, après de longues discussions, la commission adopta, dans sa séance du 20 octobre 1843, le centre de la place Graslin ; le monument devait regarder la salle de spectacle.

C'était une fâcheuse idée, d'abord parce que l'éclairage de la statue devait, avec l'orientation de la place, être des plus défectueux, ensuite parce qu'à cette époque où le chemin de fer n'existait pas encore, c'était là que se trouvaient les deux bureaux de messageries et que la place n'était pas trop grande pour un pareil va-et-vient, sans aller l'encombrer d'un monument central.

La commission décida également de charger Jean De Bay de l'exécution de la figure en bronze du général et des accessoires qui s'y rattachaient, mais, pour ne pas évincer deux autres artistes nantais qui avaient droit

aussi à sa bienveillance, elle partagea entre Suc et Amédée Ménard les quatre bas-reliefs du piédestal. Suc devait faire Zurich et Iéna, Ménard était chargé de Saragosse et de Waterloo.

Jean De Bay se mit aussitôt à l'œuvre. Le 27 décembre de la même année, il chargeait son beau-frère, Félix Crucy, architecte, de communiquer à la commission l'esquisse du monument. Il lui écrivait en même temps comment il l'avait conçu :

J'ai pensé que l'illustre soldat devait être représenté affrontant la mitraille et prononçant les immortelles paroles : *La Garde meurt et ne se rend pas*, et, pour rendre cette action palpable à tous les yeux, à toutes les intelligences, il m'a semblé que le drapeau dont Cambronne sauvait l'honneur devait jouer un rôle dans cette composition... J'ai donc pensé que Cambronne couvert d'un drapeau déchiré, percé, criblé par le feu ennemi, enveloppé dessous en quelque sorte comme sous un linceul, résistant toujours quoique blessé (car je lui ferai sa noble blessure saignante) rendrait assez bien la chaleur de l'action.

Mais à partir de ce moment, les difficultés abondèrent. Le ministre de la guerre refusait le bronze, « attendu, » disait-il, que le bronze existant dans les arsenaux doit » être exclusivement affecté au service de la guerre ». La souscription n'avançait que péniblement et traîna pendant plusieurs années. Le roi avait souscrit sur sa liste civile pour 300 fr., le conseil général de la Loire-Inférieure avait donné 1000 fr., le ministre de l'intérieur avait distrait 3000 fr., sur les fonds de son département. Bref, au 25 août 1847, les souscriptions, y compris les 10,000 fr. de la Ville de Nantes, n'arrivaient qu'à un total de 20,412 fr. 97 et encore fallait-il y compter un don de 3,000 fr. dû à la générosité de Mme Vve Cambronne.

Or, la statue coûtait 18,000 fr., le piedestal était éva-

lué à 13,000 fr., plus pour imprévu 300 fr., au total, 31,300 fr. Il manquait donc 10,887 fr. 03 pour achever la statue.

Au point de vue artistique, les choses n'avaient pas non plus marché toutes seules. De Bay, qui avait exposé sa statue au salon de 1846, n'avait pas eu une bonne presse. Gustave Planche qui faisait autorité, l'avait malmené dans le salon de la *Revue des Deux Mondes* (4e livraison, 15 mai 1846) :

La statue de Cambronne de M. De Bay, est une erreur que j'ai peine à m'expliquer. De quelque côté, en effet, qu'on regarde cette statue, il est impossible de trouver un ensemble de lignes satisfaisant. Il y a dans l'attitude et la physionomie du général une emphase théâtrale qui peut convenir au Cirque Olympique, mais dont la statuaire ne saurait s'accommoder. La bravoure et l'énergie de Cambronne, pour se manifester clairement, n'ont pas besoin de cette pantomime exagérée. Si nous laissons de côté la composition pour nous occuper de l'exécution des morceaux, nous ne pouvons nous montrer moins sévère. Sa tête, les mains et le vêtement sont restés à l'état d'ébauche. Si cette statue doit être coulée en bronze pour la Ville de Nantes, l'auteur fera bien, avant de la livrer au fondeur, de donner à la pantomime de sa figure un peu plus de simplicité. Quant à l'exécution de la tête et des mains, je suppose qu'il ne la considère pas comme définitive.

La commission s'émut de ces critiques. De Bay promit des retouches, les fit et le 18 septembre suivant, il envoyait à Nantes une épreuve daguerréotypée de la statue modifiée, non sans solliciter l'examen définitif de membres de l'Institut.

L'épreuve plut, mais, pour dégager sa responsabilité, la commission pria l'Académie de désigner trois de ses membres en vue d'un dernier examen, avant que la statue fût coulée en bronze. Ce furent Nanteuil, Petitot et

Dumont, statuaires, que l'Académie investit de cette mission délicate. De Bay avait repris entièrement la figure et, d'après les experts, les changements considérables qu'il y avait apportés, l'avaient fort améliorée.

Le général Trezel qui avait autrefois présidé la commission de Nantes, était au cours des années qui s'écoulaient, devenu ministre de la guerre. Il avait connu Cambronne, il alla voir dans l'atelier de De Bay la statue rectifiée et il écrivit à la commission pour la tranquilliser tout à fait.

C'est une belle œuvre, lui disait-il.

Plusieurs artistes de renom, entr'autres Horace Vernet, font grande estime du talent qu'a montré M. De Bay dans cette statue du général Cambronne.

Il n'y avait plus qu'à en terminer. On fit, par raison d'économie, un piédestal plus modeste, on supprima d'abord deux des bas-reliefs promis à Suc et à Ménard, puis on les supprima tous quatre et c'est ainsi qu'on parvint à joindre les deux bouts. Il est même probable que la municipalité frappa encore à la porte de Mme Cambronne.

Enfin, le 4 novembre 1847, le bronze arrivait à Nantes par bateau à vapeur et, avec les moyens de déchargement et de transport un peu primitifs de l'époque, il prenait le chemin du cours Henri IV. La commission avait en effet heureusement renoncé à l'emplacement choisi par elle. Elle laissait la place Graslin libre et se décidait à ériger la statue, non loin de là, au milieu du cours, tournant le dos au théâtre et aux visiteurs qui entrent par cette porte du jardin, mais par contre en belle lumière et le visage dirigé vers l'ouest, c'est-à-dire vers l'Angleterre, face à l'ennemi que Cambronne avait combattu à Waterloo.

Il ne restait plus qu'à attendre les beaux jours pour inaugurer la statue.

Le 4 mars 1848, séance extraordinaire du Conseil municipal qui se réunissait à la suite de la chûte de la monarchie de juillet ; nous en détachons les lignes suivantes :

Présidence de M. Ferdinand Favre

L'administration demande au Conseil de donner son approbation aux plans adoptés par la commission pour le monument de Cambronne ; cette formalité est nécessaire afin que les sommes dues aux entrepreneurs puissent être ordonnancées.

Cette approbation est votée par le Conseil.

Les travaux d'installation avançaient.

Une plaque de cuivre renfermée entre deux lames de plomb avait été incrustée dans la première pierre des fondations du monument du général Cambronne. Elle portait cette inscription :

L'an 1847, sous le règne de Louis-Philippe Ier, cette première pierre a été posée pour érection d'un monument national élevé à la gloire du général Cambronne.

Etaient membres de la Commission de haut patronage chargée de l'érection de ce monument, MM. :

De Bar, lieutenant-général, commandant la 12e division militaire, président ;

Roulleaux-Dugage, préfet de la Loire-Inférieure, vice-président ;

De Bréa, maréchal de camp, commandant le département ;

Ferdinand Favre, maire de Nantes.

L'inauguration du monument fut fixée au 23 juillet 1848. La municipalité invita les membres de la commission, les anciens volontaires de 1792 et de 1793 qui avaient été les premiers compagnons d'armes de Cambronne, M. Driollet, architecte-voyer, auteur du projet

du monument, M. Fouquet, ancien officier des armées impériales, le docteur Guépin, l'illustre Berryer qui avait défendu Cambronne en 1816, le sculpteur De Bay, le docteur Priou, enfin la veuve de Cambronne.

Malheureusement les graves événements politiques qui venaient de se passer à Paris, absorbaient l'attention publique. On inaugura quand même la statue, au jour convenu, mais on pensait à autre chose et la mort du général de Bréa qui venait d'être frappé à Paris, préoccupait bien plus les esprits que le général Cambronne.

Néanmoins une grande revue de la garde nationale et des troupes de la garnison fut passée sur le quai de la Fosse, puis les autorités civiles et militaires, suivies d'une foule immense, se dirigèrent vers le cours où la statue s'élevait, encore recouverte de son voile.

Le préfet s'adressa surtout aux chefs de corps et aux officiers, non sans évoquer les journées de juin et la mort du général de Bréa :

« L'intrépide guerrier dit-il, dont vous allez saluer tout à l'heure l'image, plus heureux que le général de Bréa, finit paisiblement ses jours entouré de sa famille et de ses amis, et s'il versa son sang pour la patrie, ce ne furent au moins ni des armes, ni des mains françaises qui le firent couler. »

Le défilé commence et les différents corps se massent autour de la statue. Le voile est enlevé, et le maire prie le lieutenant-colonel de remettre aux vétérans de la garde nationale, le drapeau que les volontaires ont reçu de leurs frères de Paris.

Le maire, M. Evariste Colombel, s'avance alors au pied de la statue. Lui aussi fait dans son discours un rap-

prochement tout indiqué entre le général de Bréa et Cambronne.

Ce bronze, ajoute-t-il, c'est l'image de ce soldat sans reproche, qui prit sa large et digne part dans la grande épopée révolutionnaire et impériale, c'est l'image de ce guerrier qui fut entre les mains de la providence, un des mille instruments de cette propagande intellectuelle, dans laquelle chaque mousquet portait avec sa balle une idée française. Avoir défendu son pays, c'est là la gloire de Cambronne, c'est là la base de notre reconnaissance, base plus solide que le granit sur lequel sa statue repose....

Si jamais les jours de danger revenaient, s'il fallait comme Cambronne défendre son pays contre la guerre civile et contre l'étranger, que le détachement qui partira porteur de ce drapeau, se rappelle cette solennité ; qu'il parte avec le souvenir de l'œuvre dûe à l'habile ciseau du citoyen De Bay ; la victoire lui est assurée, car il saura comment on reçoit un drapeau, comment on le défend, comment on l'étreint sur sa poitrine sans jamais le rendre à l'ennemi. Vive la République !

C'est aux cris de vive la République ! vive Cambronne ! que s'acheva la cérémonie, non sans force félicitations au sculpteur De Bay.

A l'heure où nous écrivons, ce monument est un de ceux qui comptent parmi les plus intéressants de Nantes. Tête nue, foulant aux pieds des éclats de bombe, Cambronne tient de la main droite son épée nue ; de la gauche, il serre sur sa poitrine l'aigle impériale, dont la hampe s'est brisée dans la lutte. Sur ces lèvres, un sourire plein d'amertume et d'ironie. Il jette à la face des Anglais cette parole de résistance et de défi, dont l'histoire a enveloppé la triviale énergie dans une antithèse immortelle.

Nous serions incomplet si nous ne donnions les quatre inscriptions gravées sur les côtés du piédestal de granit :

Sur la face antérieure :

NANTES A L'ARMÉE

Inauguré le 23 juillet 1848

Sur la face postérieure :

La garde meurt et ne se rend pas

A CAMBRONNE

Sur les deux faces latérales :

Volontaire nantais en 1792

Waterloo 1815

Une grillé de fonte, dont les angles sont surmontés d'aigles entoure le piédestal.

CHAPITRE XXIV

HOMMAGES A CAMBRONNE

Il nous a paru intéressant de rechercher quels avaient été, depuis la mort de Cambronne, les témoignages publics ou privés de gratitude et d'admiration qui lui avaient été décernés à diverses époques.

Nous consacrons des chapitres spéciaux à la bibliographie et à l'iconographie du général nantais, mais en dehors des écrits et des images, peinture, gravure ou sculpture, qui rappellent sa vie ou ses traits, il est d'autres souvenirs qui méritent aussi une mention.

C'est ainsi que dès 1845, le nom de Cambronne fut attribué par la municipalité de Nantes à une rue qui s'amorçait au cours Henri IV et qui, élargie considérablement et continuée depuis jusqu'à la rue de Flandres, est digne de celui dont elle remémore les exploits.

Le cours Henri IV lui-même, devenue sous l'Empire cours Napoléon et depuis 1870, cours de la République, n'est en réalité jamais désigné par les habitants de Nantes, malgré les plaques officielles, que sous le nom de cours Cambronne bien justifié par la statue du général qui occupe le point central de cette promenade.

Lorsqu'il y a quelques années, une décision du ministre de la guerre donna aux casernes le nom des généraux qui avaient illustré à la fois la France et leur ville natale, la principale caserne de Nantes, connue jusque-là sous

l'appelation de caserne de Barbin à raison du quartier où elle était située, reçut le nom de caserne Cambronne. C'est là qu'est installé le 65e régiment d'infanterie de ligne.

A Paris, dans le XVe arrondissement (Vaugirard), il n'y a pas moins de trois voies publiques qui ont reçu le nom de Cambronne :

La rue Cambronne ;

La place Cambronne ;

L'impasse Cambronne.

La rue, assez longue, puisqu'elle compte 127 numéros, qui va de la place Cambronne à la rue de Vaugirard 230-232 et la place qui se dessine à la rencontre des rues Cambronne, Croix-Nivert, Frémicourt et de l'avenue Lowendal, ont reçu leur dénomination par un décret impérial daté de Saint-Cloud le 24 août 1864.

L'impasse doit la sienne à un arrêté préfectoral du 1er février 1877.

Dans le *Recueil des Lettres-Patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies publiques*, page 352, on lit :

Napoléon, etc.,

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat au département de l'intérieur ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 20 mars 1863, relative à la révision de la nomenclature des voies publiques connues sous les mêmes dénominations ;

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816 ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. — Les voies publiques ci-après désignées de la ville de Paris recevront les nouvelles dénominations portées au tableau suivant :

(Suivent 196 changements de noms de voies publiques).

Au XVe arrondissement, la rue de l'Ecole devient la rue Cambronne et la place de l'Ancienne Barrière de l'Ecole devient la place Cambronne.

D'autre part, dans la *Nomenclature des voies publiques et privées de Paris* (4e édition 1891, page 105), on trouve que la rue Cambronne est ainsi appelée en mémoire du « vicomte Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, lieutenant-général, 1770-1842 » et que le nom de Cambronne a été donné à cet endroit, à cause du « voisinage de l'Ecole Militaire. »

L'arrêté préfectoral du 1er février 1877, signé Ferdinand Duval qui dénomme l'impasse Cambronne, s'appuie aussi sur le besoin d'éviter les confusions occasionnées par les répétitions de noms. L'impasse Cambronne joint naturellement la rue Cambronne.

Nous pensions que quelque rue de Noyon pouvait porter le nom du général. Il n'en est rien, mais le maire de cette ville songe à le donner à l'une des voies d'accès qui conduiront à une caserne en construction.

Des navires ont porté à plusieurs reprises le nom de Cambronne. Nous en connaissons deux pour notre part, le *Cambronne*, armateurs MM. Braheix frères, que commandait en 1858 le capitaine Ravilly, et le *Cambronne*, armateur M. Batard.

On distribua même à Nantes il y a quelques années le prospectus d'un journal « fantaisiste et artistique » dont la première fantaisie avait été de s'intituler : le *Cambronne*. Peut-être en parut-il un ou deux numéros.

Cambronne était une physionomie trop populaire pour ne pas inspirer quelque auteur dramatique. Sans parler des pièces militaires relatives au premier Empire et dans

lesquelles il figure au second plan (1), nous connaissons deux drames qui lui ont été exclusivement consacrés. C'est d'abord *Cambronne*, drame en cinq actes et neuf tableaux, dont l'auteur était M. Gaston de Riberprey.

Cette pièce au cinquième tableau de laquelle avait été intercalé un pas de deux, la *Dunkerquoise* dansé par M. Domingie et Mlle Guichard, fut jouée pour la première fois au théâtre Graslin, à Nantes, le 22 janvier 1860. Le héros eut plus de succès que la pièce, s'il faut en croire le compte-rendu qu'en donna le lendemain le *Phare de la Loire* et dont voici quelques lignes :

Le Grand-Théâtre a donné hier la première représentation d'un nouvel ouvrage inédit en 5 actes et 9 tableaux, intitulé *Cambronne*. Les spectateurs avaient répondu en grand nombre à l'appel de l'affiche et il s'en trouvait parmi eux plus d'un pour qui le héros de la pièce était une connaissance personnelle et les événements auxquels il allait être mêlé des souvenirs. Le titre du drame aussi bien que ceux dea tableaux annonçaient une biographie dramatique du soldat dont la statue en bronze figure depuis quelques années sur notre cours Napoléon ; l'attente a été un peu trompée.

Cambronne n'apparaît le plus souvent que d'une façon épisodique dans l'action laquelle n'est d'ailleurs par elle-même qu'une succession d'épisodes, plutôt que la chaîne fortement nouée d'événements tendant à cette unité scénique sans laquelle il n'existe pas au théâtre de véritable intérêt.

L'auteur nous montre Cambronne simple volontaire, puis lieutenant, puis colonel et enfin général, traversant ainsi, montant de grade en grade, la période de 1792 à 1815. Pendant cette carrière militaire, Cambronne est constitué protecteur d'un

---

(1) A l'heure même où paraît ce livre, une épopée militaire intitulée *Napoléon* fait courir tout Paris à la Porte-Saint-Martin.

Le clou de cette pièce est précisément la *Défense du Dernier Carré*. L'acteur chargé du rôle de Cambronne y crache le fameux mot à la figure des Anglais.

jeune homme, soldat comme lui et d'une jeune fille opprimée par un scélérat de la plus laide espèce. Voleur et assassin, ce misérable joue, en outre, avec un subalterne, son complice, lequel ne lui cède en rien, un rôle de traître consommé. A Jemmapes, en Espagne, à Waterloo, l'un et l'autre se prodiguent pour amener le triomphe de l'étranger et la défaite de la France.

... Les tambours, les clairons et la fusillade font un tel bruit dans *Cambronne* qu'ils ont empêché à la fin d'entendre la fameuse phrase : « La garde meurt mais ne se rend pas » que la postérité a euphémiquement substituée au mot historique par lequel le général répondit à la sommation de l'ennemi. Cette phrase était cependant le dénouement de l'ouvrage qui a paru n'en pas avoir.

Les deux premiers tableaux sont les mieux faits de *Cambronne*. L'action s'égare après, sans qu'on puisse dire si elle suit le héros ou si c'est le héros qui la suit. On voit bien s'agiter les personnages du drame, mais on ne sait pas trop par quelle puissance supérieure ils sont menés...

En 1884, nouvelle tentative dramatique pendant la saison d'été. Un des artistes de la troupe, M. Champagne, brossa en deux temps et trois mouvements, *Cambronne ou le héros nantais*, pièce historique à grand spectacle, en trois époques et deux tableaux dont voici quelle était la distribution :

Cambronne....................	MM.	Dorn
Le Nantais....................		Champagne
Esaü..........................		E. Lassalle
Coco l'Amour..................		Tony
Pitanchu		Praud
Baco..........................		Desban
Bernadotte		Bricaire
Carrier		Bonis
Masséna		Bristol
Porhouet......................		Bresset
La Tour d'Auvergne............		Bandès
Le comte......................		Nerestaud
Le marquis....................		Lebat
Le major......................		Hortais
Lord Seymour..................		Jamain

Le général russe...............	MM.	Carreau
Un paysan		Souis
Un sectionnaire................		Lebat
Un soldat.....................		Poncha
Un breton.....................		Nerestaud
Un vendéen....................		Bresset
Un général...........		Hortais
Mme Cambronne............ / La France..	Mmes	Dorn-Geslin
La comtesse d'Aulnay...........		Mass
Simonette		Tony
Marie......		Gautier de Loncle
Marguerite		Bonis
Marthe........................		Carreau
1re femme du peuple...........		Brionne
2e femme du peuple............		Adrienne

Cette fois, les tambours, les clairons, la fusillade ne firent pas un bruit tel que le mot historique ne pût être entendu. L'auteur chargé du rôle de Cambronne le lança à bout portant aux troupes anglaises, mais la pièce était si faible comme intérêt et comme action qu'elle ne tint pas longtemps l'affiche.

Qui le croirait? Cambronne a enrichi la langue française. Dans une notice publiée sur lui, le *Cabinet historique* se sert quelque part de l'adjectif : *cambronien* comme il se fût servi de *cornélien*, pour indiquer un acte digne de Cambronne et vous trouverez à la page 60 des *Locutions nantaises* de Paul Eudel (Nantes, 1884, Morel, éditeur), ces deux lignes significatives :

ENCAMBRONNER. — Allusion au mot fameux du général nantais. « Tu m'encambronnes. »

Ce vocable facile à traduire, nous rappelle la définition un peu grasse, mais amusante, que nous avons un jour entendu faire devant nous de Cambronne :

— Célèbre général français qui, heureusement pour lui, ne mâchait pas ses mots.

CHAPITRE XXV

LA SUCCESSION DE Mme CAMBRONNE

Le général Cambronne était mort sans héritier à réserve. Ce fut donc sa veuve qui, en qualité de légataire universelle, entra en possession de ses biens dont nous trouvons l'analyse dans la déclaration de succession qu'elle fit en personne et dont voici la substance :

Mobilier à M. Cambronne	4,750 fr.
Armes et vêtements	500
Prorata de pension militaire	320
Créances hypothécaires sur divers et intérêts	82,806,43
Prorata d'immeubles à Noyon	100
	88,476,43

Elle avait du reste fait les choses en règle, dépôt des testaments de 1826 et de 1835, notoriété, certificat de propriété pour la pension militaire etc. (1)

Mais il fallait aussi que Mme Cambronne songeât à recommencer son testament, puisque son mari l'avait précédée dans la tombe. C'est ce qu'elle fit par un acte olographe dont le modèle lui avait été sans doute fourni par quelque homme d'affaires et qui porte la date du 22 février 1843. En voici le libellé dont nous avons tenu à respecter l'orthographe :

MES DERNIÈRES VOLONTÉES

Comme il n'y a rien d'aussi certain que la mort et d'aussi incertain que le moment où elle doit venir, je veux dès à présent

---

(1) Actes au rapport de Me Chaillou, notaire à Nantes, 4, 12, 16, 26 février, 10 mai, 9 juin 1842, dont les minutes sont conservées en l'étude de Me Ertaud, titulaire actuel de cette charge.

et par pure prévoyance de l'avenir disposer de mon avoir pour le temps où je n'existerai plus.

En conséquence je donne et lègue aux enfants des deux filles de feu mon mari John Sword de Glasgow en Ecosse, l'aînée Marguerite Sword, mariée à M. Stuart, d'Overton près de Glasgow, la plus jeune mariée à M. Stuart, de Carfin aussi près de Glasgow, la somme de quatre vingt mille francs qui seront également partagés entre les enfants des dites deux filles de feu mon mari John Sword.

Je lègue à M. François Lemerle, neveu du général Cambronne, artiste, de présent à Paris, la propriété de Dives située près de Noyon, ainsi que le portrait de la mère du général Cambronne.

La nue propriété de la Baugerie située sur la côte St-Sébastien a été donnée par contrat de mariage à Mme Roussin, mais le vin et tout le mobilier qui pourront s'y trouver à mon décès m'appartenant devront en être retirés et vendus.

Je donne à Louis Pasquet, mon jardinier la somme de deux mille francs net.

Je donne à Marie Odigan, ma cuisinière également deux mille francs net.

Je donne à Marie Chopin, ma vachère, aussi une somme de deux mille francs net. Ma succession suportera les droits et frais que pourront occasionner ces trois legs, ce que je laisse ci-dessus à mes trois domestiques ne leur reviendra bien entendu qu'autant qu'ils seront restés à mon service lors de mon décès autrement ils n'auront droit à rien.

Je donne à M. François Bureau, commis de M. Wack, une somme de deux mille francs net.

Je donne à M. Emile Wack, courtier, agent de change que je nomme et institue mon exécuteur testamentaire la grande pendule qui est dans mon salon avec les candélabres, une somme de six mille francs pour l'indemniser des peines et soins que lui causera les commissions dont je le prie de se charger pour faire exécuter mes dernières volontés. Ceci n'est qu'un faible témoignage de la haute estime que le général et moi avons toujours conçue pour lui.

Je donne et lègue à Mlle Elise Collet, une somme de dix mille

francs, comme étant la fille de l'homme le plus honnête et le plus estimable que je connaisse.

Je donne à Mme Chauvot Clavier, ma garde-robe et mon portrait en souvenir de toutes les bonnes attentions qu'elle a constamment eues pour moi, qu'elle en trouve ici toute la reconnaissance d'un cœur qui a bien su l'apprécier.

Je donne à l'école protestante de cette ville une somme de trois mille francs qui sera emploiée par M. Rousselet, ministre protestant en acquisition d'une rente pour l'usage de la dite école Telles sont mes dernieres volontées. Fait à Nantes, le 22 février 1843.

Veuve CAMBRONNE, née OSBURN.

Mme Cambronne mourut le 4 janvier 1854, sans avoir remanié son testament. François Lemerle, neveu du général, qui y était porté, était mort l'année précédente. Le portrait de Mme Cambronne mère qui lui avait été légué resta la propriété de la famille Roussin, qui le possède toujours.

On ne connaissait pas d'héritier à Mme Cambronne. La succession fut donc déclarée vacante par jugement du tribunal civil de Nantes du 23 mai suivant. Un autre jugement du 15 juin nomma M. Brindejonc, avoué, comme administrateur de cette importante succession qui avait fait, entre temps, l'objet d'une demande d'envoi en posession provisoire de la part de l'administration des Domaines.

Cependant un inventaire avait été dressé presque au lendemain du décès par les soins de Me Boiscourbeau, notaire, commis par justice. (1)

Nous avons extrait de ce document les articles suivants qui nous ont paru curieux à divers titres, comme se rapportant plus spécialement au général :

(1) Cet inventaire porte la date des 11-13 janvier 1854.

Mobilier trouvé au domicile de Mme veuve Cambronne.

Deux pistolets à pierre, estimés.................. 12 fr.

Le portrait du général Dumoustier, celui de Robert Grahamme et le daguerréotype de la statue du général Cambronne sur le cours Napoléon, estimés..................... 10 fr.

Armes d'honneur, décorations et objets divers ayant appartenu au général Cambronne.

Deux bustes, l'un du général Cambronne par Suc, et l'autre du général Dumoustier, un portrait gravé du général Cambronne, deux épaulettes en argent doré, un chapeau galonné, une épée, un sabre, une boîte de pistolets, un crachat, quatre croix, un petit lot de rubans rouges, deux médailles de bronze et un double poignard, le tout estimé.................... 100 fr.

Mobilier trouvé à La Baugerie.

Un fusil simple à répercussion, garni en argent, estimé 15 fr.

Papiers de famille.

Titres de la propriété de Dives, près de Noyon et le portrait de la mère du général Cambronne, légués à François Lemerle, neveu du général.

Contrat de mariage.

Acte du mariage civil du 10 mai 1820.

Acte du mariage religieux, célébré à Noyon, le 22 juillet 1820, à l'église catholique de cette ville.

Testaments du Général.

Testament du 25 septembre 1835, au rapport de Me Barailler, notaire.

Testament olographe du 1er janvier 1832, conçu en termes identiques à celui de 1835.

Trois autres testaments en date de Lille, le 11 septembre 1821, le 1er janvier 1822, le 14 mai 1822, dans lesquels Mme Cambronne était instituée légataire universelle de son mari.

Testament de Mme Pollock, sœur de Mme Cambronne, par acte du 8 mars 1825, au rapport de Me Barailler, notaire à Nantes.

Titres de propriété.

Titres de la propriété de Bussy, commune de Bussy, arrondissement de Compiègc, suivant acte de vente à M. et Mme Cambronne, moyennant 30,000 francs payés comptant, par acte du 12 novembre 1820, au rapport de Me Richart et son collègue, notaires à Noyon.

Titres de la propriété de Dives, commune de ce nom, suivant acte de vente à M. et Mme Cambronne, moyennant 4,750 francs payés comptant, par acte du 3 juin 1821, par Mme Justine Cambronne, épouse autorisée d'Armand-Pierre Le Merle, qui était propriétaire de la moitié indivise de cette propriété trouvée dans la succession de Mme Druon, veuve Cambronne.

Titres de la métairie de la Louzinière, communes de Saint-Etienne-de-Mont-Luc et de Couëron, acte du 25 mai 1824, de 6,000 francs au rapport de Me Barailler.

Bail de l'appartement de Mme veuve Cambronne, moyennant 950 francs.

Pension viagère sur l'Etat de 1,000 francs, à Mme veuve Cambronne.

Etats de service et autres papiers relatifs à la personne du général Cambronne.

Pièces relatives au tombeau du général Cambronne et à l'érection de sa statue sur le cours Napoléon

Pièces relatives au legs de l'empereur Napoléon, au profit du général Cambronne.

Nous avons rendu visite à M. Boiscourbeau, ancien notaire, rédacteur de cet inventaire, mais il n'a pu nous dire, vu le long temps écoulé depuis 1854, ce qu'étaient devenus les papiers mentionnés dans ce document. Nous aurions été curieux de connaître les pièces relatives à la personne du général Cambronne, au legs que lui avait consenti l'empereur Napoléon à son tombeau, à l'érection de sa statue.

Où sont ces papiers de famille ?

Cependant les légataires institués par le testament de

1843 se présentaient à l'administrateur de la succession. C'était pour le legs de 80.000 fr. fait aux enfants des deux filles de M. John Sword, précédent mari de la testatrice : 1° Mme Marie Stewart, épouse de James Sword, écuyer autrefois à Werthhown, propriétaire à Edimbourg ; 2° Robert Stewart de Carfin, propriétaire à Swerbword, comté de Linbithgow (Ecosse) ; 3° John-Henry Stewart, écuyer, demeurant à Edimbourg, Norton-place, n° 2 ; 4° Mme Mary-Anne Sword, veuve du docteur James-Frédéric Stewart, en son vivant chirurgien au Bengale, demeurant à Edimbourg, Dean-Terrace, n° 13, agissant comme tutrice légale de dlle Constance Stewart, sa fille mineure.

C'était pour un legs de 10.000 fr., Mme Elise Collet, devenue épouse de M. Valéry Chenel-Lagarde, architecte à Paris.

Mme veuve Chauveau, née Marguerite-Louise-Claude Clavier, réclama la garde-robe de Mme veuve Cambronne, qui lui fut remise. Mme Chauveau était la petite-fille de Clavier, receveur d'enregistrement sous la Révolution et de Lory qui prit part, comme délégué de Nantes, à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. L'un était son aïeul paternel, l'autre son aïeul maternel. Elle avait épousé Chauveau, officier de marine, qui ne fut marié que quelques mois et mourut dans un naufrage sur le rocher du Chien, en vue de Noirmoutier. Mme Thomas-Lory, nièce de Mme Chauveau, demeurant à la Montagne près Nantes, possède encore une mèche de cheveux du général et les dentelles données par Cambronne à sa femme à l'occasion de leur mariage.

M. Paul-Emile Wack avait droit, comme exécuteur

testamentaire à 6.000 fr. et à une pendule avec ses candélabres.

Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Nantes réclama les 3.000 fr. qui lui avaient été légués.

Il fut fait droit à ces diverses demandes en délivrance de legs qui allaient à un chiffre total de près de deux cent mille francs, puis l'Etat mit la main sur le reste, sauf à l'administrer pendant trente ans pour permettre aux revendications même les moins probables de se produire (1).

Qui le croirait ? Il s'en produisit de la part d'une héritière prétendue de Mme veuve Cambronne.

Un long procès s'engagea au sujet de cette réclamation devant le tribunal civil de Nantes qui statua finalement le 18 avril 1872 par un jugement curieux aux termes duquel la demande était repoussée. C'était une dame Christina Osburn, veuve Daniel Wright, demeurant à Glasgow qui se disait parente au cinquième degré de Mme Cambronne, mais des actes de naissance et de baptême produits pour établir l'arbre généalogique, plus encore de l'absence de certaines pièces, notamment de l'acte de naissance de Mme Cambronne, le tribunal inféra que la parenté légitime entre la défunte et sa prétendue héritière n'était pas établie.

Me Coquebert avait plaidé pour Mme Wright, Me Waldeck-Rousseau pour l'Etat qui gagna son procès et demeura en possession de toute cette fortune jusqu'au 4

---

(1) Actes au rapport de Me Boiscourbeau, notaire à Nantes — 12 juillet, 12 août, 31 août, 16 et 12 septembre 1854, 8 février, 8 mars, 23 et 28 juin, 4 juillet 1855.

La Baugerie fut vendue moyennant 40.000 fr. à M. Hippolyte Roques et à dame Julie Babin, son épouse.

janvier 1884, date à laquelle ses droits se trouvèrent consolidés par l'échéance des trente ans écoulés depuis la mort de Mme Cambronne.

A cette époque, le compte fut arrêté par l'administration des domaines aux chiffres suivants :

Recettes................	110.571 fr.	35
Dépenses...............	8.093	48

C'était donc un héritage de plus de 100.000 fr. nets qui revenait à l'Etat.

Détail curieux, malgré l'affection que M. et Mme Cambronne éprouvaient l'un pour l'autre ils ne reposent pas dans le même tombeau. Elle est ensevelie pourtant comme lui au cimetière de Miséricorde, mais dans l'enclos réservé au culte protestant. Le monument sans caractère qui recouvre ses restes mortels porte l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE

DE MADAME LA VICOMTESSE CAMBRONNE

NÉE MARIE OSBURN

Veuve du général de la Garde Impériale

de Napoléon Ier,

Décédée le 4 janvier 1854

C. A. P. no 3.417.

CHAPITRE XXVI

BIBLIOGRAPHIE

Procès du général Cambronne, commandant de la légion d'honneur, contenant toutes les pièces, interrogatoires, débats, rapports, plaidoyers de la procédure.

In-8°. Paris 1816. Impr. Fain, place de l'Odéon. Se vend chez L'huillier, libraire, rue des Maçons-Sorbonne, 1, chez Delaunay, libraire, Palais-Royal et chez Pillet, libraire-imprimeur, rue Christine, 5.

Le compte-rendu du procès est le compte-rendu officiel. Il y a une préface intéressante.

Ce livre se trouve au British Museum de Londres, il est catalogué comme suit : Waterloo 282. i. 19.

D'après une note bibliographique d'Œttinger (1866) l'auteur de cette brochure serait Evariste Dumoulin.

Procès du maréchal de camp baron Cambronne, précédé d'une notice historique sur cet officier général.

Paris, Doublet, 1816, in-8°, 80 pp.

Ce livre se trouve à la Bibliothèque publique de Nantes. Il est catalogué tome VI, n° 57.504.

Procès du maréchal de camp, baron Cambronne, précédé d'une notice historique très détaillée sur la vie et le caractère de cet officier général, par L. Th***. 1816.

Cet ouvrage contient les interrogatoires, les pièces du procès, les débats, le discours du rapporteur, le plaidoyer entier de Me Berryer, le jugement et le pourvoi.

A Paris : chez Plancher, éditeur, rue Serpente n° 14; Eymery, libraire, rue Mazarine n° 30 ; Delaunay, libraire, au Palais-Royal.

A Bruxelles, chez Lecharlier, libraire.

Plaquette de 20 c/ s/12 contenant 80 pages ; c'est un in-16. La dernière porte cette mention : De l'imprimerie de Doublet, rue Gît-le-Cœur, n° 7.

L'auteur en est Léon Thiessé.

Procès du général Cambronne, commandant de la Légion d'honneur (Paris 1816 in-8°) par Henri de Latouche.

Il en parut une seconde édition en 1822.

Mémoire pour le maréchal de camp Cambronne.

Paris, sans date (probablement 1816). Porthmann, in-4° (1 page),

Ce document devrait figurer à la bibliothèque du ministère de la guerre. Il est mentionné au n° 273 du volume V du catalogue du dépôt de la guerre, v° Sciences historiques, au chapitre intitulé ; *Mélanges historiques*, mais il a été égaré ou emprunté par un lecteur qui a négligé de le rendre.

La vie militaire de Cambronne, maréchal de cam *(sic)* contenant la relation de ses campagnes, en Allemagne et en Suisse, de son action mémorable à la bataille de Waterloo, suivie de son procès devant le Conseil de guerre de la 1re division militaire du département de la Seine, avec le jugement qui le renvoie absous et ordonne son élargissement, par C. D. — *Paris, Locart et Davi, 1822. in-12, portrait, 104 pp.*

Ce livre figure à la Bibliothèque nationale n° 3.457 et à la Bibliothèque publique de Nantes n° 57.505.

La Bibliothèque nationale en possède une autre édition de 1827, sortant de la même imprimerie.

Réception et adieux des braves habitants de Bordeaux au brave général Cambronne.

Toulouse, imprimerie Benichet aîné, rue de la Pomme, 22, s. d., pièce in-8°.

Cette pièce qui n'est qu'un extrait de l'*Indicateur Bordelais* fut sans doute imprimée vers 1818 lors du voyage de Cambronne à Bordeaux.

Elle figure à la Bibliothèque nationale, nous l'avons reproduite au cours de ce récit.

Histoire du Général Cambronne, commandant de la Légion d'honneur.

Paris, chez les marchands de nouveautés, 1845. Impr. de P. Baudouin, r. des Boucheries-Saint-Germain. In-18°, 104 p.

Il y eut de cette plaquette une seconde édition absolument identique, en 1846. Elle figure à la Bibliothèque Nationale sous le n° 3458.

Une mauvaise gravure sur bois, assez curieuse du reste, orne le verso de la page de titre.

Au Roi, en son Conseil d'Etat. Requête pour M. le comte Michel, capitaine au 45e de ligne, en garnison à Bordeaux, et M. le baron Michel, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, contre une ordonnance royale du 5 décembre dernier qui autorise la ville de Nantes à ériger un monument au général Cambronne et à faire graver les mémorables paroles : *La Garde meurt et ne se rend pas* (Signé A. Labot, avocat).

Paris, imp. de Locquin (1845), in-4°. Pièce.

Ce document figure à la Bibliothèque Nationale sous le nº 3459.

Il en fut fait en 1852 une seconde édition, (impr. de veuve Dondey-Dupré), sans doute pour la satisfaction de la famille du général Michel, car la cause était entendue. La Bibliothèque Nationale possède aussi un spécimen de cette seconde édition.

Enfin, les Archives de la Mairie de Nantes (dossier de la statue de Cambronne) possèdent le même document (grand in-4º, 8 pp. sans date), mais autographié chez Denize et Capitaine, plaint Saint-Germain-l'Auxerrois, 31, à Paris. C'est la pièce qui faisait partie du dossier de la Ville.

Souscription nationale pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Cambronne.

Nantes (1845) s. date ni nom d'imprimeur. Grand in-4º.

C'est le spécimen des listes de souscription, précédé d'un appel chaleureux aux patriotes français, qui furent imprimées à Nantes par les soins de la municipalité et répandues dans le public. Les archives de la mairie de Nantes en possèdent un exemplaire.

Notice sur le général Cambronne, à l'occasion de l'inauguration de sa statue sur le cours Napoléon, à Nantes, par le Dr Priou.

Nantes, impr. W. Busseuil, juillet 1848, in-4º, 5 pp. avec la statue de Debay, lithogr., par A. Meuret, gravée par Charpentier.

Le texte est imprimé sur deux colonnes : la page 5 est imprimée sur le recto intérieur de la couverture rose. La brochure datée comme suit : 22 juillet 1848 et signée : Priou, médecin, contient des détails intéressants sur la vie intime de Cambronne ainsi que quelques anecdotes

que l'auteur avait recueillies de la bouche même du général.

La Bibliothèque Nationale (sous le n° 3,460) et la Bibliothèque publique de Nantes (sous le n° 57,506) possèdent un exemplaire de cette plaquette, qui se vendait 25 centimes au profit des pauvres.

Vie de Cambronne, par Frédéric Rogeron de La Vallée, avec cet exergue : « Il fut bon fils, bon époux et versa son sang pour la patrie. »

Nantes, impr. Charpentier, 1853, gr. in-8°, portrait dessiné et lith. chez Charpentier, 240 pp.

La Bibliothèque Nationale (n° 3,461), la Bibliothèque publique de Nantes (n° 57,507), le British Museum de Londres possèdent ce livre qui se fait rare.

Ce livre — dont les 17 premières pages sont, on ne sait trop pourquoi, consacrées à une défense du prince Louis-Napoléon, que l'auteur avait déjà publiée au Mans, le 2 décembre 1848, et qu'il crut bon de rééditer en 1853 — est dédié à Madame la vicomtesse veuve Cambronne.

L'auteur Frédéric-René Rogeron, né à Blaison (Maine-et-Loire), n'avait que vingt-cinq ans quand il écrivit cet ouvrage. Il était alors premier clerc dans l'étude de Me Joüon, notaire à Nantes, à qui Mme Cambronne confiait la gestion de sa fortune. C'est dire qu'il se trouvait en rapports constants avec elle et qu'elle dut relire les épreuves du livre avant le bon à tirer pour vérifier l'exactitude du récit. C'est ce qui nous donne à penser que les faits y sont généralement vrais, malgré d'indiscutables erreurs.

Mais l'ouvrage aurait été plus intéressant encore, d'une part si l'auteur avait consulté et publié tous les papiers

du général Cambronne, alors aux mains de sa veuve, puisqu'ils furent inventoriés l'année suivante (1854), quand elle mourut à son tour, de l'autre s'il n'avait pas prodigué au général des flatteries ridicules et emphatiques.

Cambronne, notes et documents inédits par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes.

Vannes, librairie Lafolye, 1892, gr. in-8° 32 pp., avec vignette représentant les armes de Cambronne et photographie hors texte, reproduisant des armoiries dessinées par lui.

Cette brochure renferme différents documents inédits que nous avons indiqués au cours de notre ouvrage.

Nous ne comptons que pour mémoire les très nombreux articles publiés sur Cambronne dans les journaux, les dictionnaires et revues encyclopédiques, les livres même, mais concurremment avec autre chose. Nous n'avons voulu signaler que les écrits qui avaient été consacrés au héros nantais, mais à lui seul, sans le mêler à d'autres personnages de la même épopée.

CHAPITRE XXVII

ICONOGRAPHIE

Il nous a paru intéressant d'ajouter à cette histoire une revue iconographique destinée à noter les nombreux portraits, dessins, gravures, tableaux où le général Cambronne a été représenté. Nous avons emprunté, pour vingt-sept de ces portraits, les renseignements que nous a fournis l'*Iconographie Bretonne* du marquis de Granges de Surgères (1), en les complétant sur quelques points de détail, mais nous avons eu la bonne fortune de pouvoir ajouter à cette nomenclature d'autres pièces qui font monter au chiffre de 63 (et encore n'avons nous pas la prétention d'avoir tout enregistré) le nombre de portraits du général Cambronne.

Rien ne saurait mieux témoigner suivant nous, de sa popularité.

Gravure, Peinture, Dessin.

LE GÉNÉRAL SEUL

Portraits in-folio

1. — N (Mlle Mayer). A Paris, chez l'auteur, rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, nº 6. Médaillon rond dans un encadrement carré. De 3/4 à gauche. Gravure au pointillé.

2. — M. de Surgères signale une épreuve de même format et de même édition, mais presque de face et dont il possède, dans sa collection, une épreuve coloriée.

---

(1) Rennes, J. Plihon et L. Hervé 1888, p. 95.

3. — H. Grevedan 1826. — Lith. de Senefelder. Claire-voie de 3/4 à gauche.

4. — Chez Roiné et Dumoutier, fabricants de cartes à jouer, de dominoterie, de pain d'autel et de pain à cacheter, pont d'Erdre à Nantes : in-folio. Le « baron de Cambronne », debout, nu-tête, en tunique bleue, en culotte de peau, botté, l'épée au clair dans la main droite, la gauche en l'air, comme s'il criait : *en avant !* Quelques grenadiers au second plan ; au fond, un anglais, un habit rouge blessé ; plus loin encore quelques accessoires militaires ; un canon, des boulets empilés, une redoute (1).

La notice qui accompagne cette image est ainsi conçue :

Lorsqu'à Waterloo la mitraille ennemie moissonnait partout nos braves, le général Cambronne s'étant avancé avec quelques uns des siens, fut sommé de se rendre.

— La garde meurt, elle ne se rend pas, répondit-il, et ce cri immortel fut répété dans tous les rangs. Ils ne pouvaient plus vaincre, ils marchèrent à la mort.

A droite et à gauche est imprimé le document que voici :

CHANSON NOUVELLE

Air : Plaignez mon existence.

L'on rappelle à jamais les hauts faits
Des guerriers pour toujours célèbres dans l'histoire.
L'avenir aura peine à le croire,
Ce que firent nos braves français.
Ne voulant ni fuir, ni se rendre,
Etant aux portes du trépas,
Aux Anglais ils firent tous entendre :
La garde meurt et ne se rend pas.

---

(1) Nous connaissons un bel exemplaire de cette image qui appartient à Mme Vaugeois et figura en 1886 à l'exposition rétrospective du cours Saint-André, à Nantes et en 1893, au musée du Centenaire de la Révolution de cette même ville.

Au Mont-Saint-Jean, cette grande bataille
Que l'on surnomme Waterloo,
Où l'on vit cette vieille garde
Affronter des dangers nouveaux,
Ne voulant ni fuir, ni se rendre
Etant aux portes du trépas,
Aux Anglais ils firent tous entendre :
La garde meurt et ne se rend pas.

Etant au milieu du carnage,
Cambronne s'écria : — Soldats,
Imitez-moi pour le courage,
Disons : « Mourons et ne nous rendons pas »
Ils se sont écriés tous ensemble :
Oui, nous subirons le trépas,
L'Anglais entend cette voix touchante :
La garde meurt et ne se rend pas.

Wellington, surpris de leur courage
Leur envoie dire : — Braves soldats
Evitez-moi pour le carnage,
Rendez-vous, vous ne pourrez mieux faire
Venez à moi, car je vous tends les bras,
L'Anglais entend cette voix tendre et fière :
La garde meurt et ne se rend pas.

Le lendemain de la bataille
On voit nos guerriers expirés
Hachés, criblés par la mitraille,
Entourés de nouveaux lauriers,
Ces guerriers embrassant leurs armes
Semblent jurer qu'ils ne les rendront pas.
Anglais, ici pour l'honneur des armes
La garde meurt et ne se rend pas.

5. — Martinet del. A Paris, chez Charon, graveur. Buste in-12, sur un socle, dans une pièce carrée en largeur. Lavis.

6. — Carrière 1834. Lith. de Dopter. Claire voie 3/4 à gauche.

7. — Maurin. I.-Lith. de Delpech. Belle lithographie que la bibliothèque publique de Nantes possède dans la collection Labouchère. Cambronne y est représenté jeune encore ou du moins sans rides, ce qui donne à sa physionomie un air de bienveillance et de beauté que ne rendent pas ses autres portraits. Nous en possédons un bel exemplaire.

8. — M. de Surgères signale, comme sortie de la fabrique de Pellerin, à Epinal, une image en couleurs dans la collection de la *Gloire de la France*. Il ajoute que ce portrait est très laid.

9. — Gloire Nationale. Le g^al^ Cambrone *(sic)* B. Thiébault sculpsit. De la fabrique de Lacour et Cie à Nancy.

Image coloriée de 56 s/36. Le cadre est une sorte de passe-partout comprenant en haut un aigle tenant entre les serres la couronne impériale avec accompagnement de lauriers, de foudres et de clairons et sur les côtés deux colonnes surmontées d'une Renommée et ornées de panoplies et de drapeaux avec les noms suivants : Dego, Millesimo, Mondovi, Lodi, Wagram, Arcole, Rivoli, Marengo, Iéna, d'une part, et de l'autre : Vigo, Montenot *(sic)*, Lonato, Lutzen, Austerlitz, Hanau, Dresde, Montmirail et Ligny.

Au bas, la même notice qu'au numéro 4.

Cambronne est debout, très ressemblant, la figure tournée à gauche. Tunique bleue, culotte blanche, bottes, en uniforme de général. La main gauche tendue, la droite baissée tenant un sabre au clair. Au fond, les grenadiers français en bleu, les anglais en rouge : quelques soldats français blessés ou morts.

Nous possédons un bel exemplaire de cette image.

10. — Le général Cambronne né à Nantes le 26 décembre 1770. A Paris, chez Martin, Palais de Justice, n° 4. Déposé. — Cambronne est vu de face. (Collection A. Dortel, Nantes).

11. — Sehira sculpsit. — Portrait in-folio (collection Kerviler).

Portraits in-4°

12. Mulnier fils pinx. Bosselman sculp. Ovale.

Bon portrait avec la mention suivante : P. J. Etienne Cambronne, né à Nantes, le 26 décembre 1770, et une épée nue entourée d'une couronne dans un rayonnement lumineux.

Plus bas : A Paris, chez Daudet l'aîné, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, n° 19, et à Nantes chez Mulnier fils, peintre et professeur de dessin. — Déposé au Bureau des Estampes. Imprimé par Bocourt.

13. — Même portrait, même format, mais le nom, les prénoms, les indications de lieu et de date de naissance de Cambronne, le nom et l'adresse de Mulnier, le nom de Bocourt, l'imprimeur, ne figurent pas. Epreuve avant la lettre.

14. — Alfred D. 1823. Claire-voie dirigé à gauche.

15. — N. Lith. de Villain. Dirigé à droite.

16. — N. Lith. de Ducarme. Claire-voie : de 3/4 à gauche, dans la *Galerie universelle* de Blaisot.

17. — A. Meuret del, d'après Debay. Lith. Chapentier, à Nantes.

C'est la reproduction de la statue érigée en 1848 sur le cours de la République à la mémoire de Cambronne et qui figure, hors texte, dans la *Notice sur le général Cam-*

bronne à l'occasion de l'inauguration de sa statue sur le cours Napoléon, à Nantes, par le docteur Priou.

Au verso de la première page de la couverture, se trouve cette mention :

EXPLICATION DE LA GRAVURE

Le général Cambronne est représenté pressant sur son cœur un drapeau, dans une attitude de défense, à cet instant solennel où, sur le champ de bataille de Waterloo, la garde impériale fit entendre, par sa bouche, sa dernière parole : La garde meurt et ne se rend pas.

P.-J.-E. Cambronne

(1770-1842)

Portraits in-8°

18. — Forestier, sculp. Ambroise Tardieu, direxit. Claire-voie de face.

19. — Lith. de J. de Sandobal. Dans un encadrement ovale.

20. — I. Lith. de Delpech. Reproduction du numéro précédent.

Dessiné et lith. chez Charpentier, à Nantes, 1853. Claire-voie; regarde de face.

Cambronne porte en sautoir les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. Ce portrait figure dans l'ouvrage de Rogeron de La Vallée.

21. — G. Staal del. Geoffroy père sc. Carré avec fond, en pied à droite.

Portrait dans un cadre rond, regarde à droite. En bas cette mention :

Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, (baron de), maréchal de camp, l'un des commandants de l'ordre royal de la Légion

d'honneur. Né le 26 décembre 1770, à Nantes, département de la Loire-Inférieure.

« La garde meurt et ne se rend pas ».

Bataille de Waterloo, 17 juin 1815.

Déposé à la Direction. A Paris, chez l'auteur, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, nº 6.

22. — Le même, tirage en brun, porte en tête le nº 141, ce qui indiquerait qu'il fait partie d'une série de personnages militaires.

23. — Le même, comme légende, mais de face.

24. — Le même que le nº 20, tirage en couleur (collection A. Dortel).

Portraits in-12

25. — Cambronne. Claire-voie ; dirigé à droite, lithographie exécutée en 1833.

26. — Cambrone *(sic)* Mme Benoist sc. Le col de l'habit de général est ouvert et laisse voir roulée autour du cou, la cravate de soie noire et le cordon de la Légion d'honneur. Bon et curieux portrait.

27. — Reproduction de la statue De Debay. Bois dans l'*Illustration* vol. IX (1847) p. 405.

28. — Cambronne. Duc del. Couché sculp. Mauvaise reproduction en réduction du portrait gravé par Mme Benoist.

29. — Cambronne, par M. Maurin, Lith. de Lemercier. Joli portrait figurant au milieu d'une gravure plus grande qui forme le numéro 26 d'une *Histoire de Napoléon* publiée par Jeannin, 20, rue du Croissant à Paris. Cette gravure comprend le retour de l'île d'Elbe, l'entrée à Grenoble, l'arrivée à Paris, le Champ de Mai, Fleurus, Ligny, Waterloo et les portraits de Labédoyère et de Cambronne.

30. — Portrait au crayon du général Cambronne offert par lui à Berryer, son défenseur, au lendemain de sa mise en liberté et appartenant à M. Georges Berryer, neveu de l'illustre avocat et inscrit lui-même au barreau de Paris. C'est celui que nous reproduisons en tête de ce livre.

31. — Miniature appartenant à M. Victor Roussin, faite après Waterloo et portant la cicatrice au-dessus de l'œil gauche. La signature est devenue illisible.

C'est le portrait que nous reproduisons au cours de ce volume.

CAMBRONNE AVEC D'AUTRES PERSONNAGES

Portraits in-f°

32. — A Paris chez Esbrard. — A Waterloo; carré, au lavis.

32 *bis.* — Aubry pinx. Charon sculp. — Cambrone (*sic*) à Waterloo, manière noire.

Le sabre abaissé dans la main droite, la main gauche levée, Cambronne est en grand uniforme de général, culotte de peau à pont, bottes et éperons. A ses pieds, des boulets, des shakos, des affûts brisés. Au fond les grenadiers luttent dans la fumée de la bataille contre des Anglais et des highlanders. Le général est seul au premier plan.

33. — Chez Genty. Carré, à cheval dans la mêlée. Dirigé à gauche. Aqua-tinte.

34. — A l'Immortalité (A Paris, chez Jean, rue Saint-Jean-de-Beauvais n° 10) aquatinte.

Rien dans cette gravure n'indiquerait qu'il s'agit de Cambronne et de Waterloo sans la légende du bas : La garde meurt et ne se rend pas. Un officier anglais à pied

s'avance en tête de sa colonne, l'épée abaissée. Sur un monticule, un général à pied, tête nue, sabre en l'air, lui répond.

La gravure est mal dessinée, mais curieuse. Elle semble d'origine allemande. Le nom des batailles dans le cadre qui l'entoure est orthographié ainsi : JENA, ELAU.

35. — A l'Immortalité. — Le même que le précédent, mais tirage en couleurs.

36. — Leroy. Carré : vu de face dans la mêlée.

36 *bis*. — A Paris, chez Clériectti, rue Galande, nº 47. Carré, à l'aqua-tinte. Debout en pied, le sabre dégainé et abaissé (collection Perthuy Laurent).

37. — *Battaglia di Monte san Giovanni detta di Waterloo il 18 Guignio 1815.* — Couche figlio dis. Corsi inc. Carré long. 41 centim. sur 30, tirage en noir.

C'est un tableau général de la bataille, Cambronne y est difficilement reconnaissable.

38. — *Bataille de Waterloo.*

A Paris, chez J. Brianchon, libraire, quai des Augustins, Ponthieu, libraire, cour du Palais-Royal numéro 4, et chez tous les libraires.

Belle gravure en couleurs, représentant Cambronne monté sur un cheval blanc, en uniforme de général, tunique bleue, pantalon long, qui se tient, le sabre levé, à la tête de ses grenadiers. La cavalerie anglaise se jette sur le dernier carré.

C'est un véritable tableau, bien dessiné et très-mouvementé d'allure.

Au bas, cette légende :

Enfin, ces vieux enfants de la victoire s'ébranlent. A leur tête on voyait les vainqueurs de l'Egypte, de l'Allemagne, de l'Italie. Des légions de héros qui avaient triomphé dans cent batailles,

marchaient, les uns comme chefs, les autres comme soldats. A des colonnes aussi imposantes succédèrent d'autres colonnes. Le Bayard moderne, Cambrone, s'étant avancé avec quelques-uns des siens, fut sommé de se rendre. La garde meurt, elle ne se rend pas, dit-il, et ce cri immortel fut répété dans tous les rangs. Ils ne pouvaient plus vaincre, ils marchèrent à la mort (journée de Mont Saint-Jean).

39. — E. Delahaye. Cambronne à Waterloo.

Tableau ayant figuré au Salon de 1891, à Paris, acheté par la ville de Bruxelles. (65 centimètres sur 55).

Cambronne, enveloppé de son manteau, montre le poing aux Anglais, sans doute en leur crachant à la figure le mot que l'on sait. Ses grenadiers l'environnent.

L'ensemble est d'un bon mouvement, mais la ressemblance de Cambronne est nulle.

40. — E. Delahaye. Esquisse du tableau précédent (26 centimètres sur 35), propriété de l'auteur, 1, cité Gaillard à Paris.

41. — E. Delahaye. Reproduction dans le supplément illustré du *Petit Journal* du 6 juin 1891 du tableau de M. Delahaye. (Imprimé sur la machine chromo-typo de Marinoni).

Ce numéro peut être rangé dans l'imagerie populaire déjà représentée par quelques numéros précédents.

42. — Cambronne à Waterloo. — Collection de cahiers scolaires de la maison Leclanché frères. C'est une reproduction moins ressemblante encore du tableau de M. Delahaye.

Au dos du cahier, une notice sur Cambronne.

43. — Fastes de la gloire (tome 1er page 17). Le baron Cambronne, maréchal de camp. « La garde meurt et ne se rend pas. »

Chasselat del. Ad. Godefroy direxit.

Un officier anglais à cheval, sabre abaissé, s'avance vers Cambronne à pied qui de la main gauche fait un geste de refus. On voit au fond l'artillerie anglaise prête à faire feu.

44. — Cambronne. (Lith. Mendouze, peint par Ludovic) chez l'éditeur rue Saint-Pierre-Montmartre, 10.

Gravure de 20 centimètres de hauteur sur 16 1/2 de largeur.

Cambronne debout, un grenadier mort à ses pieds, serre de la main gauche la garde de son épée sur sa poitrine et, la main droite étendue, prononce les paroles que l'on sait.

A droite, son cheval blessé ; à gauche un obus qui éclate. Dans le lointain, des grenadiers se battent dans la fumée.

M. de La Nicollière possède un exemplaire de cette gravure.

45. — Lith. de Mendouze. Pièce in-4° portant le titre : Cambronne blessé et vengé.

46. — Le retour de l'île d'Elbe, du peintre allemand baron de Steuben, le tableau que la gravure a popularisé.

Cambronne, d'une extrême ressemblance, y figure à droite, portant un drapeau.

47. — La bataille de Waterloo, du même peintre, lequel appartient du reste à l'école française.

C'est l'épisode du dernier carré : Cambronne y apparaît très reconnaissable au second plan derrière le cheval de l'empereur.

48. — Vue de la statue de Cambronne.

Gravure en couleur faite au lendemain de l'inauguration de la statue. Le costume des promeneurs et l'enseigne : *Café des Messageries nationales* indiquent suffisamment une date voisine de 1850.

49. — Le tombeau des Braves. Cette pièce ne donne pas un portrait de Cambronne, elle représente un cénotaphe avec cette inscription qui rappelle le héros de Waterloo :

Aux braves morts le 18 juin 1815
La garde meurt
Elle ne se rend pas

En tête, se trouve la musique de la romance signalée plus haut : *Ils ne sont plus, les fils de la victoire.*

50. — Le *Manuel des braves*, biographie héroïque, par MM. Regnault de Warin, Z***, P. de P. et plusieurs gens de lettres et militaires français (Paris, chez Plancher, 1818), contient en tête de volume le portrait de Cambronne dans un cadre ovale. (Biblioth. publ. de Nantes nº 56.423). En bas ces vers :

Soldats, dont l'immortelle gloire
Malgré la faulx du Temps doit survivre au Trépas
Vos hauts faits sont gravés au Temple de mémoire
Avec ces mots fameux, orgueil de notre histoire :
La garde meurt, elle ne se rend pas ! ! !

51. — Cambronne, vu de face, mauvaise gravure mise en tête de la *Vie militaire de Cambronne*, par E. D. (Paris, chez Locart et Davi, 1822, in-12º) (Bibliothèque publique de Nantes nº 57.505).

52. — Cambronne, vu de trois quarts, le regard tourné à gauche, gravure figurant dans la *France militaire* de A. Hugo, tome V p. 228 (Bibliothèque publique de Nantes nº 46.317).

53. — M. Chrétien, ancien lieutenant-colonel en retraite, propriétaire au château de Varesnes (Oise), de la famille du général, possède un portrait frappant de ressemblance, qui fut fait par un artiste polonais, tandis que Cambronne

se trouvait en villégiature là. La cicatrice au front est visible.

54. — Miniature de la mère du général Cambronne, par le peintre Ducarrey vers 1812. Ses traits sont empreints à la fois de distinction et de bonté. Le costume est celui des femmes âgées de la fin de l'Empire et de la Restauration, bonnet blanc surmonté d'un nœud de rubans de satin bleu de ciel, fichu blanc sur une robe noire.

Cette miniature appartient à M. Roussin. Nous en possédons une excellente reproduction à la mine de plomb.

55. — Job et de Marthold. Le Grand Napoléon des petits enfants (1893, Plon, Nourrit et Cie, Paris).

La planche 44 représente l'épisode du dernier carré.

Cambronne, assez ressemblant, campé dans une pose énergique, crache à la face d'un officier anglais un mot sur le caractère duquel il est impossible de se méprendre, à en juger par la réplique qu'il provoque : *Shoking*, est censé reprendre l'habit rouge.

Ce dessin colorié est fort réussi dans son genre satirique qui frise la charge... contre l'ennemi.

Sculpture

56. — Jean De Bay père. — Buste fait, d'après nature, en 1815, sans doute pendant les quelques semaines que Cambronne passa à Paris, au retour de l'île d'Elbe.

Ce buste est mentionné dans la correspondance de De Bay fils avec la municipalité de Nantes en 1842.

57. — Suc. — Buste fait en 1842, d'après un moulage pris sur la figure du général.

La famille ne le trouvait pas très ressemblant.

58. — Ménard (Amédée). — Buste en terre, grandeur naturelle, fait en 1842.

Ce buste appartient à M. Victor Roussin, propriétaire à Keraval, en Plomelin, près de Quimper, qui a épousé en 1836, Mlle Adamson, fille adoptive de Cambronne.

59. — Jean De Bay fils. — Statue du général Cambronne, érigée en 1848, sur le cours de la République à Nantes. (Nous avons consacré un chapitre spécial à cette statue).

60. — Jean De Bay fils. — Maquette en plâtre de la statue du général Cambronne.

Cette maquette qui appartient à Mme Delbarre De Bay, fille du sculpteur, fut exposée en 1893, par les soins de M. Georges Lafont, architecte, au Musée du Centenaire de la Révolution, à Nantes.

61. — Grootaërs. — Buste du général, figurant sur l'immeuble dit : *Maison des Enfants Nantais*, à l'angle de la place du Change et de la rue de la Poisonnerie.

62. — Suc. — Portrait du général Cambronne, buste plâtre, haut 8^m^79, grandeur naturelle. Tête nue, tournée à droite, avec indication d'une forme et de manteau militaire. Signé : « Suc fecit 1848 ».

Don de l'auteur, déposé au musée départemental d'archéologie de Nantes, mais non porté au catalogue de cet établissement. Mentionné dans l'inventaire général des richesses d'art de la France (Musée de Nantes) par Olivier Merson.

63. — Tabatière en étain, oblongue : le couvercle représente le général Cambronne dont le nom ressort en relief dans la partie supérieure.

En bas sa réponse aux Anglais : La garde meurt et ne se rend pas.

Cette pièce rarissime appartient à M. Armand Lévy, libraire, à Nantes.

ANNEXES

CHAPITRE I

ANNEXE A (page 2)

Cambronne est une vieille famille du Ponthieu; elle était « seigneur du dit lieu », c'est-à-dire de Cambronne. On trouve ses armoiries dans les vieux manuscrits et dans trois auteurs renommés : Palliot, Pierre-Sainte et Degoing. Elle portait, ou mieux elle porte : *Fascé d'or et de gueules de huit pièces*, ou bien : *Burlé d'or et de gueules de huit pièces*, ou bien encore : *dix pièces au lieu de huit.*

(*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, tome XXIII, 583).

M. de Cambronne, capitaine au régiment du Roi en 1758, est Denis-Joseph-Thomas de Ruyant, chevalier, seigneur de Cambronne, né en 1723, à Douai, où il se retira en 1775. Il est devenu brigadier des armées du Roi en 1780.

(Même recueil, tome XXIV. 77).

ANNEXE B (page 9)

Extrait de l'inventaire des meubles, effets et marchandises de la succession du feu sieur Cambronne, négociant, isle Gloriette, paroisse Sainte-Croix.

(L'inventaire dura les 25, 26, 27, 29, 30 novembre, 1er, 2, 3, 4, 6, 7 décembre 1784).

En voici quelques détails curieux :

GARDE-ROBE DUDIT FEU SIEUR CAMBRONNE

Un habit de drap couleur *carmélite,* doublé de croisé blanc, veste de satin blanc et une culotte de drap de soie, prisés 110 livres.

Un habit, veste et culotte de drap *puce,* doublé de croisé rouge, prisés 20 livres.

Un habit, veste et culotte de drap *vert pomme*, prisés 12 livres.

Un habit d'éternelle, couleur *boue de Paris,* une veste fond argent et une culotte de prunelle noire, prisés 22 livres.

Un habit, veste et culotte d'étamine noire, prisés 6 livres.

Un habit de drap bleu galonné en or et une veste fond argent brodée en or, le tout prisé 18 livres.

Une roquelaure et une veste de calmouc couleur carmélite et une culotte de velours noir, prisés 22 livres.

Un habit, veste et culotte de soie couleur *merdoie,* doublé de soie blanche, prisés 24 livres.

Une robe de chambre de gros de Tours, fond brun à fleur doublée de soie gris de lin et une grande culotte de cotonnade rouge, prisés 10 livres.

Une veste de tricot de soie galonné en or, une veste de prunelle noire et trois culottes aussi de prunelle noire, le tout prisé 20 livres.

Une veste de satin blanc brodée en soie, prisée 30 sols.

Ailleurs, nous notons dans l'inventaire :

Une garniture de tapisserie de haute lisse, prisée 80 livres.

Un trumeau avec son attique, prisé 72 livres.

ARGENTERIE

Quatre flambeaux, une cuiller à olle, une caffetière de dix tasses, une autre petite caffetière, deux cuillers à ragout, dix-neuf couverts à filets, moins une cuiller, onze cuillers à caffé, quatre cocassiers, un moutardier avec sa cuiller, une cuiller à sucre, six sallières, un porte-huillier, une garniture de boutons petits et grands.

Le tout pesé s'est trouvé monter à 41 marcs 2 onces 6 gros à 52 livres le marc, soit 2,149 livres 17 sols 6 deniers.

Parmi les papiers inventoriés :

Un contrat d'acquêt d'une maison appellée La Treille « sittuée » en la paroisse de Saint-Sébastien, passé devant Briand fils et Vrien, notaires royaux à Nantes, le 26 novembre 1783.

L'inventaire se termine ainsi :

	livres.	s.	d.
Meubles et effets tant en ville qu'en campagne.	8.979	13	6
Marchandises (Bois du Nord)..............	67.884	9	3
Créances...........................	63.583		
	140.447	2	9

CHAPITRE IV

ANNEXE C (page 38)

Aulnette fut poursuivi devant le tribunal criminel de la Loire-Inférieure, comme prévenu d'avoir encloué des canons appartenant à la nation.

Nous avons retrouvé mention de cette poursuite aux registres du tribunal criminel de l'an III conservés au greffe du tribunal civil de Nantes. (Audience du 16 thermidor an 3, folio 175 v°). Mais l'affaire fut renvoyée à une prochaine session, les témoins, dont Cambronne, ne s'étant pas présentés, à cause de l'interception des routes par les insurgés.

Il est probable qu'elle ne vint pas du tout, car nous n'en voyons plus trace. Aulnette mourut ou devint fou.

La procédure figure à la date du 20 floréal an 2, aux archives du tribunal de Châteaubriant.

CHAPITRE VII

ANNEXE D (page 67)

Au Palais des Tuileries, le 19 mars 1808, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Sur les six millions huit cent mille francs de revenu net provenant des biens qui sont à notre disposition dans le royaume de Westphalie, nous avons disposé et disposons d'un capital produisant un revenu annuel de douze cent mille francs pour être réparti entre les officiers de nos armées, conformément à l'état annexé au présent décret, en récompense des services qu'ils nous ont rendus dans le cours des dernières campagnes.

ARTICLE 2

Les individus qui y sont portés jouiront des revenus desdits biens à dater du 1er janvier 1808.

Ces biens ne pourront être vendus sans notre autorisation spéciale, et les fonds qui en proviendront ne pourront être employés qu'en actions de notre Banque impériale et en achats de terre dans l'intérieur de notre Empire, en suivant les formes prescrites par nos statuts.

ARTICLE 3

Notre Ministre des finances, notre major général et notre intendant général de la grande armée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Noms des individus

Dans l'état qui suit, on relève la mention suivante relative à Cambronne :

Montant de la rente.

Le chef de bataillon Chambronne *(sic)* du 88e de ligne.... .... 2000 fr.

ANNEXE E (page 69)

A Saint-Cloud, le 6 août 1811.

Napoléon empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER

Le sieur Cambronne est nommé major du 3e régiment de voltigeurs de notre garde.

ARTICLE 2

Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

ANNEXE F (page 70).

Au Palais des Tuileries, le 1er janvier 1812. Napoléon, empereur des français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse, etc.

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER.

Les 500,000 francs de revenus appartenant à notre domaine extraordinaire en domaines, situés dans les provinces illyriennes et les 500,000 francs de revenus, provenant de la vente de domaines de l'empire à notre domaine extraordinaire, formeront un fonds de dotation sur lequel seront prélevées les dotations distribuées dans l'état ci-joint, montant à 884,000 francs de revenus.

ART. 2.

Les dites dotations distribuées dans l'état ci-joint seront assujetties pour la possession et la transmission à tous les règlements établis par nos décrets sur les majorats.

ART. 3.

Les donataires entreront en jouissance des revenus, à dater du 1er janvier 1812.

ART. 4.

Notre ministre d'Etat, intendant général du domaine extraordinaire, nous présentera incessamment le travail pour la répartition des fonds et la composition des lots affectés auxdits dotations.

ART. 5.

Les dotations données aux femmes seront transmissibles à ceux de leurs enfans mâles qu'elles désigneront et à leur descendance par ordre de primogéniture.

ART. 6.

Notre cousin l'archi-chancelier, notre intendant général et notre trésorier général du domaine extraordinaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Etat des dotations pour être annexé au décret du 1er *janvier 1812.*

Sur cet état, on lit, au no 94.

94. Le major Cambronne, du 3e régiment des voltigeurs de la garde.... .... 4,000 fr.

ANNEXE G (page 70)

Au Palais de l'Elysée, le 6 avril 1813. Napoléon, empereur des français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin,

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés commandants de la légion d'honneur :

Michel, général de brigade, major des grenadiers à pied de notre garde, officier de la légion d'honneur.

Mouton-Duvernet, général de brigade, adjudant général de notre garde, officier de la légion d'honneur.

Cambronne, major du 3e régiment de voltigeurs de notre garde, officier de la légion d'honneur.

ART. 4.

Notre grand chancelier de la légion d'honneur est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

ANNEXE H (page 75)

Au Palais Impérial de Saint-Cloud, le 20 novembre 1813.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération Suisse, etc., etc.,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Généraux de Division :

MM.	Michel,	général de brigade.
	Rothembourg,	d°
	Boyer de Rebeval,	d°

ARTICLE 3.

Le sieur Cambronne, Colonel major du 2e régiment de Chasseurs à pied de notre Garde, est nommé Général de brigade major du 1er régiment, même arme.

ARTICLE 5.

Notre Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

CHAPITRE X

ANNEXE I (page 107).

Au Palais des Tuileries, le 1er avril 1815.
Napoléon, empereur des Français,
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le général Cambronne est nommé Comte de l'Empire.

ART. 2.

Notre cousin l'archi-chancelier de l'Empire est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

ANNEXE J (page 107).

Au Palais des Tuileries, le 1er avril 1815.

Napoléon, empereur des Français,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le maréchal de camp Cambronne est nommé grand officier de la légion d'honneur.

ART. 2.

Notre grand chancelier de la légion d'honneur est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

ANNEXE K (page 107).

Au Palais des Tuileries, le 10 avril 1815.

Napoléon, empereur des Français,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est accordé, sur notre domaine extraordinaire, une dotation, transmissible à leurs enfans, à chacun des officiers ci-après désignés qui nous ont accompagné dans l'isle d'Elbe :

Au maréchal de camp comte Cambronne, une dotation de.. 4,000 fr.

(Suit une liste de noms d'officiers ; Cambronne est le seul à avoir une dotation de 4,000 francs ; les autres dotations varient de 500 à 2,000 francs).

ART. 2.

Notre intendant général de la couronne, chargé du domaine extraordinaire, est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

ANNEXE L (page 107).

Napoléon, empereur des Français,

Vu le décret d'organisation de notre garde en date du 8 de ce mois,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 2.

Le maréchal de camp Cambronne est nommé major aux chasseurs à pied (1er régt).

Art. 5.

Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Annexe M (page 109).

Au Palais de l'Elisée, le 2 juin 1815.
Sont nommés membres de la chambre des pairs :
36.... Le lieutenant général comte Cambronne.

Napoléon.

Par l'empereur, le prince archi-chancelier de l'empire.

Cambacérès.

CHAPITRE XII

annexe N (page 152)

Ce n'est pas M. de Viel-Castel, de l'Académie Française, mais son frère, qui s'entretint avec le général Mellinet et rapporta de la façon la plus inexacte ses déclarations. Jamais Cambronne n'a été le tuteur du général Mellinet.

Le reste n'est pas plus exact, le général Mellinet nous l'a fait savoir, sur le vu des épreuves de ce livre, à la date du 9 décembre 1893.

annexe O (page 154)

M. le lieutenant-colonel en retraite Chrétien, parent de Cambronne, nous a fourni sur le mot de Waterloo de curieux renseignements qui confirment pleinement notre opinion et que nous résumons comme suit, en regrettant qu'ils nous soient parvenus trop tard pour trouver place dans le corps même du chapitre XII.

Lorsque Cambronne venait à Noyon, nous écrit-il, il descendait chez son oncle, l'abbé Druon de Brumeau, qui l'amenait passer quelques jours à Varesnes, au château de sa tante Waubert de Genlis, née Julie Druon de Brumeau. Cambronne ne mettait qu'une condition à sa visite, c'est que sa cousine germaine, un peu taquine, ne lui parlerait pas de Waterloo. On obéissait à l'abbé, mais plus tard on l'interrogeait, en lui demandant une confidence en échange de la discrétion gardée. Le bonhomme répondait : « Mon neveu m'a dit la vérité sur ce qu'il a dit aux » Anglais, mais je me suis engagé à ne pas le répéter. Ce qu'il y » de certain cependant, c'est que, dans ces moments-là, on n'a » pas le temps de faire des phrases. »

Ma grand'mère, ma mère et mon père tenaient pour certain que Victor Hugo, dans les *Misérables,* ne s'est pas trompé, malgré l'enquête faite en 1862 par le maréchal de Mac-Mahon.

Cette retenue du général Cambronne s'explique :

Cambronne, qui se piquait d'une excellente éducation, et qui revenait à tout propos sur les mauvaises manières et le peu d'instruction des généraux de l'Empire, était engagé par là même à ne pas se reconnaître le père du fameux mot.

CHAPITRE XIII

ANNEXE P (page 158)

M. le lieutenant-colonel Chrétien, petit-cousin de Cambronne, nous communique une curieuse lettre écrite par le général, alors prisonnier à Ashburton, à son oncle, M. de Waubert de Genlis. Cette lettre est revêtue du cachet d'affranchissement spécial aux correspondances des prisonniers de guerre.

Voici cette lettre :

Ashburton, le 23 juillet 1815.

Mon cher Parent,

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que je vous prie de remettre vous-même au lieutenant-général le comte Curial, ou à son épouse, pour lui envoyer s'il n'était pas à Paris ; s'il y est,

vous me direz en réponse s'il veut bien m'être utile et lui donnerez mon état de services qui est chez vous ; il serait bon d'en faire avant une copie, car je crains qu'on me les ait perdus avec mes effets, vous le garderiez ou l'original.

Je suis prisonnier en Angleterre, à Ashburton ; à la bataille de Waterloo, j'ai été blessé d'une balle à la tête et suis tombé de cheval sans connaissance au pouvoir de l'ennemi, dans 15 jours j'espère être guéri.

Faites agréer mon amitié à M^{de} votre épouse et à toute votre famille. Je vous embrasse et salue amicalement.

Le baron Cambronne,

Maréchal de camp.

C'est M. de Waubert qui se chargea plus tard des démarches, d'abord pour lui éviter, si possible, le conseil de guerre, ensuite pour lui trouver un défenseur. Il s'empressa aussi de vendre le cheval du général, *Cosaque,* mais sous un autre nom que le véritable qui aurait pu exciter les susceptibilités des alliés, maîtres de Paris, en pleine Terreur blanche.

CHAPITRE XIV

ANNEXE Q (page 189)

Nous, curé de Ville-l'Evêque, diocèse d'Angers, département de Maine-et-Loire, soussigné, certifions que l'an 1792, au mois de juin, étant poursuivi par les révolutionnaires à Nantes, et ne sachant où me réfugier, le sieur Cambronne, devenu depuis général de l'usurpateur, vint me trouver dans le lieu de ma retraite, et me conduisit chez madame sa mère, en la priant de me donner chez elle un asile où je serais en sûreté, en ajoutant que, quoique sa façon de penser ne fût pas conforme à la mienne, il était d'un bon cœur de sauver un malheureux. J'ai demeuré deux mois chez madame sa mère ; il ne m'est arrivé aucun désagrément et il s'occupait de moi. En foi de quoi j'ai

délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Ville-l'Evêque, ce 18 février 1816.

DUMÉNIL.

ANNEXE R (page 189)

Je soussigné, ancien commandant-général des gardes nationales du district de Nantes, ancien adjudant-général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, ex-membre de la Chambre des députés,

Certifie avoir eu connaissance que lors de la descente à Quiberon, M. le général Cambronne, alors officier dans la légion nantaise, s'empressa de rendre à mon neveu, M. Pavon de Faymoreau, officier au régiment de Rohan-Soubise qui avait été fait prisonnier, tous les services qui dépendaient de lui. On m'assura, dans le temps, que mon neveu eût été sauvé par ses soins, sans un événement malheureux que M. Cambronne ne pouvait prévoir.

En foi de quoi, etc.

Le 25 janvier 1816.

Le baron D'EURBROUCQ.

ANNEXE S (page 189)

Devant Me Francheteau, notaire (1),

Est comparu Yves Chataignier, marinier, demeurant à Nantes, pont de la Magdeleine, ledit Yves Chataignier déclare qu'en 1793, lors de la première guerre de la Vendée dont il faisait partie, il se présenta avec une division de l'armée royale dans les environs du château d'Aux, sur la rive gauche de la Loire ; que les troupes républicaines qui étaient en garnison dans le château, firent une sortie de nuit ; que lui déclarant fut fait prisonnier avec onze autres personnes ; qu'ils furent tous douze conduits devant une commission organisée par le Comité révo-

---

(1) Cet acte dressé en brevet, est à la date du 24 janvier 1816, avec enregistrement du même jour. Nous en avons trouvé la mention au répertoire de Me Pinault, notaire, successeur médiat de Me Francheteau.

lutionnaire de Nantes, alors en vigueur; que M. Cambronne, alors officier dans la légion nantaise, fit tout ce qui dépendait de lui pour sauver ces douze prisonniers; qu'il ne put parvenir, malgré tous ses efforts qu'à sauver lui déclarant et un nommé Joseph, natif de Rennes, mais dont le déclarant ne se rappelle pas le nom de famille; qu'il est à sa connaissance que. pour le sauver, M. Cambronne le fit sortir, de sa propre autorité, d'une chambre où il était avec les autres prisonniers et que ce fut en le prenant sous sa protection et en en répondant sur sa tête qu'il parvint à lui sauver la vie, en le recommandant aux chefs qui commandaient au château d'Aux. Le déclarant ajoute que ce qui intéressa particulièrement Cambronne en sa faveur, c'était son jeune âge.

De laquelle déclaration, nous avons rapporté acte.

ANNEXE T (page 189)

Je soussigné, Joseph Rado-Dumatz, maire de la commune de Béganne (1), certifie et atteste que lors de la descente des armées royales à la presqu'île de Quiberon, en 1795, commandées par MM. les généraux de Puisaye et Sombreuil, faisant partie de la dite arrivée en qualité de capitaine de Grenadiers, qu'à cette malheureuse affaire de Quiberon, je fus fait prisonnier, qu'un instant après ce combat, je rencontrai M. le général Cambronne duquel je réclamai la protection pour moi et mes camarades d'infortune, comme l'ayant connu autrefois. Il servait à cette époque dans la légion nantaise, je crois, en qualité de capitaine de carabiniers. Il est à ma connaissance qu'il fit sous ses efforts pour rappeler les soldats dans l'ordre et les empêcher de se porter à des excès envers de malheureux prisonniers; que M. le général Cambronne, arrivé au fort Penthièvre, à Quiberon, me procura ainsi qu'à plusieurs de mes camarades, les moyens de sortir du fort, espérant que peut être nous eussions été assez heureux pour gagner les campagnes et nous échapper du danger. Nous fûmes arrêtés peu d'instants après notre fuite par un corps

(1) Les biographies de Cambronne qui donnent cette pièce disent: maire de Liégonne. Cette commune n'existe pas et c'est Béganne qu'il faut lire.

d'observation et redevenus prisonniers, il est en outre à ma connaissance que, rendus dans les prisons d'Auray, M. le général Cambronne y parut souvent. Sa généreuse humanité le porta à nous procurer des secours dont nous avions besoin et qui quelquefois nous étaient refusés. Il compatissait à notre sort : lui même me proposa des moyens de sortir des prisons, ce qui ne put avoir lieu, ayant été presque aussitôt tranféré dans les prisons de Vannes.

En foi de quoi,

Rado-Dumatz.

annexe U (page 189)

Nous, anciens officiers, sous-officiers et soldats de la Légion Nantaise, demeurant à Nantes,

Certifions qu'étant en garnison au Croisic, en 1793, M. le général Cambronne, alors lieutenant dans ladite Légion Nantaise, fut désigné au nombre des quarante officiers et sous-officiers qui devaient être arrêtés lors du voyage de l'adjudant-commandant Fouquet, dans la dite ville du Croisic, par ordre du Comité Révolutionnaire.

Qu'un des chefs d'accusation contre ces officiers était qu'ils couchaient dans une chambre où existait une tapisserie de papier couverte de médaillons représentant le portrait de Louis XVI.

Qu'il y eut un projet de se défaire de cet adjudant; que M. Cambronne s'y opposa, en démontrant que cet homme n'avait point de troupes pour exécuter son entreprise.

Qu'en effet, ce Fouquet fut chassé honteusement par M. le général Cambray, et guillotiné douze ou quinze jours après à Nantes.

(Suivent les signatures).

CHAPITRE XVII

annexe V (page 266)

Mairie de Saint-Sébastien.

Nous, René-Jean Meneust, adjoint au Maire de la commune de Saint-Sébastien, canton de Nantes, départements de la Loire-Inférieure, certifions qu'il résulte des renseignements exacts que

nous nous sommes procurés, que Madame Marie Osberein, veuve de Monsieur John Sword, et fille de Monsieur Osborein, manufacturier en indienne, originaire de Glascouw, en Ecosse, rentière, demeurant à sa terre de la Baugerie, en cette commune et y domiciliée depuis environ dix-sept ans, jouit d'une bonne réputation et mérite à tous égards l'estime de tous ceux qui la connaissent; elle est naturalisée française depuis sept ans. Sa fortune consiste comme suit :

1° Dans sa terre de la Baugerie, en cette commune, estimée trente mille francs;

2° En divers prêts en argent qu'elle a faits sur la place, montant à trente mille francs, lui rapportant dix-huit cents francs;

3° Un contrat sur un particulier en Ecosse, qui lui sert une rente de douze cents francs, pour prêt :

4° En divers crédits pour prêts faits à divers particuliers résidant en Ecosse et dont le total monte à la somme de cinquante-cinq mille francs, lui produisant deux mille sept cents cinquante francs de rente à 5 pour cent;

5° Le général Cambronne nous a déclaré vouloir lui donner pendant sa vie durant, une somme de trois mille francs de rente.

En foi de quoi, et sur la demande qui nous a été faite par la dite dame Sword et le général Cambronne, nous leur avons délivré le présent.

En Mairie, à Saint-Sébastien, le 17 avril mil huit cent vingt.

Par délégation spéciale et en l'absence du Maire,

R. Meneust, adjoint.

GÉNÉALOGIE

X..... CAMBRONNE

Dont l'état-civil ne nous est pas autrement connu, eut trois enfants, trois fils :

1° Jean-Louis, né à Saint-Quentin vers 1690, courtier en toiles, époux de Anne Blondel, dont il a eu trois enfants. (*Voir plus loin la descendance de Jean-Louis Cambronne*).

2° André, né à Saint-Quentin vers 1696, mort en 1753, brasseur de bière, marié à d^{lle} Antoinette de Joncourt, dont il a cinq enfants.

1 Quentin Corneil, né le 21 octobre 1726, mort en 1807, épouse Jeanne-Véronique Cambronne en 1756 et Anne-Françoise Adan.
Du 1er mariage, deux enfants ; du 2e mariage, six enfants. (*Voir plus loin la descendance de Quentin Corneil Cambronne*).

2 Dlle X..., épouse Raffont-Sulineau, de Saint-Quentin.
De ce mariage, deux enfants.

3 Un fils qui devient abbé, doyen de la Collégiale de Noyon.

4 Un fils qui épouse dlle Petit.

5 Pierre-François.

3° Quentin-Fouquier, procureur aux sièges royaux et échevin, parrain de son neveu, Quentin Corneil.

Jean-Louis CAMBRONNE

Né à Saint-Quentin vers 1690, courtier en toiles, époux de Anne Blondel

De ce mariage, trois enfants :

1° Jean, courtier en toiles. Il fut le parrain de sa nièce, Jeanne-Françoise-Véronique, fille de Louis-Marie.

2° Louis-Marie, né à Saint-Quentin, marié le 9 juillet 1731 à Marie-Antoinette Reneuve, dont il a sept enfants. (*Voir plus loin la descendance de Louis-Marie Cambronne*).

3° Françoise, mariée en 1736 à Pierre-Alexis Saugnier.

Louis-Marie CAMBRONNE

Né à Saint-Quentin, mort à Saint-Quentin, marié à Saint-Quentin le 9 juillet 1731 à Marie-Antoinette ou Anne Reneufve, morte en mai 1779.

De ce mariage, sept enfants :

1° ANDRÉ, né en 1732, chanoine de la Collégiale de Nesle ; n'est pas mentionné au décès de sa mère, 1779.

2° LOUIS-JACQUES-NICOLAS, né en 1733, mort en 1782, épouse à Nantes en 1763 Thérèse Daller, dont il a deux enfants.
- LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS, né le 22 mai 1766, mort le 9 juillet 1792.
- PIERRE-FÉLIX, baptisé le 9 février 1768.

3° JEANNE-FRANÇOISE-VÉRONIQUE, née le 16 octobre 1737, morte en l'année 1760, mariée le 30 mai 1756 avec Quentin Corneil-Cambronne, dont elle a deux enfants.
- JEANNE-ANTOINETTE-LOUISE, épouse de Quentin-François-Philibert Lefèvre, négociant.
- MARIE-ANTOINETTE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, épouse Pierre-Quentin Viéville.

4° PIERRE-CHARLES, né le 25 décembre 1738, mort le 6 octobre 1784, marié d'abord le 28 janvier 1765 à Charlotte Daller, puis le 31 janvier 1765 à Françoise-Adélaïde Druon.

(Voir plus loin la descendance de Pierre-Charles Cambronne).

5° MARIE-ANTOINE-ALEXIS, né à Saint-Quentin le 7 octobre 1741.

6° MARIE-ANNE, sans date exacte de naissance et de décès, mariée à Louis-Henry Roger, marchand apprêteur de toile à Saint-Quentin ; vivait au décès de sa mère, 1779 ; 2 enfants.
- ANNE-LOUISE-JULIE, épouse de Jean-Baptiste Corbeaux.
- ANNE-FRANÇOISE-NICOLE, épouse de Pierre Delamare.

7° NICOLAS-FRANÇOIS, mentionné au décès de sa mère Anne Reneufve ; 2 enfants.
- LOUIS-NICOLAS et PIERRE-FRANÇOIS.

Pierre-Charles CAMBRONNE

Né à Saint-Quentin, le 25 décembre 1738, mort à Nantes, le 6 octobre 1784 ; marié en premières noces à Nantes, le 28 janviers 1765 à Charlotte Daller ; marié en secondes noces à Noyon, le 31 janvier 1769 à Françoise-Adélaïde Druon. Du premier mariage, deux jumeaux morts-nés ; du second mariage, huit enfants.

1° Adélaide-Marguerite, baptisée le 23 janvier 1770, morte le 7 juin 1786.

2° Pierre-Jacques-Etienne, né le 26 décembre 1770, mort le 29 janvier 1842, marié le 20 mai 1820 à Mary Osburn

3° Amable-Charles-François, né le 30 mai 1772.

4° Constant, baptisé le 4 avril 1773.

5° Stanislas-Louis-François, baptisé le 18 juin 1776, décédé le 23 février 1781.

6° Constant-Louis-François, né le 15 août 1778, mort le 2 décembre 1805 à Austerlitz.

7° Justine, baptisée le 10 novembre 1780, mariée en premières noces à Armand-Pierre Lemerle, et en secondes noces à Jacques-Philippe Ferro, morte le 22 juin 1861, à Angoulême.

(Voir plus loin la descendance de Justine Cambronne).

8° Lucie, baptisée le 5 juin 1782.

Justine CAMBRONNE

Baptisée le 10 novembre 1780 à Nantes, morte le 22 juin 1861 à Angoulême ; mariée en premier lieu à Armand-Pierre Lemerle à Nantes ; mariée en second lieu à Jacques-Philippe Ferro à Nantes le 27 juin 1833. Du premier mariage, huit enfants ; du second mariage, pas d'enfants.

1° Jean-François, né à Nantes, mort le 5 janvier 1853, à Paris. Artiste.

2° Armande-Justine, née à Nantes en 1801, épouse Louis Cabanne en 1825.

3° Joseph-Silas, né à Nantes, épouse en 1835 Célina-Augustine-Fanny Pressensé, née à Nantes, le 4 mars 1813.

4° Marie-Rachel, née le 16 septembre 1808 à Nantes, épouse Philippe-Jacob Vincent, raffineur, le 31 décembre 1825.

5° Caleb, né le 3 mai 1815 à Nantes.

6° Gertrude, née à Nantes, en 1813.

7° Claudine-Dauphan, née à Nantes, épouse Pierre-François Lhéritier, docteur-médecin.

8° Noémie-Thérèse, née à Nantes, morte le 23 janvier 1829 à Nantes.

Charles DRUON

Epouse le 10 septembre 1726, à Noyon, Marie-Louise Frassen, fille d'Artus-François et de Marie-Anne de La Chaussée, dont il a huit enfants.

1º Marie-Louise-Catherine épouse, le 15 février 1757, Jean-Charles-Marie Margerin, conseiller du Roi, garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Noyon, Péronne, Roye, lequel était fils de feu François et de feue Marie-Jeanne Waubert.

Parmi les témoins de l'époux figure François Waubert, conseiller du Roi, élu en l'élection de Noyon.

2º Marie-Louise-Catherine épouse, le 12 février 1765, âgée de 32 ans, Daniel Le Blond.

3º Françoise-Adelaïde épouse, âgée de 27 ans, le 31 janvier 1769, Pierre-Charles Cambronne, veuf de Charlotte Daller.

Elle en eut huit enfants, dont Pierre-Jacques-Etienne, le futur général.

4º Charles-Bonaventure, conseiller du bailliage de Noyon, épouse, à l'âge de 34 ans, à Saint-Martin de Noyon, Charlotte-Louise-Julie Margerin, fille de François, avocat au Parlement, ancien échevin de Noyon et notaire, et de Marie-Anne-Elisabeth Barc.

De ce mariage naît une fille :

Julie, qui épouse M. Henri de Waubert de Genlis, dont elle a trois enfants :

(a) Henri de Waubert de Genlis, tué à Solférino à la tête du 8e de ligne dont il était colonel.

(b) Charles de Waubert de Genlis, aide-de-camp de Napoléon III, mort général de brigade en 1878.

(c) Julie de Waubert de Genlis, née en 1813, mariée à M. l'intendant militaire Chrétien, dont elle a un fils, M. le lieutenant-colonel en retraite Chrétien, propriétaire au château de Varesnes (Oise).

5º Louis-Charles, conseiller du Roi, major de la ville de Noyon ; entré plus tard dans les ordres religieux Cambronne correspondait beaucoup avec lui.

6º Marie-Thérèse-Aldegonde.

7º Marguerite-Félicité.

8º Marie-Anne épouse à Paris, église St-Etienne-du-Mont, le 29 mai 1770, Jean-Jacques-Bernardin Le Blond.

Quentin-Corneil CAMBRONNE

Né à Saint-Quentin le 21 octobre 1726, décédé en l'année 1807 ; marié en premières noces à Jeanne-Françoise-Véronique Cambronne (1756) ; marié en secondes noces à Anne-Françoise Adan (1762).

Du premier mariage, deux enfants ; du second mariage, six enfants.

1° JEANNE-ANTOINETTE-LOUISE, épouse Quentin-François-Philibert Lefèvre, négociant. De ce mariage deux enfants ont survécu :	Un fils marié à d^lle^ Carpentier et dont le fils, Quentin Lefebure, marié à d^lle^ de Sollange d'Ay, a deux enfants. Une fille FANCHONNE, née en 1778 et mariée à Lamouret, lieutenant-colonel de l'Empire. Ils ont eu un fils, Eugène, banquier à Saint-Quentin (1817-1882) qui a une fille mariée à Saint-Quentin.
2° MARIE-ANTOINETTE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, épouse Pierre-Quentin Vieville. De ce mariage, un fils :	PIERRE-FRANÇOIS (1778-1843) qui épousa Joséphine Dellorme de Valenciennes. De ce mariage, trois enfants : (a) D^lle^ Adèle Viéville, demeurant à Arras, rue de Jérusalem. (b) Charles Vieville qui s'est expatrié. (c) Marie épouse de M. Dumont (1829-1892) dont la fille est mariée à M. Ibère, juge à Montdidier.
1° MADELEINE, née à Saint-Quentin en 1767, épouse Soyez. De ce mariage, deux enfants :	JEAN-LOUIS qui épouse Emélie du Roisel (1789-1823). OCTAVIE (1788-1845).
2° MARIE-HÉLÈNE, née à Saint-Quentin en 1768, morte en 1809, mariée en 1790 à Michel Jacquet. De ce mariage, une fille :	CÉLINA-ADÉLAIDE (1805-1832) qui épouse son cousin Nicolas Michel. De ce mariage, un enfant, Alfred Michel, né à Ham en 1828.

3° ANNE-MARIE, 1765-1832, épouse Fernet de Péronne.

De ce mariage, deux enfants :

PAULINE, née en 1794, épouse de Leclerc, dont elle a deux enfants :

(a) Henry marié à sa cousine Caroline Cambronne.
(b) Louise épouse Gontran de Péronne.

QUENTIN-FOISLAIN (1787-1849) épouse Virginie Gruet, dont il a un fils Victor. Les enfants de ce dernier existent encore.

4° CHARLES-QUENTIN, 1763-1831, épouse sa belle-sœur Madeleine Fernet, 1774-1848, dont il a trois enfants:

CHARLES, mort sans postérité.

HIPPOLYTE qui épouse d^{lle} Dejardin. De ce mariage, deux enfants dont l'une Caroline, épouse son cousin Leclerc et en a une fille mariée à M. Waisse, fils du sénateur de l'Empire.
Ils possèdent le château de Vandeuil (Aisne).

HENRY épouse en 1830 d^{lle} Braban de Cambrai, dont il a deux enfants.

(a) Alfred vit à Paris, artiste, célibataire.
(b) Elise épouse Hennet de Bernonville, dont une fille a épousé M. de Martimprey.

5° MARC-CORNEIL-STANISLAS, 1770-1840, épouse Reine-Jeanne Defrance de Péronne, 1777-1820.

De ce mariage, deux enfants :

QUENTIN CAMBRONNE (1801-1848), épouse Pauline Thémery. Ils ont quatre enfants :

(a) Léonie épouse Panier.
(b) Edouard, époux de Louise Salomon.
(c) Louise, épouse de Goudin.
(d) Victor, marié à d^{lle} Dufrêne dont il a deux enfants. L'un d'eux, ancien notaire, habite rue des Saint-Pères, 9, à Paris.

LOUISE CAMBRONNE (1806-1891), mariée à Auguste Raboisson (1799-1858): un enfant, Auguste, né à Lille en 1836 et marié à Elise Lefebvre, d'où un fils Marc.

6° ELISABETH, 1771-1819, épouse de Jeannest décédé en 1870.

De ce mariage, trois enfants dont deux sans enfants :

CLAUDE a deux filles qui habitent Paris, l'une a épousé M. Legrand; l'autre M. Herbert.

TABLE DES MATIÈRES

Nantes, Imp. G. Schwob et Fils, rue Scribe, 6.

